UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI
_____&____

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH)
----------&----------

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE (Espace, Cultures et Développement)
----------&----------

LABORATOIRE DE DYNAMIQUE DES LANGUES ET CULTURES A CALAVI (LABODYLCAL)

THESE DE DOCTORAT DE l'UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI

Filière : Linguistique **Option : Sociolinguistique / Communication**

THEME :

Les actes langagiers et socio-communicatifs des chefs d'Etat face à la corruption au Bénin de 1990 à 2015

Présenté par :
Alain Junior DOKPO

Sous la Direction de :
Prof Flavien GBETO
Professeur Titulaire des Universités CAMES

Composition du Jury :

Président : Prof. Capo HOUNKPATIN, Titulaire de chaire de Linguistique, Université d'Abomey-Calavi / Bénin

Rapporteur : Prof. Flavien GBETO, Titulaire de Chaire de Linguistique, Université d'Abomey-Calavi / Bénin

Examinateurs :

- Prof. Badamelli KASSAN, Maître de Conférence en Linguistique, Université de Kara/ Togo
- Prof. Firmin AHOUA, Maître de Conférence en Linguistique, Université Félix Houphouêt Boigny de Cocody/ Abidjan - Côte d'Ivoire
- Prof. Jean Euloge GBAGUIDI, Maître de Conférence en Sciences de l'Information et de la Communication, Université d'Abomey- Calavi / Bénin

Soutenance publique : ***02 août 2016***

Mention : ***Très Honorable avec les félicitations du jury***

« PERUC/UAC, 2ème phase, Année 2012-2014 », Projet ELIJUC

Les actes langagiers et socio-communicatifs des chefs d'Etat face à la corruption au Bénin de 1990 à 2015

Avant-propos

Le développement d'un pays résulte du travail bien fait, de la conscience collective, de la gestion efficiente des productions et des richesses. Or, il n'est pas évident que les responsabilités individuelles et la responsabilité collective s'inscrivent dans une logique de défense du bien public. L'asymétrie observée entre la gestion judicieuse du bien public qui rime avec la gestion axée sur les résultats et la corruption persistance au Bénin, interpelle les chercheurs qui doivent mener des investigations profondes sur ce phénomène. Le Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures à Calavi (LABODYLCAL) et les laboratoires associés à savoir le Labo-Gbé (International), le Centre d'Etudes et de Recherches en Administration et Finances (CERAF) et le Laboratoire de Rétrospective en Afrique (LaBRA) s'inscrivent dans une approche interdisciplinaire pour apporter leur contribution théorique et opérationnelle sur les faits de corruption en interrogeant prioritairement la dynamique langagière liée aux cultures du Bénin, le droit traditionnel et le droit positif.

Le projet dénommé « Etude linguistique et juridique de la corruption au Bénin » est l'un des quinze projets élus par le programme « Projets de recherche Interdisciplinaire et Inter-facultaires du Programme Fonds Compétitifs de Recherche de l'Université d'Abomey-Calavi (PFRC/UAC, 2ème phase », Année 2012-2014 et s'inscrit dans cette logique. Il vise à faire des investigations sur les manières dont les langues béninoises traitent le phénomène de corruption, sur les supports juridiques proposés par la superstructure organisationnelle de l'Etat en vue de déduire une approche novatrice d'éducation et de rééducation des populations sur la base des paramètres endogènes tirés du droit traditionnel et reconvertibles pour le droit positif.

Cette étude se fonde sur une collecte et une analyse fine des données au sein des différentes communautés des différentes localités du Bénin. Les principaux indicateurs autour desquels se construit l'analyse sont notamment:

- l'historique de la corruption ;
- les causes de la corruption ;
- les mots ou expressions qui rendent compte des faits de corruption ou les expressions en langues béninoises véhiculant les faits de corruption ;
- les actes sociaux pouvant encourager la corruption ;
- les types et formes de corruption ;
- l'impact des pratiques langagières sur le fonctionnement des institutions ;

- les conséquences sur la population ;
- l'influence du clientélisme dans l'attribution des marchés publics ;
- les éléments de sémiologie en rapport avec la corruption ;
- les stratégies actives de lutte contre la corruption issues des localités d'enquête.

Ce travail de recherche qui s'inscrit dans le domaine de la communication politique tente de mieux comprendre le phénomène de la corruption à travers une analyse lexico-sémantique et métaphorique des mots et expressions servant à désigner les actes de corruption au Bénin. Il tente également de faire ressortir les non-dits du discours politique des dirigeants sur la corruption depuis 1990 à 2015.

DEDICACE

Je dédie ce travail de recherche à tous ceux qui œuvrent, au prix de leur vie, à freiner la corruption au Bénin.

REMERCIEMENTS

L'aboutissement de ce travail de recherche n'est pas le fruit de mes seuls efforts. C'est pourquoi, je tiens à témoigner ma gratitude à l'endroit de :

- Mon encadreur, le professeur Flavien Gbéto qui m'a toujours encouragé à poursuivre mes études en thèse lorsque je suis rentré d'Abidjan en 2005 avec un diplôme de cycle III DESS Journalisme et un DEA Communication obtenus la même année en qualité de major de la promotion ; d'abord à l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication (ISTC) et ensuite à l'Unité de Formation et de Recherches en Sciences de l'Information et de la Communication de l'Université de Cocody / Abidjan. Certaines vicissitudes de la vie m'ont retardé mais il m'a offert une opportunité en or pour un nouveau départ en m'admettant dans le Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures qu'il dirige ;
- Tous les enseignants intervenant dans le cadre du projet Etudes Linguistiques et Juridiques de la Corruption ; je veux nommer les professeurs Capo Hounkpati, Sylvain Coovi Anignikin, Nicaise Médé, Barnabé Gbago sans oublier les Docteurs Julien Gbaguidi, Samuel Djengué, Hervé Kombiéni, Raymond Assogba, Rogatien Tossou pour leurs orientations et conseils lors des points de thèse ;
- Tous les enseignants des laboratoires de recherche associés qui ont consacré une partie de leurs temps à lire et à corriger la première version soumise. Vos différentes contributions m'ont aidé à améliorer le document ;
- Tous les enseignants intervenant au Département des Sciences du Langage et de la Communication pour la qualité de leurs enseignements qui ont été autant de pré-requis indispensables pour des études doctorales ;
- Tous mes informateurs qui se sont prêtés aux questions malgré parfois leur emploi du temps chargé ; en particulier l'ancien président de la République Emile Derlin Zinsou, l'ancien Ministre de l'alphabétisation et des langues nationales Roger Gbégnonvi, l'Honorable Eric Houndété, les professeurs Félix Iroko et Mètinhoué sans oublier les présidents de l'ANLC et du FONAC ;
- Mon épouse et mes deux enfants qui ont compris les enjeux en faisant preuve de tolérance pour mes absences répétées à la maison lors de la phase terrain ;
- Mes parents pour leurs encouragements et conseils ;
- Madame Marie-Dominique PACQUETEAU pour son affection et son soutien financier ;

- Monsieur Pierre PACQUETEAU et son épouse qui m'ont toujours encouragé lors de la rédaction de cette thèse ;
- Mesdames Monique KPADE et Maguy LEFEVRE qui se sont efforcées de retrouver parfois en Grande Bretagne certains ouvrages dont j'ai besoin et qui sont en rupture de stock chez les éditeurs en France.
- Toute la communauté monastique de Toffo et les révérends pères Didier Lefevre, Serge Mongolfier, Pierre Legendre et Séverin Lath pour leurs prières.
- Tous les mémorants Maîtrise et DEA membres du laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures pour leur collaboration et les doctorants Bio N'Gobi et Madame Angèle Houngnihin pour la bonne ambiance qui a régné au sein du laboratoire ;
- Tous ceux et toutes celles dont j'ai oublié de citer les noms ; qu'ils veuillent m'en excuser.

Liste des sigles et abréviations

ANLC :	Autorité Nationale de lutte contre la corruption
ALCRER :	Association de lutte contre le Racisme, l'ethnocentrisme et le Régionalisme
BOAD :	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CENA :	Commission Electorale Nationale Autonome
CEN SAD :	Communauté des Etats Sahélo- sahariens
CERAF :	Centre d'Etudes et de Recherches en Administration et Finances
DIVI :	Direction de la Vérification et de l'Audit Interne
ELIJUC :	Etude linguistique et juridique de la corruption au Bénin
FLASH :	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
FCBE :	Forces Cauris pour un Bénin Emergent
ICC Services:	Investment Consultancy and Computering Services
IGE :	Inspection Générale d'Etat
LABODYCAL :	Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures
LABRA :	Laboratoire de Rétrospective en Afrique
OLC :	Observatoire de lutte contre la Corruption
PRD :	Parti du Renouveau Démocratique
UAC :	Université d'Abomey- Calavi
ACCOMPLI :	Morphème marquant l'accompli
CONT. :	Morphème marquant le continuel
DEM. :	Adjectif/pronom démonstratif

DET. :	Déterminant
FOC. :	Focus, focalisation
FUT. :	Morphème marquant le futur
HAB. :	Morphème marquant l'habituel
INTERRO. :	Morphème marquant l'interrogation
INTERRO-NEG. :	Marque de l'interro-négatif
NEG. :	Morphème marquant la négation
PDM :	Particule Dicto-modale
PL. :	Marque du pluriel
POSS. :	Adjectif/pronom possessif
SUFF. :	Suffixe

Résumé

Toute recherche universitaire vise à mieux comprendre un fait de société en vue de le résoudre. Tous les pays du monde sont confrontés aux ravages de la corruption. Mais dans les pays occidentaux où sévit la corruption, il y a au moins un Etat responsable qui construit des routes, des hôpitaux convenables fournissant de l'eau potable et l'électricité de façon continue. Les citoyens de ces pays ont le sens du respect du bien commun. Ils craignent la loi et travaillent pour produire de la richesse.

En Afrique, après 55 ans d'indépendance, la situation est et demeure déplorable : pas de route convenable, pas de centre de santé et d'école dans certaines régions, pas d'eau potable, pas d'électricité de façon continue. Les chirurgiens opèrent parfois des patients à la lumière d'une lampe torche ou d'une lanterne. Ce déficit criard d'infrastructures paraît paradoxal. Paradoxal parce que le continent est très riche en ressources minières. La situation que vit l'Afrique est semblable, à nos yeux, à un éléphant affamé dans une grande forêt.

Avec le recul, de nombreux experts en développement ont expliqué cette situation que vit l'Afrique par la corruption qui y sévit. Elle fait perdre à l'Afrique d'énormes ressources et hypothèque l'avenir des jeunes. Elle prend des formes complexes et est disséminée à travers tout le corps social. Elle n'épargne aucun secteur d'activité et touche tous les membres de la société à commencer par les dirigeants politiques jusqu'au simple planton ou l'agent de liaison des services administratifs. Son ampleur inquiète au point où les partenaires au développement ont fait de la lutte contre le fléau une conditionnalité de l'aide au développement.

Au Bénin, les dirigeants politiques ont de tout temps affiché leur volonté à freiner le fléau, mais leur régime est souvent éclaboussé par des affaires de corruption qui les décrédibilisent aux yeux de l'opinion. La presse, la société civile et plusieurs structures de lutte contre la pratique font sans cesse des dénonciations, mais les corrompus ne sont pas sanctionnés. Ils sont parfois même promus. C'est dire donc que la justice n'est pas au rendez-vous. Mais que vaut la justice avec un personnel réduit et sans grand moyen dont les acteurs se laissent eux-aussi corrompre pour pouvoir joindre les deux bouts ? L'ex Ministre de la justice, de la législation et des droits de l'Homme, Marie Elise Gbèdo, n'a-t-elle pas affirmé avec courage : *« La justice de mon pays est corrompue »* ? Le président Boni Yayi, lui aussi n'a cessé de dire dans un langage empreint de diplomatie : « *La justice de notre pays n'est pas républicaine. Il faut qu'elle se joigne au gouvernement pour rendre*

efficace la lutte contre la corruption ». En attendant que la justice se mette au pas, la corruption est devenue un sport national et chacun s'y adonne allègrement. Tout un langage codé sert à véhiculer la pratique dans nos langues.

En nous intéressant à ces pratiques langagières dans le cadre de ce travail de recherche, nous avons constaté qu'elles font référence à la thématique de la manducation : la bouffe (eating money comme le disent les Anglais). La figure de style qui prédomine dans ces pratiques langagières est la métaphore ; en témoigne des expressions comme : *« huiler le terrain, huile-moi les lèvres, mouille-moi la barbe, dépose une pierre sur ton dossier, parle bien, fais le geste qui sauve, entretiens le moteur »*. Un tel langage relève d'un discours spécialisé non accessible aux profanes ou aux novices. Mais le contexte, c'est-à-dire les circonstances de sa production, guide l'usager à vite en cerner le sens et la portée. Et pourtant le corrupteur et le corrompu savent que la pratique est un obstacle au développement et est contraire à la morale, au bon sens. Laisser perdurer le phénomène est suicidaire car le médecin médiocre qui a acheté son diplôme administrera de mauvais soins à ses patients qui peuvent mourir. L'ingénieur des ponts et chaussées même compétent qui gagne le marché de construction d'un pont suite à un appel d'offre truqué, diminuera le dosage des matériaux après avoir versé les 10% (certains parlent déjà de 25%). Il n'hésitera pas à livrer un pont qui va s'effondrer avec des pertes en vies humaines. C'est dire donc que chacun de nous doit prendre une part active dans la lutte contre le fléau. Or la cupidité de l'homme, ses ambitions démesurées font qu'il s'éloigne du droit chemin et perçoit la pratique comme un bienfait. Cette perception qu'a le Béninois du phénomène rend la lutte difficile, très difficile. Une difficulté qui fait dire à Ayissi (2008) « *Espérer venir à bout de la corruption, c'est prétendre abattre l'iroko avec une lame de rasoir ».*

Loin de désespérer comme Ayissi, nous gardons espoir que la lutte peut être couronnée de succès à condition que nous retournions aux valeurs endogènes en réinventant la lutte. Telle qu'elle est menée actuellement, elle apparaît comme un fourre-tout car embrassant tous les secteurs à la fois. Elle doit être menée secteur par secteur. Notre culture regorge de valeurs, de potentialités, de savoirs endogènes dont la mise en œuvre contribuera non pas à endiguer le fléau, mais au moins à freiner son ampleur. Si la justice des hommes n'est pas au rendez-vous, si la justice divine apparaît lente aux yeux des hommes, au moins celle exercée par certaines de nos divinités est immédiate ou s'observe à court et moyen termes.

Mots clés : Corruption, langage, métaphore, code, Bénin

Abstract

Any academic research aims at shedding light on a social fact in order to solve it. All the countries all over the world, Rwanda in Africa, Norway, Finland and Denmark in Europe excepted, are facing the devastating effect of corruption. But in European countries where corruption prevails, there is at least a responsible state to build roads, adequate hospitals, provide with drinking water and electricity in a continuous way. The citizens of those countries respect common weal, law and work hard to achieve common welfare.

Fifty-five years after independence in Africa, the situation is still critical: no good road, no well-equipped health centre and schools in some regions, no drinking water and no permanent electricity supply. Surgeons happen to perform an operation on some patients with a torch light or lantern. This crucial lack of infrastructures seems paradoxical as to the mineral richness of the continent. The situation in Africa, to my mind, is similar to the one of a starving elephant in the jungle.

Having a glance backward, many experts in development have tried to ascribe the African stalemate to corruption which is still rife. This makes the continent lose many of its resources and jeopardizes the future of its youth. It takes on complex forms and spreads over into the social body. It spares no sector and affects all members of the society, political leaders and ordinary civil servants being the first. Its catching effect is such that the partners in development have made its rolling out a conditionality for aid.

In Benin, the political leaders have always shown concern to stop the plague but their regime is often polluted by scandals that dismiss their trust. The media, the civil society and many other systems fighting the plague often denounce the evil but the corrupt people are never punished. Sometimes they are even promoted, meaning that justice is not really at work. Indeed, what is any justice worth with an insufficient staff having limited means and prone to be bribed to make a living? The former Minister of Justice and Human Rights, Mrs Elise Gbedo hasn't she courageously held: "The justice of my country is corrupt?" President Yayi too has ceaselessly declared in a sly way "The justice of our country is not neutral. It must join in with the government to fight efficiently against corruption". Waiting for justice to take a step, corruption has become a national sport with each one indulging into it happily. A variety of coded language is used to express the practice in our languages. Focusing our attention on those linguistic practices in this study, we

realized that they are related to the theme of manducation: eating (chopping money as the English put it). The prevailing figure of speech in those linguistic practices is metaphor as it is illustrated in the following phrases: "*to wet the field, wet my lips, wet my beard, put a stone on your file, have a good talk, make the gesture that saves, set the engine to work*". Such a language belongs to a specialized category unknown to beginners and uninitiated persons. But the context or the circumstances of its use help people to easily grasp its meaning and full significance. Yet, both the corruptor and the corrupt, all know well enough that the practice is an obstacle to development and is contrary to ethics and common sense. Giving time to the phenomenon to last longer is as dangerous as the practice of false medicine. The civil engineer who wins a truncated tender, will equally reduce the amount of constituents of materials for construction after having paid the 10% sinecure.(rumors already amount it to 25%). He would not hesitate to deliver a bridge that could collapse, causing human casualties. As a consequence, each one of us must take an active part to the fight against the plague. Unfortunately, human greed and his over-ambition part him away from the right track justifying the practice. The way people consider corruption in Benin makes the fight against it far more difficult. And Ayissi (2008) to say this "Hoping to overcome corruption is like trying to cut an iroko tree with a shaving blade''. Far from despairing like Ayissi, we hope that the fight against corruption will be successful if only we go back to our ancestral values reorienting the fight. The fight appears today as a hotchpotch as it takes in its span all sectors at the same time. It must be done sector by sector. Our culture is replete with good values and potentials the implementation of which will contribute, not to eradicate the plague, but at least to curb it. If human justice is not underway, and divine justice too slow according to human expectation, at least the one of some of our deities is instant or in the short or the middle terms.

Key-words: Corruption, language, metaphor, code, Benin

Sommaire

Introduction…… 13
Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude……. 18
1.1 Spécification de la problématique……... 18
1.2 Clarification conceptuelle…… 32
1.3 Modèles d'analyse utilisés……..... 53
1.4 Considérations d'ordre méthodologique…… 63
Chapitre 2 : Etat des lieux de la corruption au Bénin…….. 77
2.1 Etat des lieux de la corruption au Bénin depuis la période révolutionnaire jusqu'au régime de Boni Yayi…….. 77
2.2 Analyse diagonstic des organes et commissions d'enquête de lutte contre la corruption au Bénin…….. 93
2.3 Comprendre les rouages de la corruption électorale au Bénin……... 111
2.4 Analyse du processus électoral au Bénin…… 119
Chapitre 3 : le discours politique et la notion de métaphore…… 125
3.1 Le discours politique et son analyse à travers ses formes, ses régistres et son vocabulaire 126
3.2 Quelques modèles d'analyse de la métaphore…… 137
3.3 L'univers des pratiques langagières métaphoriques de la corruption au Bénin……. 141
3.4 Analyse sémiotique du comportement non-verbal des corrompus dans l'administration publique béninoise……. 164
Chapitre 4 : Décryptage du discours politique béninois sur la corruption : plaisanterie ou ruse des dirigeants ?…… 167
4.1 Analyse de deux discours du président Mathieu Kérékou…….. 167
4.2 Le procès des solutions déjà préconisées et identification des valeurs endogènes novatrices……. 199
Conclusion……. 221
Références bibliographiques……. 225
Annexes

INTRODUCTION

S'exprimant sur le concept de la corruption, Tidiane Diakité (1986 :70) écrit : *« La corruption constitue la plaie la plus criante de l'administration africaine : on la retrouve partout, dans tous les pays d'Afrique et dans tous les services, au point qu'elle apparait parfois comme une pratique institutionnalisée, ancrée dans les mœurs et dans les consciences »*. Sous les titres, L'Afrique malade d'elle-même, L'Afrique malade de ses cadres, L'Afrique malade de ses hommes politiques, d'autres auteurs africains, très indignés, situent les responsabilités de la situation que vit l'Afrique. Le mal dont souffre profondément le continent qu'aucune personne saine d'esprit ne peut nier, c'est la gestion du bien commun. Or, lorsqu'on parle de la gestion du bien commun, on se situe sur le terrain politique puisque c'est le politique qui s'occupe de la gestion de la cité. C'est ce qui fait dire à Boulaga (1993 : 92) : *« la crise africaine est politique prioritairement, sinon exclusivement et rien ne saurait l'occulter. De quelque côté qu'on l'aborde, on aboutit à la même conclusion »*.

Mais ce n'est pas que le politique qui est incriminé, c'est l'Africain ordinaire qui a très souvent un mépris pour lui-même, pour son pays et pour ses réalités. Mveng (1987) traduit ce comportement de l'Africain par les concepts d'annihilation anthropologique et de paupérisation anthropologique. Très ému, l'auteur cherche à comprendre pourquoi *« les Africains vivant sur leur propre territoire, à l'intérieur de leur pays, se comportent comme des étrangers prêts à partir dès que la moindre occasion leur est offerte ? Tout se passe comme si nos pays africains étaient des enfers dont il faut absolument s'évader. On est alors prêt à tout donner pour partir. Mais partir où et pourquoi faire ? Telle semble n'être pas la préoccupation. L'essentiel, c'est de partir, le reste, on verra »*.

L'une des raisons évoquées pour quitter le continent, c'est l'appropriation des ressources du pays par une minorité qui a accès à tout parce que proche du pouvoir et les autres, une gigantesque plèbe marquée par une pauvreté et une misère chronique, sans espoir d'un lendemain meilleur au point que certains vendent par nécessité leurs biens lorsqu'ils en possèdent. Cette prédation des ressources s'est accrue ces dernières années au même titre que les passe-droits et autres pots-de vin soutirés aux usagers sur les axes routiers et dans l'administration tant publique que privée. Tous les personnages peuplant notre univers quotidien se retrouvent au banc des accusés : l'agent de police et le chauffeur, le mécanicien, l'homme d'affaires et le comptable, puis le directeur général ou l'ordonnateur des dépenses, le

proviseur et le parent d'élève, le professeur et l'étudiant, le médecin et le malade, le prêtre, l'expert, le ministre, le magistrat, le commissaire ou le commandant de brigade, le trésorier payeur, le journaliste, l'agent de bureau, le maire, le chef d'arrondissement, le chef de village. Bref, le concept de corruption n'épargne personne. Tchané (2000 : 67) transcrit les propos d'un diplomate étranger qui, après avoir séjourné au Bénin, constate : *« En matière de corruption au Bénin, tout le monde se tient par la barbe. Vous attrapez un individu corrompu et c'est toute la société béninoise qui grimace »*. Pendant des décennies, la corruption au Bénin a été considérée comme un mal inévitable, une pratique institutionnalisée que chacun subissait avec l'espoir secret d'être un jour du bon côté et de profiter à son tour du système. L'enrichissement rapide d'un cousin, ou la promotion soudaine d'un parent ne suscitait pas de commentaires négatifs. Or, pour chaque cas de corruption, ce sont des handicapés qui sont mal soignés, des personnes âgées qui souffrent dans leurs derniers instants, des enfants qui n'apprendront pas à lire , des accidents sur des routes mal entretenues.

Conscientes des effets dévastateurs du phénomène, l'Union Européenne et les institutions financières internationales telles que la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International conditionnent désormais l'aide au développement à la mise en place de mécanismes de lutte contre la corruption.

Au Bénin, les divers gouvernements qui se sont succédé, au lendemain de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990, se sont engagés à promouvoir la bonne gouvernance perçue aux yeux de Bowao et Semb (1991) comme une gestion économique performante et de Goran (1992) comme *« la gestion consciente des structures (règles) du régime afin de réglementer le domaine public ; c'est-à-dire le terrain où l'Etat et les acteurs de la société opèrent et agissent les uns sur les autres afin de prendre les décisions qui s'imposent »*. Cet engagement s'est traduit dans les faits à travers, entre autres, la création en 1995 de « SOS- Corruption » et en 1996 par la Cellule de Moralisation de la Vie Publique par décret n° 96- 579 du 19 décembre 1996. La résurrection de l'Inspection Générale d'Etat[1] et la mise en place de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption en 2013 sont autant de signes témoignant de la volonté des dirigeants politiques à freiner l'ampleur du phénomène.

[1] Cet organe avait déjà été créé par décret n°76-148 du 11 juin 1976 et a pour missions d'auditer les entreprises d'Etat assorti de recommandations à soumettre au chef de l'Etat.

Mais force est de constater que malgré l'existence de ces organes, telle une épidémie, la corruption n'a cessé de faire des ravages prouvant ainsi l'échec de toutes les initiatives de lutte. Elle s'enracine chaque jour et apparaît, aux yeux de Ayissi (2008 : 8) comme *« une magie qui consiste à transformer la médiocrité en excellence, les crétins en génie et réciproquement »*.

Les faits de corruption sont mêmes plus perceptibles en période électorale considérée par les électeurs comme un temps de vache grasse, de grande euphorie. Les groupements de jeunes et de femmes se mobilisent pour capter la rente. *« On récupère l'argent qu'ils nous ont volé »*, tels sont les propos d'un jeune électeur repris par Bayard (1983). Les acteurs politiques, allant à la conquête du pouvoir ne lésinent pas sur les moyens et les dons offerts aux électeurs apparaissent comme une stratégie marketing pour avoir leur suffrage. Les chefferies endogènes n'échappent pas à la règle. Les acteurs politiques se bousculent dans les palais royaux afin d'avoir, disent-ils la bénédiction des rois. Au-delà des présents offerts, certains n'hésitent pas à pratiquer la corruption morale en se prosternant devant le roi et ses ministres. La stratégie consiste à se faire tout petit afin d'amener la cour royale à accéder à la requête qu'on s'apprête à formuler. Que ce soit en période ordinaire ou en période électorale, à chacune de ces occasions, des expressions linguistiques sont utilisées pour désigner les faits de corruption.

En choisissant le sujet : ***Les actes langagiers et socio-communicatifs des chefs d'Etat face à la corruption au Bénin de 1990 à 2015,*** notre objectif est de recueillir les expressions qu'utilisent les agents délivrant des services et ce que disent les usagers d'une part, pour en faire une étude lexico-sémantique et métaphorique. Ensuite, nous avons analysé les actes que posent les dirigeants politiques allant ou non dans le sens de la bonne gouvernance. Nous avons choisi la période de 1990 à 2015 pour deux raisons essentielles : la première, parce que 1990 marque le passage en douceur d'un régime dictatorial à un régime démocratique avec une série de réformes sur le plan politique , économique et social en vue de reconstruire un pays que le marxisme léninisme[2] n'a pas relevé. La deuxième raison, c'est que le projet ''Etudes Linguistique et Juridique de la Corruption'' (ELIJUC) dans lequel s'inscrit la

[2] Se prononçant sur l'idéologie marxiste–léniniste, le Général Kérékou avoue lui-même son échec en ces termes : « Avant 1972, je n'avais jamais lu Marx ou Lénine et je n'avais pas fait un pays de l'Est. Ce sont mes collaborateurs qui m'ont conseillé cette idéologie. » (Establet (1997 : 211))

présente thèse a démarré en 2012. La période choisie doit donc nous permettre d'étudier les faits de corruption du point de vue des pratiques langagières et des actes des chefs d'Etat que sont Nicéphore Dieudonné Soglo, Mathieu Kérékou et Boni Yayi pour voir s'il y a une certaine cohérence et cohésion entre leurs discours et leurs actes face à la corruption.

Pour ce faire, nous avons mené des enquêtes terrain, dans le cadre de deux missions d'encadrement et de supervision des mémorants et doctorants du projet ''Etude Linguistique et Juridique de la corruption'' (ELIJUC) au Bénin, financé sur les fonds compétitifs de recherche de l'Université d'Abomey- Calavi. Lesdites enquêtes ont été menées dans les palais royaux et les administrations déconcentrées de l'Etat. Au titre des palais royaux, nous citons le palais royal de Kétou, d'Abomey, de Dassa, de Savalou, de Savè, de Parakou et de Nikki. Quant aux administrations déconcentrées de l'Etat, nous citons les autorités communales de Dassa, de Glazoué, de Bantè, de Parakou et de Nikki sans oublier des personnes ressources que nous avons ciblées. Soucieux d'étendre les enquêtes à un grand nombre de chefferies endogènes et de communes, une deuxième mission d'enquête a été effectuée du 06 au 13 août 2014 dans les palais royaux de Lokossa, Azovè, Djougou et Kouandé.

En dehors de ces deux missions d'encadrement et de supervision, nous nous sommes entretenus avec des personnes ressources dans les communes de Bohicon, d'Abomey, de Za-Kpota, d'Agbangnizoun, de Djidja, de Covè, de Zagnanado et de Ouinhi.

Les données collectées au moyen des ''focus group'' et des guides d'entretien ont été ensuite dépouillées puis traitées suivant une approche qualitative. En nous fondant sur les informations collectées et la recherche documentaire, nous avons structuré cette thèse en quatre chapitres :

- le premier chapitre est consacré au cadre théorique et méthodologique de l'étude. La démarche adoptée est celle éclectique puisque nous sommes passé des théories descriptivistes aux théories performativistes ;
- le deuxième chapitre, quant à lui, présente l'état des lieux de la corruption au Bénin. En nous inscrivant dans l'espace temporel (1990 à 2015) qu'impose le sujet, nous avons répertorié les scandales financiers que le Bénin a connu durant cette période ; ce qui nous a permis de dégager les forces et faiblesses des organes et commissions de lutte contre la corruption ;

- le troisième chapitres'interesse au discours politique et à la notion de métaphore. Nous y présentons d'abord un condensé du débat scientifique sur le discours politique d'une part et sur la métaphore d'autre part. Ensuite, nous y analysons sous l'angle lexico-sémantique et métaphorique le langage de la corruption dans plusieurs aires culturelles du Bénin : les Fons, les Kotafons, les Idasha, les Nagos, les Yoruba, les Peulh, les Baatonu et les Dendi ;

- le quatrième et dernier chapitre est consacré au décryptage du discours politique béninois sur la corruption. Dans ce chapitre, la corruption sur le plan politique est analysée à travers les discours des chefs d'Etat. Le décryptage est fait selon une double méthode : à la fois quantitative et qualitative. Le dire et le faire des dirigeants politiques dans ce domaine nous a permis de répondre à l'épineuse question : font-ils preuve de plaisanterie ou de ruse ? Enfin, nous présentons dans ce chapitre une série de solutions sur la base du procès des solutions de Daniel Kaufmann et de Robert Klitgaard

Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Ce chapitre est consacré au cadre théorique et méthodologique de l'étude. A ce titre, il justifie l'intérêt que nous avons pour le sujet, clarifie le problème à résoudre et fait ressortir les écrits théoriques de différents chercheurs ayant examiné la thématique de la corruption. Il rend compte des opinions aussi bien convergentes que divergentes des auteurs d'une part et d'autre part fait ressortir l'approche méthodologique adoptée.

1.1 Spécification de la problématique

Dans cette section, nous avons mis l'accent sur la motivation et l'intérêt que nous avons pour le sujet, sa pertinence au plan scientifique et social, le problème qu'il pose sans oublier les objectifs et hypothèses de la recherche.

1.1.1 Motivation et intérêt pour le sujet

La thématique de la corruption peut être traitée par tous les chercheurs en sciences sociales. L'historique du phénomène est digne d'intérêt par exemple pour l'historien et l'ancrage de la pratique dans les mœurs au sein de la société intéresse à la fois le sociologue et l'anthropologue. Le volet répression et l'aspect économique peuvent respectivement retenir l'attention du juriste et de l'économiste. Le politologue, le linguiste et le communicateur peuvent également examiner ce fait social à partir duquel se construisent toute une pratique langagière et tout un discours politique. Que ce soit l'usager qui sollicite un service ou l'agent administratif qui délivre des prestations, chacun d'eux adopte un langage, utilise un code gestuel pour vite bénéficier du service ou pour être intéressé. Ces pratiques langagières[3] sont parfois imagées et représentent un héritage culturel transmis aux générations naissantes appelées à les perpétuer. Or, la pratique de la corruption qu'elles servent à désigner est nuisible au corps social.

Vouloir freiner l'ampleur du phénomène suppose que le chercheur répertorie ces pratiques langagières, qu'il les décrypte et qu'il les présente non plus comme un bienfait, mais comme une pratique nuisible aux différentes communautés linguistiques.

[3] Nous entendons par pratiques langagières ici les mots, les expressions utilisés par les groupes sociolinguistiques pour désigner des faits de corruption.

A partir du moment où la langue est le véhicule de la culture d'un peuple et si dans cette langue l'anormal est présenté comme la norme, il est impérieux que l'on crée dans cette langue des expressions et des mots pour dire aux locuteurs que l'anormal est source de leur destruction. Or les travaux sur la corruption se limitent pour la plupart à dénoncer des scandales (Adoun et Awoudo (2007) ou à afficher juste une volonté politique de freiner son ampleur pour espérer amorcer un développement durable (Tchané (2005). C'est vrai qu'Eyèbiyi (2012) a opéré une rupture puisque l'auteur a analysé la corruption sous l'angle de la sociologie-anthropologie sans pour autant proposer de véritables solutions pour freiner l'ampleur du phénomène. Il a tout de même le mérite d'avoir pour la première fois au Bénin exhorté les organes en charge de la lutte contre la corruption à réinventer de nouveaux mécanismes de lutte contre le fléau.

Quel intérêt présente le sujet au plan scientifique et social ?

1.1.2 Pertinence scientifique et sociale du sujet

La thématique de la corruption a fait l'objet d'écrits de la part de nombreux chercheurs dans le monde. Pour Stuckelberger (1997), la corruption existait depuis que la jurisprudence a été reconnue. A l'origine, le mot était considéré sous un angle juridique mais de nos jours, le concept se situe au carrefour de toutes les sciences sociales. Selon Cartier (1992), les économistes ont focalisé leur attention sur le sujet dans les années 70 alors que les philosophes l'examinaient depuis des siècles.

C'est dans les années 70-80 que la corruption a commencé à inquiéter les dirigeants africains. Le président Nigérian, Shehu Shagari, affirmait en 1982 : *« L'un des problèmes qui m'inquiètent le plus est celui de la décadence morale qui affecte notre pays. Je pense au problème de la prévarication, de la corruption, à l'absence du sens du devoir, à la malhonnêteté et autres vices de cette nature »*[4].

Au Bénin, la corruption a suscité un nombre considérable d'articles de presse et de travaux universitaires. Roger Gbégnonvi publiait un article intitulé *«La corruption en question*[5] *»*. A travers cet article, il démontre que l'Etat en Afrique est voleur et plus on volera le voleur, mieux cela vaudra. Dans l'une de ses chroniques parue dans les colonnes du

[4] J. Cartier- Bresson, « Eléments d'analyse pour une économie de la corruption », in revue Tiers- Monde, n°131, juillet–septembre 1992

[5] In le quotidien La Nation du 17 septembre 1997

journal Le pays Emergent en date du 28 juillet 2010 titré *« Papa, ton honnêteté a servi à quoi ? »*, l'auteur montre l'ampleur du phénomène et la mentalité dominante de la jeune génération à prendre les pots-de vin comme l'unique moyen de réussir dans la vie. L'Agence de presse Proximité (1999) a, à juste titre, titré l'une de ses parutions Visages de la Corruption au Bénin. Soudan (2001) se montre plus alarmiste à travers un article titré : *Corruption au Bénin, le mal court.* Abdoulaye Bio Tchané, ex ministre de l'économie et des finances a publié, lui aussi, en 2000 un livre sur ce sujet intitulé : *Lutter contre la corruption, un impératif pour le développement du Bénin dans l'économie internationale.* Une thèse sur la corruption mérite d'être citée. Elle a pour auteur Eyèbiyi qui, en 2012, a examiné le thème : La réinvention de la lutte contre la corruption : les mobilisations civiles de la lutte contre la corruption et la construction de l'Etat au Bénin (1990- 2012).

Mais la plupart des auteurs de ces travaux se sont contentés de faire ressortir les manifestations du phénomène. Ils explorent des approches de solutions sans pour autant identifier dans nos langues les pratiques langagières désignant les faits de corruption et les solutions novatrices endogènes à préconiser pour espérer freiner le phénomène. Les actes que posent les dirigeants politiques ne sont pas toujours en adéquation avec leur discours. C'est à juste titre que le quotidien Le Matinal dans sa parution du 25 juin 2014 a titré : **Lutte contre la corruption : Yayi doit reconsidérer ses déclarations**.

Nous, nous entendons identifier les pratiques langagières véhiculant les faits de corruption et les analyser sous l'angle lexico-sémantique et métaphorique. Aussi intéresserons-nous aux discours sur la corruption des dirigeants politiques qui se sont succédé au pouvoir depuis le renouveau démocratique en vue de vérifier s'il y a un écart entre ce que disent les dirigeants et leurs actes en matière de lutte contre la corruption.

Consacrer une thèse à la corruption est la preuve que son auteur ne désespère pas de l'homme. Les solutions et remèdes sur lesquels débouche la présente thèse concrétisent cet espoir : d'abord parce que la corruption porte en elle-même les germes de sa propre négation et passé un certain seuil, finissent par exaspérer le peuple. La révolution française de 1789 en est une illustration : *« Les nobles de la cour qui devaient tout au roi, ne lui obéissaient plus et participaient considérablement au développement des intrigues, des conspirations et des*

défections propres aux régimes corrompus ». Le printemps arabe qui s'est opéré sous nos yeux en est également une preuve vivante[6]

1.1.3 Problématique et questions de la recherche

Au lendemain des indépendances des pays africains, la préoccupation majeure qui hante les esprits des leaders africains, c'est « comment faire pour que ces pays qui viennent d'accéder à une certaine autonomie connaissent un état de « bien-être décent » ? Des colloques, des séminaires, des cercles de réflexion et de nombreux ouvrages ont proposé diverses stratégies de développement. Des apports sont venus aussi bien des Africains eux-mêmes que des Occidentaux. Déjà en 1964 par exemple, le Père Lebret, du haut de la chaire des Nations Unies soutenait : *« Le développement ne saurait se réduire à l'aspect économique. Il devrait, pour être humain et intégral, développer tout l'homme et tous les hommes ».* C'est de là qu'est venue la formule : « Développement humain, intégral et durable » des Nations Unies. Trois ans plus tard, le Pape Paul VI, dans son encyclique Popularum Progressio[7] , observait que *« les causes du sous-développement ne sont pas d'abord d'ordre matériel. Elles sont à rechercher dans d'autres dimensions de l'homme, en premier lieu, la volonté qui se désintéresse des devoirs de solidarité, préférant la recherche d'intérêts individuels et égoïstes, en second lieu dans la pensée qui ne parvient pas toujours à orienter convenablement le vouloir.»*[8] La mentalité de l'homme noir est ainsi mise en cause sinon comment comprendre l'obsession de l'Africain et particulièrement du Béninois à vite s'enrichir aux dépens de l'Etat, des usagers des services administratifs et mêmes des malades dans les centres hospitaliers ? Comment comprendre qu'un ministre nommé se considère et se comporte comme l'enfant d'une région[9] qu'il doit nourrir et pourvoir en biens matériels même si c'est au détriment du bien

[6] Il a suffi qu'un jeune Tunisien chômeur désespéré se donne la mort par le feu pour que révoltée la population descende dans la rue pour réclamer des comptes aux dirigeants. Les émeutes ont entraîné le renversement du régime aussi bien en Tunisie qu'en Egypte.

[7] Il s'agit du n°51

[8] En 2009, le pape Benoit XVI a développé des arguments similaires dans l'encyclique Caritas inveritate sur le développement humain intégral dans la charité et la vérité

[9] Au Bénin ces dernières années, il est fréquent que des ministres de la République descendent dans leur région, au lendemain de leur nomination ou de leur maintien au poste suite à un remaniement, pour mobiliser à coup d'argent la population pour des marches de remerciement à l'endroit du chef de l'Etat.

commun ?

Au plan administratif, le fonctionnaire africain, dit Diakité (1986 :71) a tendance à considérer l'Etat ou le service d'Etat comme une vache à lait productrice d'intérêts mirobolants pour affaires privées. Sous la colonisation, pour les fonctionnaires africains, « voler l'Etat », c'était « voler le Blanc». On ne disait pas : *« Il a volé l'Etat »* mais plutôt, *« Il a volé le Blanc »* et cela est généralement bien vu. Bien que le Blanc soit parti, il n'y toujours pas eu une reconversion des mentalités au point que tous[10] s'emploient à se servir de l'Etat plutôt qu'à le servir. Il est pratiquement impossible actuellement de traiter la moindre affaire, de se faire établir le moindre dossier dans aucun service de l'administration sans « graisser la patte » à ceux qui sont payés par l'Etat pour de tels services à un niveau ou un autre. Comment en est-on arrivé là ?

L'avènement d'une économie monétaire au contact de la colonisation a amené les hommes à privilégier l'avoir au détriment de l'être puisque seul l'argent donne désormais à l'homme une visibilité sociale. Ainsi est née la volonté manifeste des hommes cupides à s'en accaparer par tous les moyens. L'homme cupide devient ainsi, selon Platon, *« esclave de l'avoir qu'il érige en valeur absolue, et à la recherche duquel il subordonne tout son être. Il livrerait pour de l'or, son fils ou sa fille en esclavage et à des maîtres sauvages et méchants[11]. »* Bien que Platon soit un peu abusif, il reste dans la logique de son affirmation pour définir la corruption comme le propre *« d'industrieux coquins que domine l'appât du gain et qui, tout en se rendant compte que les choses desquelles ils ont l'audace de tirer leur gain ne méritent aucune considération, ont néanmoins en raison de leur imprudence, l'audace[12] d'être avides de les gagner[13] ».*

La cupidité des agents administratifs corrompus auxquels fait allusion Platon transparaît implicitement dans leur langage lorsqu'ils reçoivent l'usager. Après lui avoir

[10] Il est vrai que l'on retrouve dans les administrations africaines des hommes et femmes intègres mais ils sont de plus en plus rares.

[11] Platon, La République, Livre IX, 588d-559e

[12] Les ''brouteurs'' ivoiriens font preuve de cette audace en faisant croire à de superbes marchés, en vendant des produits qui n'existent pas ou à se faire prendre pour le « Roi baoulé ». Ils opèrent sans la moindre violence en jouant sur le registre de la ruse.

[13] Platon, Hipparque ou l'homme avide de gagner, traduction de Léon Robin et de J-M. Moreau, Paris, Gallimard, Coll. Bibliothèque de la Pléiade, 1950, 225a-b

donné rendez-vous dans trois jours pour le retrait de son dossier, on lui donne indéfiniment d'autres rendez-vous jusqu'au jour où exaspéré, l'agent lui fait savoir que son dossier est perdu. Ou bien la pièce recherchée se trouverait dans une pile de dossiers poussiéreux dont la fouille donnerait de la migraine à l'agent. Les habitués du système comprennent très rapidement le sens d'un tel langage. Il signifie : « mettre la main à la bourse, le pourboire et le montant de ce pourboire est fonction de l'importante et du caractère express de la pièce demandée. Ceux qui ne comprennent pas tôt ce langage font indéfiniment les va- et-vient avant d'apprendre de façon sèche que leur dossier est perdu et qu'il faille tout recommencer.

Mais parlant de corruption au Bénin, il serait injuste de circonscrire le phénomène seulement aux agissements des agents de bureau ou des cadres moyens. La hiérarchie administrative et politique ne donne toujours pas l'exemple à tel enseigne que dans l'esprit de nombreux béninois, faire de la politique rime avec s'enrichir. Dans ce contexte, ceux qui ne peuvent se hisser au rang d'homme politique ou de dirigeant et qui ont la chance d'occuper un poste dans l'administration considèrent cette situation comme une aubaine, une manne céleste. C'est ce qui fait dire à Diakité (1986 : 83) : *« Ce sont les ''grands'' qui, par leur paraître, autant que par leurs actes, contribuent à semer dans les masses cet esprit de matérialisme exacerbé, cet esprit mercantile qui ramène tout à l'argent et qui tend à étouffer les vraies valeurs de la société, en faisant de l'argent et de la seule richesse matérielle la norme unique de l'honorabilité sociale ».*

Ce comportement des dirigeants politiques est beaucoup plus visible en période électorale. On sait en effet que l'intérêt financier est devenu depuis très longtemps la motivation principale du vote de l'électeur béninois au point que Banégas (1998) a parlé de « marchandisation du vote[14] ». Les hommes politiques béninois eux-mêmes savent que *«L'argent est la condition sine qua non de la victoire et celui qui en possède d'avantage que les autres s'aménage toutes les chances de gagner »*, fait remarquer Pean (2011 : 40) dans un ouvrage au titre très révélateur : La République des mallettes : Enquêtes sur la principauté française du non-droit. Pour Madougou (2008 : 164), l'homme politique béninois est *« tombé dans une sorte de catalogue infâme : le profiteur, pilleur de deniers publics, si ce n'est carrément un voleur, un prédateur de l'économie, kleptomane ou tout*

[14] Banégas, Richard, (1998) « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », Politique Africaine, n°69, Paris, Karthala, p 75-78

simplement corrompu ou vendeur…qui est ramené au bas de l'échelle morale …et qui est respecté par hypocrisie, raillé souvent ou applaudi s'il paye bien ». Cet investissement massif consenti par l'acteur politique en quête de suffrages est remboursé indirectement par le contribuable lorsque celui-ci accède au pouvoir. C'est pourquoi Topanou (2012 : 63) fait remarquer avec amertume que la démocratie devient de la sorte un fondement en même temps qu'une légitimation de la corruption au Bénin. *«La démocratie nourrit la corruption qui nourrit à son tour la démocratie »* créant ainsi un véritable cercle vicieux. Or la pourriture qui caractérise ce cercle vicieux a des conséquences néfastes sur le corps social ; d'où la nécessité de démasquer les acteurs et les soumettre à la rigueur de la loi. C'est pourquoi, les dirigeants allant à la quête du pouvoir ont toujours fait savoir à leurs concitoyens leur volonté d'en découdre avec le système dont la prévalence est synonyme de misère et de pauvreté. Mais force est de constater qu'au Bénin, en dépit de la volonté affichée[15] de « faire rendre gorge » chez Soglo, de « moraliser la vie publique » chez Kérékou et de « changer les mœurs politiques et sociaux pour l'émergence du Bénin » chez Yayi, la corruption a toujours la peau dure telle la carapace de la tortue puisqu' « elle ne recule pas et tend même à progresser plus rapidement que la dynamique en cours pour la réduire, voire pour l'éradiquer » (Elias, 2012). Une progression qui, aux yeux de Kaufman (1997), s'explique par la mauvaise approche des gouvernants. « *L'une des raisons pour lesquelles la corruption au niveau du gouvernement est devenue très répandue en Afrique de nos jours est que beaucoup d'efforts ont été déployés pour remédier au problème plutôt qu'à essayer de le comprendre* » précise -t-il.

La situation que vit le Bénin dans le domaine de la lutte contre la corruption confirme le point de vue de ce chercheur car depuis la conférence nationale de février 1990 jusqu'à ce jour, des mesures ont été prises pour endiguer le mal sans succès. L'exercice du pouvoir a permis au président Soglo de constater la complexité de la lutte. La dimension spirituelle du fléau, à en croire les rois de Kétou et d'Abomey, l'ont fait reculer compte tenu des représailles occultes sur sa personne. En lieu et place du rêve de Kérékou d'avoir un Bénin du Futur débarrassé de la corruption, le peuple a eu un Bénin foutu (Justice Amour Wawuton : 2010) ; en témoigne le mode de gestion du pouvoir axé sur le silence face aux malversations. Un mode de gestion que les humouristes de Radio Planète

[15] Nous avons soumis pour lecture et appréciation au comité de deux revues scientifiques un article de douze pages sur ce sujet que nous avons titré : « Le discours hypocrite des hommes politiques béninois face à la corruption »

révélaient en ces termes : « *Si tu parles de mon affaire tant, je parlerai de ton affaire ''tant tant tant'' Dès lors, tout le monde se tait et on bouffe…* » Cette situation a entraîné la perte de toute crédibilité des gouvernants. Toute chose que le président Kérékou a reconnue lors de la cérémonie de présentation de vœux de ses ministres en 2005: *« Vous devez comprendre que les comportements et les actes de chacun de nous décriés par l'opinion publique nationale devraient nous amener à une analyse de conscience approfondie face aux responsabilités qui sont les nôtres. (…) En tout cas, je vous convie à agir dans la crainte de Dieu, seul juge incontournable qui nous demandera des comptes ».* De tels propos montrent que le président Kérékou s'en remet à la justice divine et non à celle des hommes ; en dépit de l'arsenal jurique existant.

Espérant mettre un terme à la prédation de l'économie du pays, le peuple procède à un vote sanction de tous les cadres candidats ayant participé à la gestion du pouvoir sous Kérékou et confia par la voie des urnes la destinée du pays au président Boni Yayi qui promettait la rupture en 2006. Des engagements ont été pris en matière de lutte contre la corruption sur fond de slogan : « Ça peut changer, ça va changer, ça doit changer ». Il affirmait d'ailleurs à cet effet dans son projet de société : « *Ce qui va également changer, c'est la méthode de travail. Tout en s'appuyant sur des valeurs que sont la rigueur, le civisme, le bon comportement citoyen, la discipline, l'éthique, le respect de la chose publique, le travail bien fait, l'obligation de rendre compte et l'obligation de résultat, notre méthode de travail ne laissera pas de place à l'impunité ».* Après dix ans de gestion du pouvoir, Boni Yayi reconnait lui-même son échec en matière de lutte contre la corruption : « *Malgré le dispositif institutionnel de lutte contre la corruption, les progrès n'ont pas été à la hauteur des attentes. S'agit-il alors d'un manque d'efficacité de nos institutions ?, d'une insuffisance de moyens ou d'une démission collective*[16] *? », S'interrogea-t-il devant l'Assemblée nationale* avant d'ajouter plus tard : *« La corruption est un cancer. Quand je prenais le pouvoir, je ne savais pas que la tomate était déjà pourrie. Malgré mes efforts, je n'ai pas pu. »*

En raison de ces échecs répétés, la lutte contre la corruption apparaît aux yeux de ceux qui sont hors de la sphère politique comme une pure démagogie dépourvue de bien-fondé sur le plan de l'action. C'est dire donc que les acteurs politiques ont du mal à passer du dire à l'action. Une situation qui soulève en définitive une question de fond : Le politique

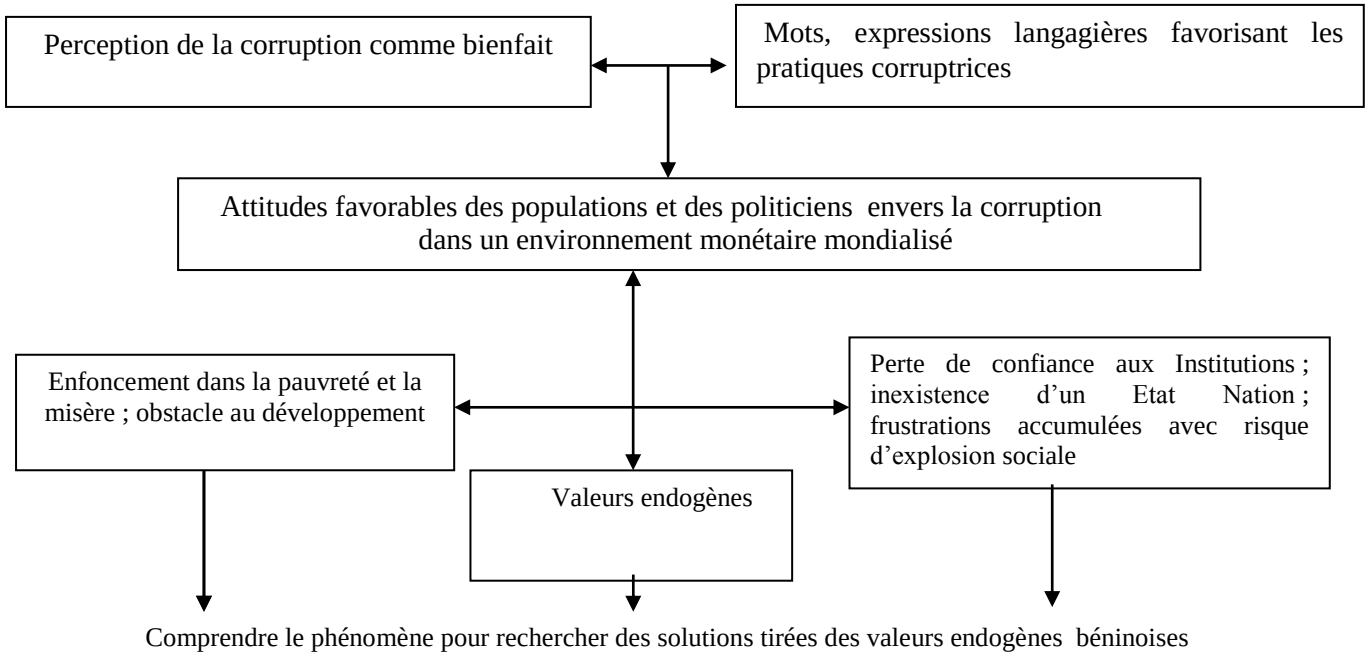
[16] Extrait du discours sur l'état de la Nation devant la représentation nationale le 28 décembre 2015 in le journal La Nation, n°6394 du mardi 29 décembre 2015, p.8

s'efforce-t-il de bien comprendre la corruption dans toutes ses dimensions avant d'engager la lutte ? Cette question suscite trois autres préoccupations majeures :

- La corruption n'a-t-elle pas ses racines dans nos langues et dans ce cas quels sont les termes seconds auxquels renvoient les expressions métaphoriques utilisées par les populations pour désigner les actes de corruption ?
- La déchéance observée au plan comportemental dans le domaine politique ne prédispose-t-elle pas les agents de l'Etat à s'adonner à des actes de corruption ?
- Face à cette déchéance et au regard des limites des mesures anti-corruption prises jusque-là, ne faut-il pas retourner à nos valeurs endogènes pour espérer freiner la corruption au Bénin ?

Nous résumons cette problématique à travers le schéma ci-après :

Figure1 : Schéma résumant la problématique de l'étude.



Source : Travaux de l'auteur, février 2016

1.1.4 Objectifs et hypothèses de recherche

- **Objectifs de l'étude**

  - **Objectif général**

Faire comprendre la pratique de la corruption au Bénin qui est un acte psychologique dont la bouche est le référent selon le modèle des valeurs endogènes.

  - **Objectifs spécifiques**

1- Identifier les termes seconds auxquels renvoient les expressions utilisées par les populations pour désigner les faits de corruption

2- Appréhender les facteurs prédisposant les agents de l'Etat à des actes de corruption

3- Répertorier les potentialités qu'offrent les valeurs endogènes en matière de lutte contre la corruption galopante.

- **Hypothèses de recherche**

1- Les références à la manducation dans les pratiques langagières pour désigner les faits de corruption dans nos langues illustrent la déchéance qui s'observe dans le domaine politique.

2- L'écart entre ce que disent les chefs d'Etat béninois face à la corruption en campagne électorale et ce qu'ils font au cours de leur mandat prédisposent les agents de l'Etat à des actes de corruption.

3- L'identification et la mise en œuvre des potentialités qu'offrent les valeurs endogènes béninoises constituent une piste de solution pour freiner l'ampleur du fléau au Bénin.

❖ **Tableau 3 : Indicateurs de variables et résultats attendus**

Objectif général : Faire comprendre la pratique de la corruption au Bénin qui est un acte psychologique dont la manducation est le référent selon les pratiques langagières.

Objectifs spécifiques	**Variables** ou indicateurs mesurables mettant à découvert le contenu des concepts (comportements spécifiques, opinions, ou jugements)	**Caractères**	**Renseignements**	**Où et auprès de qui ?**	**Avec quoi ?**	**Comment ?**	**Résultats attendus**
Identifier les termes seconds auxquels renvoient les expressions utilisées par les populations pour désigner les faits de corruption	- Les mots et expressions utilisés pour désigner les faits de corruption - Les gestes de l'agent administratif et de l'usager	Empirique et théorique, qualitatif	Connaître les mots, les expressions et la gestuelle utilisés par l'agent administratif et l'usager lors des actes de corruption	Dans les mairies et les palais royaux	Enregistreurs, Appareils photos,	Guide d'entretien, organisation de focus group	Les mots, les expressions utilisés pour désigner les faits de corruption sont collectés La gestuelle des agents administratifs décentralisés et des usagers est sue

Appréhender les facteurs prédisposant les agents de l'Etat à des actes de corruption	Le comportement peu vertueux des hommes politiques : achats de conscience en période électorale, scandales financiers dénoncés par la presse	Empirique, Empirique	Identifier l'attitude des hommes politiques en période électorale.	Dans les Mairies	Enregistreurs Questionnaire d'enquête Focus group	Observation des acteurs politiques en période électorale Entrevue	Identifier les facteurs prédisposant les Agents de l'Etat à des actes de corruption
Répertorier les potentialités qu'offrent les valeurs endogènes en matière de lutte contre la corruption galopante.	Les savoirs endogènes	Dans les palais royaux	Les savoirs endogènes	Les rois	Enregistreurs Appareil photo	Entretien Observation	Les valeurs endogènes sont identifiées

Source : Travaux de l'auteur, février 2016

Tableau 4 : Tableau de bord de l'étude

Questions de recherche	**Hypothèses**	**Objectifs spécifiques**	**Données**	**Sources**	**Méthode d'analyse**	**Résultats attendus**	**Observations**
Quels sont les termes seconds auxquels renvoient les expressions métaphoriques utilisées par les populations pour désigner les actes de corruption ?	Les références à la manducation dans les pratiques langagières pour désigner les faits de corruption dans nos langues illustrent la déchéance qui s'observe dans le domaine politique	Identifier les termes seconds auxquels renvoient les expressions utilisées par les populations pour désigner les faits de corruption	Les mots, les expressions utilisés par les populations et servant à désigner les actes de corruptions	Focus group Entrevue	Qualitative	Les termes seconds des expressions métaphoriques sont sus	/
La déchéance observée au plan comportement al dans le domaine politique ne	- L'écart entre ce que disent les chefs d'Etat béninois face à la corruption en campagne électorale et ce	Appréhender les facteurs prédisposant les agents de l'Etat à des actes de corruption	Enquête de terrain	Données de l'enquête de terrain	Qualitative	Les facteurs prédisposant les agents de l'Etat à des actes de corruption sont identifiés.	

prédispose-t-il les agents de l'Etat à s'adonner à des actes de corruption ?	qu'ils font au cours de leur mandat prédisposent les agents de l'Etat à des actes de corruption.						
Les valeurs endogènes ne pourront-elles pas contribuer à freiner la corruption au Bénin ?	L'identification et la mise en œuvre des potentialités qu'offrent les valeurs endogènes béninoises constituent une piste de solution pour freiner l'ampleur du fléau au Bénin.	Répertorier les potentialités qu'offrent les valeurs endogènes en matière de lutte contre la corruption galopante.	Les valeurs endogènes	Entrevue	Quantitative	Les savoirs endogènes sont répertoriés.	/

Source : Travaux de l'auteur, février 2016

Quel sens revêt le mot corruption et quelles en sont les implications au plan théorique ?

1.2 Clarification conceptuelle

L'un des discours les plus actuels qu'affectionnent les dirigeants africains est celui de la ''bonne gouvernance'' que le philosophe Platon a inauguré depuis plus de deux mille ans. Si le thème est à la mode, c'est parce que les bailleurs de fonds l'imposent aux pays du sud puisqu'ils conditionnent désormais l'aide au développement à la promotion de la bonne gouvernance. Or l'on ne peut pas parler de la bonne gouvernance sans lutter contre la corruption. Le tort est de croire et de faire croire, comme l'ont fait Bayard (1989), Péan (1988) et quelques autres racistes du Nord, que la corruption, ou « la politique du ventre », était l'apanage des seuls pays du Tiers-Monde. Elle est présente partout dans le temps et dans l'espace. Les chercheurs qui se sont intéressés à la définition de la corruption ne font pas preuve d'unanimité. Chacun définit le vocable selon sa formation, selon son prisme ; d'où la nécessité de procéder à une clarification conceptuelle et de revisiter les différentes approches théoriques.

1.2.1 La corruption et ses implications

Dans l'imaginaire de nombreux citoyens, la corruption est un monstre. Une telle conception considère la corruption comme un être qui, en soi, est singulier. En écoutant le discours des responsables en charge des organes de lutte contre la corruption, l'on se rend compte que ce discours est à la fois énergique et péjoratif : *« La corruption est un fléau à combattre, la corruption tue, c'est une épidémie sociale qu'il faut éradiquer »*. On confère ainsi à la corruption le statut d'un être réel aux fonctions dévastatrices. Cette représentation mentale fait qu'on donne au phénomène la psychologie d'un monstre invisible portant entorse à la morale. De la sorte, il apparaît que les hommes ne sont pas responsables de la corruption. Ils en sont plutôt des victimes résignés. Ayissi (2008 : 24) fait savoir, dans ce cas, que *« le combat contre la corruption apparaît comme une entreprise téméraire dont l'échec est garanti à priori, étant donné que la force et la volonté de l'homme est mince par rapport à celle du monstre à combattre. Il ne reste plus alors aux hommes qu'à prier ou à se laisser déterminer par le monstre »*. La thèse de la corruptibilité naturelle de l'homme conçoit donc le phénomène comme une pratique inéluctable et à partir de cet instant, la résistance que lui opposent certains acteurs de la société civile donne alors à rire. Leur ridicule n'a d'égal que celui de ceux qui prétendent transporter un fluide dans un panier. Pour les défenseurs de cette thèse, l'homme est souillé par le péché originel et il n'y a point d'espoir que l'homme résiste

à la corruption. C'est dire donc que l'homme est corruptible par nature et seul Dieu peut l'en affranchir[17] car lutter contre la corruption, c'est s'en prendre à sa propre nature. Il faut alors la rédemption qui permettra à l'homme de transcender sa nature première. C'est pourquoi le philosophe Glaucon au livre II de la République de Platon soutient que les hommes ne sont justes que par peur des conventions ou des lois civiles qui punissent la pratique de l'injustice.

En effet, le vocable ''corruption'' est polysémique. Tous les spécialistes qui se sont intéressés à ce concept ont proposé une définition en fonction de leur prisme, de leur formation. Le contenu sémantique varie donc selon que l'on a affaire à un juriste, un économiste, un politologue, un sociologue, un linguiste ou un anthropologue. C'est vrai que certains points de vue se rejoignent mais il n'en demeure pas moins que l'on assiste à des glissements sémantiques[18] voire des contresens. Ackerman (1999:164), avertissait déjà la communauté scientifique : *« la corruption a différentes significations dans différentes sociétés »*. Il n'est donc pas question de s'attendre à un consensus ; en témoignent les travaux de Millet (1998). Pour lui *« la corruption est un phénomène complexe et à géométrie variable. Il y a donc une difficulté à trouver un consensus sur la définition du phénomène, pourtant universellement répandu »*.

Dans le cadre de cette thèse, nous avons jugé nécessaire de revisiter les diverses approches définitionnelles des auteurs qui se sont déjà penchés sur la thématique de la corruption.

Historiquement la corruption a servi à désigner des comportements politiques et des attitudes sexuelles condamnables. A l'instar du terme Latin *"corruptus"*, le mot *"corrompu"* évoque toute une série d'images du mal, il renvoie aux facteurs de destruction de ce qui est sain.

En effet, le substantif "corruption" dérive du verbe "corrompre" emprunté lui-même au latin "corrumpere" qui signifie à son tour : altérer, dénaturer, dégrader, pervertir au sens matériel et immatériel. La corruption peut donc être perçue comme une dépravation, un avilissement, une déformation. Corrompre quelqu'un selon le petit dictionnaire de la langue française Larousse, c'est le détourner de son devoir, le porter à l'immoralité ; obtenir soit par de

[17] Le quotidien La Nation titrait à juste titre dans sa parution du 9 décembre 2009 : Lutte contre la corruption au Bénin, faut-il s'en remettre à Dieu ?

[18] Dommel (2003) parlant de la corruption, a expliqué comment un glissement s'est produit dans les dernières décennies où l'on s'est laissé doublement surprendre : tantôt par les effets pervers de certaines réformes telles que le train de décentralisation, tantôt, au contraire, par des évolutions comme celles des besoins financiers des partis politiques.

l'argent, soit par divers cadeaux, qu'il agisse malhonnêtement. C'est aussi engager une personne investie d'une autorité à agir contre les devoirs de sa charge en le soudoyant. C'est pourquoi Agbota (1998) définit le vocable corruption comme « *le fait de bénéficier de quelque chose qu'on ne mérite pas. Cette chose peut être un poste, un bien, une distinction* » en vue de mal faire ou de ne pas faire du tout ce que l'on devrait bien. Campbell (1998 : 28) partage largement cette approche car pour lui, la corruption, c'est « *l'ensemble des moyens employés pour circonvenir quelqu'un, pour le détourner de son devoir, notamment en le soudoyant. Au sens juridique, la corruption serait une acceptation de dons ou de présents pour s'abstenir de faire un acte que son devoir lui commandait de faire ou pour faire un acte non sujet à rémunération* ».

Le mot renvoie également à la notion d'abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel. Un aspect largement souligné par Kaufmann (1997). Pour cet auteur, « *Est corrompu celui qui profite de sa fonction pour s'enrichir au-delà de sa rémunération légitime. Son partenaire dans la transaction corrompue appelé parfois corrupteur profite aussi de cette position. Cependant, si chacun réalise un gain sur la base d'une action illégale ou contraire à la morale et au civisme, le corrompu est celui qui abuse du bien public dont il a la charge, c'est d'abord sa responsabilité qui est en cause* ».

Dans la littérature latine, le mot a une résonance morale. Des politiciens et magistrats grecs de moralité plutôt douteuse n'avaient-ils pas condamné à mort le philosophe intègre Socrate pour faits de corruption ? Socrate, l'incorruptible aurait pu susciter de la pitié pour se faire acquitter en agissant sur la psychologie des juges. Mais l'intègre se garda de corrompre le jury en s'opposant au plaidoyer que son ami Lysias lui a rédigé, car cela aurait été une malice contraire à la vertu. Il se contenta de dire la vérité et refusa l'exil aussi bien que le projet d'évasion que lui a proposé son ami Criton.

Dans la littérature économique, juridique[19] et politique dont Bailey (2000 :9) en fait l'écho, la corruption englobe « *un vaste ensemble de comportements, de conduites tels que les détournements de deniers publics, les prévarications, les concussions, les fraudes, le trafic d'influences, les ingérences, les pots-de vin, les malversations, le népotisme, l'extorsion de fonds sans oublier les paiements de sommes d'argent pour accélérer le traitement d'un dossier* ». Cet

[19] Les considérations juridiques du vocable corruption sont résumées par Guillien R. et Vincent J., 1981, dans le *Lexique des termes juridiques*, 12ème édition Paris, Dalloz. Pour ces auteurs par exemple la corruption est *« le fait d'abuser d'un mandat électif, de son pouvoir, de son autorité, de ses fonctions ou de son emploi, en vue de tirer un profit personnel, pour faire ou s'abstenir de faire un acte de son pouvoir »*

auteur fait une distinction entre ''corruption mineure'' ou ''petite corruption'' et la ''corruption majeure'' ou ''grande corruption''. La corruption mineure a été largement développée par des chercheurs comme Tidjani Alou (2001), Olivier de Sardan, Arifari-Bako & Moumouni (2007), Blundo (2008) et Jolly (2001). Les travaux de Diakité (1986), Adoun &Awoudo (2007), Jean-Jacques Prompsy (2007), Dussey (2008) permettent de saisir l'ampleur des fonds en jeu à travers les scandales financiers lorsqu'il s'agit de la ''corruption majeure'' ; encore appelée ''la grande corruption''. Mais les formes génériques de corruption telles que pots-de vin, commissions occultes, conflit d'intérêt, fraudes, prélèvements illicites, courtage en informations illégales, blanchiment d'argent, criminalité organisée que propose Bailey (2009) relèvent du domaine des sciences économiques et juridiques. Roger Gbégnonvi, ancien président de Transparency international Bénin, que nous avons interviewé le 06 août 2014 rejette cette catégorisation car cela conduirait à déduire, à ses yeux, une corruption bonne et acceptable d'une part et une corruption mauvaise et répréhensible d'autre part. Selon lui, *« la corruption c'est la corruption ''Ajò ɔ́ ajò wè'' (le vol c'est le vol)* » et elle ne saurait être bonne. A l'en croire, le risque est grand de parler de bonne ou de mauvaise corruption lorsqu'on se réfère à l'approche des juristes ; d'où la nécessité de la combattre avec la plus grande détermination. Laquelle détermination lui a fait dire lors d'un colloque aux Etats-Unis *« Je pensais que la corruption peut même être éradiquée. Erreur ! Avec le temps et après avoir exercé le pouvoir d'Etat en qualité de ministre, je remets en cause cette position radicale adoptée devant les experts américains. La corruption existait, existe et existera toujours ».* Une opinion qui reçoit l'assentiment de Machiavel puisqu'il affirmait dans son Discours sur la première décade de Tite Live : *« En effet, il n'y a ni loi, ni constitution qui puisse mettre un frein à la corruption universelle ; car, comme les bonnes mœurs pour se maintenir ont besoin des lois, les lois à leur tour, pour être observées, ont besoin des bonnes mœurs ».*

Mais de façon concrète, quand dit-on qu'il y a corruption ?

Il y a corruption, dit Klitgaard (1997:18), *« lorsqu'un individu place de manière illicite ses propres intérêts au-dessus de ceux des gens et des idéaux qu'il s'est engagé à servir (…) Elle peut aussi bien consister en distorsion des procédures les plus simples qu'en abus des grands instruments de l'action publique, qu'il s'agisse des tarifs douaniers ou de la politique en matière du crédit, de systèmes d'irrigation, de logement ou encore de l'application des lois et règlements relatifs à la sécurité publique, au respect des contrats ou au remboursement des emprunts. »* C'est donc, comme le soutient Nye (1967), cité par Zimé (2012 : 27), *« un*

comportement qui s'écarte des obligations formelles inhérentes à une fonction publique pour en tirer un avantage privé en terme d'argent ou de statut ; ou qui enfreint des règles interdisant certains types d'influences de natures privées ». Mais, Senior (2006 : 35), n'est pas d'accord avec cette définition qu'il trouve restrictive puisque la corruption est réduite à l'abus de la charge publique pour des fins privées. Or, remarque Kocharé (2013), la corruption peut fréquemment être tracée à l'interaction entre les fonctionnaires qui ont des licences pour qualification et des individus privés ou firmes qui désirent recevoir ces licences.

Pour Ayissi (2008 :36), la corruption, c'est *« un jeu d'intérêts qui implique plusieurs sujets ou groupes de sujets. Elle établit en marge des conventions en vigueur une relation entre un sujet passif et un sujet actif. »* Le sujet actif, dit-il est celui qui initie le jeu de la corruption après en avoir conçu les règles et les modalités pratiques. Le sujet passif est celui qui est contraint de jouer avec l'autre en marge du droit et de la morale. Ces explications de Lucien Ayissi mettent en définitif en relief, à nos yeux, le viol de conscience qu'opère le sujet actif puisqu'il contraint son vis-à-vis à faire sa volonté en agissant sur sa psychologie ; une tactique que l'on peut dénommer « phénomène de la phagocytose psychologique ». Un phénomène selon lequel une conscience libre absorbe la liberté de l'autre lorsqu'elle la contraint d'agir cyniquement contre son propre gré. Vue sous cet angle, la corruption apparaît comme un supplice psychologique que vivent tous ceux qui y participent malgré eux. Le phénomène de la phagocytose psychologique peut donc s'appliquer à la concussion qui est un mode particulier de corruption qui consiste à contraindre psychologiquement l'usager à déterminer en espèces ou en nature, celui dont il loue les services. Le concussionnaire agit à l'image d'un maître chanteur. C'est ce qui fait dire à Prompsy (2007:147) sur fond d'humour : *« La corruption commence lorsque, ne disposant pas d'un vêtement à la taille idoine, la vendeuse affirme à la dame boudinée dans une robe trop petite : Elle vous va à ravir »*. La corruption continue lorsque le laboratoire explique à ses clients médecins l'excellence de sa nouvelle molécule dans un hôtel luxueux où ils ont bénéficié de forfaits en arrivant dans leur chambre. Elle se poursuit également lorsque l'agence de voyage offre un billet gratuit à la secrétaire de ce cadre dirigeant dont elle organise les fréquents déplacements. C'est dire donc que tous les cadeaux n'ont pas la même valeur. L'existence ou non de la corruption à travers ces exemples réside dans l'intention du donateur qui cherche à mettre à l'aise le bénéficiaire afin de capitaliser à court, moyen ou long terme son offre.

Sur le plan juridique, il y a corruption lorsque le décideur qui reçoit un présent n'est pas

le payeur. Il devient ainsi coupable de corruption passive. Celui qui donne le présent est coupable de corruption active. Les termes sous-entendent que c'est obligatoirement le vendeur qui a pris l'initiative de soudoyer un acheteur naïf, qui, d'abord surpris, finit par succomber à une tentation qu'il n'avait jamais envisagée et encore moins rencontrée. Mais l'inverse est également vrai puisque l'acheteur peut avoir de solides habitudes ou un solide appétit en la matière et tout le monde s'accorde à reconnaître que l'appétit vient en mangeant !

Mais comment les institutions internationales défissent-elles le phénomène ?

1.2.2 La corruption vue par les Institutions internationales

Pour le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD, 1998 : 3) par exemple, la corruption est le *« mésusage du pouvoir, de l'autorité ou de fonctions publiques en vue de l'obtention d'avantages privés, au moyen de pots-de vin, d'extorsion, de trafic d'influence, de népotisme, de fraude, de payement, de facilitation ou de détournement de fonds »*. Transparency international résume la pratique par « *l'abus de pouvoir reçu en délégation à des fins privées*[20] ». Une telle définition s'inscrit en droite ligne de la réponse servie par le Ministre béninois de l'Economie et des Finances, Lawani au chef de l'Etat dans le cadre du scandale financier de la CEN SAD : *« Je crois avoir agi en fonction des pouvoirs que vous m'avez conférés »*.

La convention des Nations Unies contre la corruption propose une définition plus large du concept. Pour elle, la corruption est *« le fait de commettre ou d'inciter à commettre des actes qui constituent un exercice abusif d'une fonction, (ou abus d'autorité), y compris par omission, dans l'attente d'un avantage, directement ou indirectement promis, offert ou sollicité ou à la suite de l'acceptation d'un avantage directement accordé, à titre personnel ou pour un tiers »*[21]. Elargissant la définition au secteur privé et à la société civile, le Conseil de l'Europe soutient que *« La corruption (...) comprend les commissions occultes et tous les autres agissements qui impliquent des personnes investies de fonctions publiques ou privées, qui auront violé leurs devoirs découlant de leur qualité de fonctionnaire public, d'employé privé, d'agent indépendant ou d'une autre relation*

[20] Nous invitions le lecteur à consulter le site : http:/www.transparency.org/sourcebook/otherlanguages/french/dnld/chapitre01.pdf de Transparency International que nous avons visité le 05 août 2014 et à lire l'article en ligne « Où et comment prospère la corruption ? »

[21] Conseil de l'Europe, 2007 : *Combattre la corruption. Les instruments du conseil de l'Europe sur la lutte contre la corruption*, Strasbourg, GRECO, p.34.

de ce genre, en vue d'obtenir des avantages illicites de quelque nature que ce soit, pour eux-mêmes ou pour autrui.»

Mais quel regard jettent les auteurs sur la thématique de la corruption ?

1.2.3 Regards croisés des auteurs sur la thématique de la corruption et perception des enquêtés sur le fléau dans les aires culturelles visitées

En effet, la corruption qui est restée pendant longtemps un sujet tabou en Afrique a été abordée par de nombreux auteurs appartenant à diverses disciplines scientifiques. Olivier de Sardan (2001) se réjouit que le thème de la corruption fasse enfin objet de débat public. A l'issue d'une enquête menée avec Blundo dans trois Etats africains à savoir le Bénin, le Niger et le Sénégal, les auteurs publient un ouvrage au titre révélateur : *La corruption au quotidien en Afrique de l'Ouest : Approche socio-anthropologique comparative: Bénin, Niger et Sénégal. Ils* en arrivent à la conclusion selon laquelle la corruption en Afrique est « enchâssée » dans un environnement administratif particulier et dans des logiques sociales qui tendent à la banaliser et à la légitimer. Voici, ce qu'ils disent du phénomène : « *La corruption, est un phénomène particulièrement complexe, multidimensionnel, qui d'un côté est enchâssé dans l'ensemble des modes de gouvernance et de gestion que l'on retrouve à tous les niveaux de l'État, et qui, de l'autre, est indissociable de diverses formes habituelles de sociabilité ainsi que d'un ensemble de normes et valeurs sociales. La lutte contre la corruption en est rendue elle-même d'autant plus complexe, et ne peut être donc réduite à quelques propositions émises par quelques chercheurs en vase clos*[22] ».

Ainsi les auteurs montrent la difficulté à extirper du corps social une pratique banalisée faisant partie du vécu quotidien et qui donne du baume au cœur des populations. Loin d'être un aveu d'échec, cette affirmation de Blundo et d'Olivier de Sardan apparaît comme un avertissement à l'endroit des gouvernants et des organes de lutte contre la corruption. L'enjeu étant de « t*ransformer ce qui est aujourd'hui une transaction socialement acceptée en une transgression socialement condamnée* » (Blundo 2007 : 39). Conformément à sa logique, Blundo (2000) conseille : « *Avant de lancer de nouvelles croisades pour l'assainissement de l'Etat Africain, il convient d'éclairer, aux travers de recherches comparatives empiriquement fondées, les mécanismes concrets par lesquels il fonctionne au quotidien et les logiques sociales qui contribuent à la désarticulation de l'action publique* ».

[22] In Blundo et Olivier de Sardan (2003 : 271).

De la sorte, il convient d'identifier en Afrique des facilitateurs sociaux[23] qui servent de terreau favorable au fléau. Il est donc essentiellement question, dira Olivier de Sardan, (1996) d'insérer la corruption non seulement dans un tissu de normes et d'attitudes sociales, mais aussi dans le contexte politique. De la sorte les formes de corruption telles que les abus de biens sociaux, le trafic d'influence le népotisme, le délit d'ingérence, les abus de pouvoir, les détournements de fonds et les malversations seront prises en compte. C'est dans cette logique qu'Olivier de Sardan (1996) retient sept (7) thèses. Les thèses 5 et 7 précisent respectivement ce qui suit :

- « *la corruption est un processus cumulatif et expansionniste, peu réversible, qui se répand plutôt du haut vers le bas. Les facteurs qui favorisent sa diffusion ne peuvent être inversés pour produire sa répression* » ;
- « *les pratiques du complexe de la corruption, juridiquement condamnables et largement réprouvées, sont cependant considérées par ceux qui les mettent en œuvre comme légitimes, et bien souvent comme n'étant pas de la corruption. Autrement dit, la frontière de fait entre ce qui relèverait de la corruption et ce qui n'en relèverait pas est fluctuante et dépend du contexte et de la position des acteurs* ».

Doucin (2005) s'intéresse, lui, au rapport très étroit existant entre corruption et clientélisme. A ses yeux, « *Les approches légales et technico-empiriques des organisations intergouvernementales sont, à tort, imperméables au fossé qui sépare normes officielles et normes sociales non officielles qui jugent autrement les couleurs de la corruption ou du clientélisme, à la légitimité relative de l'imbrication de ces systèmes officiels et officieux dans des contextes où l'Etat n'est pas protecteur neutre* ». Or qui dit clientélisme, dit appartenance à un réseau, à un système. Dans ce cas, les acteurs en charge de la lutte se tromperaient de cible en s'attaquant aux individus isolément. Ils doivent s'attaquer au système. Klitgaard (1997) approuve cette approche de la lutte puisqu'il écrit à cet effet : « *Pour combattre la corruption, il faut la penser en termes de système et non en termes d'individus.* ». Pour lui, *corruption (C) = Pouvoir Monopolistique (M) + le Pouvoir Discrétionnaire des fonctionnaires (D) - la Responsabilité (R). Ce qui donne en abrégé la formule* $C = M + D - R$. Pour cet auteur, si celui qui exerce un pouvoir en gérant un bien ou un service est seul à décider sans le moindre contrôle de qui en bénéficiera ou non, alors la corruption est quasiment inévitable. Pour lui, il est primordial de limiter l'exercice du pouvoir discrétionnaire en

[23]L'expression est de Jean Pierre Olivier de SARDAN qui désigne sous ce vocable, les facteurs qui facilitent la dissolution de la frontière entre pratiques quotidiennes licites et pratiques quotidiennes illicites et en accentuant les pressions sociales qui incitent à ignorer cette frontière.

recherchant les voies et moyens pour réduire les situations monopolistiques. Gaga (2014) révèle que Klitgaard s'est en réalité appuyé sur l'expérience relative à la lutte menée par le juge Philippin Plana pour nettoyer l'administration des impôts dans ce pays. Sa politique a consisté à mettre en place un nouveau système d'évaluation des performances à travers la collecte d'informations sur les faits de corruption dans le pays et le châtiment rapide des hauts responsables épinglés. Si cette approche a été fructueuse aux Philippines, dans bien d'autres Etats Africains, le phénomène perdure et enlève toute crédibilité à l'appareil judiciaire qui se retrouve aux bancs des accusés. Agbangla (2008) refuse d'incriminer exclusivement la justice. Il met en cause le comportement des acteurs de la corruption et les caractéristiques de l'environnement sociopolitique et culturel. Pour Agbangla (2008), il faut déclarer une guerre sans merci aux acteurs et s'efforcer de détruire le système. Laquelle destruction passe par la prise de mesures incitatives et répressives. Pour Talahite (2006), il est question de « *rendre la corruption coûteuse pour celui qui y a recours soit en remplaçant les gains illégitimes procurés par la corruption par des gains légitimes (par exemple en augmentant les traitements des fonctionnaires, ou en supprimant des règles bureaucratiques qui, pour être contournées, donnent lieu à des transactions corrompues) ; ou en mettant en place des sanctions qui annulent voire dépassent le gain de la corruption* ».

Des chercheurs comme Huntington, Tilman, Merton ou Hors ont développé aux Etats- unis la théorie fonctionnaliste de la corruption dans les années 1960 et 1970. Se fondant sur le caractère naturel du phénomène, ceux-ci minimisent l'aspect éthique du problème. Pour eux, « *la corruption se développe dans les sociétés en mutation, elle est le produit inévitable du processus de modernisation dont elle facilite le développement. Elle met de l'huile dans les rouages et joue un rôle d'intégration sociale en permettant aux exclus sociaux de profiter du système et évite ainsi les révolutions brutales.* »

Leur prise de position est semblable à celle du sociologue français Emile Durkheim (1950) qui considère le crime que les criminologues ont toujours classé comme un phénomène pathologique comme « une partie intégrante de toute société humaine »[24]

La thèse des fonctionnalistes s'inspire de l'allégorie de Moana. Il s'agit en réalité de la corruption dont l'alibi est la pauvreté de ceux qui la pratiquent. En effet, inculpé pour ses diverses malversations, Moana, l'ex-secrétaire du Gouverneur de Milan, se justifiait au tribunal en alléguant que Charles Quint « traitait très mal ses serviteurs et que pour cette raison, il leur était

[24] Emile Durkheim (1950)- les règles de la méthode sociologique, Paris, Puf, p.66

permis de se dédommager par ''une autre voie''. Moana établissait ainsi selon Waquet[25] (1984 : 79) un lien entre les abus reprochés et l'exiguïté des salaires des employés publics. L'autre voie qu'évoque Moana, n'est rien d'autre que celle de la corruption. Moana essaie ainsi de légitimer une pratique condamnée. Cette légitimation apparaît comme un hommage que les fauteurs de corruption rendent à une pratique qui est à l'antipode du droit et de la morale. D'après Moana, la corruption est permise, non pas parce qu'elle est légale ou morale, mais parce qu'elle corrige les défauts de justice d'une société dans laquelle les gagne-petits courent le risque d'être condamnés à vie à la pauvreté. S'ils empruntent « cette autre voie », tout en sachant qu'ils sont en sens interdit, c'est pour court-circuiter, dit Ayissi (2007). Les voies officielles apparaissant pour eux comme de véritables impasses existentielles, ils décident alors eux-mêmes de corriger leurs conditions existentielles. Pour eux, se dédommager, consiste à prendre l'initiative de résoudre, mais par des pratiques illicites le problème de justice sociale que la société a la négligence ou l'irresponsabilité de laisser à l'abandon. Le prétexte de Moana n'est pas seulement justificateur d'une pratique illégale et immorale. Il pose également le problème de la fonctionnalité de la corruption dans un espace politique contradictoire, parce que constitué de pauvres et de riches. Pour eux, grâce à la corruption, le marché ne serait plus un espace économique inaccessible aux pauvres jadis animé par des riches qui sont démographiquement minoritaires. Selon Irène Hors (1999), *«les pratiques de corruption permettent de compenser la dépendance formelle du secteur privé à l'égard de la pyramide politico- administrative par une indépendance dans la pratique, et permettent aux politiques de transférer une partie des ressources accumulées par les capitalistes aux groupes non- capitalistes»*[26]. De plus ajoute –t-elle *« la corruption contribue à résoudre ou du moins à relâcher les tensions sociales créées par le processus d'accumulation primitive. »*

Selon les fonctionnalistes, la corruption des petits salariés est avantageuse pour l'Etat puisqu'elle s'apparente à une heureuse opération de distraction mettant les gouvernants à l'abri des violentes récriminations des pauvres. Pour eux, en tolérant la corruption vitale, les dirigeants détourneraient subtilement l'attention des policiers et gendarmes ainsi que tout

[25] Jean Claude Waquet (1984), De la corruption morale et pouvoir à Florence au XVIIème et XVIIIème siècle, Paris, éd. Fayard, p.79

[26] Irène Hors, «Lutte contre la corruption: Aurions-nous tort? », in Le Courrier, N° 177 octobre-novembre 1999, p. 75.

autre agent de bureau de la crise économique en les amenant à se tourner inconsciemment vers le racket, la concussion et la ruse. Ce faisant, l'Etat limite considérablement les énergies que ces acteurs sociaux pourraient dangereusement mobiliser contre le gouvernement et l'Etat. Enfin au plan psychologique, la corruption libèrerait les pauvres du complexe d'infériorité qu'ils ont dans une société dans laquelle l'être est fondé sur l'avoir et le pouvoir. Jean François Bayard soutient les fonctionnalistes puisqu'il ne trouve aucun inconvénient à réussir socialement en accumulant et en transgressant les normes publiques de référence. Pratiquer la corruption, dit-il, est certes illégal, mais cela est légitimé par ceux qui la prennent pour une vertu et le corrompu pour un sage. Pour eux, il faut tirer un meilleur profit individuel de la situation sociale qu'on occupe. Il est, culturellement contradictoire, voire bête d'être par exemple Ministre, Directeur de société, douanier et se garder d'accumuler. Un ministre ou un douanier pauvre est plus bête que la chèvre car elle au moins comprend qu'elle doit brouter là où elle est attachée. La chèvre qui broute là où elle est attachée et qui se détache même parfois pour étendre son pâturage afin qu'il coïncide avec la taille de son appétit élastique est une bête plus sage que ceux qui délégitiment la corruption.

Mais pour nous, la grille d'analyse des fonctionnalistes doit être disqualifiée, car leurs arguments manquent de pertinence surtout au plan éthique. C'est très dangereux d'encourager l'existence de la corruption au motif qu'elle aide les pauvres à s'insérer dans le tissu économique en leur conférant leur humanité. Au contraire, elle appauvrit davantage les exclus de la dynamique de la modernité dont le rapport à l'argent, à l'habillement ou au logement est gouverné par une inquiétude constante.

Comment se présente la corruption dans sa forme de magie ?

La thèse de la magie de la corruption a été développée par Ayissi (2008). Pour cet auteur, la magie de la corruption consiste à produire des effets contraires aux lois civiles et morales en vigueur ou à atteindre des objectifs en empruntant le sens interdit. C'est cette magie qui fait dire à Cassamayor (1973) dans l'un de ses articles scientifiques titré « La corruption » qu'il a fait publier dans le n° 420 de la revue scientifique ''Esprit'' : « *la corruption consiste, dit-il, à faire passer une chose pour une autre, un homme pour un autre, un incapable pour un capable, une pacotille pour une richesse* ». Le corrupteur et le corrompu font preuve d'habileté en revalorisant ce qui est dévalué et en dévaluant une valeur pourtant authentique. La corruption apparaît dès lors comme une mystification puisque le corrupteur fait croire à l'usager que le service à lui rendre est une tâche si compliquée qu'elle nécessite une contribution destinée à conditionner favorablement la psychologie

de tous ceux qui interviennent dans le traitement de son dossier. Le corrupteur aussi à son tour fait également croire que le pot-de-vin versé est la pièce maîtresse de son dossier. Celle qui supplée nécessairement les défauts possibles ou réels du dossier. Il apparaît dès lors que le corrompu et le corrupteur s'engagent dans un deal qui consiste à faire passer le faux pour le vrai, le mal pour le bien, l'illégal pour le légal, l'injuste pour le juste et vice versa. C'est ce que Hibou (1977) tente de démontrer dans son article « Le capital social de l'Etat falsificateur ou les ruses de l'intelligence économique » publié dans la criminalisation de l'Etat en Afrique. Au nom donc de cette magie de la corruption, l'ignorant a les prérogatives d'un savant. Les cancres passent pour des génies. Il revient aux imbéciles le mérite des surdoués. La substitution du fictif au réel amène Jean Paul Gourevitch à dire *« le caractère fictif des diplômes africains pose des difficultés pour une Université française qui se refuse à la sélection »*. Aussi s'appuie-t-il citant le cas du Cameroun où les enseignants vendent les sujets d'examen pour arrondir leur fin de mois. Au Tchad, on délivre le Bac[27] par photocopie. Si les épreuves orales ont été supprimées au baccalauréat camerounais, c'est parce qu'elles étaient devenues des foires lors desquelles l'évaluation des candidats se négociait non pas en fonction de la qualité de leurs prestations intellectuelles, mais suivant la somme d'argent qu'ils devaient donner aux examinateurs pour chaque matière. Au cours du rituel magique, on procède au tripatouillage des bulletins et des relevés de notes de telle sorte que les candidats faibles deviennent subitement brillants, les échoués se transforment en lauréats. Cette situation montre que la corruption pourrait avoir un lien avec la pauvreté.

1.2.4 Causes de la corruption en Afrique vues à travers les lunettes occidentales

Les recherches sur la thématique de la corruption ont été marquées par les travaux de deux chercheurs : Français Péan et Bayart. Ils ont analysé les causes de la corruption en Afrique et leur prise de position respective a un caractère raciste aux yeux de bon nombre de politologues et d'analystes du sud.

Nous allons présenter la thèse de Péan et le paradigme du politologue Bayart relative aux causes du phénomène. Elle fait ressortir également la tactique utilisée par les corrupteurs pour assurer la transmission discrète de la prébende aux corrompus.

[27] Au Congo, les épreuves du baccalauréat 2015 étaient sur internet au cours du déroulement dudit examen ; ce qui a amené les autorités Congolaises à annuler au grand désarroi des candidats ledit examen.

- **La thèse de Péan relative aux causes de la corruption en Afrique**

Lorsque nous revisitons le débat scientifique sur la causalité du phénomène, deux thèses réfutables méritent d'être rappelées : il s'agit de l'équation de Pean et du paradigme de Bayard.

Pean est l'auteur du livre ''*L'Argent noir* '' publié aux éditions Fayard en 1988. Pour lui, les pays corrompus sont les pays sous-développés et les pays sous-développés sont des pays corrompus. Il établit ainsi implicitement un lien entre la corruption et la pauvreté que nous avons fait ressortir plus haut. Pour cet auteur, le poids de la tradition prédispose les Africains à la corruption Il s'est largement appuyé sur les travaux de Sarassoro (1980) pour conclure que la taille de la famille africaine et les contraintes de la modernité après la période post coloniale obligent les Africains à s'adonner à des actes de dessous de table. Le petit fonctionnaire qui, dit-il, veut vivre à l'occidental dans une villa, avec une voiture, des domestiques, savourer du whisky et gérer un deuxième voire troisième bureau (maîtresse ou femme) est enclin à arrondir ses fins du mois. La tradition l'oblige à nourrir une partie du clan, à payer la dot en grande pompe, à faire les funérailles, occasions au cours desquelles l'alcool doit couler à flot pour lui donner de la visibilité sociale. Avec ces considérations, l'on ne doit pas s'étonner que l'Africain soit corrompu.

Bien qu'il y ait une part de vérité dans ces propos, il faut reconnaître que Pean a été un peu abusif et réducteur. Abusif et réducteur parce que la corruption n'est pas que l'apanage des africains. Elle sévit aussi dans les pays développés en témoignent les classements de Transparency international. La corruption est aussi consécutive à la boulimie financière des pays du Nord. Les appétits voraces des multinationales les motivent à développer, grâce à leur courtages politiques, la corruption dans les pays du Tiers Monde pourvoyeurs de ressources minières. L'argent de la corruption est très souvent déposé dans les banques des Etats du Nord. C'est pourquoi Ziegler (1976) a affirmé à la suite de Lénine que la Suisse est *« une nation de receleurs »* où se transfère illégalement l'argent sale venant non seulement du Tiers-Monde, mais aussi des pays-développés. La thèse de Pean est donc réfutable.

Trois défauts peuvent être reprochés à l'auteur. Le premier, Pean fait une confusion entre la cause et l'effet et s'enferme dans le cercle vicieux de l'œuf et de la poule. Le deuxième défaut est la simplicité même de la thèse : les Etats du Tiers –Monde sont pauvres ; donc ils sont corrompus sans pour autant le démontrer scientifiquement. Enfin, le dernier défaut de Pean est de poser une équation assez défectueuse. Il dénonce l'élite du Tiers-Monde de pratiquer la corruption, Pean fait preuve de partialité dans le traitement du problème qui n'est pas propre aux pays sous-développés.

Qu'en est-il du paradigme de Bayard ?

- **Le paradigme de Bayard**

Le paradigme de Bayard est développé dans son ouvrage *''L'Etat en Afrique : la politique du ventre''*. Pour lui, l'Etat dans sa version tropicale, postcoloniale est fondé sur des appétits particuliers. Dès lors, le pouvoir est réduit à la politique du ventre. Les dirigeants en accédant au pouvoir en Afrique cherchent à s'enrichir. Le pouvoir politique implique le pouvoir de bien manger et de faire profiter sa famille et ses proches dociles. Celui qui est au pouvoir vit et fait vivre les autres ; en l'occurrence les entrepreneurs soutenant son régime. Il tire la conclusion selon laquelle, l'Etat postcolonial d'Afrique noire est un Etat « Kleptocrate » et « malfaiteur ». Le responsable administratif, financier ou politique corrompu, dit Ayissi (2008) est avide de pouvoir. Il veut consommer effectivement un pouvoir qui risque de n'être que formel s'il ne le rentabilise pas. Il ne se sent vraiment puissant que lorsque sa nouvelle condition de chef de bureau, de chef service, de directeur, de ministre, de chef de gouvernement ou d'un Etat lui rapporte au prorata de sa charge administrative ou politique, de l'argent, des honneurs, et des plaisirs. Son mode de vie relève de la mégalomanie considérée par Dénise Lachaud[28] (1998) comme « *un sentiment océanique* » un sentiment qui donne l'illusion que le reste du monde peut être à n'importe quel moment reconfiguré suivant les caprices ou la volonté d'exister au superlatif : avoir les plus grosses voitures, les plus belles femmes, les résidences les plus cossues, faire la démonstration de sa puissance par l'ostentation et le gaspillage. Ce sont là les modes d'expressions de la jouissance du pouvoir du mégalomane.

Bayard fait ainsi une distinction entre l'Etat occidental et l'Etat africain ; entre le mode de vie des dirigeants occidentaux et ceux africains avec leur réseau clientéliste. Les expressions telles que ''politique du ventre'', ''kleptocrasie'', ''gouvernementalité du ventre'', ''manducation'' ont un caractère injurieux et n'ont pu exister en Afrique qu'après la période post coloniale. Le colon a, lui aussi, une part de responsabilité, toute chose qui ne retient pas l'attention de Bayard. Son paradigme est à nos yeux occidentaliste et raciste. Il fait l'apologie du scandale à travers la dénonciation sur le mode du voici ou du voilà : voici le Tiers-Monde corrompu, voilà l'Afrique noire, le théâtre de la politique du ventre. Une telle diabolisation de l'Afrique ne favorise pas l'identification des causes réelles de la corruption. C'est ce qui fait dire à Ayissi (2008) *« Se contenter de crier ô voleur !*

[28] Elle a publié un ouvrage au titre très révélateur La jouissance du pouvoir. De la mégalomanie à paris aux éditions hachette

n'aide pas à comprendre le phénomène du vol ». Il faut que nous Africains, puissions identifier les vraies causes du phénomène et recherchions les solutions endogènes novatrices pour freiner son ampleur à défaut de l'éradiquer.

Mais comment les citoyens béninois enquêtés perçoivent-ils eux-mêmes le phénomène ? Quels sont à leurs yeux ses causes et ses conséquences ?

Abordant la question avec un sourire en coin et prenant sa tête entre ses deux mains, le corps orienté vers l'arrière, Adamon Sabirou, chef service des affaires sociales et culturelles à la mairie de Djougou, déclare : *« C'est un exercice difficile. Difficile parce qu'il n'est pas aisé de rendre compte de la corruption dans nos langues. La corruption est à tous les niveaux y compris le vôtre »*. Pour lui, la corruption est *« la motivation que l'usager accorde à un agent administratif pour bénéficier de ses services »*.

Une telle définition renvoie à nos yeux, aux sociétés africaines métamorphosées où l'administration publique créée par le colonisateur s'impose à l'usager. Celui-ci la sollicite pour diverses prestations organisant désormais sa vie en société. Or pour l'enquêté, dans les sociétés endogènes dans lesquelles les rapports sociaux sont établis et gérés par les acteurs sociaux eux-mêmes, on y observe une forme de remerciement ou de gratitude à l'endroit de toute personne qui rend un service. Ce souci de reconnaissance a continué à habiter les populations qui, après avoir bénéficié des services délivrés par un agent qui comble leurs attentes n'hésitent pas à offrir des cadeaux en signe de gratitude ; d'où le terme « gɔrɔ » qui renvoie à la cola, « Voici ta colas ». Le même contenu sémantique demeure lorsqu'il s'agit du lokpa puisque l'on dit dans cette langue : « maxaï gɔrɔ ». Le vocable gɔrɔ a donc évolué et a vidé le contenu sémantique qu'il renfermait dans nos sociétés endogènes. Aux yeux de l'enquêté, *« La corruption est le fait de rechercher une faveur quelle que soit la position que l'on occupe dans l'espace social »*. En milieu baatonu, il faut distinguer «gɔrɔ gobi» (argent de la cola) de «nɔɔgum» (bouche huileuse). Le «gɔrɔ gobi» se fait après une prestation et devant tout le monde, ce n'est donc pas la corruption. La corruption c'est le «nɔɔgum» qui intervient avant la prestation de service et entre l'usager et le prestataire de service. La cola est donc offerte en signe de reconnaissance suite à un service rendu. Dans les langues dendi, yom et lokpa, la corruption est désignée par le vocable taki L'expression courante en dendi est *« ana mani taki »*; ce qui veut dire « J'ai taquiné telle personne ». Sa majesté El hadj Issifou KPETONI Koda VI, roi de Djougou se prononçant sur la thématique de la corruption affirme : *« Corruption, hum ! Corruption (il marque un arrêt pour réfléchir).* Puis il continue en

s'interrogeant : « Que voulez-vous en faire ? ». Faute de réponse spontanée, il reconnaît son existence et en donne un témoignage. En période électorale, dit-il, les politiciens défilent avec divers cadeaux pour avoir ma bénédiction. *« Je les reçois tous et les enveloppes qu'ils me donnent, je les prends. J'ai le devoir de montrer le contenu aux autres membres de la cour. Si je le garde pour moi seul et je ne le montre pas, ça devient de la corruption »*. Pour les agents municipaux de Djougou, la corruption est *« le fait d'amener quelqu'un à faire ce qu'il ne devrait pas faire moyennant quelque chose de numéraire ou bien intimidation… ».*

Intéressons-nous aux causes justifiant le phénomène aux yeux des enquêtés.

Les causes de la corruption sont multiples aux yeux des enquêtés. Pour Alphonse FAKEYE, chef division Etat civil à l'hôtel de ville de Ouidah par exemple, la première cause de la corruption est liée au manque de volonté à bien servir les usagers. *« Chez moi, dans la cellule familiale, dit-il, l'on ne se repose pas ; mon père nous trouve toujours quelque chose à faire ; j'ai acquis ainsi la culture de servir les gens. »* Pendant ce temps Roger Gbégnonvi, ancien ministre de l'alphabétisation et des langues nationales incrimine : l'inapplicabilité des lois bien que nous en ayons les meilleures et la perte du sens de l'honneur.

Autres causes :

- l'impact de la télévision qui présente des contre-valeurs ; adultère, mensonge, gain facile, l'argent (on voit des gens qui ne travaillent pas et ont de l'argent) qui renforce la propension à accueillir la corruption ;
- l'inexistence d'une véritable nation ;
- les traitements salariaux dérisoires des agents ;
- la pression sociale sur tout agent nouvellement nommé ;
- l'impunité et surtout le manque de considération pour soi ;
- le caractère express des pièces de l'usager ;
- la recherche du gain facile ;
- l'ignorance et l'analphabétisme des populations qui disent encore à l'agent administratif après service rendu : « *C'est tout ; je peux partir ?* » comme si le bénéficiaire de la prestation devrait récompenser l'agent ayant délivré le service ; un service pour lequel il est déjà payé ;
- l'impunité qui fait le nid à la corruption et qui pousse la jeune génération à percevoir les pots-de vin comme l'unique moyen de réussir dans la vie comme l'illustre la caricature ci-dessous :



Source : Extrait de Visage de la corruption au Bénin, Agence de presse Proximité (1999)

Au-delà de ces causes, il nous paraît important de souligner la volonté manifeste de l'homme noir en général et du béninois à particulier à prendre par des raccourcis. Les normes sociales qui existent la procédure administrative à suivre pour obtenir telle ou telle pièce et le délai d'obtention sont perçues comme des murs. La société les a érigés comme une prison qui compromet l'existence de la volonté du corrupteur et du corrompu. Ils cherchent à escalader ces murs ou à les détruire littéralement pour une obtention rapide de ce qu'ils désirent. Ce faisant dans l'imaginaire du corrupteur ou du corrompu, il prend sa revanche sur ceux qui les ont érigés pour l'emprisonner. Il cherche à briser une résistance qui aliène son existence. Dès lors le corrupteur apparaît comme celui qui introduit un heureux désordre dans le corps social.

Dans une société où sévit la dictature de l'argent, la déchéance morale a de forte chance de devenir la norme. La pauvreté morale est le terreau fertile favorisant la corruption. C'est elle qui, aux yeux de Ayissi (2007 : 97) prédispose le riche à vouer un culte aux biens matériels au point de vouloir vendre son âme et aliéner l'intérêt public.

En résumé, nous pourrons donc dire qu'en matière de corruption, il y a deux choses. D'abord, le besoin d'argent. Il est très difficile de corrompre un homme riche. Mais il y a aussi le manque de caractère, de fermeté conduisant bon nombre de concitoyens à s'adonner à cette pratique.

Intéressons-nous à présent au lien entre la corruption et la pauvreté et aux vrais enjeux de la croisade contre le fléau.

La corruption est condamnée par les lois dans les pays où elle sévit, qu'ils soient capitalistes ou marxistes. Ces lois sont certes bonnes mais elles ne tiennent pas souvent compte, à nos yeux, du

pouvoir d'achat des populations en rapport avec le coût de la vie. Jean-Jacques Prompsy (2007) cite le cas du Burundi par exemple pour faire remarquer qu'en 2004, le salaire mensuel d'un Ministre était de 300 dollars, celui d'une secrétaire de l'UNICEF aussi mais une chambre au Novotel de Bujumbura coûtait 110 dollars. Tous les éléments sont réunis donc pour que le Ministre ne soit pas insensible à une proposition malhonnête. Cet exemple[29] problématise d'emblée la relation intrinsèque entre la corruption et la pauvreté à travers les questions que voici :

- Peut-on résister à la corruption si l'on ne parvient pas déjà à donner des réponses à la fois simples et convenables aux questions vitales ? En clair, le pauvre a-t-il suffisamment de ressources morales pour obéir à la loi sur la corruption ?
- Est-ce la corruption qui crée la pauvreté ou la pauvreté qui crée la corruption ? En d'autres termes, les Etats les plus pauvres sont-ils forcément les plus corrompus ?
- En s'attaquant à la pauvreté, peut-on éradiquer la corruption dite mineure ou défensive que pratiquent les pauvres pour des questions de nécessité vitale ?

Les réponses à ces questions ne sont pas aisées. Néanmoins, nous nous efforcerons d'y répondre en nous référant aux auteurs animant le débat scientifique sur le sujet.

La réponse à la première question nous amène à dire qui est pauvre et qui ne l'est pas sans nous enfermer dans les statistiques avancées par les économistes pour établir l'indice numérique ou volumétrique[30] de la pauvreté. Le pauvre, selon les experts des institutions financières internationales, c'est celui qui vit avec moins d'un dollar US par jour[31] et qui aux yeux de Latouche (1991:20) est un naufragé du développement. Ayissi (2007 :36) constate que « *chaque levée du soleil inaugure chez lui de nouvelles épreuves existentielles qui ajoutent à la pénibilité d'une vie lourdement très chargée non pas de*

[29] Certains pourront objecter qu'avec 300 dollars, le Ministre n'est pas pauvre. Mais le concept de pauvreté, nous y reviendrons, est complexe et ambiguë et est difficilement cernable lorsqu'on applique la critériologie économique.

[30] Selon le rapport sur le développement dans le monde publié en 1990 par la Banque Mondiale, il est écrit à la page 31 que l'indice numérique de pauvreté se calcule en rapportant « le nombre de pauvres à l'ensemble de la population ». En revanche, 'indice volumétrique de pauvreté permet de mesurer « le transfert de ressources qu'il faudrait opérer pour porter le revenu de toute personne pauvre exactement au niveau du seuil de pauvreté ».

[31] Une telle conception est discutable car le paysan de Djidja peut vivre avec moins d'un dollar par jour et se nourrir convenablement du fruit de son champ d'igname, de manioc, de patate et de ses arbres fruitiers.

promesses de bonheur mais de multiples problèmes[32] *qu'il est assuré de ne pas pouvoir résoudre, tant sa quotidienneté est un calvaire si constant qu'il lui arrive de douter réellement de son appartenance au genre humain ».* C'est celui dont la vie, selon la belle métaphore de Césaire (1971 :63), est *« une mer de douleurs »,* puisque chez lui les questions aussi simples que celles relatives à la nutrition, au logement, à l'habillement, aux soins de santé, à l'éducation prennent la dimension dramatique et complexe des problèmes insolubles. Menant une telle existence, le pauvre exposé à des situations de corruption peut facilement succomber afin de résoudre ses problèmes existentiels. Dès lors, son sens de vertu est mis entre parenthèse puisque par le biais de la corruption, il peut momentanément réintégrer la condition humaine en profitant avec euphorie d'un instant de bonheur.

C'est pourquoi, à l'issue de diverses enquêtes réalisées à Kinshasa, à Bamako, à Accra ou à Abidjan, Sarassoro[33] (1980 : 54) tire la conclusion selon laquelle la modicité des salaires dans le secteur public la summa causa (la cause des causes) de la corruption des fonctionnaires africains et propose que les salaires soient revalorisés en dépit de la situation économique des Etats africains pour espérer l'éradication du manque d'intégrité sur le continent noir. C'est cette situation qui a fait croire à Bayard (1989) que l'Etat post colonial d'Afrique noire est ataviquement corrompu. Mais la thèse de Bayard apparaît abusive puisqu'elle laisse croire que tous les pays pauvres sont corrompus. Le cas du Rwanda est assez édifiant pour infirmer le point de vue de Bayard.

L'une des préoccupations essentielles qui fait objet de débat sur le plan scientifique suscité par le rapport corruption pauvreté est celle de savoir si c'est la corruption qui crée la pauvreté ou la pauvreté qui crée la corruption ?

Il est évident que tout acte de corruption d'un décideur a des répercussions sur le consommateur. L'argent perçu frauduleusement par le douanier par exemple est prélevé dans la poche du consommateur final du produit ou du service. C'est cette réciprocité qui a fait dire à Peter Eigen, Président de Transparency International : *« La corruption est une cause majeure de la pauvreté ainsi qu'un obstacle pour la contrer. Ces deux fléaux*

[32] Daniel Cohen (1997) dans Richesse du Monde, pauvreté des nations, Paris, Flammarion a peint le portrait du pauvre qui fait de lui un véritable misérable.

[33] Des auteurs comme Kaufmann et Klitgaard proposent eux aussi la revalorisation des salaires comme mesure préventive de lutte contre la corruption

s'alimentent réciproquement, enfermant les populations dans un cercle vicieux de misère. La corruption doit être combattue avec vigueur pour que toute aide allouée puisse provoquer une vraie différence pour libérer les gens de la pauvreté ».

En réalité, le développement des pays pauvres a été compromis par la trahison de leurs élites puisque les dirigeants obnubilés par l'argent exportent les richesses, bien ou mal acquises vers des paradis fiscaux au lieu de les réinvestir localement pour créer des emplois, pour dynamiser l'économie de leur pays.

Face à ce mode opératoire aux effets dévastateurs, il est nécessaire d'engager une lutte implacable contre le fléau. Mais cette lutte engagée par les Etats-Unis au plan mondial a une histoire et présente des enjeux qui méritent d'être soulignés dans ce travail de recherche.

En effet, la lutte contre la corruption remonte à 1976 ; année au cours de laquelle, Lockheed cherche à vendre au Japon un nouvel appareil civil : le Tristar. Pour obtenir un contrat de plusieurs dizaines d'appareils, la firme n'hésite pas à payer des commissions importantes au premier Ministre Japonais Kakuei Tanaka. L'argent liquide aurait été acheminé par la CIA. Mais l'affaire se sait, le scandale éclate, Kakuei Tanaka doit démissionner. Le congrès américain réagit en votant en 1977 le Foreign Corrupt Practises Act qui interdit le versement de commissions à un fonctionnaire étranger ; ce qui n'était pas illégal jusque-là. C'est le point de départ de la croisade des USA contre la corruption qui sera marquée par la création en 1993 de Transparency International, une ONG de droit allemand. Cette ONG conseillera la Banque Mondiale pour la rédaction en 1997 de sa bible anticorruption qui prône la suspension de toute aide aux pays convaincus de corruption. La banque passe à l'acte pour le Kenya et le Cambodge. La même année, les 29 pays de l'OCDE décident de criminaliser le versement de pots-de-vin et de le rendre passible de prison. Tous les ans, Transparency International publie un classement en fonction du degré de corruption qui y règne dans les administrations publiques. En 2005, l'Islande, pays le moins corrompu a reçu le n°1, la Suisse le 7, l'Allemagne le 16, les USA, le 17, la France le 18 et l'Italie le 40. Le Tchad et le Bangladesh fermaient la marche avec le n°158 de derniers de la classe. Ce classement de 2005 a révélé que les USA, bien qu'ils fassent la morale au monde entier, ne sont pas à l'abri chez eux de ce qu'ils critiquent chez les autres.

Qu'en est-il des enjeux de la croisade contre la corruption ?

La lutte contre la corruption engagée par les USA en 1977 avec le vote par le congrès américain du Foreign Corrupt Practises Act interdisant le versement de commissions à un

fonctionnaire étranger va prendre la forme d'un mouvement international dans les années 1990. C'est l'époque où, après la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide, le gouvernement américain a décidé que l'heure n'était plus à scruter le désert des Tartares derrière un rideau de missiles ou anti-missiles en attendant le départ des fusées soviétiques, mais de reconvertir toutes les ressources économisées par la détente des relations Est-Ouest à la guerre économique. Prompsy (2007) se demande si l'insistance des USA à moraliser les pratiques commerciales n'exprimait pas son désir de priver ses concurrents de la seule arme commerciale à la portée de tout le monde qu'est la corruption en se réservant le monopole de son Advocacy Center qui rassemble au service de ses entreprises des moyens étatiques considérables.

En effet Advocacy Center encore appelé War Room est le nom donné à un système mis en place par les Etats-Unis au lendemain de la guerre froide pour imposer leur suprématie aux autres pays du monde dans le domaine commercial. A l'époque, aux yeux des Américains, le commerce international et la sécurité sont intimement liés. Le sous-secrétaire américain pour le commerce international, Geffroy Garton, dans un rapport du 9 janvier 1995 soutient que *« chaque milliard de dollars d'exportation supplémentaire suscite la création de quinze à vingt mille emplois. »*[34] Ce qu'il résume par la formule : US export = US Jobs. *« Nous devons mettre autant d'énergie à conquérir les marchés que nous en avons dépensé pour gagner la guerre froide »*, affirmait à juste titre Warren Christopher[35]. Ce sont les conclusions du rapport de Gérard Schmidt présenté le 11 juillet 2001 au parlement de l'Union Européenne qui permettront de comprendre la stratégie américaine. Entre autres, le rapport souligne ceci : *« Les services de renseignement des Etats-Unis s'occupent non seulement de problèmes économiques généraux mais aussi… interceptent des communications d'entreprises dans le contexte de passation de marchés, justifiant cela en invoquant la lutte contre les tentatives de corruption mais à des fins d'espionnage industriel…le rôle de l'Advocacy Center du Ministère américain du commerce n'est pas toujours absolument clair*[36]*…* ».

La loi américaine, comme les autres, interdit la corruption des fonctionnaires étrangers. La stratégie mise en place par les USA montre, à nos yeux, qu'ils se sont dotés des moyens qui leur permettent d'obtenir des marchés sans avoir besoin de recourir à des valises de billets de

[34] In Traité des corruptions ou les pratiques incorrectes des entreprises de Jean-Jacques Prompsy publié à Paris aux éditions l'Harmattan en 2007, p.193

[35] Warren Christopher fut Secrétaire d'Etat pendant le premier mandat de Bill Cliton.

[36] Cette dernière phrase est une litote laissant sous-entendre : « le rôle de l'Advocacy center est parfaitement clair ! »

banque ; ce qui leur offre le plaisir de faire la morale au reste du monde.
Intéressons-nous aux modèles d'analyse utilisés.

1.3 Modèles d'analyse utilisés

Les analyses que nous faisons dans le cadre de ce travail de recherche s'inspirent de trois modèles d'analyse à savoir : le modèle saussurien enrichi par Hjelmslev, le modèle du collège invisible incarné par Hall et Bateson et le modèle culturaliste de Trager.

1.3.1 Langue et parole : objet de la linguistique

C'est à la linguistique générale du début du 20e siècle, et particulièrement à Ferdinand de Saussure, qu'il revient d'avoir isolé parmi la réalité observable (la parole) le système linguistique (la langue) et d'en avoir décrit le fonctionnement: "Il faut d'abord séparer de la faculté de langage, la langue, produit social, institution sémiologique: là est l'objet de la linguistique" (Saussure in Godel, 1969 :77). La langue est ce produit social qui permet à l'individu d'exercer sa faculté de langage: elle est "le langage moins la parole" (Saussure, 1972: 112). La parole, quant à elle, désigne la composante individuelle du langage, l'usage et la réalisation linguistiques tels qu'ils apparaissent empiriquement dans l'exécution d'énoncés particuliers. Face au désordre apparent du langage et à l'hétérogénéité des faits de langue, cette première distinction introduit un principe d'organisation simple et cohérent, puisqu'en distinguant la langue de la parole, on isole du même coup le social de l'individuel et, selon Saussure, l'essentiel de l'accessoire. Cette distinction permet alors au linguiste de situer la langue dans l'ensemble des faits de langage: elle est forme et non substance et se définit comme un système autonome, donc susceptible d'une approche scientifique propre. Telle est, en effet, la condition d'axiomatisation du discours: purifier le phénomène linguistique de tout attachement à une substance ou à une réalité positive. Il s'agit pour le linguiste genevois de constituer une théorie de la communication linguistique sans s'appuyer sur une analyse des communications empiriques.

Dans la conception saussurienne, la langue n'est donc pas une fonction du sujet parlant dont l'étude se trouve rejetée dans le domaine de la psychologie. La langue est décrite comme "un trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à une même communauté" (1972: 30), "une somme des empreintes déposées dans chaque cerveau" (1972: 38). En réalité, elle est constituée par l'ensemble systématique des conventions nécessaires à la communication et ce, indépendamment des variations de substance des signes qui la composent. Et c'est en ce sens qu'elle

doit être considérée comme un code: un système de signes ou plus précisément un système de liaisons stables entre des signifiants et des signifiés.

Que dire du signe linguistique et de son caractère arbitraire ?

La nature constitutive du signe linguistique, de tout signe, réside dans sa duplicité. Chaque unité linguistique comporte deux faces, l'une sensible (une image acoustique) et l'autre intelligible (le concept qui lui est associé): "Le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique. (...) [Le signe] est donc une entité psychique à deux faces. (...). Ces deux éléments sont intimement unis et s'appellent l'un l'autre. (...) Nous appelons signe la combinaison du concept et de l'image acoustique. (...). Nous proposons de conserver le mot signe pour désigner le total, et de remplacer concept et image acoustique, respectivement par signifié et signifiant; ces derniers termes ont l'avantage de marquer l'opposition qui les sépare soit entre eux, soit du total dont ils font partie" (Saussure, 1972: 98).

La définition même du signe porte la trace de cette exigence saussurienne: découvrir une cohérence au sein des faits de langage et fonder la linguistique en tant que science positive. Le signe est en effet présenté comme une "entité sans dehors", un signe arbitraire qui, par définition, exclut de la production du sens tout renvoi au référent ainsi qu'au sujet parlant. La stabilité de la relation du signifiant au signifié n'est en effet assurée par aucune réalité extra-linguistique: "ni acte fondateur d'un individu, ni contrat social", elle est un effet du système (Ghiglione, 1986: 39).

"Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement: *le signe linguistique est arbitraire*" (Saussure, 1972: 100). Par arbitraire, il faut comprendre que le lien unissant le signifiant et le signifié ne possède "aucune attache naturelle dans la réalité" et que la relation entre ces deux faces n'est en rien fondée sur la nature des choses: il ne manifeste l'existence d'aucune raison naturelle, logique ou psychologique dans le découpage simultané des deux substances, communiquée et communicante.

C'est sans doute pour cette raison que Saussure a préféré le terme de signe à celui de symbole. Ce dernier risque en effet de rappeler l'objet ou l'idée qu'il désigne: "Le symbole a pour caractéristique de n'être jamais tout à fait arbitraire: il n'est pas vide, il y a un rudiment de lien naturel entre le signifié et le signifiant. Le symbole de la justice, la balance, ne pourrait pas être remplacée par n'importe quoi, un char par exemple". (*Op. cit*. 101).

Dans la perspective saussurienne, l'arbitraire caractérise aussi bien le lien entre les deux faces constitutives du signe que la délimitation des termes (des unités linguistiques) entre eux. Le signe est donc une unité relationnelle et différentielle: relationnelle parce qu'elle se construit sur la relation nécessaire entre signifiant et signifié; différentielle car elle s'oppose à toutes les autres dont elle est différente.

C'est le modèle de la linguistique saussurienne, et principalement le modèle du code, qui a permis le développement des premières recherches sémiologiques dont l'un des textes fondateurs a été *Les éléments de sémiologie* (Barthes, 1964-a).

Partant de la langue et de son fonctionnement, des chercheurs ont élaboré des modèles d'analyse des faits linguistiques. Puisque ce travail de recherche analyse les comportements langagiers des Béninois face à la corruption, il s'avère indispensable de faire ressortir ces modèles d'analyse.

1.3..2 Le modèle saussurien et le modèle de Roman Jabobson

La sémiologie, c'est l'étude des mécanismes de signification. Ses origines sont directement inspirées des travaux des linguistes et notamment de l'un d'entre eux.

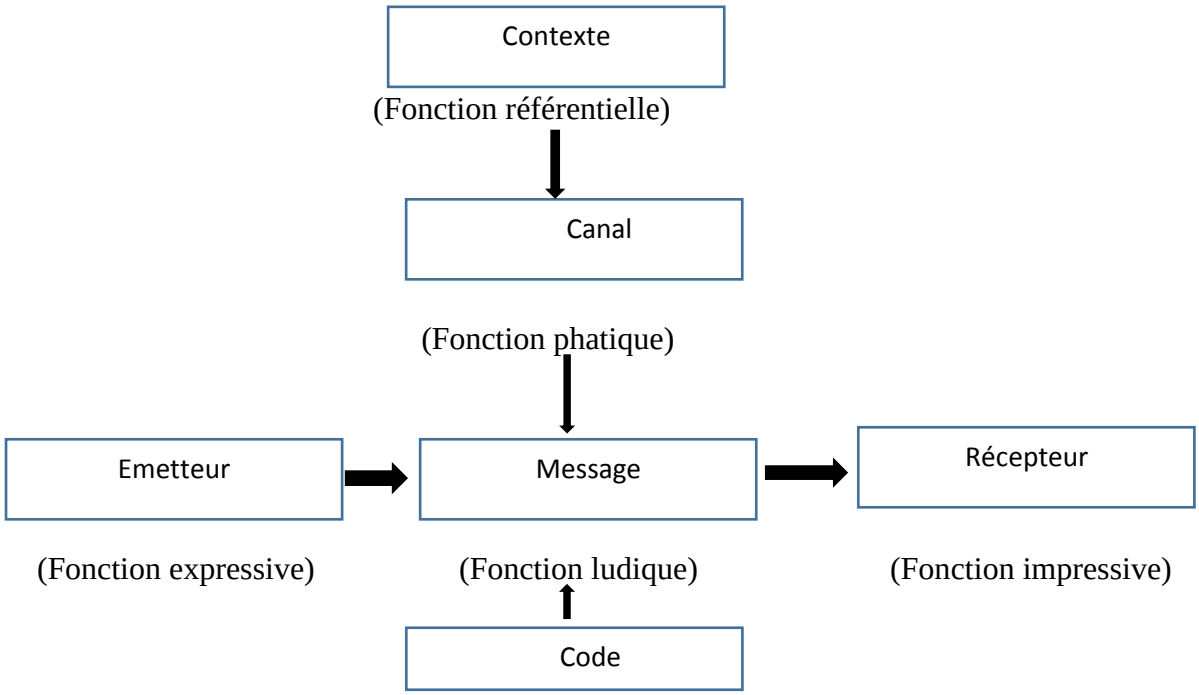
En effet, à la fin du 19ème siècle, début du 20ème siècle un très célèbre linguiste, Ferdinand Saussure, propose une approche tout à fait originale en linguistique. Pour lui, l'organisation de toute langue est un système (on dira par la suite une structure, d'où le nom du courant structuraliste). Cela signifie que chaque élément linguistique en tant que tel ne prend sens que par rapport aux autres, selon une organisation, une logique particulière. Celle-ci dépend de la fonction communicative du langage. Autrement dit, une langue se structure (donc s'analyse) en fonction de son usage et pas de manière isolée. Lorsque l'on entend quelqu'un parler, on entend des sons organisés selon une logique qui prend sens.

A partir de cette description simpliste, on peut comprendre l'"invention" essentielle de Saussure, le "Signe". Le signe, c'est la rencontre du monde des idées, le Signifié et du monde des manifestations le Signifiant. A partir de nombreux exemples, Saussure montre comment les mêmes signifiants peuvent avoir plusieurs signifiés, chaque fois précisés par le contexte d'usage. Un contexte auquel s'est aussi intéressé Roman Jakobson à travers son modèle émetteur – Récepteur.

En effet Jakobson, dans son analyse des rapports entre la poétique et la linguistique (1963) a proposé une théorie générale de la communication verbale, de ses "différents facteurs inaliénables"

ainsi que des fonctions linguistiques qui leur sont associées (*op. cit.*: 214). Ce schéma de la communication que nous reproduisons ci-dessous a longtemps été présenté comme le modèle général de la communication et, à ce titre, de nombreux travaux sémiologiques s'y sont référés.

Figure n°3 : Les six facteurs et fonctions de la communication



Source : BAYLON, Christian et FABRE, Paul (1990) –Initiation à la Linguistique, Paris, édition Nathan, P.64

La fonction *référentielle* concerne le contexte auquel renvoie le message que l'on désigne sous le terme parfois ambigu de "référent"; il s'agit en fait de la fonction informative, dénotative ou cognitive des messages. Aucun message ne peut cependant être réduit à sa fonction cognitive ou référentielle même si elle constitue la fonction principale de nombreux messages.

La fonction *expressive* est celle qui est centrée sur le destinateur: elle lui permet d'exprimer son attitude, son émotion, son affectivité par rapport à ce dont il parle. Jakobson propose de ranger sous cette catégorie, en plus des interjections (la forme linguistique la plus caractéristique), toutes les marques phoniques, accentuelles, grammaticales ou lexicales qui manifestent la couche "émotive" de la langue.

La reconnaissance de cette fonction permet de découvrir que les unités expressives (en français, l'allongement vocalique pour marquer, par exemple, l'ironie ou le courroux) "attribuables à

l'exécution du message, non au message lui-même", font partie intégrante de la "capacité informationnelle" du message (*ibid.*: 215). La variation de la longueur vocalique comme marque de l'expressivité doit être considérée comme un fait du code même si, en français, la longueur vocalique n'est pas un trait pertinent du point de vue phonologique. Autrement dit, selon la terminologie saussurienne, un fait de parole, un fait d'exécution, doit pouvoir trouver place dans le système de la langue.

La fonction *conative* est, elle, centrée sur le destinataire: ses formes grammaticales d'expression les plus caractéristiques sont le vocatif et l'impératif. Cette fonction de communication traduit la volonté du destinateur d'agir sur son destinataire. La fonction conative permet de distinguer deux types d'énoncé très différents:

- premièrement, ceux qui peuvent être soumis à l'épreuve de la vérité (ceux qui acceptent que l'on pose, à leur propos, la question: "Est-ce vrai?"): ce sont les énoncés déclaratifs;
- deuxièmement, ceux qui ne relèvent pas de cette logique véri conditionnelle et à propos desquels la question "est-ce vrai?" n'a aucun sens. Un ordre tel "Buvez" est de ce type.

Pourtant, en approfondissant l'analyse de ce dernier exemple, nous pourrions très bien répondre à cet ordre par une question du même type. Mais il est clair que, dans ce cas, notre question porterait sur tout autre chose que sur la véracité de l'énoncé: par exemple, sur la légitimité d'une telle injonction dans une situation d'énonciation particulière. Ce faisant, nous aurions déjà franchi les limites du code, du message et du contenu de l'énoncé pour entrer dans le champ de la pragmatique et de l'étude des actes illocutoires.

La fonction *phatique* sert essentiellement à établir la communication, à assurer le contact entre le destinateur et le destinataire, enfin, à maintenir l'attention de l'interlocuteur. Il s'agit essentiellement de rendre la communication effective et de l'entretenir. Il existe dans la langue des formules vides de sens, exclamations, phrases toutes faites ("Allô, tu entends?", par exemple, au téléphone) qui assurent cette fonction. Dans les images photographiées, filmées ou télévisées, la position de la personne photographiée (frontale ou légèrement de profil), la direction de son regard (les yeux dans l'objectif, donc plongeant dans le regard du destinataire), etc. assurent la même fonction.

La fonction *métalinguistique* a pour visée le code et permet de développer un langage dont le plan du contenu serait un premier langage. Défini de cette façon, dans les termes proposés par Hjelmselv, le métalangage est un des deux langages décrochés dont la connotation constitue l'autre

possibilité. Chaque fois que le destinateur ou le destinataire jugent utile de préciser le sens d'un mot, d'une expression ou d'un fragment de discours, se manifeste la fonction métalinguistique: elle vise à l'explicitation du code, à la vérification que l'un et l'autre des partenaires partagent le même code. La fonction méta sémiotique est aussi rattachée au code. A la différence du code métalinguistique qui se situe sur le palier verbal, la fonction méta sémiotique se situe sur le palier iconique ; donc axée sur des images[37]. La fonction *poétique* enfin, est centrée sur le message lui-même et prend celui-ci comme objet propre; elle met en évidence "le côté palpable des signes": tous les phénomènes stylistiques qui soulignent la matérialité du signe tels que la prosodie, les allitérations, les assonances -dont le fameux slogan électoral *I like Ike* donné par Jakobson comme exemple-, etc., contribuent au déploiement de cette fonction.

Aucun message, et ceci est essentiel, ne se limite à l'expression d'une seule de ces six fonctions: au sein d'un même message, toutes existent, réalisées à des degrés différents et seule la dominance de l'une d'entre elles caractérise le message.

1.3.3 L'apport de Hjelmslev et du collège invisible

Cet auteur va proposer une nouvelle approche qui va distinguer ce qui relève de la perception, le plan de l'expression et ce qui relève de la compréhension, le plan du contenu. Autrement dit au signifiant sausurien correspond le plan de l'expression et au signifié le plan du contenu. Ce qui va être plus pertinent, c'est la distinction qu'il va faire entre la substance et la forme. Subsance de l'expression ce sera par exemple la couleur et la forme de l'expression ; ce sera les couleurs sélectionnées pour distinguer par exemple les joueurs d'une équipe de foot. La maîtrise de ce système permet d'avoir accès au code.

[37] A l'entrée de certaines maisons par exemple, il est écrit « Chien méchant ». Pour renforcer davantage cet écrit, il est mis en dessous ou à côté l'image d'un chien ouvrant grandement sa gueule, signe de sa méchanceté.

Figure 4 : Opposition plan de l'expression et plan de contenu

Saussure	**Signifiant**		**Signifié**	
Hjelmslev	*Plan de l'expression*		*Plan de contenu*	
	Forme	*Substance*	*Forme*	*Substance*
Exemple du drapeau béninois	Vert/ ; Jaune/ Rouge Ordre vertical	Couleurs Sens des bandes de couleur	BENIN	Nations
Arbitre de foot	Noir	Couleur	Arbitre	Fonction des personnes sur un terrain de foot

Source : Travaux de l'auteur, février 2016

L'opposition entre Signifié et Signifiant, selon l'approche de Saussure va permettre à Hall (1984)[38] de distinguer de quoi l'on parle en matière de signes et surtout va permettre d'étendre à l'infini les champs d'études. Ce n'est plus seulement la langue et le langage qui sont objet d'études, mais tous les supports qui véhiculent du sens.

Que dire du collège invisible ?

Il fait partie d'un courant constitué comme un "collège invisible", celui de la Nouvelle Communication. Très schématiquement, nous pourrions faire une distinction entre deux grosses composantes de ce "courant". D'une part l'école de Palo-Alto qui s'est intéressée, autour de Bateson, de Watzlawick, Weakson (1972) et d'autres, à l'interactionnisme et aux conséquences des troubles de la communication sur le comportement humain. Il s'agissait alors d'une entrée psycho-thérapique. D'autre part, des contacts et échanges sans réelle organisation entre différents chercheurs qui s'établissent autour d'un thème fort "la communication comme principe constitutif de la culture". C'est ainsi que Goffman, Birdwhistell, Scheflen, Hall, et bien d'autres encore, travailleront avec des proximités méthodologiques fortes (il n'est pas rare qu'ils soient passés par des itinéraires universitaires semblables (Chicago, Toronto...) et en partageant une base de motivation de recherche "(...) parmi les milliers de comportements corporellement possibles, quels sont ceux retenus par la culture pour constituer des ensembles significatifs".

[38] Il s'agit d'un ouvrage réédité ; la version originale date de 1959. Il a été publié sous le titre *Le Langage silencieux*, Seuil, 1984 ((en) *The Silent Language*, 1959).

De Bateson et de la double contrainte, en passant par l'analyse de contexte de Scheflen, toutes les recherches de ce courant s'articuleront autour des mêmes principes de la communication." La communication pourrait être considérée, au sens le plus large, comme l'aspect actif de la structure culturelle (...). Ce que j'essaie de dire est que la culture et la communication sont des termes qui représentent deux points de vue ou deux méthodes de représentation de l'interrelation humaine, structurée et régulière. Dans "culture", l'accent est mis sur la structure, dans "communication", sur le processus". En fonction des "lieux" où elles s'exprimeront, des entrées et des procédures méthodologiques différentes se construiront sur cette conception de la culture et de la communication. Ainsi, le sociologue Goffman, s'intéressera aux processus communicatifs en tant que révélateurs des structurations sociales.

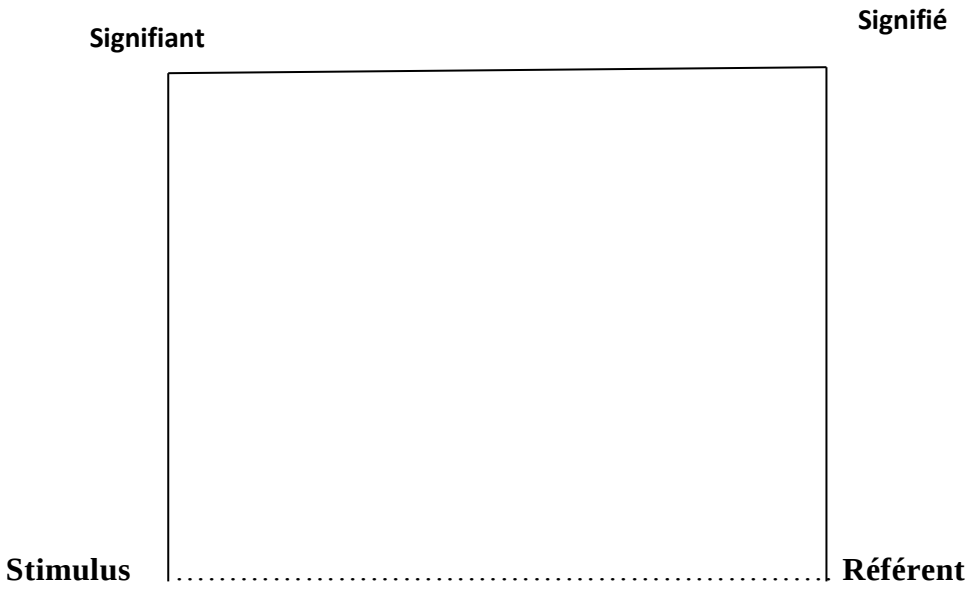
Birdwhistell et Hall, tous deux anthropologues, auront une visée structuraliste de la culture avec une entrée kinésique pour l'un et une entrée proxémique pour l'autre. Leurs deux systèmes présentent des similitudes et s'inspirent très largement de la linguistique descriptive et structurale par l'influence du linguiste américain Georges-L.Trager. Pour Birdwhistell, il s'agira de définir les kines (équivalents aux phones), les kinèmes (équivalents des phonèmes), kinémorphes (équivalents aux morphes), kinémorphèmes (équivalents aux morphèmes), autant de concepts permettant la compréhension des mécanismes de signification des postures et "gestualités" humaines.

1.3.4 Les relations sémantiques à travers le triangle sémiotique de Ogden et Richards

Nous avons précédemment montré que le signe est « *quelque chose qui est mis à la place de quelque chose d'autre* » *(aliquid stat pro aliquo).*

Mais que sont ces choses ? Sont-elles vraiment quelconques ? Sont-elles vraiment mises à la place l'une de l'autre ? ou ne le sont-elles que d'un certain point de vue bien particulier ? et qu'est-ce fait que l'on décide qu'une chose vaut tantôt pour elle-même tantôt pour une autre ? Ces questions ne peuvent avoir de réponses que si l'on distingue les différents éléments dont la présence est indispensable pour qu'il y ait signe. Ces éléments sont au nombre de quatre : le stimulus, le signifiant, le signifié, et le référent.

Figure 5 : le modèle tétradique du signe



Source : KLINKENBERG (1996 : 72)

Intéressons-nous à la définition de chaque concept situé à chacun des angles de ce schéma.

Le stimulus, c'est la face concrète du signe. C'est ce qui, dans la communication le rend transmissible par le canal en direction de l'un de nos sens. C'est le cas de la lumière rouge qui frappe la rétine de l'usager de la route lui fournissant l'indication stop ou l'odeur du parfum communication à une personne la classe sociale de son interlocuteur. Le stimulus est donc le support actif du signe. C'est par lui que le sujet entre en relation avec le signe. Mais le stimulus ne véhiculera de signification que s'il correspond à un certain modèle abstrait prévu par le code. Peu importe que le fond rouge du panneau routier ''sens interdit'' soit moins éclatant parce que délavé par les pluies ou très brillant parce que neuf et nouvellement posé. L'essentiel est que sa couleur ne prête pas à confusion. Au stimulus physique correspond donc un signifiant qui est le second élément du signe.

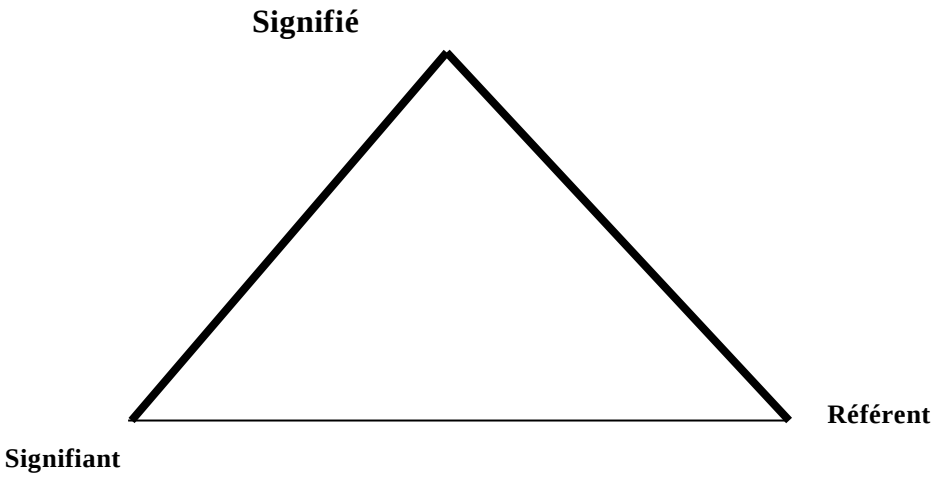
Le signifiant n'est pas un phénomène physique. Il n'a ce statut que dans un code et ne vaut que par rapport à un signifié. Klinkenberg (1996 : 74) donne l'exemple de la lumière rouge pour montrer qu'en soi, elle n'a aucune signification. C'est le fait de l'intégrer, dit-il à un ensemble de feux tricolores ou de la trouver dans la vitrine d'un quartier réservé qui lui permet de renvoyer à une signification quelconque, par exemple'' stop'' ou présence de prostituées.

Le signifié quant à lui est l'image mentale suscitée par le signifiant et correspond au référent. C'est, en une première approximation, la représentation que nous nous faisons d'une classe de choses. L'idée d'arbre naît lorsque nous entendons le son correspondant au mot arbre. Pour certains philosophes, le signifié, c'est le concept. Pour d'autres chercheurs, c'est l'image psychologique ou un modèle social intériorisé. Pour les psychologues comportementalistes, ce serait plutôt une aptitude à répondre. Pour eux, le mot pomme engendrerait une réponse qui serait un certain comportement : « cueillir la pomme ou la croquer… »

Enfin, le référent, une notion déjà abordée lors de l'étude du schéma de communication de Jakobson. C'est ce dont il est question dans un processus de communication ou de dignification donné.

*O*gden et Richards ont proposé un triangle sémiotique permettant d'établir des rapports entre les réalités extra-linguistiques, les concepts et les unités lexicales. Ce triangle se présente comme suit :

Figure 6 : Le triangle sémiotique



Source : KLINKENBERG (1996 : 78)

Cette représentation triadique est souvent donnée comme la plus courante. Elle domine certaines écoles sémiotiques américaines, et une partie de la tradition linguistiques issue de Ferdinand de Saussure.

Intéressons-nous à présent aux considérations d'ordre méthodologique.

1.4 Considérations d'ordre méthodologique

Toute recherche scientifique doit s'appuyer sur une méthode. Et c'est la nature du problème à étudier qui détermine le choix de la méthode et les moyens à utiliser pour collecter et traiter les données. C'est ce qu'affirme Paul N'da : « *Ce n'est pas la stratégie ou la technique qui détermine le problème de recherche, c'est plutôt la nature du problème qui impose la stratégie et détermine la technique ou l'instrument de collecte des données à utiliser »*[39].

Pour avoir un inventaire assez large des pratiques langagières, l'équipe de recherche interdisciplinaire et inter facultaire du projet intitulé « Etude linguistique et juridique de la corruption au Bénin » a initié deux missions d'encadrement sur le terrain conformément à l'article 10 du protocole d'accord de financement du projet. La première mission[40] s'est déroulée du 02 au 12 avril 2013 avec les Enseignants-Chercheurs Dr Julien Gbaguidi, Dr Rogatien Tossou et du Post-doc Dr Hervé Kombiéni. La deuxième mission a eu lieu du 06 au 13 août 2014.

Ladite mission[41] couvre la période allant du mercredi 06 août au jeudi 13 août 2014. Au cours de ces missions d'encadrement et de supervision, nous avons sillonné les royautés en vue de vérifier si la pratique existait dans les temps anciens et avoir la contribution des rois pour freiner son ampleur à partir de nos savoirs endogènes. Les services municipaux ont été aussi visités puisque les agents

[39] Paul N'da, Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats, PUCI, Abidjan, 2000, p.57

[40] Les références des correspondances administratives relatives à cette mission sont :

- Lettre N°002- 2013/ UAC/ELIJUC /LABODYLCAL/SA/SS du 20 mars 2013 portant information du Recteur de la mission d'encadrement sur le terrain des mémorants et doctorants ;

- Lettre N°003- 2013/ UAC/ELIJUC /LABODYLCAL/SA/SS du 20 mars 2013 portant information du Recteur de la liste des membres de l'équipe du projet ELIJUC autorisés à se rendre sur le terrain dans le cadre de la mission d'encadrement sur le terrain des mémorants et doctorants et des dépenses prévisionnelles liées à ladite mission ;

- Lettre N°004- 2013/ UAC/ELIJUC /LABODYLCAL/SA/SS du 20 mars 2013 portant information du Recteur du programme de la mission d'encadrement sur le terrain des mémorants et doctorants ;

- Ordre de mission N° 306- 2013/UAC/FLASH/D/VD/SGE du 02 avril 2013 au nom de Dr Julien Gbaguidi ;

- Ordre de mission N° 307- 2013/UAC/FLASH/D/VD/SGE du 02 avril 2013 au nom de Dr Rogatien Tossou.

[41] Sur ordre de mission n° 638, 639 et 640 - 2014 / UAC/ SG/ CR-SP en date du 16 juillet 2014 respectivement au nom du professeur Flavien Gbéto et des encadreurs Julien Gbaguidi et Raymond Assogba, le recteur de l'Université d'Abomey Calavi a autorisé la mission de supervision et d'encadrement des mémorants et doctorants du projet ELIJUC initiée par le Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures.

qui y travaillent sont pour la plupart en contact avec les usagers ; en particulier les services d'Etat civil, les services des affaires domaniales et ceux en charge du recouvrement des taxes. Soulignons au passage que lesdites missions ont été ensuite complétées par des enquêtes terrains menées de façon individuelle.

Nous allons faire ressortir non seulement les milieux d'étude mais aussi et surtout l'échantillonnage, les données collectées, les outils utilisés pour les collecter et le plan d'analyse des données,

1.4.1 Données collectées

La collecte a été effectuée selon la réponse aux questions orales adressées aux enquêtés. Cet exercice a permis d'obtenir :

- **Chez les usagers des services administratifs (97)**
  - La perception qu'ont les usagers des services administratifs du phénomène
  - Les facteurs liés à leur prédisposition à corrompre les agents administratifs ;
  - Les pratiques langagières utilisées pour corrompre

- **Chez les agents administratifs (154)**
  - les facteurs favorisant la corruption dans les administrations publiques béninoises ;
  - les pratiques langagières et sémiologiques utilisées
  - les conséquences de la pratique
  - les approches de solutions

- **Chez les rois (14)**
  - L'historique de la corruption
  - Les pratiques langagières utilisées
  - Les causes de la corruption
  - Les conséquences
  - Les solutions endogènes

- **Chez les responsables des partis politiques (18)**
  - Le comportement des responsables politiques en période pré-électorale, électorale et post-électorale
  - Leur degré de connaissance des textes de lois régissant le vote au Bénin

- **Chez les électeurs (360)**

  La perception des dons

  L'impact du don sur les intentions de vote

  Les facteurs déterminant le vote

Par ailleurs, des observations directes participatives ont été effectuées et ont permis de constater :

- le comportement des hommes politiques en période de campagne électorale
- l'antinomie entre le discours anti-corruption servi et les pratiques corruptrices durant la campagne électorale et post-électorale.

Quels sont les outils d'analyse utilisés ?

1.4.2 Outils de Collecte des données

La recherche documentaire et les enquêtes sur le terrain constituent les principaux outils de collecte des données.

- **Recherche documentaire**

Les centres de documentation visités et les informations collectées sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°5 : Synthèse des centres de documentations fréquentés

Centres de documentation visités	Nature des documents consultés	Types d'informations recueillies
Bibliothèque Universitaire	Thèses, mémoires, rapports, revues, livres	Informations à caractère général, spécifique et méthodologique
Centre de documentation de la FLASH	Mémoires soutenus sur la thématique de la Corruption	Informations relatives à l'état des lieux de la situation
Département des Sciences du Langage et de la Communication	Mémoires relatifs à la thématique de la corruption	Informations relatives à l'état des lieux de la situation

Laboratoire de Dynamique des Langues et Cultures	Recueil, rapports et publications, articles	Informations spécifiques au thème
Archives à la Présidence de la République	Textes de lois, décrets et arrêtés relatifs à la corruption	Données relatives à la règlementation de corruption au Bénin et discours des présidents Kérékou et Boni Yayi
FONAC	Rapports d'études, Publications	Dossiers de corruption ayant fait objet de dénonciation au Bénin et actions menées par le Fonac en matière de lutte contre la corruption
LASDEL	Mémoires, Articles et ouvrages relatifs à la thématique de la corruption	Etat de la corruption en Afrique de l'Ouest

Source** : **Pré enquête, juin 2015

Après la recherche documentaire grâce à laquelle le sujet a été mieux cerné, c'est l'enquête de terrain qui a permis de recueillir des informations relatives aux pratiques langagières et à la corruption électorale.

Précisons le matériel de collecte des données.

- **Matériel de collecte des données**

Les matériels de collecte des données et leurs rôles sont présentés dans le tableau ci-contre :

Tableau 6 : Matériels de collecte des données et leurs rôles

Matériels	**Rôles**
Un appareil photographique numérique	Prise de vues illustratives
Questionnaire	Enquêtes et collecte d'informations
Guide d'entretien	Enquêtes et collecte d'informations
Observation	Enquêtes et collecte d'informations

Source : Travaux de l'auteur, juin 2015

- **Groupes cibles**

La population d'étude est constituée des :

- usagers des services administratifs ;
- agents des services administratifs décentralisés ;
- rois ;
- électeurs ;
- responsables politiques.

Faisons ressortir les milieux d'enquête et l'échantillonnage choisi.

1.4.3 Milieux d'enquête et échantillonnage

- Choix des milieux d'enquête

Les régions sont choisies par rapport aux départements. Ainsi, les régions que voici ont été choisies :

Tableau n°7 : Milieux d'enquête

Département	**Régions**
Ouémé- Plateau	Kétou
Zou- Collines	Abomey -Dassa- Zoumé- Savalou- Glazoué- Ouèssè Bantè- Savè
Borgou- Alibori	Parakou
Atacora- Donga	Nikki
Littoral	Ouidah
Mono	Lokossa
Couffo	Azovè
Zou	Abomey
Atacora- Donga	Djougou Natitingou Kouandé

Source : Travaux de l'auteur, juin 2015

Tableau 8 : Caractéristique de l'échantillonnage

Régions	**Usagers/ Electeurs**	**Agents administratifs**	**Rois**	**Hommes politiques**
Kétou	08	02	01	00
Abomey	10	04	01	02
Dassa- Zoumé	10	10	01	01
Savalou	12	08	01	00
Glazoué	02	12	00	00
Ouèssè	02	18	00	00
Bantè	00	10	00	00
Savè	08	12	01	00
Parakou	10	09	01	02
Nikki	00	06	01	00
Ouidah	05	01	00	01
Lokossa	02	08	01	00
Azovè	02	00	01	00
Abomey	12	04	01	02
Djougou	04	08	01	00
Natitingou	06	08	00	00
Kouandé	04	10	01	00
Covè (en période électorale)	120	08	01	02
Zagnanado (en période électorale)	120	12	01	02

Za-Kpota (en période électorale)	120	04	00	02
Cotonou	00	00	00	04
Total	**457**	**154**	**14**	**18**

Source : Travaux de l'auteur, juin 2015

Faisons ressortir à présent les étapes de traitement des données et le modèle d'analyse des résultats.

1.4.4 Traitement et plan d'analyse des données

Le traitement des données concerne le dépouillement du questionnaire d'enquête et des guides d'observation.

- **Dépouillement**

Le dépouillement des questionnaires d'enquête a d'abord été manuellement effectué. Ensuite, ils ont connu une codification avant d'être traitées dans l'ordinateur. Le tableur Excel 2013 est utilisé pour la réalisation des graphiques et le logiciel Word 2013 est utilisé pour le traitement des textes.

- **Méthodes d'analyse des résultats**

- **Méthode d'analyse statistique**

Le traitement statistique a été réalisé à l'aide du tableur Excel 2013. La formule utilisée est la suivante :

$$\overline{X} = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^{n} Xi$$

$\overline{X}$: moyenne

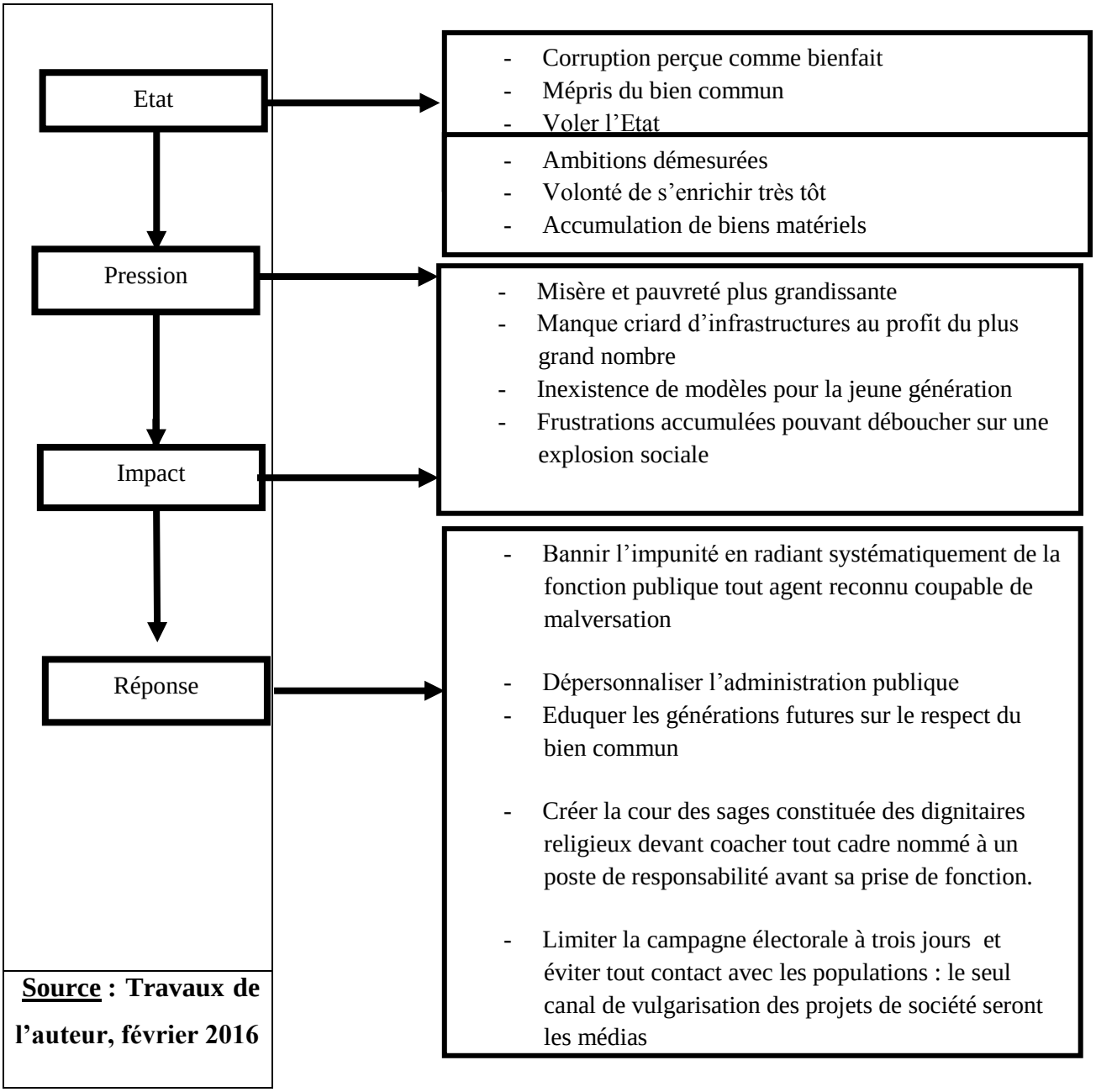
N : effectif total des modalités

Xi : modalités du caractère étudié

- **Modèle d'analyse des résultats**

Le modèle PEIR est utilisé pour analyser les résultats obtenus. De façon pratique, tout est parti de l'état (situation de base avant l'intervention des forces ou facteurs de pression. Les pressions (forces agissantes et pouvant induire les changements et risques) sont notées. Ensuite, les impacts (dommages et risques dus aux pressions) sont identifiés. Enfin, les réponses (mesures correctives pour atténuer les effets négatifs et maximiser ceux positifs). La figure ci-contre décrit le modèle utilisé dans le cadre de la présente étude.

Figure7 : Modèle PEIR appliqué à l'analyse des résultats



Source : Travaux de l'auteur, février 2016

Une telle problématique exige la constitution d'un corpus d'analyse des pratiques langagières et des discours politiques.

1.5 Constitution du corpus des pratiques langagières et grille d'analyse des discours politiques

Cette section fait ressortir le corpus des pratiques langagières dans les langues des communautés linguistiques visitées que nous analyserons sous l'angle lexico-sémantatique d'une part et métaphorique d'autre part. Elle précise également quelques discours des présidents Mathieu Kérékou et Boni Yayi que nous analyserons à la lumière de la grille d'analyse des discours politiques proposée par Gilles Gauthier de l'Université Laval du Québec. Cette grille permettra de décrypter les dits et les non-dits des discours ciblés en vue de faire ressortir l'écart entre ce que disent les dirigeants politiques et leurs actes.

1.5.1 Corpus des pratiques langagières des usagers des services administratifs du Centre et du Sud Bénin

A l'issue des enquêtes terrain, nous avons constitué un corpus de cent trente items relatifs aux pratiques langagières désignant les faits de corruption au Bénin dont cent douze pour le sud Bénin et dix huit pour le Nord Bénin. Nous avons identifié quarante-trois (43) expressions désignant les faits de corruption en gun, trente-trois (33) pour le fon et 21 pour le yoruba, onze (11) pour le baatonu, six (06) pour le dendi, un (01) pour le kotafon, neuf (09) pour la langue idaasha, cinq (05) pour le nago et un (01) pour le peulh. Le corpus pour chacune de ces langues se présente comme suit :

Tableau 9 : Les expressions gùn

1. Ahìzì (Mɛtáfú).	23. Alɔ̀ɖɛ́ wɛ nɔ klɔ́ alɔ̀ɖɛ́.
2. Nùzéɖɔ́nǔjí.	24. Nǔsɔ́núɖɛ́ ma nyí bà wá.
3. Mɛkɔ́tɔ́kɔ́tɔ́.	25. Zɛ̌dlán wɛ̀ nyí mɔsɔ́.
4. Mɛxòɖù.	26. Ye mɔnɔ fɔ́n bonɔ mɔ̀ ovĭ tò akpá.
5. Zɔ̀lílɛ́nánǔ.	27. Alɔ̀ tata mɔnɔ dɔ̀n kpó.
6. Nǔɖùtònǔmɛ̀.	28. Mĭ ko nyí nǔɖokpólɔ́.
7. Nǔfìnɖùtònǔmɛ̀.	29. Ye mɔnɔ nɔ̀ adòkɔ̀n bonɔ jì wɛ̌.

8. Nǔwólóɖù.	30. Fi xe ye sìn gbɔ̌ ɖó wɛ é nɔ ɖù amà tè.
9. Mɛwólóɖù.	31. Ye mɔnɔ ɖó gǔɖutɔ́ bonɔ jì kúnyákɔ.
10. Mi lɔ̀sú mi kpɔ́n nǔɖé bo basí bó.	32. Kànxóxó nu wɛ̀ ye nɔ̀ gbèn yɔ̌yɔ́ dó.
11. Dĭn nǔɖé ná mì, ná má dán aglan ná.	33. Mɛ mĭtɔn wɛ tò fínɛ.
12. Mi hèn nǔ éxe gò boɖó jlá nǔlɛ́ɛ ɖó.	34. Xwénú wɛ̀.
13. Towe ɖyé.	35. Zɛ̌ nǔɖé dó wɛ̌malɔ jí, é ma nyí mɔ̌ jɛ̀hɔn ná zé è.
14. Yĭ nǔ kpɛví éxe boɖó nù osìn ná.	36. ɛ mɛtɔn mɔnɔ tò atín jí bɔ̀ ye nɔ ɖù atínsínsén aglwe
15. Yɔ̀ nu néɛ̀.	37. Đuɖu ma dén tò gbɔ̌glanmɛ̀.
16. Dalɔ̀ akpò mɛ̀ ná oxólɔ́ níɖó nyɔ́ ɖɔ̀	38. Ní avɔ̀ dɔ̀n nyɛ̌ví, nyɛ̌ví ná dɔ̀n kàn.
17. Dĭn nǔɖé wá.	39. é jɛ̀ atán mɛ̀, é ná jɛ̀ agbakɔ̀.
18. Đuɖu témɛ̀ yà ?	40. Nǔ dó ná ovĭ tɔ́ mɔnɔ gɔ̀n alɔ̀ ma díɖɔ
19. A ɖó alɔ̀ ya ?	
20. énɛ ɖù wɛ̀ mĭ tè bo tò fí.	
21. Kpɔ́n nǔɖé wá é ma nyí mɔ̌ ogbɔ̌ towe ná jì asú.	
22. Nǔɖé ma tíin ná mì wɛ̀ ?	

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Tableau 10 : Les expressions fon

1- Ahìzì	*21-* Mɛ̀ e hèn cívi ɔ́, é nɔ́ fyɔ̀ alɔ̀ ɖò myɔ̀ mɛ̀ ă
2- Mɛtítáfú	*22-* Gbě é mɛ̀ xɔ̀ dè ɔ́ é mɛ̀ wɛ̀ é nɔ́ ɖùnǔ ɖè
3- Nùsísɔ́ gănnú gănnu	*23-* Nùdònúvìtɔ́ nɔ́ súnsún alɔ̀ dó dò wú ă
4- Nùɖúɖònùmɛ̀	*24-* Mɛ̀ e ɖó mɛ̀ ɖò aslɔ́ jí ɔ́ nɔ́ɖù xɛ́lú ă
5- jɔ̀lɛ́núnǔ	*25-* Mɛ̀ e sè yiyi é wɛ́ nɔ́ sè wìwá
6- Ajò	*26-* Sɔ́ nù ɖó nù ɔ́ jĭ; sɔ́ awĭnyá ɖó wèmá ɔ́ jí;

7- Nùsɔ́ɖónùjí	jɔ̀hɔ̀n ná sɔ́
8- Awìnnyà sɔ́ɖó nùjĭ	*27-* Mi zɔ̀n gànjí dó wá à
9- Ahìzìdúdó	*28-* E tùn mɛ ; E ɖó alɔ̀ ; E ɖó mɛ
10- E nɔ̀ zɔ̀n mɔ̀ wá ă	*29-* Nùɖúɖú cè nɛ́; E nɛ́ ɔ́ wɛ̀ un nɔ ɖù
11- Blŏ nùɖĕ	*30-* Mɛmɛnúwíwa ;
12- Blò mí ɖó	*31-* E tùn alɔ̀ lɛ́
13- Blò mí ɖó bɔ̀ azŏ tówè ná yá	*32-* nĕ /à wă/ gbɔ̀n
14- A wɔ̀n mì vlàfò acé	*33-* Un zɔ̀n kùù wá
15- Wà mɔ́ mì	
16- Alɔ̀ ɖò vŏ nɔ́ dèn kpó ă	
17- Hù tí dó hɔ̀n bá ɖó nùkún nŭ	
18- E ɖùnŭ ɖò agbăn ɖé mé ɔ́ è nɔ klɔ́ wɛ̀	
19- È ma dó nŭ tɔ̀ ă è nɔ wlí hwè ă È ma sɔ́ awìnyá ɖó nù jí ă	
20- jɔ̀hɔ̀n ná zé	

Source : Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Tableau 11 : Les expressions yoruba

1- obì	***11-*** Fi ǹkan dí ni lɛ́nu
2- owó ɛnyì	***12-*** Gba ɛ̀tɔ́ ɛni
3- gbà owó ɔtín ɛ	***13-*** Jɛ àjɛtán ; Jɛ àjɛmáwòfɔ
4- fokùtà tɛ̀ o	***14-*** A à wá ɔgbɔ́n kan dá sí i
5- cɔ̀wɔ́ kúdú : Fais- moi un geste	***15-*** Tukusi; ɛ̀bùn; ìmoore; ìdúkpɛ́
6- Láìsí ìyɛn n kò lè bɔ́ ìdílé mi	***16-*** A kò lè wá lɔ́wɔ́ akpo
7- Àwàdà láti kpàrɔ̀ kpé ɛnìkán jɛ́ ɔmɔ ìyá ɛni	***17-*** Àbi ɛ̀yìn ìrànlɔ́wɔ́
8- Shɔwɔ́ kúńdú	***18-*** Ó mɔ ènìyàn kpúkpɔ̀ tí ó lè ràn án lɔ́wɔ́
9- Fi ǹkan sílɛ̀	***19-*** Ó ní aláfɛ̀yìntì », ou « Ó ní àwɔn ɔ̀nà àbáyɔ
10- Tami sílɛ̀	***20-*** Ó mɔ ènìyàn kpúkpɔ̀
	21- ɛ má wo ibɛ̀

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

1.5.2. Corpus des pratiques langagières des usagers des services administratifs du Nord Bénin

Nous avons dénombré six expressions en dendi pour véhiculer des faits de corruption et onze (11) pour le baatonu. Le corpus pour chacune des communautés linguistiques visitées se présente comme suit :

Tableau 12 : Les expressions dendi

1- ǹ'mà hɛ̀ (i) fɔ tɛ
2- hɛ i fɔ tɛ a sɛɛ a ma n nɔ hɛ i wɔ
3- hɛ i fɔ tɛ
4- Zètɛrɛ
5- Toni tɛkɛyoDè n gonna bɔrɔ tuuri bɔn, n su hini ka tuurinze gani nwaa

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Tableau 13 : Les expressions baatonu

1- *a nɔ* gun tínni
2- *a g*ánu ko nɔ́n bíra sɔ
3- nɔ́ǹ bírá, nɔ́ǹ kurerú
4- *a tɔnú gánukin* ú *kànrú dera*
5- nɔ́ǹ bírá ǹ dím
6- a dɔn góò mɛ
7- a kpèrù sɔǹ dio
8- a gannù komà
9- sókó nɔ́ sina
10- gɔ́rɔ̀ ŋgobí wé
11- sáǹ dí mɔ́ à ?

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

*1.5.*3 Corpus des discours politiques

En dehors du corpus des pratiques langagières, nous avons constitué aussi un corpus de six discours : trois discours du président Kérékou et deux discours du président Boni Yayi plus un débat télévisé qui ont été décrypté à la lumière de la grille d'analyse du discours proposé par Gilles Gauthier de l'Université Laval du Québec. Le tableau ci-dessous présente les discours retenus :

Tableau 14 : Liste des discours retenus

N°	Président concerné	Année	Occasion de l'allocution prononcée
1	Président Mathieu Kérékou	1996	Le discours du 12 janvier 1996
2		2005	Discours du 1er août 2004
4	Président Boni Yayi	2006	Discours d'investiture
6		2013	Entretien avec la presse à l'occasion du 1er août 2013

Source : Travaux de l'auteur, juin 2015

1.5.4 Grille d'analyse des discours politiques

La grille d'analyse du discours politique sur laquelle nous nous appuyons a été élaborée par Gilles GAUTHIER de l'Université Laval de Québec. Il a écrit en 1995, un article de référence intitulé « *L'analyse du contenu des débats politiques télévisés* ». Dans cet article, il donne les grands axes constituants des outils adéquats pour analyser de façon scientifique tout discours politique en vue de déceler la véritable intention de communication de l'orateur.

Ces axes sont au nombre de cinq à savoir : l'analyse lexicographique, l'analyse rhétorique, l'analyse argumentative, l'analyse stratégique et enfin l'analyse thématique. Le contenu sémantique de cette grille d'analyse se trouve ci-joint en annexes.

Chapitre 2 : Etat des lieux de la corruption au Bénin

Dans ce chapitre, nous avons présenté l'analyse diagnostic du phénomène en remontant à l'histoire politique du Bénin et aux diverses mentalités qui ont prévalu. Ce diagnostic a permis d'identifier les dispositifs mis en place au Bénin pour promouvoir les valeurs morales et éthiques depuis la période révolutionnaire jusqu'en 2015. Nous devrions partir de 1990 comme le suggère le thème, mais certains de nos informateurs historiens nous ont conseillé de partir de la période révolutionnaire marquée par une lutte implacable qui a atténué le fléau pour mieux comprendre les raisons de sa résurgence sous la transition démocratique.

La période 1972-2015 peut être scindée en cinq grandes étapes à savoir : la période révolutionnaire (1972- 1989), la transition démocratique (1990), le renouveau démocratique avec le mandat de Soglo, celui du général Kérékou et enfin de Boni Yayi[42]). Après s'être intéressé à chacune de ces étapes, nous avons focalisé notre attention sur les commissions et organes mis en place par les dirigeants pour lutter contre la pratique en faisant ressortir leurs forces et leurs faiblesses.

2.1 Etat des lieux de la corruption au Bénin depuis la période révolutionnaire jusqu'au régime de Boni Yayi

Au regard de la thématique choisie, l'étude prend en compte la période allant de 1990 à 2015. Mais faire un état des lieux juste à partir des années 90 ne nous permettra pas de voir le visage que présentait la corruption sous la période révolutionnaire. A l'image du Médecin qui pose des questions aux patients qui remontent à une ou deux semaines avant l'apparition des maux qu'il évoque, nous remonterons à la période révolutionnaire pour faire un état des lieux de la situation.

Porter (1986)[43] , spécialiste en marketing et communication, a conçu une grille d'analyse connue sous le nom de modèle SWOT[44] (Strengths, Weakeness, Opportunities, Threats). Ce qui

[42] Nous n'allons pas prendre en compte toute la période du 2ème mandat du président Boni Yayi. Nous allons nous limiter à 2015 afin de soutenir conformément au calendrier universitaire.

[43] PORTER Michael E., (1986), Choix stratégique et concurrence, Paris, Edition Economica

[44] Le terme SWOT employé dans l'expression, analyse SWOT ou matrice SWOT, est un acronyme dérivé de l'anglais : pour S-trengths (forces), W-eaknesses (faiblesses), O-pportunities (opportunités), T-hreats (menaces).

signifie littéralement en français ''forces, faiblesses, opportunités et menaces''. Sans nous conformer de façon très rigide au modèle de Porter, nous avons voulu dans le cadre de cette réflexion, identifier le visage de la corruption à chaque phase de la vie politique du Bénin à partir de la période révolutionnaire, en passant par le régime de Soglo, et des deux mandats de Kérékou jusqu'au régime du changement et de la refondation de Boni Yayi.

Pour Iroko (2001) en dehors du début de la période révolutionnaire qui a mené une lutte implacable contre la corruption avec des résultats tangibles, toutes les autres périodes ont été marquées par un écart entre le discours et les pratiques corruptrices.

Quel visage présentait la corruption sous la révolution ?

2.1.1 Etat des lieux de la corruption durant la période révolutionnaire

Les auteurs tels que Mayrague (1997), Banégas (2003) qui se sont intéressés à la période révolutionnaire sont unanimes sur trois points essentiels à savoir : la stabilité politique, le déclenchement d'une lutte implacable contre la corruption en début de règne et la pourriture du régime qui entraînera la perte de la légitimité dans les années 1989 avec les soulèvements populaires.

Se prononçant sur la période révolutionnaire, voici ce que écrit Banégas (2003 :31) : « *Le régime révolutionnaire qui se met en place après le coup d'Etat du colonel Kérékou en octobre 1972 inaugure une ère nouvelle dans la vie politique du Dahomey. Il ouvre en effet une période de stabilité relative qui va durer jusqu'à la fin des années 1980 et qui contraste spectaculairement avec la situation précédente, où la fluidité politique était la règle* ». Au début de la période révolutionnaire dirigée de mains de maître par le Général Mathieu Kérékou, une lutte implacable a été engagée contre la corruption. L'on se souvient encore des policiers et gendarmes radiés de la fonction publique pour avoir illégalement pris deux cent (200) francs cfa à des transporteurs. Les conseils des Ministres statuaient sur des dossiers de corruption et des mesures disciplinaires étaient aussitôt prises puis communiquées au peuple par le biais des organes de presse de service public qui avaient le monopole dans le secteur de la communication.

Son équivalent français est donné par : analyse MOFF « M-enaces O-pportunités F-orces F-aiblesses » ou analyse AFOM « A-touts, F-aiblesses, O-pportunités, M-enaces ».

La peur résultant des sanctions infligées aux corrompus a commencé à s'estomper lorsque des responsables politiques, membres du gouvernement, ont été impliqués dans des affaires de malversations. L'entrée en scène du Marabout Malien Cissé[45] aux côtés de Kérékou va révéler au peuple la pourriture du régime dénoncée par l'élite au début des années 89.

Le marabout s'est imposé très rapidement au sein de l'appareil d'Etat. Nommé ambassadeur itinérant officiel, il obtient aussi le poste stratégique de Ministre d'Etat en charge de la sécurité et des relations avec le monde islamique. C'est lui qui assurait les missions délicates et avait une influence sur la formation des gouvernements. Banégas (2003 : 124) écrit à cet effet : *« (...) il semble que la politisation des griefs se soit opérée à travers les accusations de corruption des élites[46] dans le langage de la morale et de la politisation du ventre où la dénonciation des scandales, l'incrimination des dirigeants et les accusations de sorcellerie étaient étroitement mêlées.»* L'affaire Cissé, apparaît aux yeux de cet auteur comme *le facteur clé qui a brisé la matrice morale du régime car le marabout du prince, dit-il a « trop mangé » et « trop abusé de ses pouvoirs »*. Kpatindé (1992) montre l'ampleur de cette bouffe à travers un article titré *« Le procès de Cissé à Cotonou[47] »*. Barnabé BIDOUZO, en prévision de sa nomination au poste de Ministre des Finances adressait une déclaration sur l'honneur au Conseiller occulte de Kérékou qu'est Cissé. La déclaration mentionne ce qui suit : *« je m'engage sur l'honneur :*

- à tout mettre en œuvre pour que les projets économiques et financiers de la République populaire du Bénin génèrent un profit cumulé de 4 milliards, dont 3,5milliards seront remis au fur et à mesure de leur production à Mohamed Cissé, en espèce ou par virement bancaire sur des comptes que celui-ci indiquera ;

- à exécuter diligemment toutes les instructions verbales ou écrites de Cissé, en reconnaissance du fait que c'est ce dernier qui m'a fait nommer par le président Kérékou. »

[45] Mohamed Ahmadou Cissé est arrivé au Bénin au début des années 1970 avec dans ses bagages une renommée de Marabout puissant et efficace acquise au Mali, son pays d'origine mais aussi au Nigéria, en Guinée, en Côte-d'Ivoire et au Zaïre.

[46] Lire à cet effet C.Allen , « Restructuring an authoritarian state, Democratic renewal in Benin » , Review African Political Economy, 54, 1992, p.47

[47] Pour plus de détails, lire les n°1649-1650, 13 au 26 août 1992, P.32 du journal jeune Afrique, édition spécial « Le procès de Cissé à Cotonou : l'argent des autres ».

Il obtient effectivement le poste et dévoila lui-même lors du procès le mode opératoire du régime :

« J'ai préféré collaborer avec Cissé, parce qu'il était le plus fort. J'avoue devant la cour que tous les ministres du PRPB étaient des plantons de M. Cissé. Je lui ramenais de Paris des valises remplies d'argent... Dans nos régimes autocratiques, nos chefs d'Etat étaient de petits rois que nous vénérons. Cissé était le 2ème personnage après Dieu. Il lui arrivait de rentrer en plein conseil des ministres, pistolet au poing. Parfois, il nous fouillait, avant d'entrer en salle de conseil Nous avons collectivement fossoyé l'économie nationale, dit –il car tout le monde a bouffé. On ne peut pas juger l'illégalité dans la légalité, l'irrationalité dans le rationnel. Nous avons vécu dans l'illégalité et l'irrationnel. Nous avons vécu dans une période où la médiocrité a pris le pas sur la technicité. Nous mangions et buvions à la santé des larges masses populaires. Nous étions dans une société révolutionnaire basée sur l'affairisme », a-t-il confessé publiquement lors de l'audience. Une telle bouffe généralisée a asséché la trésorerie de nombreuses sociétés d'Etat laissant des ardoises accumulées dans les banques. Houédjissin (2008 : 120) montre l'ampleur des sommes en jeu :

- Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (ONATHO) : 9,010 milliards de francs cfa
- Industrie Béninoise des Textiles (IBETEX) : 7,952 milliards de francs cfa
- Société Nationale Pour la Promotion Agricole (SONAGRI) : 7,713 milliards de francs CFA
- Société Nationale des Fruits et Légumes (SONAFEL) : 3,110 milliards de frans cfa
- Alimentation Générale du Bénin (AGB) : 2,931 milliards de francs cfa
- Société Nationale des Pêches (SONAPECHE) : 2,501 milliards de francs cfa
- Office National de Pharmacie du Bénin (ONPB) : 2,052 milliards de francs cfa
- Société Nationale des Produits Alimentaires (SONAPAL) : 1.872 milliards de francs cfa
- Société Nationale de Commercialisation et d'Exportation du Bénin (SONACEB) : 1,783 milliards de francs cfa
- Société Béninoise pour le Développement du Palmier à Huile (SOBEPALH) : 1,772 milliards de francs cfa

- Société Nationale d'Irrigation et d'Aménagement Hydro-agricole (SONIAH) : 1,696 milliards de francs cfa
- Société Nationale pour le Développement de la Forêt (SNAFOR) : 1,181 milliards de francs cfa
- Société Nationale pour le Développement des Ressources Animales (SODERA) : 1,016 milliards de francs cfa
- Société des Transits et de Consignation du Bénin (SOTRACOB) : 1,008 milliards de francs cfa.

Malgré l'ampleur des sommes détournées, aucun des directeurs généraux ayant géré ces sociétés n'a été sanctionné. Pire, ils sont tous revenus aux affaires lorsque Kérékou a repris les rênes du pouvoir en 1996. Houédjissin (2008) révèle par exemple que l'ancien directeur de la société Alimentation Générale du Bénin (AGB) est revenu lui, non plus comme directeur mais comme Ministre de l'Agriculture et peu de temps avant son départ du gouvernement, un incendie mystérieux a eu lieu dans son bureau et d'importants documents ont été brûlés.

L'analyse des faits de corruption durant cette période révèle une phase de gloire caractérisée par une lutte implacable contre la corruption aux résultats encourageants et une phase de pourrissement avec l'entrée en scène du marabout Cissé qui a décrédibilisé le régime. La lutte ne visait pas que la corruption ; elle visait aussi les forces des ténèbres, car il y a un lien très intrinsèque entre certains corrompus et la sorcellerie. Une campagne anti-sorcière a été menée ayant pour fondement juridique la loi anti-sorcellerie de 1976 ; ce qui a suscité le courroux de certains prêtres féticheurs[48]. La sécheresse qui frappa le pays au lendemain du déclenchement d la campagne anti-sorcellerie a été interprétée comme la manifestation de la colère des puissances de la nuit et des dieux ; une véritable mise en garde au régime. Tout en continuant la lutte contre l'obscurantisme, affirme un octogénaire, Kérékou a eu recours à la protection occulte du Marabout Cissé et de Dagbo Hunon, le grand vodunon de Ouidah sans oublier Yaoutcha Gankpe surnommée « la papesse du vodun. « *Blindés par ses marabouts, et armé de son bâton de commandement auquel la rumeur*

[48] Pour mieux en savoir sur les rapports entre le pouvoir révolutionnaire et la sorcellerie, lire U.Sulikowski, « Eating the flesh, eating the soul. Reflections on politics, sorcery and vodun in contemporay Benin », in J.P. Chrétien (dir.), L'invention religieuse en Afrique, Paris, Karthala- ACCT, 1993, PP379-392 et l'ouvrage de référence de P. Geschiere, Sorcellerie et Politique en Afrique. La viande des autres, Paris Kartala,1995

prêtait des pouvoirs magiques, Kérékou le caméléon est devenu invulnérable, infaillible puisque la force des voduns était avec lui, précise Banégas, (2003). Ayant eu des forces magiques protectrices de Dagbo Hunon, et Yaoutcha Gankpe, Kérékou fait preuve d'une certaine flexibilité dans la lutte contre les sorciers tout en maintenant la pression et la répression contre les corrompus. La preuve, l'article 12 de la constitution de 1977 proclame la neutralité contre les religions. Il réhabilite les tradipraticiens. Les vodunons eurent même trois sièges dans la nouvelle Assemblée révolutionnaire dont deux furent occupés par Dagbo Hunon, et Yaoutcha Gankpe, ses protecteurs. (Banégas 2003 : 67). Ces faits nous révèlent que la lutte contre le fléau qu'est la corruption nécessite que les acteurs de la lutte puisent dans le répertoire endogène des valeurs pour assurer leur propre protection pour plus d'efficacité. Mais le recours à ces valeurs s'arrente à un couteau à double tranchant ; d'où la nécessité de rester vigilant. Une confiance aveugle au protecteur comme c'est le cas avec le marabout Cissé peut entraîner des dérapages comme l'a révélé son procès sous le régime de Soglo.

Analysons le phénomène de la corruption durant la transition démocratique et sous l'ère Soglo.

2.1.2 La corruption durant la transition démocratique (1990 à 1991) et sous le régime Soglo (1991 à 1996)

L'affairisme au sommet de l'Etat à la fin de la période révolutionnaire décrit plus haut a conduit à un pillage des ressources du pays au regard de la faillite des sociétés d'Etat et de la Banque Internationale du Bénin (BIBE). Cette situation aggravée par la crise économique a entraîné des grèves perlées dans le monde syndical et en milieu estudiantin. La conférence nationale de février 1990 a été alors convoquée sur l'initiative du président Kérékou et a permis de faire asseoir les bases du renouveau démocratique. Nous n'avons pas connaissance de faits de corruption durant cette période qui a juste duré un an marquée par une gestion concertée du pouvoir entre le président Kérékou et le premier ministre Nicéphore Dieu- donné Soglo à l'issue des Assises de la conférence nationale.

En effet, des chercheurs comme Banégas (1998, 2003), Gazibo (1998), Laloupo (1992) se sont respectivement préoccupés du processus de transition et de consolidation démocratique au Bénin, de la Conférence nationale vue comme un concept nouveau de changement de régime

politique. Les conférenciers ont pris des mesures concernant la moralisation de la vie publique[49] à savoir : moraliser la vie publique, redresser une économie exsangue, assainir les finances publiques, restructurer les banques, rénover le système judiciaire. Le premier ministre, Nicéphore Dieu donné Soglo y parvient ; car, sous son mandat, le Bénin a bénéficié d'aides considérables et d'investissements croissants. Voici ce que dit de lui Banégas (2003: 209) : *« Nicéphore Soglo fut incontestablement l'artisan du redressement spectaculaire d'un pays en faillite. D'immenses réformes structurelles ont été engagées, qui ont conduit à un assainissement des finances publiques, à une restauration des grands équilibres et à une reprise effective de la croissance. Entre 1989 et 1995, les recettes budgétaires ont triplé passant de 45 à 149 milliards de francs cfa ; le PIB, quant à lui, a crû de 4 % en termes réels sur la période 1990-1994, atteignant en 1995 un chiffre deux fois supérieur au taux de croissance démographique ».*

En matière de lutte contre la corruption, le président Soglo lançait en 1991 un mot d'ordre revanchard : *« Faire rendre gorge aux fossoyeurs de l'économie nationale »*. Dans cette lancée, il œuvre à l'arrestation de Mohamed Cissé en juillet 1990. Rosine Soglo avec son franc parler habituel présente comme suit le portrait du fugitif : *« Trafiquant notoire de drogue et d'influence, truand international, chef des fossoyeurs de l'économie nationale, marabout-Raspoutine au rabais et analphabète[50] »*. La justice organisa son procès en 1992. Mais le procès se solda par un échec car le mis en cause a choisi un système de défense empreint de confusion et de perplexité. Establet (1997 : 146) rapporte cette déclaration de Mohamed Cissé à la barre : *« Le général Kérékou était mon grand frère voleur. Il volait, il me donnait. Moi aussi, je volais et je lui donnais »*. Adoun et Awoudou (2008 : 58) rapporte de larges extraits de Cissé s'adressant à la Cour *: « Tant que je ne verrai pas Kérékou, les membres du bureau politique, ceux du comité central et ceux du comité permanent de l'Assemblée nationale révolutionnaire, je ne parlerai pas. Faites de moi ce que vous voulez. Si votre cour est sincère et veut défendre les droits de l'homme, qu'on permette à ceux-là de comparaître afin que ceux qui sont poursuivis ici aujourd'hui soient libérés. Car ils étaient contraints d'agir et n'ont fait qu'obéir à des ordres. J'ai fait nommer dans ce pays des hommes à des postes de responsabilité. Moucharaf Gbadamassi, procureur général de la cour d'appel, et*

[49] L'ensemble des mesures prises ont été publiées dans « les Actes de la conférence nationale », édité à Cotonou par la Fondation Friedrich Naumann, ONEPI, 1994, pp113-115

[50] In Jean Establet, Mathieu Kérékou, l'inamovible président du Bénin, Paris, éd. L'Harmattan, 1997, p.146

Tidjani Serpos, procureur général du parquet populaire central. Et pendant qu'on y ait, pourquoi ne parlez-vous pas des autres affaires du régime PRPB ?

Et l'avion présidentiel qui a coûté 900 millions de francs cfa alors qu'on a décaissé 3 milliards. Où est passé le reste ? Où sont les papiers ? Où sont passés les 4 milliards 750 millions de francs cfa des rapatriés du Gabon ? Vous prétendez faire de la démocratie et la justice, c'est de la mascarade tout çà. Sinon en parlant du dossier BCB, aujourd'hui, vous savez que Bruno Amoussou qui est actuellement membre du bureau de votre Assemblée nationale a eu un déficit de 8 milliards 750 millions de francs cfa quand il était directeur général de la BCB. Qui l'a inquiété ? Il faudra le faire venir…

Et si vous voulez savoir, je vous informe que les fonds transférés sur mes comptes en Europe sont revenus en espèces soit par valise diplomatique ou par colis. Les fonds ne sont pas ailleurs, ils sont sur place. J'informais Kérékou par téléphone qui envoyait des émissaires retirer lesdits colis à l'Aéroport ». Finalement, la justice condamna Cissé et ses co-accusés à payer 12 milliards sur les 300 milliards incriminés. Ainsi le procès de Cissé *« échappa à ses initiateurs pour révéler au grand jour les insuffisances du nouveau régime, devenant ainsi le procès des mœurs politiques au Bénin*[51] *».*

2.1.3 Les mœurs politiques au Bénin : cas du scandale des banques

Le 21 mai 1990, la commission de Vérification des biens mise en place par Kérékou sous la pression des bailleurs de fonds suite au scandale des banques, a rendu un maigre rapport. Le ministre René Ahouansou qui dirigeait la commission disait, très amer, qu'on ne lui avait pas donné les moyens d'agir. Une deuxième commission a été encore mise en place sous l'autorité directe du premier ministre. Bien que ses pouvoirs soient plus étendus, elle n'obtint guère de résultats concluants, car elle a préféré escamoter les grands scandales financiers pour s'attaquer au menu fretin, accusait le journal Tam-Tam express. Une accusation que renchérit la Gazette du Golf : *« L'impression que donne le gouvernement, est qu'il tend la main aux pilleurs de notre économie. Des caciques du PRPB qui sont soupçonnés d'enrichissement illicite ou des anciens tortionnaires continuent de courir les rues de Cotonou avec l'arrogance d'antan. On leur donne*

[51] Maurice Chabi, « Banqueroute, mode d'emploi : un marabout dans les griffes de la mafia béninoise », Porto- Novo, Gazette Livres, 1993, p.178

ainsi le temps de brader les biens, de faire des mutations de titres fonciers, de blanchir certaines sommes[52] *».*

La priorité de rendre gorge affichée par le président Soglo a ainsi du mal à se concrétiser. Analysant les difficultés de Soglo à nettoyer les écuries d'Augias, Hibou (1996) cité par Banégas (2003:222) fait savoir : *« En définitive, le programme de moralisation de la vie publique » lancée par les autorités du Renouveau démocratique n'avait sans doute pas d'autres fonctions que les mesures de lutte contre la fraude et la corruption rituellement engagée par la plupart des dirigeants africains pour régler des différends politiques ou des problèmes de succession.»* Pour Bayard (1989:280), l'échec de cet engagement politique apparaît comme *« un épiphénomène de la lutte factionnelle pour l'accès aux richesses, c'est-à-dire un simple épisode de la recomposition des lignes de chevauchement entre les racines de « l'Etat rhizome », masquant la reproduction d'un régime de manducation politique »*. Ce constat de Hibou (1996) et surtout de Banégas (2003) apparaît à nos yeux plausible au regard des scandales[53] financiers qui ont éclaboussé le régime Soglo. Outre la continuité de la manducation politique, il importe de souligner l'influence des pesanteurs sociologiques pour expliquer l'échec de la lutte contre la corruption sous le régime Soglo. En proclamant avec force *« Nous allons faire rendre gorge aux fossoyeurs de l'économie nationale »*, le président soglo a compris, dira un octogénaire d'Abomey (fonctionnaire à la retraite) que les Béninois n'ont pas de gorge. Une façon insidieuse de dire que les corrompus ont parfois recours à des forces occultes qui font reculer certains dirigeants politiques. Une réalité qui renvoie à une dimension spirituelle et sociologique de la corruption que le diagnostic a précédemment révélé sous la période révolutionnaire.

Examinons à présentons l'ampleur de la corruption sous les deux mandats des président Kérékou et Yayi.

[52] In la Gazette du Golf (édition internationale), n°47, 16 au 30 avril 1990

[53] Il y a eu l'affaire des motoculteurs chinois mis à la disposition de l'association Vidolé de la première dame dénoncée par le journaliste Edgard Kaho du quotidien Le soleil sous le titre révélateur : ''Association Vidolé = Adjodolé'' et le prélèvement de 10 millions sur le compte du trésor public pour l'évacuation sanitaire de la première Dame qui ébranla le régime en 1994.

2.1.4 Les faits de corruption sous les deux mandats de Kérékou et de Boni Yayi

La résurrection politique[54] de Mathieu Kérékou après cinq ans de traversée du désert a inauguré une nouvelle ère dans la lutte contre la corruption au Bénin. *« Une lutte implacable et permanente est déclenchée contre la gangrène socio-économique que constitue la corruption »*, reconnaît l'historien Iroko (2001 : 274). Un code d'éthique et de moralisation a été élaboré et des moyens ont été mis à la disposition de la justice pour le traitement de cent vingt (120) dossiers de malversation relatifs à l'affaire des 70 milliards. Se prononçant sur le phénomène de la corruption tant décrié et les détournements tous azimuts, le président Kérékou fait savoir : *« En prenant le pouvoir en 1972, je croyais qu'il était possible de sauver le pays. C'était méconnaître que chez beaucoup de Béninois, le ventre prime les idées et les belles idées ont souvent pour objectifs de remplir les poches*[55]*. »* Par conséquent, il fustige le comportement de ceux qu'ils appellent ''les apprentis politiciens'' :*« Dans quel pays sommes-nous où le corrupteur condamne le corrompu, où le voleur crie à tue-tête au voleur, et où des apprentis politiciens, qui ne sont responsables de rien, s'arrogent le droit d'administrer des leçons de bonne gouvernance aux élus de la Nation*[56] *» ?* Point n'est besoin d'être encore plus explicite pour dénoncer l'hypocrisie de ceux-là mêmes qui ont trempé dans des dossiers de malversations et qui crient au voleur. Durant l'exercice du pouvoir d'Etat, Kérékou a toujours imputé la responsabilité des maux dont souffre le pays aux cadres béninois, à ses collaborateurs. En témoignent les interrogations suivantes :

- *D'abord, « en réalité, à qui la faute, si la conduite des projets de développement et la gestion des entreprises dans notre pays accusent tant d'incompétence, de laxisme et de déviances éthiques, de la part de cadres nationaux ayant bénéficié des fruits de labeur et des sacrifices de nos populations pour leur formation »* ?

[54] Pour cerner les stratégies utilisées par le Général Kérékou pour évincer Nicéphore soglo du pouvoir en 1996, nous invitons le lecteur à lire notre mémoire de DESS Journalisme consacré à la communication politique du Président Mathieu Kérékou de 1990 à 2005 que nous avons soutenu à l'Institut des Sciences et Techniques de la Communication à Abidjan en République de Côte-d'Ivoire.

[55] Jean Establet (1997 :199)

[56] Extrait du discours du président Kérékou délivré à la Nation le 1er Août 2014 ainsi que les trois autres citations qui ont suivi.

- *Ensuite, « à quel niveau réel les responsabilités se situent-elles, lorsque des bandits de grands chemins, après avoir commis des crimes, se volatilisent dans la nature avec la complicité coupable de bon nombre de cadres de nos administrations et services publics*[57] *» ?*

Enfin, face à cette situation où les acteurs s'imputent des responsabilités, l'homme de la rue se demande pourquoi le chef de l'Etat ne prend pas les sanctions qui s'imposent. Au moyen d'un argument par l'exemple, le président Kérékou révèle en s'interrogeant :

« Pourquoi certains de nos concitoyens intellectuels « de haut niveau », se refusent-ils à admettre les exigences incontournables de procédure que prescrit la loi, en matière de sanction, et se complaisent de façon hypocrite et malsaine à stigmatiser ''l'impunité au sommet de l'Etat'' » ?

Le candidat Boni Yayi en mars 2011 a fait la promesse de renforcer cette lutte engagée par le président Kérékou au regard de son projet de société : *« Il nous faut adapter la lutte contre la corruption aux impératifs de développement au cours des cinq années à venir. A cette fin, nous devons démontrer la volonté politique du gouvernement à lutter contre ce fléau, poursuivre les réformes administratives et institutionnelles entreprises, renforcer le cadre légal de lutte contre la corruption et son efficacité, poursuivre l'assainissement des finances publiques et accroître son rendement, consolider et renforcer la primauté du droit, renforcer l'action de la société civile et asseoir l'éthique dans l'administration publique ».* Une fois élu et dans le souci de se conformer aux engagements pris devant les électeurs, il déclare lors des journées européennes de développement dont le lancement a été retransmis par la télévision nationale : *« Une démocratie qui ne nourrit pas est un poison pour le peuple. Une démocratie qui ne combat pas la corruption et l'impunité est un poison pour le peuple ».* Il donne des gages de bonne foi en lançant en début de mandat les audits de tous les ministères dont les résultats ont révélé des malversations impliquant la responsabilité de tous les barons[58] de l'ancien régime. Topanou (2012 : 92) constate que tous les dossiers furent classés sans raison officielle parce qu'il y avait de réels risques d'impliquer dans

[57] Kérékou fait ici allusion au receleur international de véhicules hautes gammes, le sieur Hamani Tidjani. Arrêté puis relâché le jeudi 14 juillet 2003 par le procureur de la République puis conduit sous escorte policière à son domicile alors qu'il était activement recherché par le Nigeria. Le président Obasanjo, très fâché ordonne la fermeture de la frontière bénino-nigeriane. La police et la gendarmerie des deux pays se mettent aux trousses du receleur mais celui-ci sera aidé par de hauts responsables administratifs béninois pour quitter discrètement le Bénin en vue de se réfugier au Mali où il sera plus tard arrêté puis extradé au Nigéria.

[58] Nous entendons ici par barons tous ceux qui ont occupé de hauts postes de responsabilité sous Kérékou

certains scandales[59] aussi bien le président Mathieu Kérékou que Boni Yayi lui-même. Il fit alors l'option des sanctions politiques en lieu et place des sanctions judiciaires en invitant le peuple à « balayer la vieille classe politique[60] » qui, à ses yeux incarnait la corruption. Autre gage de bonne foi, c'est l'organisation d'une marche verte[61] contre la corruption en 2007 et la suspension des réseaux GSM Moov et MTN qui s'opposaient au nouveau montant de la licence d'exploitation fixée à 30 milliards au lieu de 5 milliards sous le précédent régime. L'interpellation de l'ancien Ministre Alain Adihou, écroué ensuite à la prison civile de Cotonou à qui il est reproché des détournements de fonds alloués à la LEPI[62] a rassuré une partie de l'opinion publique que l'impunité n'est plus de mise. L'arrestation du richissime homme d'affaires Séfou Fagbohoun, très influent dans les milieux d'affaires et politiques, aux motifs que la SONACOP a enregistré un surendettement de 35,2 milliards au 31 décembre 2005, a renforcé davantage la fin de l'impunité[63]. Dans la foulée, il demanda la levée de l'immunité parlementaire du député Issa Salifou Saley qui a dû payer au titre d'un redressement fiscal près de 8 milliards de francs cfa[64].

Autres actions posées allant dans le sens de la lutte contre la corruption, c'est la création de l'Inspection Générale d'Etat[65] (IGE), de la nomination des inspecteurs généraux des ministères directement par le président de la République et non plus par les Ministres dans le but de renforcer le pouvoir de contrôle de ces inspecteurs. Il y a également la nomination des auditeurs internes auprès des entreprises publiques sans oublier la mise en place d'une ligne verte à la Présidence de la

[59] Le dossier de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE) par exemple a révélé des surfacturations pour l'acquisition de groupes électrogènes au profit de la SBEE sur financement de la BOAD mettant ainsi en cause non seulement le Ministre Kamarou Fassassi mais aussi le président Kérékou et Boni Yayi, président de la BOAD.

[60] L'expression est de Jean-Alexandre Hountondji qui était en 2007 le Ministre en charge des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement.

[61] Cette marche a fait dire à l'opposant Maître Adrien Houngbédji : « Je rigolais quand Yayi marchait contre la corruption »

[62] LEPI= Liste Electorale Permanente Informatisée

[63] Mais le procès des mis en cause n'a jamais été organisé et ils jouissent en attendant d'une liberté provisoire.

[64] Déclaration faite par le député lui-même sur la chaîne de télévision Canal 3 Bénin lors d'un débat télévisé

[65] Elle a été dissoute en Conseil des Ministres le 20 juin 2015. Son remplacement par un autre organe qui bénéficiera d'une autonomie financière de fonctionnement et l'indépendance indispensable pour la réalisation de ses missions a été envisagé par le gouvernement.

République permettant à tout citoyen de dénoncer des cas de corruption dont il a connaissance. Il importe de souligner également l'élaboration du référentiel des prix dans l'administration publique pour assainir les procédures de passation de marché publique. Des réformes[66] ont été mises en œuvre au Port de Cotonou avec le soutien du Millénium Challenge Account pour retenir les flux financiers crédités en pertes auparavant pour l'Etat béninois. En 2011, le Bénin s'est doté de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant Lutte contre la corruption et autres infractions connexes renforçant ainsi le cadre législatif de lutte contre le fléau.

Ces avancées n'ont pas mis fin aux scandales financiers largement développés par Houngbédji (2008) à travers un ouvrage au titre très révélateur « Scandales sous Yayi ». D'abord l'affaire Cen Sad avec son lot de surfacturation ayant conduit le chef de l'Etat à limoger son Ministre de l'économie et des Finances, l'affaire de l'ONG Investment Consultancy and Computering Services[67] (I.C.C Services) ayant conduit au limogeage du ministre de l'Intérieur sans oublier le dossier des machines agricoles, celui de la construction du siège de l'Assemblée nationale. Ces scandales financiers ont conduit à une banalisation du discours du changement et par ricochet de la lutte contre la corruption car les mémorandums publiés par les ministres incriminés ont décrédibilisé l'image du chef de l'Etat. Des faits auxquels fait référence le journal La Nouvelle Tribune qui, dans sa parution du 1er mars 2013 titre : **Lutte contre la corruption : les six dossiers pressants qui attendent Yayi.** Au regard des nombreux scandales financiers sous le régime Yayi, les sénateurs américains ont refusé d'attribuer le 2ème compact des fonds du millénium Challenge account[68] au Bénin au motif que les dirigeants n'ont pas fait assez d'effort en matière de lutte contre

[66] Certaines de ces réformes approuvées par le chef de l'Etat et ardemment soutenues par ces collaborateurs ont été par la suite suspendues. Le cas le plus patent est le Programme de Vérification des importations (PVI) accordée à l'homme d'affaires Patrice Talon. La suspension du contrat a entraîné des remous au plan social et politique. Accusé de vouloir renverser le régime et faire assassiner le chef de l'Etat par empoisonnement, l'homme d'affaires a dû s'enfuir par la brousse, selon ses propres termes pour se réfugier à Paris.

[67] Officiellement, cette ONG faisait des placements en ligne au profit, au départ, des membres du christianisme céleste. Mais son promoteur Guy Akplogan bénéficiant de complicité dans les milieux politiques béninois a commencé à collecter illégalement l'épargne et à faire des placements financiers en ligne en dépit de l'alerte de la BCEAO. Etant dans l'incapacité de rembourser les épargnants, l'affaire éclate au grand jour mettant en cause des proches du régime.

[68] C'est une aide que les USA accordent à un certain nombre de pays en développement. Au titre de cette assistance financière, le Bénin a bénéficié de près de 300 milliards de francs cfa qui ont été investis dans plusieurs domaines tels que l'accès au foncier, à la justice, au marché et au service. Etant éligible au 2ème compact du MCA, le gouvernement a

la corruption. Une nouvelle qui a suscité de nombreux titres[69] incriminant la responsabilité directe du chef de l'Etat et de son gouvernement dans la presse écrite au Bénin.

Le tableau ci-dessous présente les différents scandales qui ont éclaboussé les divers régimes qui se sont succédé au pouvoir de 1990 à 2012.

Tableau 1: Répertoire des scandales financiers au Bénin de 1990 à 2015

Période	**Régimes politiques concernés**	**Affaires / Scandales financiers**	**Nombre**
1990- 1991	Transition démocratique	Pas de scandale connu	/
1991-1996	Régime de Nicéphore Dieu- donné Soglo	Affaire des motoculteurs offerts par la Chine connue sous le nom : Association Vidolé = Adjodolé Evacuation de la Première Dame	02
1996- 2006	Régime du Président Mathieu Kérékou	▪ Affaires des sacs de glucose transformés en sacs de sable connue sous le nom : Affaire du sérum glucosé ▪ Affaire Titan ▪ Affaire SONACOP ▪ Affaires des machines à sous ▪ Affaire des 70 milliards ▪ Affaire BOA ▪ Affaire CNSS ▪ Affaire du jardin de l'Ambassade du Bénin à New York ▪ Affaire de la ferme de Kika ▪ Affaire Probo Coala	15

entrepris des démarches pour répondre aux vingt critères auxquels il faut satisfaire mais les Sénateurs Américains ne sont pas satisfaits des résultats obtenus en matière de lutte contre la corruption.

[69] On peut ainsi lire à la Une du quotidien béninois Adjinakou : Echec au deuxième compact du MCA : le règne de la corruption fait tomber le Bénin

		▪ Affaire MAEP connue sous le nom Affaire Sèhouèto ▪ Affaire Hamani Tidjani ▪ Affaire des groupes électrogènes connue sous le nom : Affaire Kamarou Fassassi ▪ Le scandale des réseaux GSM ▪ Affaire LEPI connue sous le nom : Affaire Alain Adihou	
2006-2015	Régime de Boni Yayi	▪ Affaire des machines agricoles ▪ Affaire CEN SAD ▪ Affaires ICC Services ▪ Affaire PVI connue sous le nom : Affaire Talon ▪ Affaire du Port sec de Tori ▪ Affaire du siège de l'Assemblée Nationale ▪ Affaire Julien Akpaki de l'ORTB ▪ Affaire PPEA connue sous le nom : Affaire Kassa	08

Source : Enquête de terrain, février 2016

Les données de ce tableau révèlent que la plupart des scandales financiers mettent en cause l'Etat central non seulement à travers les sociétés publiques mobilisant des ressources, mais aussi des Ministères et les entreprises de services publics. Certaines de ses malversations ont conduit au limogeage des acteurs clés impliqués. C'est le cas des ministres Armand Zizidohoué, Lawani et du Directeur de l'ORTB Julien Akpaki. Quatre ministres sont en attente de jugement devant la Haute Cour de justice. Il s'agit de Kamarou Fassassi dans le dossier des groupes électrogènes, Alain Adihou dans le dossier Lépi, Rogatien Biaou pour avoir frauduleusement vendu le 1er octobre 2014 une portion du domaine de l'Ambassade du Bénin à New York pour 1.250.000 dollars US sans oublier les Ministres Armand Zizidohoué pour son implication dans le dossier ICC services et Lawani pour l'affaire CEN SAD. Mais la procédure n'est qu'à son début et laisse perplexes les plus sceptiques. Pour eux, ces cas n'aboutiront jamais ; en témoignent d'ailleurs les mémorandums

publiés par certains des mis en cause qui incriminent ouvertement le pouvoir en soulignant sa responsabilité dans les faits reprochés.

Une certitude se dégage du diagnostic des faits de corruption présentés ci-dessus. Les dossiers de corruption évoqués ci-dessus n'ont pu se produire sans la complicité d'autres acteurs qui, à nos yeux appartiennent à un réseau. Lequel réseau opère conformément à une loi régie par quatre principes à savoir : la solidarité, le silence, la défense et le sacrifice. Les deux premiers principes s'appliquent pour commettre les faits de corruption. Mais dès lors que le fait se révèle au grand jour, l'un des principes sacro-saint est la défense. Chaque acteur se défend à commencer par le plus influent dans le souci de sauver son honneur. Et sa défense est souvent de nature à sacrifier les autres acteurs pour prouver sa sainteté. Ceux qui subissent ce sacrifice peuvent se taire et faire les frais pour sauvegarder l'honneur du maître tout comme il leur est permis aussi de se justifier. Mais tous le savent, le maître se doit d'assurer en définitive une protection à ceux qui lui ont permis, lui de sauver son honneur. C'est ce que nous appelons la loi de la solidarité qui garantit une protection mutuelle sur le plan juridique. C'est pourquoi, les observateurs les plus avertis trouvent que les limogeages de tel ou tel ministre pour affaire de corruption représentent de la poudre jetée aux yeux de l'opinion.

Les personnes extérieures ne peuvent exercer aucune influence sur les principes du silence, de la solidarité et du sacrifice qui sont propres aux acteurs du réseau. Ces principes sont semblables à ceux des spécialistes en marketing commercial appellent les facteurs du macro-environnement qui agissent directement sur l'entreprise. Par contre, ce que l'on peut briser, c'est le principe de la solidarité. Ce principe ne peut être sapé que par l'appareil judiciaire. Tant que l'on ne brisera pas ce principe, l'impunité sera toujours de mise et les corrompus se protégeront réciproquement.

Un fait commun à la stratégie de défense propre à tous les régimes en cas de malversations révélées au grand jour est la sous-information traduite par la phrase : *« Je n'étais pas informé ou je n'étais pas au courant »*.

Identifions à présent les forces et faiblesses des organes et commissions de lutte contre la corruption au Bénin.

2.2 Analyse diagnostic des organes et commissions d'enquête de lutte contre la corruption au Bénin

Les dirigeants politiques, conscients que le principal bastion de la corruption est l'administration, ont mis en divers organes et commissions d'enquêtes. Certains de ces organes ont été dissouts. De même les commissions, après la production des rapports de leurs investigations disparaissent sans que les recommandations formulées par les membres, ne soient parfois mises en œuvre par le pouvoir. Les rapports dorment dans les tiroirs plutôt que d'être transmis à la justice.

Dans cette section, nous allons passer les organes et commissions de lutte contre la corruption à la loupe en vue de faire ressortir leurs forces et leurs faiblesses.

2.2.1 Identification des forces et faiblesses des organes et commissions de lutte contre la corruption

Les organes et commissions présentent non seulement des forces, mais aussi des faiblesses que nous nous efforçons de relever dans le tableau ci-contre :

Tableau n°2 : Forces et faiblesses des organes et commissions d'enquête de lutte contre la corruption au Bénin de 1991 à août 2014

N°	Nom de l'organe ou de la commission d'enquête	Date de création et fondement juridique	Forces	Faiblesses
	Commission Amoussou AKPAKPA	1991 par le Président Kérékou et le Premier Ministre	Investigations menées et productions de rapports sur des dossiers de malversations (scandale des banques d'Etat) datant de la période révolutionnaire	Rapports sur les cas de malversation recensés en souffrance soit à la présidence de la République
1	Cellule de la moralisation de la vie publique	19 décembre 1996 par décret n°96-579 signé du Président Mathieu Kérékou	- Nom très évocateur de l'organe car renvoyant à sa mission première : moraliser la vie publique - Organe orientant son action vers trois axes stratégiques : la prévention, la détection et la répression - Organe ayant à sa tête un conseiller technique du chef de l'Etat et s'appuyant sur deux divisions : la division ''communication, études et stratégies'' composée d'un sociologue, d'un juriste, d'un spécialiste en organisation des structures, d'un inspecteur des finances, d'un douanier, de techniciens en communication et la division'' Investigation , suivi et contrôle'' animée par un magistrat ou un juriste, un inspecteur des Finances, un fiscaliste, un douanier et des officiers de police judiciaire.	- Service rattaché à la Présidence de la République lui conférant ainsi moins d'autonomie décisionnelle - Manuels de procédure à l'intention des usagers élaborés par l'organe en collaboration avec les Ministères techniques non transcrits en langues nationales à grande échelle - Non implication de la société civile aux activités de la cellule apparaissant comme un organe de plus logé à la présidence. - Déficit de communication sur le volet répression de la lutte contre l'utilisation abusive des véhicules administratifs. - Organe pouvant être dissout à tout moment

			- Membres de chaque division choisis sur la base de critères de bonne moralité, de grande probité, de compétences et d'efficacité - organe financé sur budget national et jouissant d'une autonomie financière - Elaboration et vulgarisation des manuels à l'intention des usagers de l'administration publique les informant sur les pièces à fournir et le délai maximum au-delà duquel l'administration publique est en faute - Elaboration et vulgarisation d'un manuel de procédure des tâches pour les services publics avec précision de la nomenclature des pièces de dépenses et la mise à disposition d'une liste de fournisseurs et prestataires agréés afin d'éviter les surfacturations. - Réalisation et diffusion de spots radio et TV sur la corruption en vue de sensibiliser -lutte contre l'utilisation abusive des véhicules de l'Etat et des logements mis à la disposition de certains fonctionnaires à travers l'immatriculation distincte desdits véhicules. - lutte pour un assainissement du milieu douanier avec des résultats encourageants	par le Président de la République. Nombreux rapports sur les cas de malversation en souffrance soit à la présidence de la République ou au palais de justice.

			-Evaluation à mi-parcours de la cellule en avril 1999 à travers un séminaire étendu aux représentants des corps constitués de l'Etat et du secteur privé	
2	La commission d'enquête sur les cas de malversation	18 mai 1999 par décret du Président Mathieu Kérékou	- Commission composée de vingt- deux membres aux profils professionnels variés et présidée par un ancien Ministre dont la mission essentielle est de recenser tous les cas de malversation depuis le 9 avril 1996 (date du retour au pouvoir de Kérékou jusqu'en avril 1999. - Deux cent dossiers de malversation environ en souffrance recensés dans son rapport déposé le 30 juin 1999 pour un montant avoisinant 70 milliards de francs cfa ; lesquels dossiers ont été transmis à la justice assorti d'un décaissement de fonds par le Ministère des finances au profit des juges pour faire face au surcroît de travail que leur traitement va générer. - Travail de la commission témoignant la volonté politique à combattre la corruption même si ''des personnalités sensibles'' sont épinglées.	Rapports sur les cas de malversation en souffrance soit à la présidence de la République ou au palais de justice.
3	Les organes de contrôle des Finances Publiques :	Date de création variable car mis en place par arrêté	Création des DIVI remontant à 1991 et étendues de nos jours à la plupart des Ministères en vue d'assister chaque Ministre dans le contrôle et l'évaluation des	Moyens financiers et humains des DIVI laissés au soin de chaque Ministre.

	Les Inspections des services internes des Ministères ou Direction de l'Inspection et de la Vérification Interne (DIVI)	ministériel	activités et du fonctionnement des structures centrales décentralisées et des entreprises publiques sous tutelle.	
	Le contrôle financier	Créé par décret	Contrôle de l'engagement des dépenses, de l'ordonnancement et de la matérialité des travaux, prestations ou fournitures au plan national et local.	Marge de manœuvre du contrôleur financier limité, car ne peut exercer sa mission avec la rigueur et l'exhaustivité requises par les textes ; en témoigne son rapport annuel qui ne présente guère un point exhaustif de toutes les dépenses et des recettes prévues au budget général de l'Etat et au budget des collectivités locales.
	L'Inspection Générale des Finances	Créée par décret	- Réhabilitée en 1993 après sa disparition de l'organigramme du Ministère des Finances ; - Effectif renforcé, car passant de six en 1994 à dix- huit en 1998 et à près de trente en 2000 ;	Transmission non systématique des rapports de vérification à la justice. Absence d'un plan annuel ou pluriannuel conduisant l'Inspection Générale des finances

			- Existence d'un manuel de procédure - Production de vingt-cinq à quarante rapports de vérification par an, portant sur la gestion des comptables publics et des ordonnateurs des organismes publics. - Existence d'un partenariat avec l'USAID	à se tourner vers des inspections ad hoc Absence de matériels informatiques performants et de formation aux techniques financières et comptables et au profit des membres.
	L'Inspection Générale d'Etat	Recréée par décret en 1998 et en 2006 avec l'avènement au pouvoir de Boni Yayi	Réhabilitée en 1998 après sa disparition en 1991 en vue d'assister le chef de l'Etat dans sa mission de promotion économique et de contrôle des finances de l'Etat Organe ayant à sa tête à compter de 2006, Alidou KOUSSE, le premier Expert-comptable au Bénin reconnu pour sa probité et sa grande rigueur professionnelle. Nombreuses investigations menées dans différentes entreprises d'Etat sur des cas de malversations consignés dans des rapports.	Structure non encore dotée de moyens appréciables pour son fonctionnement et pouvant être dissoute à tout moment par le Président de la République. Dissolution de l'organe version Alidou KOUSSE le 20 juin 2015 en Conseil des Ministres sans publication préalable d'un bilan. Rapports sur les cas de malversation en souffrance soit à la présidence de la République ou au palais de justice.
4	Le contrôle juridictionnel : la chambre des comptes de la Cour Suprême	Créée par décret en 1961	Réception des déclarations de biens du Président de la République et des membres du gouvernement dès leur entrée en fonction et à la fin de celle-ci. Réception, publication et vérification des comptes des campagnes électorales des candidats	Mutisme de la chambre des comptes face à la requête de l'opinion publique de publier les déclarations de biens faites par le chef de l'Etat et les membres du gouvernement. Mutisme aussi sur les sanctions applicables en

			Organisation de campagne de sensibilisation à l'endroit des comptables publics en vue de mieux faire connaître sa juridiction et ses procédures	cas de fausses déclarations par le chef de l'Etat et les membres de son gouvernement Chambre des comptes confinée dans un rôle de critique et de propositions dont les observations restent souvent lettre morte ; en témoignent ses constats à l'issue de la vérification des comptes des campagnes électorales de 1995 et 1996
5	Le contrôle parlementaire	/	Contrôle de l'action gouvernementale à travers les questions orales à l'hémicycle, les enquêtes parlementaires sur des dossiers ad hoc ou tout autre cas de malversation pouvant conduire au rejet du vote du budget général de l'Etat	Enquêtes parlementaires prenant la forme de simples dénonciations.
6	Front des Organisations Nationales de Lutte contre la Corruption (FONAC)	Créée par des organisations de la société civile	Fréquentes sorties médiatiques pour dénoncer preuves à l'appui de certains faits de corruption 2ème dition chaque année d'un livre blanc sur la corruption au Bénin Production et diffusion de spots radio et TV pour sensibiliser l'opinion publique Organisation de séminaires et ateliers de réflexion sur la corruption Organisation d'ateliers de formations au profit des élus	Siège manquant de visibilité car caché sur un immeuble en zone des affaires devant la Librairie Notre Dame sans le moindre panneau d'indication

			locaux Inscription de messages de sensibilisation au profit des jeunes scolaires dans 90 écoles du Bénin Organisation de dix ateliers de formations dans les départements du Zou, de l'Atacora et du Borgou à l'intention des enseignants du primaire et du secondaire, et la formation technique et professionnelle sans oublier des cadres de la santé et ceux du Ministère des Finances et de l'Economie.	
7	Autorité Nationale de Lutte Contre la Corruption (ANLC)	Créé par la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin puis promulgué par le Chef de l'Etat.	- Organe disposant de ressources humaines de qualité - Organe ne pouvant pas être dissout comme les autres organes précédemment créés pour la lutte contre la corruption car sa création a été formalisée par une loi par - Organe ayant la possibilité de saisir directement la justice et de s'auto- saisir en cas de révélations troublantes de fraudes - Organe soutenu par des partenaires tels que l'Ambassade des USA et de la France.	- Asséchée financièrement par le gouvernement aux dires du président de l'organe contraint de rechercher des financements parallèles pour conduire les activités prévues. - Sorties médiatiques limitées contrairement au FONAC

Source : Données de l'enqueête de terrain au sein des organes de lutte contre la corruption, février 2016

Le diagnostic des organes et commissions de lutte contre la corruption révèle que le Bénin dispose de plusieurs structures de lutte contre la corruption. Certaines d'entre elles disparaissent comme elles sont nées puisque leur survie dépend du pouvoir en place. L'Inspection Générale d'Etat par exemple a été dissoute le 20 juin 2015 en Conseil des Ministres par le chef de l'Etat sans que les vraies raisons de sa dissolution ne soient évoquées[70].

Le diagnostic a révélé qu'en dehors des organes classiques en charge de la lutte contre le fléau au Bénin, il y a une vingtaine de structures de contrôles au niveau ministériel. Il s'agit par exemple des inspections des douanes, des impôts et du trésor et des Directions de la Vérification et de l'Audit Interne (DIVI) au niveau de chaque Ministère. La société civile elle-même s'est mobilisée pour la mise en place du Fonac appuyé par Transparency international et l'ONG Alcrer. Mais ces organes sont confinés dans un rôle de dénonciation en dehors de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) qui peut saisir le procureur de la République pour des cas de corruption. Contrairement aux autres structures de lutte contre la corruption, l'ANLC ne peut être dissoute car elle trouve son fondement juridique à travers le vote la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin. Mais l'organe manque cruellement de moyens financiers ; ce qui a conduit son président lors d'une conférence de presse à affirmer : *« J'ai comme l'impression qu'on a créé l'ANLC pour faire plaisir aux partenaires techniques et financiers. En nous privant de moyens financiers, le gouvernement encourage le règne de la corruption »*. Une telle déclaration révèle non seulement un malaise, mais aussi et surtout l'hypocrisie des dirigeants politiques qui se conforment parfois aux exigences de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International pour répondre aux conditionnalités de l'aide au développement. En *nous privant de moyens financiers,* dit *le président de l'ANLC, le gouvernement encourage le règne de la corruption.* De tels propos médiatisés, loin de contraindre le gouvernement au silence, devrait le faire réagir surtout lorsqu'ils viennent du premier responsable de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption. Si l'engagement des dirigeants politiques n'est pas total en matière de lutte contre la corruption, s'il ne s'accompagne pas d'actes et se situe seulement sur le plan langagier, aucun résultat tangible

[70] Le député de l'opposition Eric Houndété a d'ailleurs interpellé le gouvernement sur ce sujet à travers une série de questions d'actualité relayée par le journal Le coopérant, n° 0163 du 30 juin 2015 sous le titre : « Dissolution de l'Inspection Générale d'Etat : Eric Houndété interpelle à nouveau le gouvernement »

ne peut être obtenu. Au contraire, l'antinomie entre ''le dire et le faire '' fera le nid à la corruption dévastatrice.

2.2.2 L'impunité comme certitude issue du diagnostic

L'impunité au sommet de l'Etat qui a prévalu depuis les années 1988 jusqu'à ce jour est une certitude qui se dégage du diagnostic des faits de corruption et des organes ou commissions en charge de la lutte. Les dirigeants qui se sont succédé ont du mal à sanctionner les proches collaborateurs impliqués dans les dossiers de malversations. Pour Topanou (2012), les raisons sont à rechercher dans la gestion clientéliste du pouvoir et parfois même l'implication personnelle des dirigeants dénoncés par les mis en cause dans leurs stratégies de défense. Les mémorandums produits par les Ministres Armand Zizidohoué et Soulé Mana Lawani, tous deux traduits devant la Haute Cour de justice en vue de répondre de leur implication directe dans les dossiers Investment Consultancy and Computering Services[71] (ICC- Services) et CEN SAD[72] accablent le chef de l'Etat. Ces mémorandums largement relayés par les journaux béninois témoignent que le discours sur la lutte contre la corruption du président de la République contraste avec les actes.

Pour l'ancien ministre Roger Gbégnonvi, la gestion clientéliste constitue une barrière pour la mise en œuvre de toute réforme en matière de lutte contre la corruption, car pour lui la personne à sanctionner est à peu près toujours liée à des réseaux clientélistes qui la protègent. Ahanhanzo Glèlè est de son avis. Pour preuve, il s'appuie sur le scandale des réseaux GSM. Dans cette affaire, dit-il, des opérateurs ont versé 30% des parts au ministre de tutelle de

[71] Il s'agit d'une ONG qui exerçait au départ ses activités au sein des églises du christianisme céleste du révérend pasteur Agbaossi. Mais le promoteur Guy Akplogan étend lesdites activités à l'externe en collectant illégalement de l'épargne auprès du public. Pour rassurer les épargnants et bénéficier de la protection du régime, il finançait par exemple les activités politiques du Front Républicain pour une Alternative Patriotique (FRAP), le Parti de la première dame et posait des actions mécènes telles que don de véhicules à la gendarmerie nationale et des inaugurations de châteaux d'eau au profit des populations en présence de ministres de la République.

[72] La CEN SAD, c'est la Communauté des Etats Sahélo- Sahariens. C'est une organisation internationale qui compte 29 pays africains et qui a été créé le 4 février 1998 à Tripoli en Lybie grâce au colonel Kadhafi, le principal bailleur. Après sa mort, les chances de survie de cette organisation s'annoncent très minces. Pour pallier l'insuffisance d'infrastructures hôtelières, le Bénin a bénéficié de fonds pour la construction de villas dites « villas CEN SAD » mais les fonds ont été pour la plupart détournés, les travaux bâclés sur fond de surfacturation. Des gants auraient été achetés à 200.000f cfa au profit des ouvriers devant travailler sur le chantier.

l'époque en 1997. Une fois le dossier révélé au grand jour, c'est au collègue de l'ex-ministre, son successeur que la gestion de ce dossier a été confiée. Résultat : le dossier a été rangé, se désole-t-il avec amertume. *« C'est de la pagaille. L'impunité est à la mode et est carrément un acquis, car personne n'est en toute sincérité interpellé pour ses actes ; de plus tout ceci est chapeauté par le gouvernement »* ajoute-t-il très ému. Me Lionnel Agbo fait la même lecture de la situation car dit-il *« Au Bénin, on fait ce que l'on veut, comme l'on veut à partir du moment où l'on peut. »*

Que peut un organe de lutte contre la corruption dans un tel environnement ? Après neuf ans d'exercice, l'Inspection générale d'Etat a été dissoute par le chef de l'Etat sans qu'un bilan de sa performance et les raisons de sa dissolution ne soit présentés. La seule phrase venant du chef de l'Etat est : *« L'IGE a fait des efforts. Mon ami Alidou Koussé, seul expert- comptable agréé a fait ce qu'il a pu. L'environnement ne lui est pas favorable*[73] *»*. Dans un tel contexte, aucune réforme en matière de lutte contre la corruption ne peut aboutir à nos yeux. Il faut alors au préalable une prise de conscience collective. C'est pourquoi le président Kérékou a affirmé lors de sa déclaration de candidature en 1996 : *« Si vous êtes prêts, moi aussi je suis prêt* » et au président Boni Yayi d'ajouter dix ans plus tard lors de son investiture en 2006: « *Si vous voulez changer l'avenir, changez vous-mêmes* ». Si un tel message a été de toute évidence adressé aux Béninois, une fois au pouvoir, le discours de Boni Yayi sur la corruption semble avoir une autre cible.

2.2.3 Les vrais destinataires des messages de Boni Yayi sur la corruption

En abordant la thématique de la corruption lors des interventions télévisées dans un contexte d'impunité généralisé que de nombreux observateurs imputent au gouvernement, la question se pose de savoir si le président s'adresse réellement au peuple ou aux partenaires au développement. Pour nous, sa cible privilégiée, ce sont les partenaires qu'il tente de rassurer alors qu'à l'interne, l'impunité est et demeure de mise. Le président de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption dénonçait devant la presse l'hypocrisie du pouvoir en ces termes : *« J'ai comme l'impression qu'on a créé l'ANLC pour faire plaisir aux partenaires techniques et financiers. En nous privant de moyens financiers, le gouvernement encourage le règne de la corruption »*. Se prononçant sur le scandale du projet Eau et Assainissement des Pays –Bas ayant entraîné la démission de son ministre en charge de ce secteur, le président

[73] Propos tenu le 20 juin 2015 lors du premier conseil des ministres après le remaniement ministériel et relayés par la télévision nationale.

déclarait sur RFI : « *A l'étape actuelle, le rapport des Pays-Bas est un fourre-tout. Nous attendons l'audit international qui va situer les responsabilités* ». Or, face aux irrégularités contenues dans le rapport produit par l'ambassade des Pays- Bas, les Hollandais ont suspendu leur coopération avec le Bénin. Cette réponse a aussitôt conduit le journaliste Christophe Boisbouvier à relancer le chef de l'Etat : *« Vous minimisez alors le contenu du rapport » ?* L'intention de communication du président Boni Yayi est de rassurer les autres parten*aires.* Valentin Djènontin, ex-ministre de l'économie maritime l'a clairement signifié sur les plateaux de la télévision nationale lorsqu'il est venu se prononcer sur le scandale financier du port sec de Torri ayant entraîné le limogeage de son directeur de Cabinet, le DG du port Autonome de Cotonou et le Secrétaire Général de la Présidence de la République. Ils auraient pris des pots-de vin à Eric Houngê, promoteur du « Groupe Hermos- Ciat » en charge des travaux de construction des infrastructures qui les a piégés en enregistrant les divers échanges qu'il a eu avec eux. Outre ces limogeages, le Secrétaire Général du gouvernement et le majordome du président de la République ont reçu une mise à pieds avec privation d'un mois de salaire. Le ministre déclarait, je le cite : « *Etant donné que nous sommes décidés à lutter contre la corruption, le chef de l'Etat a pris la décision de se séparer de ses collaborateurs. Ceci pour donner un signal fort à l'administration et aux cadres qu'il y a des tentations permanentes, mais c'est à eux de résister.* ***Mieux, c'est pour rassurer les partenaires et la Communauté internationale que le Bénin est engagé dans la lutte contre la corruption et à promouvoir la bonne gouvernance*** ». Mais pour Maurice Chabi, ex-directeur de publication du journal Les Echos du Jour, cette stratégie qui consiste à rassurer les partenaires à travers le discours présente à présent ses limites. *« Les partenaires nous observent et nous reprochent beaucoup de choses en matière de bonne gouvernance. Le pays a besoin de dirigeant qui puisse donner l'exemple*[74] *»*

[74] Propos tenus le 28 juin 2015 par Maurice Chabi, invité sur le débat 3 D de la télévision nationale qui examinait les enjeux de l'entrée au gouvernement du Franco-Béninois Lionnel Zinsou au poste de premier ministre.

2.2.4 Lutte contre la corruption sous Boni Yayi : théâtralisation au sommet de l'Etat et aveu d'échec

Le président Boni Yayi a organisé en 2006 une marche verte contre la corruption comme l'illustre la photo ci-contre :

Photo1 : Marche verte contre la corruption



Source : Une de La Nation, n° 4886 du mercredi 20 décembre 2009

Ladite marche avait été très controversée. Pour les uns, c'est la marque d'une détermination et la manifestation d'une volonté politique affichée. Pour d'autres, l'initiative frise le ridicule ; en témoigne cette coupure de journal mis à la Une du quotidien d'information 24h au Bénin du 06 août 2006.



24 HEURES au Bénin

300F

Quotidien Béninois d'Informations, d'Analyses et de Publicités N°0162 du Jeudi 06 Août 2009 – RCPC :N° 1090/MISD/DAI/SCC du 25/10/2008

24 oeil

Par Odi I. AÏTCHEDJI

Qu'attendre du Changement ?

Page 2

ENTRETIEN DU PRESIDENT HOUNGBEDJI A CANAL 3

"Je rigolais quand Yayi marchait contre la corruption"

dixit Me Adrien Houngbédji

Le président du Parti du renouveau démocratique (Prd) Me Adrien Houngbédji est une fois encore monté au créneau hier mercredi 05 août 2009 pour passer au peigne fin les tares du régime du Changement. Sans ambages, le challenger du président Boni Yayi au deuxième tour de l'élection sa profonde déception par rapport à l'impréparation, la précipitation, le détournement de deniers publics et la promotion des cadres soupçonnés de malversations financières. Il a été également déçu de l'absence du chef de l'Etat, chef du gouvernement au Conseil des ministres. Une situation qui ne peut aboutir dales qui ont éclaboussé le régime dit du Changement, selon Me Adrien Houngbédji. Tout en faisant des propositions alternatives, il a souhaité que le pouvoir comble les attentes des populations avant la fin de son mandat. C'était au cours d'une interview animée par Maurice Chabi et Brice Houssou pour le compte

Lire quelques extraits de cet entretien.

Le président YAYI a fait, pêle-mêle, l'inventaire des actions de son gouvernement : la Césarienne, « la gratuité de l'enseignement primaire », la crise énergétique, la mécanisation de l'agriculture, l'Etat de notre administration ;

Et à conclure que n'eût été la

Source : Une du journal 24 Heures au Bénin du 06 août 2006

Pour les partisans de cette tendance que sont Me Adrien Houngbédji, Bruno Amoussou, Lazare Sèhouéto et Valentin Aditi Houdé, lorsque l'exécutif marche contre la corruption, c'est comme s'il marchait contre lui-même, puisque de proches collaborateurs de Yayi ayant pris part à la marche ont été plus tard trempés dans des dossiers de malversation. Certains d'entre eux ont écrit des mémorundums pour se décupler ; obligeant parfois le président de la république à se justifier. Les arguments avancés par les mis en cause et ceux servis par le président de la République donnent lieu à une théâtralisation au sommet de l'Etat. Un fait majeur permet d'illustrer cette théâtralisation : le dossier de Programme de Vérification des Importations (PVI) ayant mis aux prises l'homme d'affaires Talon[75] et le chef de l'Etat.

En effet des réformes ont été opérées au Port Autonome de Cotonou confiant désormais à une structure privée le contrôle des importations à travers le scanning et le traking des marchandises. Le contrôle des importations se faisait au départ sous le président Soglo avec **Cotecna**, Bivac et bien d'autres structures. Bivac a eu la responsabilité de gérer l'activité pendant plus de 15 ans au Bénin. La différente est que pour cette fois-ci, l'exécutif a couplé l'activité avec le scanning et le traking. En optant pour le scanning des marchandises, l'objectif est d'en finir avec ceux qui viennent avec de la drogue et qui la cache dans de la farine de blé. D'autres viennent avec une qualité de marchandise dans leurs containers qui nécessite un certain taux de dédouanement et ils déclarent autre chose parce que le taux de dédouanement est plus faible. Le Bénin étant un pays de transit, 80% à 70% des transactions au port de Cotonou sont en transit vers le Niger. « *Certains concitoyens malveillants amènent leurs conteneurs et disent, je suis en transit alors que ces conteneurs sont destinés à la consommation locale. Ils arrivent à Allada, ils font demi-tour* », explique le chef de l'Etat lors d'un entretien avec la presse le 1er août 2002. C'est ce qui a conduit à la mise en place du traking. La réforme était donc louable à tout égard, mais elle était contestée par les douaniers qui se voient dépossédés d'une activité qui enrichissait certains d'entre eux[76]. La réticence et la résistance des douaniers ont suscité des marches de soutien suscités par des collaborateurs du régime à travers le pays jusqu'au jour où contre toute attente, le chef de l'Etat prend un décret pour suspendre le PVI. Motifs évoqués : les recettes sont en baisse et le port est

[75] Talon est l'actuel président de la République du Bénin

[76] Des enquêtes publiées par l'agence de Presse proximité dans Visage de la corruption au Bénin, en 1999 ont révélé par exemple que certains douaniers en poste au port Autonome de Cotonou rentraient parfois le soir à la maison avec au moins cinq millions de francs (5.000.000) cfa en poche.

engorgé, bloqué car les chauffeurs ont refusé de payer les frais de balise dont le montant s'élève à 97.000f cfa sont bloqués dans l'enceinte portuaire. Or la structure Bénin Contrôle agissait conformément à un contrat de gérance signé par le Ministre de tutelle et celui de l'économie et des finances. Voici comment il justifie les conditions dans lesquelles il a signé le décret : « *C'est le secrétaire général qui m'envoie le document. Je dis qu'est-ce que les ministres ont dit. Il ne dit rien. Je peux signer ? Il dit oui. Je dis, s'il y a de problèmes, tu es un homme mort. Il me dit Monsieur le Président, on ne va pas en arriver là. Donc j'ai signé* ». Il affirme découvrir après l'existence d'un contrat qu'il ignorait suite à un entretien avec le Ministre des Finances qui lui dit :

- « *Je me suis rendu compte que le barème est élevé Monsieur le Président. Sauvez-nous !*»
- *Mais de quel barème ?*
- *Elle dit oui, le contrat là ?*
- *Je dis, il y a un contrat ? Je ne le savais pas. Quel document vous tenez là ?*

  Elle me dit, « c'est le contrat « Monsieur le Président, je suis venue trouver le document »

  Lorsqu'on m'a montré le contrat, j'ai pris ma tête entre les deux mains. J'avais le vertige. Ils ont voulu tuer le port. »

De tels propos dénotent ni plus ni moins d'une théâtralisation au sommet de l'Etat au regard des signes non verbaux accompagnant le verbal : «*j'ai pris ma tête entre les deux mains. J'avais le vertige ».*

Cette théâtralisation soulève deux questions essentielles :

- Qu'a-t-on fait aux ministres ayant signé le contrat et qui ont voulu par cet acte tuer le port ?
- Qu'a-t-on fait au Secrétaire Général du gouvernement que le président dit avoir averti en ces termes: « *si je signe et il y a de problèmes, tu es un homme mort »* ?

  Mais l'homme mort est où aujourd'hui ? Il est toujours en vie et pire, il a été promu puisque c'est lui qui est à la tête de la cellule de régulation des passations des marchés publics. C'est dire donc que le discours sur la corruption du président Boni Yayi est empreint d'hypocrisie et les actes posés contrastent avec ce qu'il dit en matière de lutte

contre le fléau. Comment peut-on au regard des faits décrits plus haut ne pas sanctionner les acteurs[77] ? Le secrétaire général du gouvernement méritait d'être poursuivi pour **faux, usage de faux et tromperie du chef de l'Etat** et les ministres signataires du contrat devraient en principe être au moins être limogés conformément à la charte de bonne gouvernance qu'ils ont signée avant leur prise de service. Mais contre toute attente la moindre sanction administrative n'a été prise pour qu'on puisse s'attendre à une sanction judiciaire. S'il n'y a pas eu sanction, cela peut sous-entendre que le chef de l'Etat est complice[78]. Dans cet environnement où l'exemplarité manque au sommet de l'Etat, où le discours politique sur la corruption manque de crédibilité, où certains cadres corrompus sont glorifiés et promus au vu et au su des citoyens, aucun résultat ne peut être obtenu en matière de lutte contre le fléau.

Mais le politique impute la responsabilité de la situation à l'appareil judiciaire. Lors de la pose de la première pierre d'une infrastructure routière devant desservir la localité de Ouèssè, le chef de l'Etat a déclaré :

« Certains de mes compatriotes magistrats m'ont lâché ; ils m'ont lâché. Qu'est-ce que je pouvais faire. Ils m'ont lâché. Plus de quatre cent dossiers bloqués dans nos tribunaux. Plus de quatre cent dossiers sans suite, bloqués et certains auteurs[79] qu'on aurait pu punir nous narguent aujourd'hui au point de vouloir être président de notre pays. L'heure est grave[80]… »

Les magistrats eux reprochent au président de la République de vouloir d'une justice à deux vitesses : punir ses protagonistes et laisser ses protégés. *« Dans un Etat de droit, confie un magistrat en poste au tribunal d'Abomey – Calavi qui a requis l'anonymat, la justice ne*

[77] Martin Assogba, acteur de la société civile déclarait à juste titre : « Yayi doit démettre ces ministres ». Malgré cette pression, la moindre sanction n'a été prise à l'encontre des mis en cause.

[78] C'est à juste titre que le citoyen Justice Amour Mawouton a adressé une lettre ouverte au président Boni Yayi, le 25 août 2009 sous le titre : « De la Corruption : vérité, ruse ou plaisanterie » publiée par le journal L'informateur, n°1673 du 26 août 2009.

[79] Allusion faites à Patrice Talon et Sébastien Adjavon ; deux opérateurs économiques béninois intervenant respectivement dans la filière coton et l'importation de la volaille.

[80] Propos diffusés sur la télévision nationale le 03février 2016 après le journal télévisé de 20h.

peut pas fonctionner selon le bon vouloir du chef de l'Etat. Les dossiers qu'ils évoquent, certains d'entre eux sont en instruction ; une étape de la procédure qui peut prendre du temps en fonction de la nature du dossier. Là, n'est pas le problème. Nous sommes combien et travaillons avec quels moyens ? »

Le volet ''moyens'' tant humain, matériel que financier qu'évoque le magistrat interrogé a fait l'objet d'une interrogation consacrant l'aveu d'échec du président de la République en matière de lutte contre la corruption. « *(…) Malgré le dispositif institutionnel de lutte contre la corruption, les progrès n'ont pas été à la hauteur des attentes. S'agit-il alors d'un manque d'efficacité de nos institutions ? , d'une insuffisance de moyens ? ou d'une démission collective [81] ? »*

Sur la base de faits concrets, on peut répondre oui aux deux premiers volets de la question. Dire aujourd'hui que les institutions béninoises en charge de la lutte manquent d'efficacité est une évidence, sinon comment comprendre que les acteurs politiques se lancent dans une campagne précoce pour le compte des présidentielles de 2016 sans que l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption ne punisse personne. Au lieu d'exercer son autorité en donnant un ultime avertissement à toute la classe politique qui bafouent les dispositions du code électoral à défaut de sanctionner les fautifs, l'organe, par la voix de son vice-président, dénonce le non-respect du code électoral. Or, son rôle dans une pareille situation n'est pas de dénoncer mais de sanctionner. *« C'est quand même une Autorité »,* ironise Martin Assogba, un acteur de la société civile. Et au Président Boni yayi d'ajouter « *Il faut que l'Autorité Nationale de Lutte contre la corruption puisse affirmer son autorité[82] ».* Les acteurs politiques vont aux contacts des populations, font des promesses de dons et de libéralités, toutes choses interdites par le code électoral. Les médias sont sollicités pour la couverture médiatique et ces évènements sont diffusés au nom d'une pré-campagne électorale. Une expression absente du code électoral. L'organe de régulation des médias qu'est la HAAC ne dit rien. Enfin, la Cour Constitutionnelle et la Cour Suprême ne disent rien alors que le premier Ministre Lionel Zinsou dont la candidature est validée est toujours en poste et utilise

[81] Extrait du discours sur l'état de la Nation devant la représentation nationale le 28 décembre 2015 in le journal La Nation, n°6394 du mardi 29 décembre 2015, p.8

[82] Propos tenus par le chef de l'Etat le 12 février 2016 lors du lancement des travaux d'infrastructures routières dans les localités d'Abomey- Calavi et de Hêvié relayés par la Télévision nationale.

les moyens de l'Etat pour aller aux contacts des populations et des Rois en quête de suffrages pour se faire élire.

Les institutions se rendent complices et sont clochardisées. Certaines d'entre elles sont privées de moyens ; en l'occurrence l'Autorité nationale de lutte contre la Corruption (ANLC) comme nous l'avons précédemment mentionné.

La démission collective, troisième composante de la question du chef de l'Etat est à nuancer car des acteurs de la société civile et des journalistes continuent au risque de leur vie à dénoncer les faits de corruption. Malheureusement, ils sont confinés dans un rôle de dénonciation et n'ont aucune possibilité de saisir la justice ; ce qui limite la portée de leurs actions et justifie entre autre l'échec de la lutte contre le fléau.

Cet échec de la lutte ne peut-il pas aussi avoir des explications sur le plan occulte surtout lorsqu'on sait que le Bénin est le berceau du vodun ?

Une autre dimension, non moins négligeable à prendre en compte pour expliquer l'impunité observée au sommet de l'Etat est l'occultisme qui relève de l'irrationnel. Il n'est pas rare que certains corrompus ont recours à des forces occultes pour anéantir le processus des poursuites judiciaires. Ils n'hésitent pas à créer des ennuis (accidents provoqués, maladies.) à tous ceux qui tentent de faire aboutir le dossier. Ils parviennent à installer dans l'oubli une affaire judiciaire les concernant. Robert Dossou, avocat à la cour donne le témoignage d'une commission d'enquête judiciaire constituée de lui-même et trois autres avocats. « Nous devons aller enquêter sur des malversations supposées dans une Société d'Etat. La règle veut qu'on informe le Directeur en charge de la Société. Je le lui notifiai au téléphone et il me répondit : « *Je suis là et j'attends votre équipe* ». Toutes les fois, confie- t-il que nous devons nous y rendre, il y a toujours eu un contre temps, un évènement, une urgence. *« Par trois fois, notre véhicule est tombé en panne en chemin : crevaison, montée brusque de l'aiguille indiquant la température suivie d'une énorme vapeur s'échappant de l'orifice du radiateur dès l'ouverture du capot. La dernière fois, c'est le chauffeur qui a eu un trouble de vision au volant et qui a été évité de justesse par un camion. Nous avons dû faire demi-tour. Bref, ce Directeur n'a jamais été contrôlé* », reconnait-il avec amertume. Une telle pratique est désignée sous l'appellation ''safihochi''. Cette dimension mystique a été explorée par Topanou (2008 : 79) et par l'anthropologue Abdou serpos Tidjani cité par Nouréini Tidjani Serpos. Il a montré la capacité de l'homme noir à faire pénétrer dans le corps d'un semblable indésirable des éléments pathogènes. C'est ce que l'on appelle en milieu fon le

tchakatou[83] ; expression servant à désigner les capacités de nuisances endogènes dont Nicéphore Soglo a été victime en 1996. Lui-même en donne un témoignage vivant à travers une interview dans Jeune Afrique l'Intelligent.

2.3 Comprendre les rouages de la corruption électorale au Bénin

Dans tout système démocratique, les dirigeants politiques mettent périodiquement en jeu leur légitimité lors des élections. L'exercice de ce jeu démocratique se révèle être une véritable compétition entre les acteurs en lice au regard de la concurrence politique qui devient de plus en plus rude. La multiplicité des candidatures au Bénin des dernières élections présidentielles et législatives en est une illustration.

Face aux nouvelles réalités qui caractérisent l'univers électoral béninois, les états-majors des partis politiques peaufinent diverses stratégies pour faire élire leur (s) candidat (s). Au-delà des meetings montrant la capacité de mobilisation des organisateurs, les formations politiques ont aussi recours au marketing direct connu sous le nom : porte à porte. Cette stratégie offre l'avantage de mener une communication de proximité et permet d'être en contact direct avec les électeurs. Une nouvelle pratique se développe de plus en plus lors des séances de porte à porte : offrande de vivres, de billets de banque, de feuilles de tôles et parfois de paquets de ciment. La nature du don varie suivant les besoins des électeurs. En dehors des dons individuels, il y a aussi les dons collectifs susceptibles de profiter au plus grand nombre. Il s'agit par exemple du forage de puits, de l'ensablement de l'école ou de la maternité de la localité que les dernières pluies ont rendu difficiles d'accès. La réfection des pistes de desserte rurale n'est pas à occulter. La finalité de toutes ces actions est de créer une relation de sympathie avec les bénéficiaires afin d'avoir leurs suffrages.

Les électeurs, de leurs côtés, se mobilisent et se constituent en associations de soutien à divers candidats en vue de capter la rente. Que ce soit du côté du donateur que du côté de l'électeur, la pratique du don électoral qui prend de plus en plus de l'ampleur au Bénin.

A quand remonte cette pratique ?

Peut –on éviter les achats de conscience et se faire élire de nos jours ?

[83] Lire à ce sujet Kiniffo (H-V) - « Le tchakatou, corps étrangers dans l'organisme humain : témoignage d'un chirurgien et essai d'interprétation » in Hountondji (P.), Les savoirs endogènes, pistes pour une recherche, Dakar, Codesria, 1994, p227-228

2.3.1 Approche définitionnelle du don

Il est indispensable pour tout chercheur en général et pour le sociologue ou l'anthropologue en particulier, dit Durkheim (1957 :149) de « définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question ». Nous conformant à cette affirmation, nous pourrons dire que le concept de don évoque pour l'homme de la rue, un cadeau qu'une personne fait à un bénéficiaire en signe d'amitié, de sympathie, de reconnaissance ou pour l'assister lorsqu'il est dans le besoin. Cette définition de l'homme de la rue est très proche de celle proposée par le lexique juridique. La seule nuance, c'est qu'au plan juridique, l'acte de donation est formalisé par un contrat qui confère au bénéficiaire la pleine jouissance légale de la propriété transmise. C'est un acte unilatéral car il est l'émanation de la seule volonté du donateur.

Mais pour les sociologues, le don est un construit social en ce sens qu'il permet de créer et de réguler des liens sociaux. Il peut créer et renforcer l'amitié ou apaiser une tension. Bien que l'anthropologue Mauss (1997) soit d'accord avec une telle approche, il apporte la nuance selon laquelle ces échanges et ces contrats qui s'observent sous la forme de cadeaux sont volontaires en théorie mais obligatoires dans la réalité. Pour lui, le don n'est pas une simple expression des sentiments de l'individu, c'est un acte public, social qui affecte la position de chacun dans la société. Mauss donne à cet effet l'exemple de la société indienne qu'il a analysée et il fait remarquer que l'on n'y devient chef qu'après avoir donné tous ses biens. Le don est donc perçu du point de vue des sociologues comme un phénomène social et présente des aspects économiques, politiques et religieux. Si l'exemple de la société indienne que donne Mauss illustre l'aspect économique et politique, le caractère religieux du don, à en croire Mauss cité par Journel (1997 : 43) réside dans le fait qu'« *en chaque objet donné existe une âme qui est celle du détenteur premier, c'est cette force essentielle qui comme le sacré, lie les hommes entre eux et les contraint d'agir tout en proclamant qu'ils le font librement* ».

Pour nous, le don peut être désigné par la célèbre formule : « Je donne, tu reçois et tu me le rends ». Il y a à nos yeux une réciprocité attendue lors de tout acte de donation. C'est pourquoi, Alain (1998 :28) montre que le don met en jeu une logique de la dette. Pour lui, donner, c'est investir or quiconque investit s'attend à en engranger les retombées. Le bénéficiaire a donc une obligation, ne serait-ce que morale vis- à- vis du donateur. Alain

(1998) conclue : « Le cadeau est un malheur parce que finalement, il faut le rendre. » Pour ce chercheur, le don est une atteinte à la liberté de celui qui reçoit.

La trilogie « Je donne, tu reçois et tu me le rends » que nous proposons est d'actualité lorsque nous prenons le jeu électoral. Le donateur est connu ainsi que les bénéficiaires. L'homme politique offre, les électeurs reçoivent et le donateur s'attend que les bénéficiaires le lui rendent en lui accordant leurs suffrages. Le jeu s'apparente à une tontine comme l'illustre l'adage populaire « politics na njangui » dans une langue camerounaise qui signifie : « La politique, c'est comme de la tontine. »

2.3.2 Historique de la corruption électorale au Bénin

La période électorale est considérée comme une période de fête mais aussi comme une période de prise de conscience des citoyens pour bien réfléchir avant d'accorder leurs suffrages aux candidats en compétition. Les électeurs devraient tenir compte des programmes de société des candidats en lice pour ne pas tomber dans le piège des hommes politiques. Ceux –ci n'ont qu'un seul objectif : séduire l'électeur pour se faire élire. Ceux –ci ont tendance à recourir à tous les moyens pour montrer aux électeurs qu'ils feront tout bien. Des biens en nature, de l'argent en espèce sont distribués sans oublier les promesses de promotion des cadres de la localité. La centaine de nominations en conseil des ministres en cette période de pré-campagne électorale au Bénin pour les législatives en est une illustration.

De telles pratiques qui s'observent témoignent de la volonté de l'homme politique d'influencer le vote. Ces pratiques incitent l'électeur à agir non plus en tenant compte des programmes de société présentés par les partis politiques ou alliances de partis.

La question se pose dès lors de savoir à quand remonte la corruption électorale ?

Contrairement à une opinion admise ; opinion selon laquelle, sous la révolution marxiste Léniniste, les dons électoraux sont rares, très rares, Pascal Todjinon, ancien président de la Commission Electorale Nationale Autonome émet un avis contraire. C'est vrai qu'à l'époque, les candidats montaient sur une table au milieu du cercle entourés des potentiels électeurs. Des représentants des populations viennent se prononcer sur la moralité des candidats en lice sur la base de témoignages. Mais sur quelle base, x peut apprécier ou désavouer publiquement un candidat ?

Des investigations menées dans les palais royaux dans le cadre du projet Etude Linguistique et Juridique de la corruption nous a permis de comprendre qu'il arrivait que ceux qui doivent témoigner en bien en faveur du candidat sont soudoyés mais ceci dans un cercle très restreint sans que le grand public ne soit informé. Mais de nombreux sages résistaient à l'appât et ont à cœur de défendre le nom qu'ils portent et n'hésitent pas à désavouer publiquement sur la base de faits avérés les comportements pervers de certains candidats.

La corruption électorale est entrée dans sa forme grotesque sous le renouveau démocratique. Historiquement, dit Topanou (2012), les analystes de la vie politique béninoise s'accordent à reconnaître à tort ou à raison, que l'apparition du rôle décisif de l'argent dans les élections au Bénin est le fait du président du parti du Renouveau Démocratique, Maître Adrien Houngbédji. Il serait parvenu à coups d'espèces sonnantes et trébuchantes non seulement à fidéliser ses propres électeurs dans les départements de l'Ouémé et du plateau mais aussi à démobiliser ceux du professeur Albert Tévoédjrè. La fidélité des électeurs dans le Département de l'Ouémé se confirme puisque le parti a eu 32 conseillers municipaux sur 33 lors des municipales de juin 2015. *« C'est Houngbédji qui nous a habitués à la corruption électorale. Il a été le tout premier à distribuer des feuilles de tôles, des paquets de ciments et des sacs de riz dans notre localité pour solliciter nos suffrages »*, avoue un agent de la Mairie de Bassila. Aujourd'hui la pratique s'est généralisée au point où tous les candidats ont conscience que pour se faire élire quel que soit le programme de société, il faut offrir les dons et les libéralités aux électeurs. La pratique de la corruption électorale a même donné lieu à un phénomène nouveau : le remplissage des salles pour les meetings et la mobilisation des électeurs. Ceux qui sont occupent sont appelés les professionnels électoraux ou les prestataires électoraux. Ce sont eux qui mobilisent les électeurs et les dirigent dans la salle ou le lieu du meeting. La chaise et son occupant sont facturés à 1500f cfa à l'homme politique : 500f pour l'occupant et 1000f pour le professionnel électoral. Lorsqu'elle est vide, elle coûte 75 f cfa. Une telle pratique pose le problème de la fiabilité des meetings pour mesurer la popularité des candidats puisque le même électeur peut prendre part à trois ou quatre meetings de différents candidats dans la même journée.

Pour avoir suivi des délégations ministérielles ou des élus du peuple retournant dans leur fief électoral, nous avons fait le constat que les organisateurs inscrivent très souvent dans leur agenda la visite au roi de la localité. Or dans la culture africaine, l'on ne saurait rendre

visite à un roi les mains vides. Les présents offerts sont des libéralités et des boissons. Quelle peut être la valeur symbolique des boissons offertes aux rois ?

2.3.3 Le symbolisme des boissons offertes aux rois

Les boissons revêtent tout un symbole au sud Bénin. Communément appelé ''ahàn kpàtrɛ'', les boissons modernes représentent une véritable grammaire des rapports sociaux non seulement sur le plan religieux, mais aussi commerciaux et matrimoniaux. Chaque type de boisson alcoolisé exprime un message singulier. Ainsi le ''Dubonnet'' est le breuvage obligé des rapports matrimoniaux .Le prétendant se doit d'offrir une bouteille condamnée de Dubonnet à son beau-père pour obtenir la main de sa fiancée. Comme l'indique le nom qui lui est attribué localement, c'est la boisson de la possession, de l'appropriation :'' asé dé kɔ̀n ''; ce qui signifie « ce que le chat tient » pour sous-entendre que « les souris ne peuvent le prendre ». Ce nom fait référence au logo figurant sur la bouteille. C'est aussi la boisson des femmes par opposition au whisky qui connote la virilité. La bouteille de Gin royal appelé ''xɛ̀ví bɛ̀cwɛ́ ''est l'attribut indispensable pour les rituels de vodun. Elle va de pair avec les bougies, les billets de banque, les cigarettes ainsi que la cola. Elle sert à établir une relation avec les divinités et les ancêtres. Elle est également offerte pour demander les nouvelles. Enfin le Rhum Saint James appelé ''dɔ̀blìbà'' est également une bouteille condamnée dont la biographie culturelle est très riche : elle symbolise la justice, la rigueur et constitue l'étalon de référence pour les vendeuses d'huile, de pétrole et de l'essence. Le Rhum st James, c'est la mesure à laquelle l'on se fie désormais.

2.3.4 Perception et impact du don et des libéralités sur les intentions de vote

Les résultats de l'enquête par questionnaire que nous avons mené lors des campagnes électorales en juin 2015 dans la 24 ème circonscription électorale regroupant Covè, Zagnanado, Za-Kpota et Zogbodomey auprès de 360 personnes sur les 400 constituant l'échantillon de départ se présente comme suit :

- **Variable : perception du don par les enquêtés**

A la question, ''*Trouvez –vous normal que les politiciens en compétition vous donnent de l'argent ou divers autres cadeaux durant la campagne électorale ?'', les résultats obtenus sont les suivants :*

Tableau 21: Perception du don par les enquêtés de la 24ème circonscription électorale

Réponse	Effectif	Pourcentage
C'est normal	308	85,56%
Ce n'est pas normal	52	14,44 %
Total	360	100%

Source : Résultats de l'enquête de terrain, avril 2015

Ce tableau révèle que qu'un grand nombre d'électeurs (85, 56%) trouvent que c'est normal que les acteurs politiques en lice pour les législatives de 2015 leur offre soit de l'argent ou d'autres cadeaux dans le but de bénéficier de leur suffrage. Néanmoins une proportion très faible (14, 44%) estime que la pratique des dons est anormale en période électorale.

Ces résultats montrent à quel point le don a atteint la conscience des électeurs qui attendent cette période pour capter la rente. Le message à délivrer par l'homme politique importe peu ; *« le plus important c'est ce qu'il nous a apporté, ce qu'il va nous offrir »*, confesse un jeune électeur de la commune de Za-Kpota. Mais pourquoi cette attitude de certains électeurs à vouloir toujours attendre quelque chose de l'homme politique ?

Pour certains enquêtés qui sont pour la plupart lettrés, c'est la pauvreté et l'ignorance (76,28%) qui expliquent une telle attitude. Pour d'autres, les bénéficiaires ne l'ont pas exigé. C'est plutôt l'absence de programmes de société (23,72%) qui pousse les candidats à corrompre pour se faire élire.

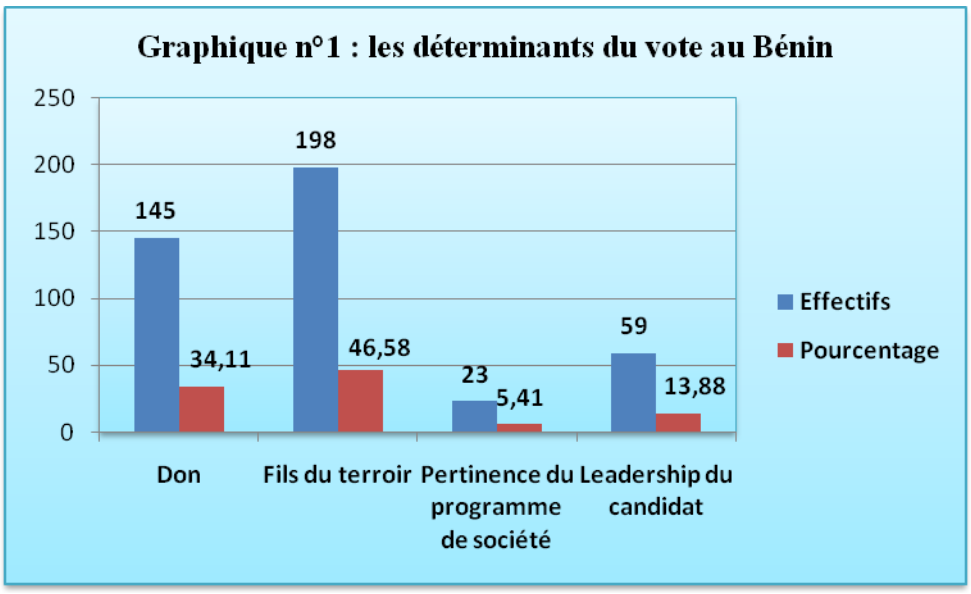
Pour nous, la pauvreté est le facteur le plus plausible puisque certains électeurs acceptent de vendre leurs cartes d'électeur à des acteurs politiques contre deux mille francs (2.000f) cfa. Les joutes électorales deviennent des moments intenses d'échanges de dons entre les candidats et certains électeurs de façon tacite ; ce qui permet aux bénéficiaires de trouver une solution instantanée à leur problème de pauvreté en attendant de retomber dans la précarité une fois les élections bouclées. Mais cet échange tacite n'est assorti d'aucune contrainte puisque l'électeur peut ne pas voter pour le candidat.

Mais contrairement aux résultats du questionnaire, les entretiens individuels que nous avons eu avec certains candidats FCBE et ceux de la liste RB RP qui ont souhaité requérir l'anonymat, *« le don est une forme d'entraide et de solidarité. Nos occupations quotidiennes en ville et les leurs ne nous permettent pas de nous rencontrer et d'échanger. Or les*

campagnes électorales nous rassemblent et nous nous rendons compte de leur souffrance à laquelle nous compatissons. Il revient à l'Etat central d'œuvrer pour régler leurs problèmes existentiels ». Pour eux, les dons sont le reflet de nos réalités socio-culturelles qui placent l'entraide et la solidarité des plus nantis à l'égard des plus défavorisés. Mais ce qui est regrettable à nos yeux, c'est que leur geste est intéressé et n'a aucune coloration de solidarité et d'entraide comme ils le proclament.

- ***Variable impact des dons***

A la question, ''quels sont les principaux facteurs qui déterminent votre vote le jour des élections'' ?, les résultats suivants ont été obtenus :



Source : Résultats de l'enquête de terrain, avril 2015

A la lecture de ce graphique, il ressort qu'au titre des facteurs influençant le vote des électeurs, l'ethnie et la région, conférant au candidat en lice, le statut de fils du terroir arrive en tête (46,58%) suivi du don reçu (34,11%). Les électeurs qui tiennent compte du leadership du candidat ne sont pas nombreux (13,88%) et ceux qui se laissent influencer par la pertinence du programme de société du candidat ne sont que 5, 41%.

Ces résultats montrent que ce n'est pas forcément le candidat qui a fait plus de dons qui reçoit les suffrages des électeurs. Celui qui a des chances de recevoir leurs suffrages, c'est le candidat qui provient de leur milieu. Et si celui ne vous donne rien, a- t-il des chances de se faire élire dans votre localité ? Lors du focus group, les enquêtés répondent par le sourire et se regardent. Un septuagénaire avoue : *« S'il ne sait pas faire, il va échouer ».* C'est dire donc

qu'il ne suffit pas d'être fils du terroir, il lui faut prévoir également des dons pour se donner une chance de bénéficier du suffrage des électeurs même si le candidat est de la région. Le vote n'apparait donc plus comme un acte libre et ne met plus l'électeur à l'abri des contraintes morales comme dans les grandes démocraties. Au Bénin, le vote est parfois conditionné par des déterminants comme le fils du terroir, les dons et les libéralités qui sont les deux facteurs les plus dominants révélés par l'enquête de terrain.

Il ressort des entretiens individuels avec des électeurs que certains hommes politiques, craignant que les électeurs ne votent pour eux, les rassemblent sous l'égide d'un leader d'opinion et leur fait la promesse de donner un montant généralement supérieur à un million à la localité ciblée si au soir du vote , il obtenait la majorité des voix dans la localité. Cette nouvelle stratégie apparait comme un pacte entre l'homme politique et l'ensemble des électeurs du milieu. La promesse a été ainsi faite par un candidat d'une des formations politiques à Za-Kpota. Retourné dans la localité une semaine après le vote, trois de nos enquêtés ont confirmé que l'homme politique a honoré son engagement. Mais l'un des enquêtés déplore : *« après le partage, le montant par électeur n'a plus été consistant puisque toute la communauté devrait en bénéficier et notre leader n'a pas voulu léser quelqu 'un »* avant d'ajouter *: « J'ai appelé personnellement l'homme politique pour l'informer du montant reçu par chacun et il a promis lors des prochaines échéances de doubler la mise au profit de la communauté ».* Il y a donc une autre forme d'achat de conscience qui s'instaure entre les acteurs politiques et les électeurs fondé sur la confiance réciproque. Une confiance qui sera rompue si l'un des acteurs trahissait.

Une autre forme de confiance neutralisée par les membres de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) est l'exigence de l'acteur politique à demander aux électeurs de ramener les bulletins des autres candidats non déposés dans l'urne comme preuve qu'il a effectivement accordé le suffrage pour bénéficier de l'argent prévu à cet effet (montant variant entre deux mille (2.000f) et cinq mille francs (5.000f) cfa. Pour avoir opté pour le bulletin unique, les acteurs de cette forme de fraude ont changé de tactique et demande désormais aux électeurs de photographier dans l'urne le parti ou l'alliance de partis à qui il a accordé son suffrage. Pour les contrecarrer, la Commission Electorale nationale Autonome a fait diffuser par voie de presse l'interdiction formelle à tout électeur d'entrer dans l'isoloir avec un téléphone portable.

Mais comment contrecarrer la nouvelle forme de fraude qui consiste à lier un pacte avec toute une communauté à qui l'on fait la promesse de leur verser une forte somme d'argent si à l'issu du dépouillement l'homme politique obtenait la majorité des voix dans cette localité ?

Cette question soulève la difficulté à venir à bout de la fraude et l'ingéniosité des acteurs politiques qui usent de tous les moyens pour se faire élire.

2.4 Analyse du processus électoral au Bénin

Le processus électoral lorsqu'il est engagé vise à permettre au peuple de choisir ses dirigeants. Il comporte plusieurs étapes qui partent de la conception du fichier électoral jusqu'au jour du vote et de la proclamation des résultats par les instances habilitées. En Afrique en général et au Bénin en particulier, les acteurs politiques ont tendance à frauder lors de chacune de ses étapes. Dans cette section, nous allons analyser tout le processus électoral du Bénin en vue de faire ressortir les diverses pratiques corruptrices.

2.4.1 Les pratiques corruptrices lors de la conception du fichier électoral

Dans toutes les véritables démocraties, où c'est le peuple qui est supposé gouverner, la liste électorale est l'une des composantes clés de tout processus électoral. Or des manipulations de la part des acteurs politiques peuvent s'observer lors de la conception de la liste, sa conservation et son actualisation. Selon Goodwin- Gill (2008 :54**)**, l'inscription des électeurs et la publication des listes électorales jouent « un rôle essentiel car elles contribuent à susciter et entretenir la confiance de l'électorat et donc assurer la tenue d'élections libres et régulières ».

L'article 5 de la loi 2000-18 portant code électoral en République du Bénin dispose : *« Nul ne peut voter s'il n'est inscrit sur une liste électorale »*. L'article 149.1 de la loi 2006-25 dispose qu'à défaut de pièces retenues et en cas de doute sur l'identité , la nationalité et l'âge de l'électeur, le bureau d'inscription requiert le témoignage écrit et signé du représentant du conseil du village ou du quartier de ville et contresigné par le président de l'équipe de recensement. Cette mesure vise certes, à favoriser l'inscription à certains citoyens dépourvus de pièces d'identité. Mais elle représente une brèche ouverte aux politiciens pour frauder[84]. Comment procèdent-ils ?

Des hommes politiques font venir des ressortissants de la sous- région pour se faire élire sur les listes électorales et repartent dans leurs pays en attendant de revenir pour voter le jour des

[84] Voir CENA, Elections présidentielles de mars 1996, Rapport Général, Cotonou, 15 juin 1996, P.36

élections. Dans un pays où tout le monde n'a pas d'acte d'état civil et où l'on peut se faire enregistrer sur la liste électorale sur la base de témoignages, il est très difficile de savoir qui est Béninois et qui ne l'est pas. L'Organisation Internationale de la Francophonie a fait savoir que deux millions de Béninois sont inscrits sur la liste électorale béninoise sans papier sur la base des témoignages. Les ressortissants étrangers qui viennent s'inscrire sont payés par les partis ou alliances de partis pouvant bénéficier de leurs suffrages. Les dernières élections législatives au Bénin en sont une illustration puisque la CENA a dû invalider les suffrages dans quatre localités où le nombre de votants dépassent largement le nombre d'inscrits[85].

2.4.2 L'interdiction de certaines pratiques prévues par la loi bafouées par les acteurs politiques

Pour ne pas rendre biaisé le jeu politique, qui devient de plus en plus concurrentiel, le législateur béninois a voté la loi n° 2007- 25 du 24 septembre 2007 portant règles générales pour les élections en République du Bénin. Cette loi définit, à travers les articles 55 et 70, le cadre juridique de la campagne électorale. Elle autorise les candidats en lice à faire de la propagande électorale durant une période de quinze jours après l'ouverture officielle de la campagne par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Cette propagande doit s'achever la veille à zéro heure, soit vingt-quatre heures avant le vote.

L'article 62 du nouveau code électoral stipule : « les pratiques publicitaires à caractère commercial, l'offre de tissus, de tee-shirts, de stylos, de port-clefs, de calendriers et autres objets utilitaires à l'effigie des candidats ou symbole des partis ainsi que leur port ou leur utilisation, les dons et libéralités ou les faveurs administratives faits à un individu, à une commune ou à une collectivité quelconque de citoyens à des fins de propagande pouvant influencer le vote sont et restent interdits six (06) mois avant tout scrutin et jusqu'à son terme ». Or au mépris de cette disposition réglementaire, les Forces Cauris Pour un Bénin Emergent (FCBE) ont distribué en plein jour le mardi 31 mars 2015 à Akpakpa dans la 15ème circonscription électorale à moins d'un mois des législatives des sacs de riz de 5 kilogrammes et des billets de banque dans les maisons. Le journal Le Kpakpato, dans son numéro 035 du 02 avril 2015 relaie l'information sous le titre : ***Pré campagne électorale : les FCBE distribuent du riz et de l'argent à Cotonou***. Selon l'auteur de l'article, les organisateurs de cette séance de distribution de riz ont soutenu que c'est une action du président Boni yayi pour soulager les pauvres. Aucune institution de la République n'a réagi. Seul le Parti du

[85] Révélation faite par le président de la CENA lors de la proclamation des résultats des élections législatives du 24 avril 2015 et confirmée par la Cour Constitutionnelle.

renouveau Démocratique (PRD) qui s'est senti menacé dans son fief a dénoncé cet achat de conscience par le biais d'un communiqué de presse. Et pourtant des sanctions ont été prévues par la loi en cas de violation. L'article 144 du code prévoit : *« Toute infraction aux dispositions des articles 59 alinéa 1er, 60, 62,63, 64 et 67 du présent code est punie d'un emprisonnement d'un (01) an à deux (02) ans et d'une amende de 500.000francs à un million de francs.* » Les organisateurs de la séance de distribution du riz le savent et ont allègrement violé le code sans que la sanction ne soit appliquée. Ensuite, il y a eu le cas du ministre en charge de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle, Soumanou Djimba. Il s'est rendu le samedi 22 février 2015 à Djougou, son fief électoral avec les moyens de l'Etat. La vingtaine de véhicule qui le suivait provient du parc automobile du ministère. Pire, des tee-shirts ont été distribués à la population venue l'écouter. Ce faisant, le ministre a violé non seulement l'article 62 évoqué plus haut mais aussi l'article 63 qui dispose : *« L'utilisation des attributs, biens ou moyens de l'Etat, d'une personne morale publique, des institutions ou organismes publics aux mêmes fins est et reste interdite six (06) mois avant tout scrutin et jusqu'à son terme, notamment ceux des sociétés, offices, projets d'Etats et d'institutions internationales sous peine des sanctions prévues à l'article 141 alinéa 1er du code »*. Le journal Le Matinal dans sa publication n° 4545 du 23 février 2015 a titré : **Pour double infraction en période électorale, Djimba risque 4 ans d'emprisonnement**. Le ministre n'a jamais été inquiété pour cette infraction. Il s'est fait même élire aux législatives du 25 avril 2015 avant d'être promu ministre d'Etat lors d'un remaniement ministériel au lendemain des législatives.

2.4.3 Le silence coupable des partis politiques et la clochardisation des institutions de la République

Sur une émission en plein air consacrée à la corruption sur Soleil fm, Urbain Amangbédji affirme avec peine : *« Nous, au sein de la société civile, nous avons surveillé les élections. Nous avons surpris des dirigeants battre campagne avec les véhicules de l'Etat. Nous avons pris les photos. La Cour Constitutionnelle et des juridictions ont été saisies dans le cadre de ce dossier mais n'ont jamais donné une suite. On a jamais eu de punition ; ça a toujours été noyé »*. Les manifestations politiques durant les trois mois précédant la campagne électorale prenaient les allures d'une véritable campagne électorale au Bénin sans que les instances en charge de la régulation ne réagissent. Les cérémonies de remerciement à l'endroit du chef de l'Etat organisées par des Ministres ou Directeurs de société, les marches de

soutien s'accompagnent le plus souvent de dons au profit des populations visitées ou mobilisées.

Les dernières élections municipales ont révélé les tares du code électoral béninois. Vingt ministres du gouvernement sur les vingt-sept étaient candidats sur la liste des Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE), le parti au pouvoir. Et presque toutes les semaines, ils désertent leurs bureaux avec leurs directeurs centraux et techniques pour aller battre campagne dans leur fief respectif avec les moyens de l'Etat. « Le gouvernement va vous faire ceci ou cela, votez pour la liste FCBE. Or le Ministre candidat qui fait des promesses fausse le jeu démocratique puisqu'il est en conflit d'intérêt. Ses collaborateurs et lui, au lieu de traiter les dossiers pour satisfaire les usagers vont dans leur village respectif pour rechercher la majorité. Ils promettent le branchement gratuit aux populations sans que l'on ne précise qui veut payer. Les bureaux sont vides et l'administration est bloquée. Jean – Baptiste Elias constate avec amertume : « *Il n'y a pas de jour, de week-end sans qu'il n'y ait d'activités pour lesquelles le président de la République invite toute la population, les maires, les élus locaux, les chefs de quartier les préfets à y assister. Même la remise des bus aux étudiants et les lampadaires à installer sur le campus justifient les déplacements du chef de l'Etat. On inaugure, on pose la première pierre d'un même évènement 4 fois*[86] ». Il y a une véritable foire aux promesses qui se cache derrière les actions gouvernementales doublée d'une foire aux nominations. Près de cent nominations dans différents ministères en Conseil des Ministre à l'approche des élections législatives. Tout ceci n'est pas neutre.

Le président est toujours au contact des populations (coupure de ruban d'une salle de classe inaugurée en lieu et place du Ministre) .Même les évènements les plus élémentaires ne nécessitant pas la présence du président de la République se déroulent en sa présence en tant qu'acteur principal. Interpelé par un journaliste, le chef de l'Etat réplique : « *On a envie de m'empêcher d'aller vers les populations. Mais j'irai vers mes concitoyens même le jour du vote* ».

« *Comment le chef de l'Etat peut-il dire, connaissant le code électoral, qu'il sera au contact des populations jusqu'au jour des élections* ? S'interroge Pascal Todjinou. « *Même s'il le sait pas, il a des conseillers juridiques qui doivent pouvoir le lui dire. Le président de la République au titre de FCBE ne peut pas continuer de faire la campagne électorale jusqu'au*

[86] Il fait ainsi allusion au projet de la vallée de l'Ouémé. Au total 132 pierres ont été posées par le chef de l'Etat en l'espace de trois mois avant la tenue du scrutin législatif du 25 avril 2015

jour des élections. C'est extrêmement grave », ajoute-t-il avant de préciser : « *En promettant ciel et terre aux populations, il bat campagne pour les FCBE et est en conflit d'intérêt bafouant ainsi le code électoral au même titre que député Rachidi Gbadamassi, tête de liste qui va offrir des poteaux électriques dans son village. »* C'est vrai que dans la loi aucun article dans le code ne dit de façon express qu'en période électorale, le chef de l'Etat ou le ministre ne doit pas faire ceci ou cela. Mais pour nous, il y a les non-dits de la loi. La loi n'a pas par exemple précisé qu'un chef d'Etat ne doit pas voler ses voisins du quartier. C'est une question d'éthique et de morale. Le peu que le législateur a prévu et écrit noir sur blanc n'est pas appliqué. L'impunité est érigée en mode de gouvernance parce que les institutions de la République sont clochardisées. Comment comprendre le silence de la Cour Constitutionnelle et de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication ?

Il suffisait seulement que la cour constitutionnelle sorte de sa réserve pour mettre les pendules à l'heure[87] en adressant un ultime avertissement au chef de l'Etat : *« Monsieur le Président de la République, nous sommes en période électorale. Ce que vous dites et ce que vous faites en cette période sont contraires à la loi. Si vous continuez à bafouer le code électoral, vous serez déchu de vos fonctions »*. Cela aurait mis fin à la récréation. Ce serait une première au Bénin et en Afrique.

Comment comprendre le silence des partis politiques ?

Au Bénin, les partis politiques restent pour la plupart muets sur ces violations évoqués précédemment. Pourquoi gardent-ils le silence alors qu'il est de leur devoir de dénoncer lesdites violations du code électoral ? Pour de nombreux observateurs de la scène politique béninoise, la plupart de ces partis politiques lorgnent du côté du pouvoir. Toute dénonciation permet aux partisans du pouvoir de classer ce parti comme parti d'opposition et ses membres sont écartés de la gestion du pouvoir. Cette réalité a fait dire à Pascal Todjinou sur Soleil

[87] Elle l'a fait en fixant les dates par exemple pour la tenue des élections législatives et municipales de 2015 lorsque le COS LEPI et le gouvernement tergiversait sur la tenue du scrutin. COS LEPI réclamait plus de moyens pour livrer la liste électorale permanente informatisée et le gouvernement par la voix du Ministre des Finances estimait que les moyens financiers que réclamait le COS LEPI n'étaient pas justifiés. Pour le pouvoir, il faut que la liste électorale soit rendue publique avant la convocation du corps électoral. La Cour Constitutionnelle a dessaisi le COS LEPI et a fixé impérativement les dates des élections mettant ainsi fin à la récréation.

Fm : *« Les partis d'opposition au Bénin, le pouvoir a tellement limé leurs dents qu'ils ne peuvent même plus mordre l'akassa ».*

2.4.4 La part de responsabilité des populations dans les pratiques corruptrices en période électorale

A la question ''*Entre l'homme politique qui a conscience que les pratiques corruptrices sont interdites six mois avant la tenue du scrutin et la population qui en bénéficie dans l'euphorie populaire, qui faut-il condamner ?''* posée au responsable syndical Pascal Todjinou, celui-ci incrimine sans hésiter l'homme politique : *« Il est le plus coupable puisqu'il sait que la loi l'interdit et pourtant il le fait*[88] *»* Pour Jean Baptiste Elias, les acteurs politiques profitent de la pauvreté, de misère des populations pour acheter leur conscience. L'analphabétisme aidant, le scrutateur dans certaines régions, ayant bénéficié de dix mille (10.000f) cfa, prononce le nom d'un candidat autre que celui pour qui l'électeur a voté. *« Vous pourrez avoir un bulletin X, le scrutateur prononce le nom du candidat Y et tourne le bulletin et jette Ne sachant pas lire, les populations bien qu'assistant au dépouillement dans ces localités sont dupées* » confirme Todjinou. D'où la nécessité pour les partis politiques d'envoyer des représentants dans tous les bureaux de vote. Or la plupart du temps, les partis ne sécurisent le vote que dans leur fief. C'est dire donc qu'il est difficile de voir des représentants du Parti du Renouveau Démocratique dans des bureaux de vote de Gogonou ou de Kandi au Nord Bénin parfois même le représentant du parti craignant pour sa vie est obligé de se taire au regard des menaces de mort proférées à son encontre dans une région autre que la sienne.

Les responsables de partis politiques doivent à nos yeux conscientiser leurs militants et les acteurs de la société civile doivent continuer la veille citoyenne car la misère, la pauvreté et l'analphabétisme ne peuvent à eux seuls constituer des arguments percutants pour dédouaner les populations qui, quoiqu'on dise ont aussi une part de responsabilité.

[88] Propos tenus par Pascal Todjinou en mai 2015 sur la radio Soleil Fm émettant à Cotonou.

Chapitre 3 : Le discours politique et la notion de métaphore

On entend par discours, un développement oratoire fait devant un public, un auditoire. Pour Achard (1993), le discours est « *l'usage du langage en situation pratique, envisagé comme acte effectif et en relation avec l'ensemble des actes langagiers ou non dont il fait partie* ».

Il existe plusieurs types de discours : le discours littéraire, le discours religieux, le discours scientifique, le discours didactique, le discours philosophique, le discours politique.

La communication politique occupe une place primordiale dans l'univers du discours ; ceci pour plusieurs raisons. C'est par le discours que la mobilisation autour des idées fortes est réalisée. C'est par le discours que les foules sont enflammées ou démobilisées. C'est toujours par lui que s'organise la manipulation, la désinformation, l'intoxication, la diabolisation…

« *Même s'il ne communique rien, le discours, souligne Jacques Lacan, représente de la communication ; même s'il nie l'évidence, il affirme que la parole constitue la vérité, même s'il est destiné à tromper, il spécule sur la foi dans le témoignage* »[89].

Le discours suppose donc de réaliser une série d'actes ainsi que le souligne Austin dans son ouvrage Quand dire, c'est faire. Dire a pour objectif non seulement d' « *informer et de dialoguer, mais de persuader et de manipuler, de faire croire, de faire aimer et détester, de faire faire, et de transformer la réalité sociale et politique* »[90].

En effet, Austin (1962), en questionnanant le langage ordinaire constate que le langage ne représente pas que le monde. Il permet aussi d'influencer l'univers des représentations de son interlocuteur. Il remarque la présence de deux types d'actes à savoir :

- less actes constatifs qui peuvent être vrais ou faux et

[89] Jacques LACAN, cité par MPOYI MUKENDI in La communication politique. Une approche pragmatique, Louvain-la Neuve, CIACO, 1990, p.22

[90] J.L.AUSTIN, Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil, 1970, P.52

- les actes performatifs qui renvoient à ce qui est dit. Ces actes incitent à l'action et dépendent du statut de celui qui prononce l'énoncé. Lorsqu'un recteur baptise officiellement par exemple une salle de classe à l'université, son statut confère à l'acte toute sa portée mais lorsque l'enfant le fait, il sera pris pour un plaisantin. Austin va laisser trois concepts à la communauté scientifique : le locutoire qui renvoie à l'acte de langage, l'illocutoire qui renvoie à la notion de convention et le perlocutoire qui renvoie au caractère performatif ; c'est-à dire à la transformation attendu de l'interlocuteur. Austin va donc s'efforcer de donner à la linguistique communicationnelle ou « pragmatico-énonciative » toute sa portée en étudiant les relations qui lient le locuteur et le récepteur. L'ethnométhodologie influencée par la théorie des actes du langage va ainsi réhabiliter comme acteur du discours le sujet exclu du jeu structural des signes.

  En résumé, avec l'ouvrage How to do Things with word (1962) d'Austin, le langage n'est pas seulement descriptif ; il est aussi « performatif » ; c'est-à-dire tourné vers la réalisation de quelque chose. On peut même affirmer que sa fonction veritable est performative. « Quand dire, c'est faire » : par l'acte de dire, on peut agir sur autrui, le faire agir, ou faire, soi-même une action. Toute chose que les acteurs politiques tentent de faire à travers leur discours.

3.1 Le discours politique et son analyse à travers ses formes, ses régistres et son vocabulaire

Cette section présente les diverses formes du discours politique ainsi que ses régistres sans oublier le vocabulaire

3.1.1 Les différentes formes et régistres du discours politique

L'orateur ne s'adresse pas au public n'importe comment. Selon la forme de communication, les attitudes à adopter diffèrent. S'appuyant sur les bienfaits de la communication interpersonnelle où les deux interlocuteurs communiquent de façon verbale et non verbale, Cotteret (1997:27) la conseille aux hommes politiques. Le moindre geste de l'interlocuteur est perçu et l'homme politique a la possibilité de tenir compte du feedback pour améliorer son message. Cotteret recommande également aux hommes politiques la communication à distance. Ici, l'homme politique se trouve en face d'un public plus ou moins vaste.

C'est le cas lors des meetings perçus comme « *ce lieu très particulier d'organisation de l'espace où les corps, où les regards sont disposés pour converger vers l'estrade ; où le lieu*

exhaussé du pupitre suggère l'éminence de celui qui parle ; lieu de rassemblement où sont construits les face à face et les côtes à côtes, légitimant la docilité de l'écoute et freinant les échanges d'une rangée à l'autre. Lieu de rassemblement ordonné qui dessine les approbations et les objets de respect. Dans cet espace construit vont se dérouler des échanges spécifiques, des interactions déterminées entre l'orateur chargé d'expliquer et d'émouvoir et, d'autre part, le public invité seulement à manifester ses approbations et ses désapprobations, masse invitée à applaudir »[91].

Ainsi l'homme politique se rend compte immédiatement de la réaction du public et a la possibilité, comme c'est le cas dans la communication interpersonnelle, d'ajuster son message afin de le phagocyter au maximum. Dans ce jeu très attentionné, la voix, les gestes et le contenu du discours doivent être amplifiés.

Ces avantages offerts par la communication interpersonnelle et la communication à distance ne sont en rien comparables à ceux offerts par la télévision. Ici, l'acteur politique est seul face au tolly (petite lumière rouge qui surmonte la caméra). Pas de contact physique, pas de rétroaction et par conséquent pas d'effet à l'instant T où il parle. Tout ce qui est excessif doit être gommé pour ne pas dire rejeter. Il n'a pas droit à l'improvisation car en télévision, la meilleure improvisation est celle qui est écrite. La vitesse d'élocution doit être constante et comporter entre 140 et 170 mots à la minute, la gestuelle sobre mais efficace et le contenu du discours simple.

Face à cette situation de solitude, certains acteurs politiques préfèrent avoir sur le plateau de télévision, un journaliste pouvant leur servir de faire-valoir. Du coup, la communication, au lieu d'être bilatérale (homme politique-téléspectateur) devient trilatérale (homme politique – journaliste – téléspectateur). Dès lors les choses se compliquent davantage. Qui faut-il regarder ? Le journaliste ou la caméra qui représente le téléspectateur ?

L'homme politique se retrouve dans une position inconfortable au même titre que le journaliste qui a un double souci : valoriser l'homme politique et parler au nom des téléspectateurs en posant des questions auxquelles ils s'attendent. Comment s'y prendre sans léser l'une des deux parties ? Voilà les différentes préoccupations que suscite le jeu télévisuel.

Qu'en est-il des régistres du discours politique ?

[91] ANSART (P.), La gestion des passions politiques, Lausanne, L'âge d'homme, 1983, p.191

Cotteret (1997) parlant du discours politique distingue deux rhétoriques à savoir :

- le registre rationnel fondé sur le principe d'identité selon lequel 1+1=2 qui garantit une force de conviction et de logique au discours. S'appuyant sur la civilisation de l'écrit, il a pour but d'établir la vérité.

- le registre émotionnel fondé sur le principe d'analogie selon lequel « (…) tout était figure », il vise non pas à démontrer mais à montrer, à illustrer par des mots. Le raisonnement ici n'est plus hypothético-déductif mais plutôt associatif. Ce qui importe, c'est l'impression que l'orateur laisse aux téléspectateurs à partir de ce qui est dit et de la musicalité des mots qui ont servi à le dire. L'objectif ici, n'est pas de dire le vrai mais le vraisemblable. Un tel registre laisse donc une porte ouverte au mensonge et à la tromperie.

3.1.2 La notion du vocabulaire en matière de discours politique et son analyse

Cotteret (1997 : 30) en vient à la délicate question du vocabulaire pour faire remarquer que *« le récepteur ne fait aucun effort pour se mettre à la portée de l'émetteur. C'est ce dernier et lui seul qui doit faire l'effort d'adaptation utile »*. Il faudrait donc que l'homme politique ait constamment le souci de se faire comprendre par le plus grand nombre. Cotteret propose à cet effet l'usage de 80 % de mots empruntés au français quotidien et 20 % de vocabulaire spécialisé selon que l'orateur est économiste, banquier, historien, philosophe ou militaire. Un bon discours s'apparente donc à une équation à équilibrer. Il doit comporter des tics verbaux : adverbes, noms répétés, verbes choisis, adjectifs précieux qui sont de nature à identifier et à valoriser l'orateur.

Pour convaincre la cible et se montrer crédible auprès de l'opinion, il ne reste à l'homme politique qu'à respecter la règle des quatre (4) C développée par Cotteret. L'orateur doit construire un discours :

- Clair : accessible au plus grand nombre,

- Court : bref mais cette brièveté dépend du support choisi.

Et sa communication, pour être comprise, acceptée doit être intégrée dans un système cohérent.

- Cohérent : logique. Cette logique doit s'établir entre les messages, entre ce qui est dit et ce qu'attend l'opinion. L'orateur doit gommer les hésitations et les doutes et n'offrir à la cible que des certitudes, même si elles sont provisoires.

- Crédible : le message doit être aussi crédible. Cette crédibilité dépend non seulement du contenu du discours mais aussi et surtout du statut de celui qui parle.

De nombreux auteurs ont consacré leurs travaux aux débats politiques télévisés. Jacqueline Fressinet Dominjon (1997) par exemple a étudié la structure argumentative du débat télévisé qui a opposé Chirac à Jospin sur la question du cumul des mandats au deuxième tour de la présidentielle de 1995. Elle fait remarquer le caractère contradictoire du débat. Pendant que Chirac, candidat de droite, est d'accord avec la législation qui limite le cumul des mandats, pour Jospin, candidat de gauche, tout élu doit laisser choir ses responsabilités antérieures. L'auteur souligne le caractère biaisé du dialogue entre les deux acteurs en raison des non-dits. Du coup la compréhension des messages est rendue imparfaite. Jospin l'a avoué en ces termes : « *Vous m'avez mal compris ou peut-être me suis-je fais mal comprendre* ».

Un autre chercheur, Martel (1983), s'est intéressé aux discours et débats aux Etats-Unis. Il a voulu comprendre comment les propos des candidats participent à leurs stratégies discursives et à la mise en valeur de leur personnalité. Son approche d'analyse est de type stratégique.

Sept ans plus tard, Friedenberg (1990), analyse une série de débats nationaux américains du point de vue rhétorique. Il fait remarquer que les candidats ciblent leur public, interprètent les questions en fonction du message qu'ils ont à délivrer et puisent constamment les mots dans le stock du vocabulaire de campagne.

L'analyse statistique du discours a aussi retenu l'attention d'éminents chercheurs comme Cotteret, Emeri, Gerstle et Moreau. Ils ont publié en 1976, un ouvrage collectif intitulé Giscard d'Estaing, Mitterrand 54774 mots pour convaincre. L'objectif de l'étude, est de dégager les performances verbales des deux hommes politiques dans leurs interventions monoguales et dialoguales. Pour les sept interventions de type monogual et les trois interventions de type dialogual, Giscard obtient une performance verbale de 19250 mots contre 8237 pour les trois interventions dialoguales de Mitterrand.

Les auteurs parviennent à la conclusion selon laquelle Giscard d'Estaing est un habitué de la télévision ; raison pour laquelle, il préfère monologuer devant la caméra.

En revanche, Mitterrand, assez timide seul devant la caméra, préfère dialoguer avec l'adversaire. C'est donc pour cette raison qu'il s'efforce de limiter au maximum ses interventions monoguales au profit des interventions dialoguales.

Restons toujours dans le domaine de l'analyse statistique pour parler des « mots en quête de voix »[92] de Cotteret et Ayache. Dans cet article, les deux auteurs se sont préoccupés à la vitesse d'élocution des candidats Mitterrand et Giscard à la présidentielle de 1981. Après observation et calcul, ils font remarquer que Mitterrand a une vitesse d'élocution de 138 mots à la minute contre 150 mots pour Giscard. Aussi préciseront-ils que la vitesse d 'élocution de chacun d'eux favorise la bonne réception du message. Le mérite de l'étude est d'avoir déterminé l'intervalle optimal de la vitesse d'élocution. Au-dessus de 150 mots, la compréhension du message est imparfaite alors qu'en dessous de 138, les silences, les blancs ou pauses fréquentes agacent les téléspectateurs qui, la plupart du temps zappent.

L'analyse de ce type de discours a fait l'objet de plusieurs écrits tant empiriques que théoriques

En ce qui concerne les écrits théoriques, ils regroupent les recherches théoriques menées par des chercheurs sur le sujet et qui sont antérieures à l'objet d'étude. Lesdites recherches doivent être présentées et au besoin discutées.

Gilles Gauthier, dans son article « Analyse et contenu des débats politiques télévisés », met en exergue des outils d'analyse des discours politiques. Il propose l'analyse lexicographique, l'analyse rhétorique, l'analyse argumentative, l'analyse stratégique, l'analyse relationnelle et l'analyse thématique.

Jacqueline Freyssinet–Dominjon (1997) propose une grille d'analyse qui rejoint celle de Gauthier en certains points. Selon elle, l'approche lexicologique se fonde non seulement sur les mots pris dans leur contexte linguistique et extra linguistique mais aussi sur le volume d'émission lexicale, la vitesse d'élocution, la richesse du vocabulaire. Ces paramètres, précise-t-elle, sont très prisés pour l'analyse des discours de campagne. Elle propose l'approche énonciative qui met l'accent sur le « *surgissement du sujet dans l'énoncé* » ; rejoignant ainsi Dubois (1980). Pour Jacqueline F Dominjon, tout discours porte la marque de son énonciateur, de l'idéologie de celui-ci. Il suffit de suivre les traces du sujet le long du discours pour le détecter. Elle ajoute une troisième approche qui est rhétorique. L'étude rhétorique porte sur le système conceptuel et la terminologie mais également sur la méthodologie réflexive et qualitative. Aux yeux de l'auteur, analyser un discours au plan

[92] J.M.Cotteret, G.Ayache, « Des mots en quête de voix » in Les cahiers de la communication démocratie cathodique, l'élection présidentielle de 1981 et la télévision, Paris, éd. Dunod, Vol 1, n° 4, mai 1981, P.426

rhétorique revient à restituer aux mots, aux groupes de mots, à la phrase voire à une portion du discours tout leur sens au regard de la place que le mot occupe dans le système discursif.

A la place de l'analyse discursive, Hirschman (1991), focalise son étude sur l'argumentation. Il distingue deux types d'arguments, à savoir, les arguments conservateurs et les arguments des forces de changement. Yao N'guéssan (2003 :24) précise que les arguments conservateurs regroupent l'effet pervers, l'effet d'inanité, la mise en péril, l'engagement fatal, la défense préventive et l'excès de volonté. Quant aux arguments des forces de changement, il s'agit de la thèse du constructivisme, le sens de l'histoire, le soutien réciproque, le gaspillage, la prédiction créatrice, le biais d'auto efficacité.

Quant aux écrits empiriques, ils désignent l'ensemble des recherches menées sur le terrain ou au laboratoire par le biais de l'observation. Il s'agit essentiellement, dira Paul N'da, de faire l'état critique des travaux publiés dans des périodiques, des mémoires et thèses. Ainsi nous avons recensé des écrits empiriques portant sur l'analyse du discours.

Félix Olivier Koutouan a écrit en 2001, à l'Unité de Formation et de Recherche en Information Communication et Arts (UFRICA), à l'Université de Cocody / Abidjan, pour l'obtention du DEA, un mémoire intitulé : « *Permanence et Changement dans le discours politique de Laurent Gbagbo de 1990 à 2003* ».

L'auteur, s'inspirant de la thèse de doctorat de Jacques Gerstlé « *Permanence et Changement du Langage Socialiste. De la SFIO au Parti Socialiste, 1945-1972* », ambitionne d'analyser les discours politiques de Gbagbo depuis l'avènement du multipartisme en Côte-d'Ivoire jusqu'en 2003 où il s'efforce de gérer la guerre. L'objectif de l'étudiant est d'appréhender comment les discours de Gbagbo sont produits, sont organisés et structurés afin de faire ressortir leur cohérence interne et les éventuelles contradictions.

Une autre étudiante, Roselyne Aka, dans son mémoire de DESS journalisme, s'est intéressée aux « *Eléments de permanence et de changement dans la communication présidentielle de Henri Konan BEDIE (Analyse technique des discours de 1993 à 1999)* ». Elle parvient à la conclusion selon laquelle, Bédié affectionne l'argumentation pour justifier et convaincre de ses choix politiques. Elle constate que les discours de Bédié ont tous la même structure : les discours de fin d'année mettent l'accent sur les projets d'avenir et ceux prononcés lors de la fête de l'indépendance font le bilan des actions accomplies. Elle note par ailleurs que face au cas Ouattara dans son dernier discours qui l'emportera apparemment du

pouvoir, Bédié a été arrogant, discourtois envers des institutions étrangères ainsi que des pays étrangers.

S'intéressant aux trois acteurs principaux de la scène politique ivoirienne, Marcellin Kanga, a consacré son mémoire de DESS journalisme à « *La structure argumentaire du discours politique : cas du FPI, du PDCI et du RDR* ». Il analyse l'organisation des arguments de Gbagbo, de Bédié et de Ouattara. Il ressort de ses analyses, que Gbagbo, leader du FPI, utilise des arguments progressistes de gauche et des arguments de droite conservatrice. Ce faisant, le leader du FPI conteste ses adversaires.

Par contre Bédié, leader du PDCI utilise plus les arguments progressistes que ceux de droite. Quant à Ouattara, note l'auteur, il tient un discours à la fois progressiste et contestataire. Les deux types d'arguments sont utilisés pour discréditer l'adversaire et s'auto qualifier.

Sous le titre « *Etude comparative de la communication politique de BEDIE et de Gbagbo: discours, scénographie et mise en image dans leur intervention au forum de la réconciliation nationale en Côte-d'Ivoire de novembre 2001* », Yao N'guessan Grégoire, dans son mémoire de DESS journalisme, a analysé dans ses moindres détails le discours de Bédié et de Gbagbo au forum de la réconciliation nationale. Il fait remarquer entre autres que le volume d'émission lexicale de Gbagbo est plus élevé que celui de Bédié. En revanche, Bédié a un vocabulaire beaucoup plus riche que Gbagbo. Pendant que Gbagbo privilégiait la structure d'implication, Bédié avait recours à la structure d'association.

Dokpo (2005) a aussi analysé, dans le cadre de son mémoire de DEA, la communication politique du Président Kérékou à travers ses discours politiques et a fait remarquer que le personnage, au plan lexicographique adapte sa structure d'adresse en fonction des circonstances. Au plan rhétorique, il affectionne les figures de style comme la répétition, la gradation, l'énumération et l'assonance. La structure argumentative de ses discours varie en fonction des circonstances. Il accorde la primauté à l'attaque et à la mise en valeur de sa personnalité comme stratégies oratoires. Sur le plan tactique, il aime acculer l'adversaire au moyen des questions rhétoriques et utilise à la fois la communication symétrique et la communication complémentaire au plan relationnel. Leurs fréquences d'usage varient en fonction des enjeux du moment. On note une certaine cohérence et cohésion dans ces discours ; encore que dans certaines situations, il s'adonne à de petites digressions pour amuser la galerie.

Ensuite, nous avons été impressionné par la thèse d'Etat du Béninois Adolphe Dansou, portant sur « *Le discours politique béninois de 1972- 1990* » qu'il a soutenue en 1992 à l'Université de Montpellier I. Cédric Mayrargue, chercheur en Sciences politique à Bordeaux nous a fait parvenir ses notes de lecture sur ladite thèse. Adolphe Dansou fait remarquer au plan lexicologique, que le général Kérékou, dans les années 80, fait référence de moins en moins au parti révolutionnaire. Il insiste de plus en plus sur la transparence de la vie politique et la moralisation de la vie publique, contraignant ainsi le parti révolutionnaire à mettre en application les réformes des deux argentiers mondiaux : le FMI et la Banque Mondiale.

Le recours à la métaphore comme figure de style est omniprésent dans le discours des dirigeants et les pratiques langagières des citoyens. Quelles sont ses implications au plan théorique ?

3.1.3 La métaphore dans le discours

La métaphore a fait l'objet d'étude de la part de nombreux chercheurs. Ils l'ont examinée non seulement à travers des ouvrages mais aussi et surtout des articles scientifiques. Il importe de souligner par exemple l'article d'Emile Benveniste, « Problèmes sémantiques de la reconstruction », repris dans Problèmes de Linguistique générale (1966 : 289-307). Côté français, nous avons les travaux de Oswald Ducrot (1972), de Catherine Fuchs (1982), de Georges Lakoff et Mark Johnson (1985), de Georges kleiber (1997 : 9-37) dans « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? et les nombreux articles et ouvrages de Pierre Cardiot, Yves Marie Visseti sans oublier la thèse de doctorat et d'habilitation à diriger des recherches de François Nemo (1992 et 2001). La littérature sur la métaphore est donc riche, très riche.

Etant au carrefour de plusieurs disciplines, le mot métaphore n'a pas une définition standard. Les auteurs définissent le mot selon qu'ils soient littéraires, linguistes, psychanalystes ou psychologues. C'est la raison pour laquelle, nous voulons dans cette section partir de l'histoire de la métaphore pour faire ressortir ses diverses approches définitionnelles.

La métaphore est un concept qui suscite maints débats depuis son émancipation du berceau originel avec Aristote et dans les domaines linguistique et littéraire qui l'ont forgé. Elle est issue, dans le cadre de la rhétorique classique, d'une longue tradition littéraire qui commence avec Aristote au 4eme siècle avant Jésus Christ. La métaphore provient donc du

domaine littéraire et comme chacun le sait, dira Joëlle Gardes- Tamine (2001:60-61), aucune définition d'ensemble n'apporte de réelle satisfaction car le concept s'exprime davantage selon une logique de catégorie. Pour Aristote, la métaphore est *«une perception intuitive des ressemblances entre les choses qui ne se ressemblent pas»*. Fontanier (1977 : 99) approuve cette conception d'Aristote puisqu'il définit la métaphore comme une figure consistant à représenter une idée par une autre plus frappante et plus connue. En effet, pour Fontanier, on parle de métaphore lorsqu'on abandonne une expression A1 qui est le propre d'une idée « Id1 », au profit d'une autre expression B2 non propre de « Id1 » mais servant à l'exprimer temporairement. Fontanier pense, en d'autres termes, qu'il existe une seule et même idée qui préexiste dans l'emploi de la métaphore et même dans l'emploi de toutes les figures. Sa conception a été reprise par plusieurs approches qui considèrent la métaphore comme une comparaison sans terme comparant où les éléments sont liés par une analogie implicite, par une certaine ressemblance. Kerbrat-Orecchioni (1982 :31) évoque cette conception lorsqu'elle souligne que la métaphore suggère la présence simultanée de deux couches signifiantes, précisément d'un sens littéral et d'un sens dérivé.

Une autre approche dite « moderne » semble s'opposer à celle de Fontanier. C'est celle qui considère la métaphore non pas comme une figure de style, mais plutôt comme un procédé de langage courant et, donc, comme un procédé discursif. Cette nouvelle conception n'appréhende pas la métaphore comme un jeu de mots, c'est-à-dire comme un jeu consistant à reprendre sous une autre forme d'expression un sens qui existe déjà dans une expression précédente. Elle l'appréhende plutôt comme un phénomène qui crée d'autres pôles de sens et qui ouvre la langue à une somme de contingences sémantiques dépendant du contexte, de la situation et des connaissances du locuteur. Ses initiateurs sont Georges Lakoff et Mark Johnson (1985). Ces derniers indiquent que la métaphore dérive de différents concepts qui émergent de notre interaction directe avec l'environnement. Fromilhague et Sancier (1991) reprennent subrepticement la définition de Georges Lakoff lorsqu'ils pensent que la structure de la métaphore repose sur une rupture d'isotopie, en ce sens que l'association de sèmes spécifiques, en principe incompatibles, abolit les catégories logiques et impose une redistribution subjective où se manifeste une vision personnelle et imaginaire du monde. Fromilhague et Sancier pensent, en d'autres termes, que dans la métaphore la référence première est suspendue parce que le comparant se charge d'une connotation dont le sens dépend du contexte de réalisation de l'énoncé.

À tout prendre, l'on peut dire que la métaphore comme figure de style – perspective classique - repose sur un ordre de ressemblance plus ou moins objectif, alors que la métaphore comme figure discursive repose sur un ordre de ressemblance subjectif et contextuel, c'est-à-dire sur un ordre de ressemblance qui tient compte des aspects pragmatiques de la langue, en particulier des intentions du locuteur.

Pour nous, la métaphore est une substitution identitaire puisqu'il s'agit essentiellement dans un processus métaphorique d'affirmer l'identité des choses qui n'ont aucun rapport. De la sorte, la métaphore ne désigne pas ; elle favorise la reconnaissance d'une vérité sensible.

3.1.4 La théorie dynamique des formes sémantiques de Cardio et Visseti

La conception que nous avons de la métaphore énoncée ci-dessus s'inscrit dans la théorie dynamique des formes sémantique proposée par Cadiot et Visseti. Pour ces deux chercheurs, le processus de métaphoricité est envisagé différemment puisqu'il se décline en « figuralité ». Pour eux, le sens dit figuré est au centre de la constitution même du sens. Cadiot et Lautel-Ribstein (2011:262) font remarquer que les éléments constitutifs de la phrase travaillent le texte de l'intérieur sans jamais se fixer complètement. Une analyse similaire avait été déjà faite par Wittgenstein qui concluait au terme de ses travaux : *« Un mot n'a pas de signification. Il n'a que des usages »*. Le sens ne se définit donc pas par l'adéquation du signe à l'objet mais par la place que ce signe occupe dans le système. Mounin (1971 :148-149) avait déjà averti en ces termes : *« La signification d'une unité linguistique est son signifié ; son sens, c'est la valeur précise qu'acquiert le signifié abstrait dans un contexte, une situation, une langue, un sujet uniques »*.

Dans le processus métaphorique, les mots ne renvoient pas aux objets mais aux relations avec les objets dans l'acte général de perception du sujet. C'est pourquoi Nemo (2012 : 61) affirme : *« Les entités convoquées dans la métaphore renvoient plus précisément aux champs subjectifs de la sensation, de la perception et de la conscience du sujet où elles évoquent figuralement et en jouant sur plusieurs registres sensoriels »*. C'est ce qu'il appelle les modalités de la présence. Pour Cadiot et Lautel- Ribstein (2011: 266), le sens n'est jamais pré-requis, il est instable parce qu'il est le fruit du phénomène général de perception. Ce

faisant, ces deux chercheurs rejoignent Aristote pour qui, la métaphore est une *« perception intuitive des ressemblances entre les choses qui ne se ressemblent pas*[93] *».*

Ce Constat va amener Cadiot et Visetti à distinguer trois phases de la constitution du sens à savoir le motif, le profil et le thème. Le motif est caractérisé par une grande instabilité. Or le profil et le thème sont des phases de stabilité toujours plus marquées. Les motifs s'appuient sur le concept de motivation sémantique et non sémiotique et sont des germes de significations instables, des « fonds ou lieux d'articulation » où la signification « n'est pas encore différentielle ». Le sens même s'appréhende lors de la phase de profilage puisque le profil renvoie à une dimension co-textuelle, à un domaine et le thème prend en compte le contexte extra texuel.

Résumant ces grands axes définitionnels, on peut donc dire que la métaphore évoque l'idée de « comparaison abrégée », de « ressemblance » et d'« analogie ».

Intéressons-nous à présent à l'approche linguistique des métaphores à travers la théorie de l'écart lexical

De façon courante, la métaphore est définie en termes d'écart lexical, d'emploi d'un signe par quelque chose dont il n'est pas le nom et parfois en termes de « scandale sémantique » ou encore « d'impertinence sémantique ». Une telle approche conçoit d'une part l'existence d'emplois standards ou normaux et d'autre part l'existence d'emplois déviants. Et ce sont ces emplois déviants qui méritent d'être expliqués puisque les emplois normaux n'ont rien de basique.

Dans le processus métaphorique, lorsqu' une assertion se présente sous la forme « X est un Y », la thèse de l'écart prédit que sa négation doit annuler l'écart et conduire à interdire une interprétation métaphorique pour la séquence « X n'est pas Y »

Exemple : Pour raison de malversation, les Pays- Bas mettent en quarantaine le Bénin. A travers cet exemple, le point de départ est le lèxème quarante. Pour une relation de dérivation, on passe à quarantaine (mise à l'écart de quarante jours pour raison sanitaire). Au plan sémantique, on note une dérive caractérisée par la perte de la référence à quarante. Pour passer à la métaphore, il faut perdre le lien avec le contexte sanitaire et avoir comme fond sémantique : mise à l'écart pour toute autre raison, éventuellement pour une durée on limitée.

[93] Lire à cet effet le chercheur Chinois MeʁaØopl (1990)- La théorie de la métaphore, Moscou

3.2 Quelques modèles d'analyse de la métaphore

Le processus métaphorique a retenu l'attention de nombreux auteurs au cours des trente dernières années. Ces recherches ont mis en évidence la dynamique complexe qui inscrit le langage oral et écrit dans la trame incarnée et contextualisée du système cognitif du sujet. L'apport des théories de la cognition incarnée permet de nos jours d'envisager les métaphores non seulement comme un objet psycholinguistique mais aussi et surtout comme un moyen d'étudier le système cognitif car la manière d'envisager la notion de la métaphore a considérablement évolué en sciences cognitives. Si la métaphore continue à être un objet d'étude sémantique et linguistique, son omniprésence dans le langage quotidien a progressivement amené des auteurs comme Lakoff et Johnson à ne plus la considérer comme de simples épiphénomènes rhétoriques. La métaphore est le reflet de notre cognition et de notre expérience sensible. D'où la nécessité de la redéfinir de façon plus générale : « Il y a métaphore, disent-ils lorsque nous appréhendons quelque chose, un aspect de la réalité, en termes d'autres choses ».

Dans cette section, nous allons présenter l'approche ''sens littéral et sens figuré'' de la métaphore puis la métaphore dans ses dimensions communicationnelle, cognitive incarnée et spatiale.

3.2.1 La métaphore comme sens littéral et sens figuré

Une partie des modèles cognitifs de traitement des métaphores s'ancre dans des traditions philosophiques et sémantiques où la question de la métaphore est essentiellement envisagée à partir de la tension créée entre le sens littéral et le sens figuré. A base de toute métaphore, dit Kleiber (1999), il y aurait une transgression de l'usage ordinaire des termes et de leurs combinaisons, une sorte de déviance. Au crédit de cette approche, plusieurs résultats empiriques montrent que l'accès au sens métaphorique requiert plus de temps que l'accès au sens littéral. Pourquoi ? Grice (1979 : 55-72) tente de donner une explication. Pour lui, l'accès au sens métaphorique relèverait d'un processus cognitif tardif ultérieur qui nécessiterait une étape préalable de rejet du sens littéral. L'ensemble de cette dynamique serait modulée par l'influence du contexte et par les usages des métaphores de la langue. Cette conception d'une « métaphore déviance » caractérisé par un traitement cognitif spécifique a été remise en cause par d'autres modèles issus des courants pragmatiques. Selon la théorie de l'intégration conceptuelle connue en anglais sous le nom ''Conceptual blending theory'' de

Gentner et Wolft[94], il n'existe pas de processus d'identification spécifique de la métaphore ni d'étape interprétative particulière mobilisée par sa compréhension. On peut expliquer le traitement plus long des éléments métaphoriques dans le discours par le fait que ceux-ci augmentent la difficulté du traitement cognitif. Il note l'existence d'une tension plus grande entre les concepts qui composent une métaphore et l'intégration conceptuelle entre des domaines distincts. Cette conception a été étayée par des résultats de recherche utilisant des méthodes d'imageries cérébrale sensible aux discours temporels des opérations mentales de l'ordre de la milliseconde par des chercheurs comme Coulson et van Petten (2002 : 958-968). D'autres travaux récents confirment que les processus cognitifs et cérébraux qui guident l'accès au sens du langage ne sont pas modulés ou ordonnés par le caractère figuré ou littéral des phrases, mais par d'autres facteurs comme la familiarité, la fréquence d'usage ou la dominance de leurs acceptations. C'est dire donc que les métaphores ne peuvent être réduites à de simples figures rhétoriques dont le fonctionnement serait distinct de celui du langage ordinaire. Elles font partie intégrante du langage quotidien et s'imprègnent dans un contexte linguistique complexe dont la portée communicative doit être prise en compte.

3.2.2 Métaphore et communication

Selon Sperber et Wilson (2002) qui se sont intéressés à l'acte de communication, le processus de compréhension du langage métaphorique ou littéral est toujours un processus inférentiel qui consiste à aller du sens linguistique (véhiculé par les mots ou le contenu propositionnel de la phrase au sens voulu par le locuteur et ceci en tenant compte du contexte de la communication. La compréhension des métaphores sollicite la capacité de traiter de manière inférentielle le contexte mais aussi celle de percevoir l'intention communicative du locuteur au-delà de la stricte information linguistique véhiculée par le contexte immédiat.

Ces processus seraient particulièrement sollicités dans le cas de la compréhension des métaphores nouvelles. Pour ces auteurs, à la différence des métaphores conventionnelles, les métaphores nouvelles sont des productions occasionnelles dont les significations ne font pas l'objet d'une stabilisation inter-subjective dans la langue. Ils donnent l'exemple de la phrase : « ces cheveux sont des rivières tièdes ». L'effet de sens de cette métaphore, à leurs yeux, peut rester inaccessible si l'intentionnalité communicative du locuteur n'est pas perçue.

[94] Lire à ce sujet Dedre Gentner & Philip Wolft , « Alignment in the processing of metaphor », Journal of Memory and Language, 3, 1997, p.331-355.

En effet, Gibbs, Kushner et Mills (1991) ont observé que des personnes ont tendance à rejeter la signification des métaphores nouvelles lorsque les expérimentateurs leur disent que ces phrases sont produites par un ordinateur ; c'est-à dire sans aucune intentionnalité communicative. En revanche, les mêmes personnes acceptent la signification des mêmes métaphores lorsque les expérimentateurs leur disent que ces phrases ont été produites par des poètes de renom ; c'est-à-dire ayant une intentionnalité communicative. Ces résultats montrent que l'effet de sens d'une métaphore nouvelle émerge lorsque cette métaphore s'inscrit dans une situation qui implique l'accès à l'intentionnalité communicative du locuteur. Lakimova et ses collaborateurs, dans une communication scientifique présentée au Collège de France le 1er juin 2007 ont enregistré des mesures du fonctionnement cérébral des personnes amenées à effectuer une tâche similaire à celle de Gibbs, Kushner et Mills. Ces auteurs ont montré qu'en situation d'intentionnalité communicative, les mesures cérébrales associées au traitement des métaphores sont proches de celles associées au traitement des phrases littérales. En revanche, en situation dénuée d'intentionnalité communicative, (phrase produite par un ordinateur), les mesures cérébrales associées aux métaphores sont similaires à celles associées à des phrases incongrues du point de vue sémantique et différentes de celles associées à des phrases latérales. Ces résultats confirment que les effets de sens des métaphores peuvent émerger dans une situation où la pensée d'autrui rentre en jeu, ou au contraire rester inaccessible en dehors d'une situation de communication.

Ces travaux auxquels nous avons fait allusion montrent clairement qu'au-delà de l'importance de leur familiarité d'usage et leur contexte langagier, les métaphores s'inscrivent dans une perspective communicative où les variables culturelles interagissent avec les intentions des interlocuteurs. Il est donc nécessaire de prendre en compte la dimension dynamique des procès sus cognitifs et cérébraux en fonction des exigences des situations de communication.

3.2.3 Métaphore et cognition incarnée

Les chercheurs en sciences cognitives tentent d'envisager, depuis une trentaine d'année, la question de la compréhension des métaphores linguistiques sous un angle nouveau en s'appuyant sur des notions issues de la cognition incarnée. Selon Gibbs, Lenz Costa Lima Francozo[95], une métaphore ne transcende pas l'expérience humaine.

[95] Lire l' article « Metaphor is grounded in embobied experience » in Journal of pragmatics, 36, 2004, p1189-1210.

A l'image de la cognition en général, dit Lakoff (1990), le langage et plus spécifiquement les métaphores sont situés et incarnés dans la relation vécue au monde. Cette relation prend en compte non seulement nos perceptions mais aussi nos actions, nos manipulations d'objets dans des contextes expérientiels. Selon la théorie de l'énaction, les expériences sensorimotrices du corps seraient à la base de la plupart des métaphores linguistiques. Les effets de sens des métaphores conserveraient leurs propriétés intrinsèques, spatiales, temporelles et affectives de ces expériences corporelles. Appuyons sur quelques exemples pour illustrer comment les effets de sens des métaphores s'inscrivent dans la sensorimotricité, terme qu'affectionne le chercheur Gbibbs. On dit par exemple d'une personne qu'elle est « un lion ». Le terme utilisé fait référence directement aux traits physiques et comportementaux de cet animal : force, combativité que cette personne aurait en commun avec le lion. Des exemples comme « l'amour est un voyage » ou « la liberté est un vent puissant » montrent que l'effet de sens des métaphores repose sur la forte inscription des concepts qui les composent dans la continuité de l'expérience sensorimotrice quotidienne. Cependant, Gibbs et ses collaborateurs apportent une nuance dans leur approche en établissant une distinction entre les métaphores qui font référence à des concepts concrets comme une personne , un animal, un stylo et des concepts plus abstraits comme la liberté ou la compréhension du temps. En effet, pour Bernsten[96], certaines métaphores verbales abstraites ont peu à voir avec le corps et donc font peu référence à la sensorimotricité. Pendant ce temps, Gibbs précise que même dans ce cas, il existe peu d'arguments empiriques en faveur d'une contribution unique et exclusive des expériences sensorimotrices sur les processus d'accès au sens de des métaphores.

3.2.4 Les métaphores de ''spatialisation'' ou métaphores du temps

Certains auteurs ont cherché à comprendre dans quelle mesure les « représentations mentales abstraites » sont sous-tendues par des expériences sensorimotrices préalables. Dans ce contexte, l'étude des métaphores du temps a servi de paradigme expérimental récurrent. La notion de temps est abstraite. Néanmoins, elle compose un grand nombre de métaphores usuelles du langage oral et écrit. On entend dire par exemple : « le temps est un fleuve » ou encore « j'ai encore le temps devant moi ». Dans chacune de ces phrases, la

[96] Dorthe Bernsten, « How is modernist Poetry ''Embodied'' », Metaphor and symbol 14, 1999, p.101-102

notion de temps fait référence à la notion d'espace[97]. Ainsi, nous décrivons le temps en utilisant des représentations spatiales de chemin linéaire avec localisation ou déplacement des évènements temporels. Nous entendons dire par exemple : « J'avance un rendez-vous » ou « je repousse une échéance ». Or si le temps, dit Lakoff (1999), est une notion relativement abstraite et conceptuelle, l'espace quant à lui, est une notion fortement ancrée dans la réalité sensorimotrice de nos interactions avec l'environnement. Partant de ce constat, Lakoff et Johnson ont émis l'idée que les représentations de notions abstraites nécessitent un adossement à des notions plus concrètes et plus facilement intelligibles en termes sensorimoteurs. De la sorte, la notion de temps s'adosse à la notion d'espace. Il y a donc une asymétrie des relations entre les représentations du temps et d'espace au niveau des représentations abstraites véhiculées par les métaphores langagières.

3.3 L'univers des pratiques langagières métaphoriques de la corruption au Bénin

La langue est le véhicule de la culture d'un peuple. Elle offre un répertoire de mots et d'expressions permettant à chaque peuple de rendre compte de son vécu quotidien, de ses valeurs, de son patrimoine et sa façon de concevoir et de penser le monde.

Au Bénin, les diverses communautés linguistiques vivent la corruption au quotidien. Chacune d'elle puise dans sa langue le lexique approprié pour désigner les faits de corruption. Ce sont ces lexies que nous désignons par le terme pratiques langagières. Elles peuvent être constituées de mots, d'expressions verbales, d'expressions proverbiales que l'on retrouve sous la forme affirmative, négative ou interrogative. Elles sont pour la plupart métaphoriques puisqu'elles renvoient à d'autres mots, à d'autres concepts sous-entendus. Ces pratiques langagières sous-entendent d'abord qu'elles se situent sur le palier verbal. Mais les considérer seulement sur ce palier occulte les aspects sémiotiques. Elles sont aussi non verbales et transparaissent dans les gestes, le regard, les mimiques ; bref l'attitude du corrompu par rapport au corrompu ou vis- à vis du dossier à traiter.

Nous présentons ici l'ensemble des pratiques langagières servant à désigner les faits de corruption dans les langues des communautés linguistiques visitées. Ces pratiques sont

[97] Vyvyan Evans, The structure of time. Language, meaning and temporal cognition, John benjamins Publishing company, Amsterdams / Philadelphia, 2004.

ensuite analysées sous l'angle lexico-sémantique puis métaphorique. Enfin nous avons fait ressortir les aspects sémiotiques qui accompagnent souvent le verbal.

3.3.1 Le langage de la corruption au Bénin et son contenu sémantique

Les énoncés et les mots relatifs à la corruption, qui ont été systématiquement relevés au cours de nos recherches révèlent le paysage symbolique, idéologique et argumentaire de la corruption au Benin. On les retrouve dans les expressions populaires qui désignent les transactions corruptives et les savoir-faire qui y sont attachés, autant que dans les appréciations ou « explications » portées par le citoyen sur le phénomène.

Les expressions collectées lors des enquêtes terrain dans les aires culturelles visitées se présentent comme suit :

- **En milieu fon**

Dans cette aire culturelle, nous avons à la fois des expressions nominales, des expressions verbales et des expressions proverbiales.

Au titre des expressions nominales, nous pourrons citer :

Tableau 15 : Langage de la corruption en milieu fon

N°	Expressions nominales utilisées	Contenu sémantique
1	Ahìzì	Fraude
2	Mɛtítáfú	Taquinerie
3	Nùsísɔ́ gǎnnú gǎnnu	Vol avec usage de la force
4	Nùɖúɖònùmɛ̀	Corruption
5	Jɔ̀lɛ́núnǔ	Détournement
6	Ajò	Vol
7	« Mɛmɛnúwíwa » ; //personne-dans-chose-faire-CONT.//	Cousinage, copinage

8	*Nùsɔ́ɖónùjí* */ mettre / là-dessus/*	Mets quelque chose là-dessus
9	*Awìnnyà / sɔ́ɖó / nùjǐ* */ pierre/ mettre/ là-dessus/*	*M*ettre une pierre là-dessus
10	*Ahìzìdúdó* / fraude - organisée /	*Fraude organisée*
	Expressions verbales	***Contenu sémantique***
11	***E nɔ̀ zɔ̀n mɔ̀ wá ă*** //On /ne/ vient comme çà/ pas//	*On ne vient pas comme ça'' pour sous-entendre ''on ne vient pas les mains vides*
12	*Blŏ / nùɖě/* *//Fais* / chose-quelconque//	*Fais quelque chose*
13	*Blò /mí /ɖó* //Fais / moi/ beau//	Rends-moi beau.
14	Blò mí ɖó / bɔ̀ /azŏ tówè /ná /yá *//Motive-moi/ pour que/ ton travail/ aille/ vite//*	Motive-moi pour que ton travail aille vite
15	*A wɔ̀n /mì/ vlàfò / acé* *//Oublier / moi/ hazard/par//*	Ne m'as-tu pas oublié par hasard ?
16	*Wà / mɔ́ / mì* *//* Viens/ me/ voir//	Viens me voir pour sous-entendre comme c'est le cas chez les habitants de Bantè *''Owo egnin''* pour désigner en français « l'argent de derrière »
	Expressions proverbiales	***Contenu sémantique***
17	***Alɔ̀ / ɖò vɔ̌ / nɔ́/ dɛ̀n / kpó / ă*** //Main /être/ vide/ HAB./ masse/ bosse / NEG.//	*La main vide ne masse pas le bossu*
18	//Hù / tí / dó / hɔ̀n / bá / ɖó nùkún nŭ *//Tuer / moineau / pour/ porte / afin de / avoir/yeux/chose//*	*Sacrifie ne serait-ce que le plus petit oiseau pour espérer une récompense* »

		ou mieux « *Donne-moi quelque chose afin d'espérer un service en retour* »
19	*E /ɖùnǔ / ɖò / agbǎn/ ɖé mé ɔ́/ è /nɔ klɔ́ wὲ* *//Si/ manger/ dans / assiette/ une/ on / la /lave//*	Quand on mange dans une assiette, on la lave
20	*È /ma / dó nǔ/ tɔ̀ / ǎ / è/ nɔ / wlí / hwè / ǎ* //Si / on/ NEG. /mettre dans / l'eau/ pas/ on / HAB./ attrape/ poisson/ NEG.//	Sans un appât dans l'eau, on ne peut pas attraper du poisson pour insinuer qu'il faut entretenir les relations.
21	*È / ma / sɔ́/ awìnyá/ ɖó / nù jí ǎ / jɔ̀hɔ̀n /ná /zé* *// Si / on/ mettre/ pierre/ sur/ la chose/ le vent/ FUT. / emporter//*	*Si on ne met pas de pierre sur le dossier, le vent va l'emporter.*
22	Mὲ / e / hὲn / cíví ɔ́/, é / nɔ́/ fyɔ̀ / alɔ̀ / ɖò / myɔ̀ /mὲ ǎ //personne/qui/garde/cuillère/il/HAB./brûle/main/dans/feu/ NEG. //	Celui qui a la cuillère ne se brûle pas au feu.
23	Gbě é mὲ̀ xɔ̀ dè ɔ́ é mὲ wὲ̀ é nɔ́ ɖùnǔ ɖὲ Gbě é mὲ̀ xɔ̀ dè ɔ́ é mὲ wὲ̀ é nɔ́ ɖùnǔ ɖὲ //brousse/que/dans/agouti/être/DEM./dans/FOC./il/HAB./manger/dans//	L'agouti mange dans son milieu de vie
24	Nùdònúvìtɔ́ nɔ́ súnsún alɔ̀ dó nu wú ǎ //personne donnant à manger/ NEG./ Essuyer/ doigts/ sur/ le mur//	Celui qui donne à manger à l'enfant n'essuie pas ses doigts contre le mûr
25	Mὲ̀ e ɖó mὲ̀ ɖò aslɔ́ jí ɔ́ nɔ́ɖù xɛ́lú ǎ //Celui/ avoir/ parent/ sur/ pommier/ NEG. / manger/ pomme/ verte//	Celui qui a parent sur le pommier ne mange pas un fruit vert
26	Mὲ̀ e sὲ yiyi é wɛ́ nɔ́ sὲ wìwá // Celui/ pronom/ Savoir-aller/ savoir-retour//	C'est celui qui est au courant de l'aller qui est informé du retour. Ceci se

		traduit en français par le feed- back (cadeaux) après un service rendu.
27	Sɔ́ nù ɖó nù ɔ́ jǐ; sɔ́ awǐnyá ɖó wèmá ɔ́ jí; jɔ̀hɔ̀n ná sɔ́ //mettre/ chose/ dessus/ mettre/ pierre/ sur/ papier/ vent/ emporter//	Lester un dossier ou poser une pierre sur un dossier.
28	E tùn mɛ ; E ɖó alɔ̀ ; E ɖó mɛ //pronom/ Connaître/ gens/ ; // pronom/ avoir/ bras// ; //pronom/ avoir/ connaissances//	Il a des connaissances pouvant l'aider.
29	Nùɖúɖú cè nɛ́; E nɛ́ ɔ́ wɛ̀ un nɔ ɖù //manger/ moi/ voici// ; // Pronom démon. / manger/ moi	C'est cela que je mange.
30	E tùn alɔ̀ lɛ́ //il/connaitre/main/DET.//	Il connait les réseaux, les circuits.
	Expressions interrogatives	**Contenu sémantique**
31	Mi zɔ̀n gànjí dó wá à //vous/voler/fer-sur/pour/venir/INTERRO.//	Etes-vous bien venu (les mains chargées ou avec des cadeaux) ?
32	*nɛ̌ /à wǎ/ gbɔ̀n* *//comment/tu/venir/façon//* *Réponse : Un / zɔ̀n /kùù wá* / Je/ voler / ONAMATOPEE/ venir//	Comment es-tu venu ? *Je suis venu très chargé*

Source : Données de l'enquête de terrain collectées à Ouidah, Abomey, Bohicon, Covè, Zagnanado, Ouinhi et Za-kpota, février 2016

Il ressort de l'enquête de terrain que les locuteurs fons ont dans leur répertoire linguistique une série d'expression leur permettant de s'adonner à la pratique qu'est la corruption. Il y a donc un langage de la corruption chez les fons faisant partie de leur culture. Ce langage se présente sous diverses formes : la forme nominale, la forme verbale, la forme proverbiale et la forme interrogative. L'analyse sémantique au plan nominal révèle que la plupart des expressions renvoie à l'idée de détournement, de copinage, de vol.

L'expression Nùsísɔ́ gănnú gănnu apparaît comme une expression qui, aux yeux des locuteurs véhicule un fait de corruption. Nùsísɔ́ suggère l'idée de prendre et gănnú gănnu renvoie à la force, à la violence. Dès lors l'expression a tendance à désigner l'expropriation qui suggère l'idée d'arracher, de déposséder quelqu'un d'un bien pour des raisons d'utilité publique. L'admettre comme une pratique langagière désignant un fait de corruption pourrait être source de confusion. A nos yeux, il serait plus judicieux de l'exclure du champ des pratiques langagières désignant les faits de corruption.

L'analyse sémantique des expressions verbales révèle que chez les fons, les expressions utilisées dans leur langue renvoient pour la plupart à des sens implicites. Il y a donc un sens CC1 et un sens CC2 ; ce qui confirme la présence de la métaphore. Le locuteur détourne l'attention de l'usager vers une autre réalité qui ne sera comprise que lorsqu'il va à la découverte de la réelle intention de communication de l'émetteur du message. Il dit par exemple *« Blò /mí /ɖó »* pour signifier rends-moi beau. Comment puis-je rendre beau l'agent administratif qui délivre un service ? On se rend beau pour mieux paraître or peut-être que l'agent est mieux vêtu que l'usager à qui il s'adresse. Ce n'est qu'en allant à la découverte du sens second que l'usager comprend que le rendre beau, c'est lui donner de quoi se sentir mieux à l'aise. L'argent qu'on lui donnera lui permettra d'acheter de quoi soigner son apparence.

Avec les expressions interrogatives, l'émetteur ou l'agent corrompu cherche à avoir une assurance. Il interroge entre autres l'usager en ces termes : « *Mi zɔ̀n gànjí dó wá à* » pour signifier : Es-tu bien venu ? pour sous-entendre es-tu venu les bras chargés de cadeaux ?

Il a également la possibilité d'interroger l'usager au moyen de la question suivante : « *nɛ̌ /à wă/ gbɔ̀n » pour signifier : Comment es-tu- venu ?* L'assurance qu'il cherche à avoir l'amène aussitôt à ajouter *: « a / zɔ̀n /kùù wá » ;* ce qui signifie : « Es-tu venu bien chargé ? Il s'attend à avoir comme réponse pouvant le motiver *: « Un / zɔ̀n /kùù wá »* pour signifier « je suis venu chargé, très chargé ». L'on pourra imaginer la joie intérieure du corrompu qui sait à présent qu'il a des raisons valables de servir à présent avec dévouement l'usager.

Enfin, les expressions proverbiales sont plus complexes ; complexes parce que tout proverbe fait réfléchir et donne lieu à une interprétation. A titre d'exemple, lorsque l'agent administratif dit à l'usager : **« *Alɔ̀ / ɖò vɔ̃ / nɔ́/ dèn / kpó / ă* »** (la main vide ne masse pas le bossu), il insinue qu'il faut une lotion entre les mains pour maser le bossu et cette lotion renvoie à l'argent ou aux cadeaux. Le répertoire linguistique des fons apparaît ainsi riche et diversifié en matière de pratiques langagières.

Intéressons-nous à présent aux pratiques langagières des kotafons et des idashas

Tableau 16 : Langage de la corruption chez les Kotafons et les Idasha

N°	*Expression nominale chez les kotafons*	*Contenu sémantique*
1	afùtamɛ	abus, taquinerie, exploitation de toute personne inférieure à soi
Expressions chez les idasha		*Contenu sémantique*
2	*Eni ewoeje ni oouti*	C'est celui qui a mangé qui a honte
3	*O gba abodi* // Pronom / accepter/ compromission//	Celui qui fait le contraire de la norme
4	*Mu okuta tè* *// prendre/ pierre/ sur//*	Mets la pierre
5	*Wou on ku wa bè*	Tends quelque chose
6	*Djioun djioun*	(manger).
7	*Arêjè*	Corruption
8	mu okuta tè wu	dépose une pierre
9	*basi o ti wa gba* ?	comment es-tu arrivé ?
10	*Yési ji t'émi ni nuè*	quelle est ma part dedans ?

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Tableau 17 : Langage de la corruption chez les Nagos

N°	**Expressions chez les Nago**	**Contenu sémantique**
1	obì	Colas
2	owó ɛnyì	Argent du derrière
3	gbà owó ɔtín ɛ	Prends ton argent de bière
4	fokùtà tɛ̀ o	Dépose une pierre sur ton dossier
5	cɔ̀wɔ́ kúdú	Fais- moi un geste

Source : Données de l'enquête de terrain collectées à Savè et à Kétou

Tableau 18 : Langage de la corruption en milieu Yoruba

N°	**Les expressions verbales utilisées en milieu Yoruba**	**Contenu sémantique**
1	Láìsí ìyɛn n kò lè bɔ́ ìdílé mi » //NEG./ DEM./ Pronom/ Morp. NEG/ pouvoir/ nourrir/ famille/ poss.//	Sans cela je ne peux nourrir ma famille
2	Àwàdà láti kpàrɔ̀ kpé ɛnìkán jɛ́ ɔmɔ ìyá ɛni // Plaisanterie/ pour/ mentir/ que/ personne/Etre/ enfant/ mère/ Poss. Notr//	cousinage à plaisanterie
3	Shɔwɔ́ kúńdú » // Faire- mains/ Arrondir//	Graisser la patte pour accélérer un processus
4	Fi ǹkan sílɛ̀ //Mettre/ Quelque chose/ par terre//	Déposer quelque chose pour nous distraire
5	Tami sílɛ̀ //Verser-eau/ par terre//	verser de l'eau par terre
6	Fi ǹkan dí ni lɛ́nu //mettre/ quelque chose/ fermer/ pronom/ dans la bouche//	Graisser la bouche ; fais quelque chose pour que je puisse me taire
7	Gba ɛ̀tɔ́ ɛni » //prendre/ droit/ poss.	Donner à quelqu'un sa part de portion
8	Jɛ àjɛtán ; Jɛ àjɛmáwòfɔ // manger/ à finir/ manger/ à casser l'assiette//	Racler le reste de la nourriture au fond du plat
9	A à wá ɔgbɔ́n kan dá sí i //pronom/ FUT./ chercher/ stratégie/ IND./ procéder/ PREP. / pronom référent//	On va voir qui traduit le fait qu'une personne est prête à s'engager dans une négociation
10	Tukusi; ɛ̀bùn; ìmoore; ìdúkpɛ́ //empruntbatunnu/ récompense/ reconnaissance/ reconnaissance//	Une récompense autrement dit ce qu'on donne a quelqu'un qui nous a aidés.

11	A kò lè wá lɔ́wɔ́ akpo //Pronom/ morPH NEG./ Marque du Potentiel/ demeurer/ à – mains/ vide//	On ne peut pas venir les mains vides
12	Àbi ɛ̀yìn ìrànlɔ́wɔ́ //demande/ derrière/ aide//	Le feed-back après un service rendu
13	Ó mɔ ènìyàn kpúkpɔ̀ tí ó lè ràn án lɔ́wɔ́ //pronom/ connaître/ personne/ plusieurs/ qui/ pronom/ Marq. Potentiel/ aider/ aider- pronom Référent- aider//	Avoir de long bras. Autrement dit que ce dernier a plusieurs connaissances.
14	Ó ní aláfɛ̀yìntì, ou Ó ní àwɔn ɔ̀nà àbáyɔ //pronom/ avoir/ soutien// // pronom/ avoir/ PL/ issus//	Il a une ceinture de sécurité, ou il a des entrées ; ce qui va dans le même sens qu'avoir plusieurs connaissances.
15	Ó mɔ ènìyàn kpúkpɔ̀ //pronom pers.sujet/ connaître/ personne/ plusieurs//	Se dit d'une personne qu'il maîtrise les réseaux
16	ɛ má wo ibɛ̀ » // pronom. NEG. / Regarder/ DEM.//	Fermer l'œil

Source : Données de l'enquête de terrain, collectées à Kétou, bantè et Ouèssè.

Tableau 19 : Le langage de la corruption au Nord Bénin

	Expressions utilisées par les Peulhs	**Contenu sémantique**
1	***Amũ ro***	Corruption
	Expressions utilisées chez les Baatonu	
1	*A nɔ* gun tínni (cette expression se dit tout bas) *// pronom lui / bouche/ huile/ passer//*	Passer de l'huile ou lubrifier quelque chose.
2	*a g*ánu ko nɔ́n bíra sɔ́ *// Pronom lui/ quelque chose / fait/ derrière/ main //*	Fais-moi quelque chose derrière la main
3	nɔ́n bírá, nɔ́n kurerú // main / derrière/ colis//	La main de derrière pour sous-entendre le petit colis que tient la main de derrière.

4	*a tɔnú gánukin* ú *kànrú dera* // pronom/ Quelqu'un/ quelque chose/ donner/ pouvoir /aider//	Donner quelque chose à quelqu'un pour qu'il t'aide
5	nɔ́ǹ bírá ǹ dím //main/ derrière/ lui/ manger//	La nourriture qui vient du revers de la main
6	a dɔn góò mɛ // pronom / feu/ éteindre//	Eteindre le feu en soudoyant
7	A kpèrù sɔǹ dio // pronom/ pierre / déposer	Déposer une pierre.

8	a gannù komà
	// pronom/ Quelque chose/ Fais //
	
	Sókó nɔ́ sina
	//s'entendre/ nous//
		Fais quelque chose.
		
		On va s'entendre

9	gɔ́rɔ̀ ŋgobí wé //cola/ argent/ voici//	Voici l'argent du cola (somme enveloppée dans le poignet de la main tendue discrètement)
10	sáǹ dí mɔ́ à ? // nous/ manger/ morphème interro.//	Nous n'allons pas manger ? (lancée à l'usager)
Expressions utilisées chez les Dendi		
1	ǹ'mà hɛ̀ (i) fɔ tɛ // Pronom / temps/ quelque chose/ fais//	Fais quelque chose
2	hɛ i fɔ tɛ a sɛɛ a ma n nɔ hɛ i wɔ	Fais-moi ceci, je te donnerai cela
3	hɛ i fɔ tɛ	Dépose quelque chose
4	Zètɛrɛ	Vol
5	Toni tɛkɛyo // caillou/ déposer//	Poser un caillou
6	Dè n gonna bɔrɔ tuuri bɔn, n su hini ka tuurinze gani nwaa //Si/ pronom/quelqu'un/ arbre/ sur/ pronom/ nég./pouvoir/ fruit/ vert/manger	Quand on a un parent sur un pommier, on ne peut manger des fruits verts.

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

3.3.2 Identification du sens premier CC1 et du sens second CC2 à travers les phores

Dans cette rubrique, nous identifions les phores contenues dans les pratiques langagières collectées car sans phores, il n'y a pas métaphore (Reboul 1998 :69)

Tableau 20 : Identification du sens premier et du sens second des pratiques langagières

N°	Langage de la corrupton	Sens CC1	Sens CC2 ou phore	Intention réelle
1	***Alɔ / ɖò vɔ̌ / nɔ́/ dèn / kpó / ǎ*** //Main /être/ vide/ HAB./ masse/ bosse / NEG.// **Signification** : La main vide ne masse pas le bossu	Impossibilité d'accomplir l'acte de massage de la bosse avec des mains vides	Nécessité d'avoir une lotion (graisse ou liquide) dans la main pour plus de facilité à réussir.	Un pourboire de ta part facilitera le service que tu attends de moi.
2	*Blò /mí /ɖó* *//faire/ moi/ beau//* *Signification : Rends-moi beau*	Exhortation de l'usager à rendre beau l'agent administratif	Il faut de l'argent pour acheter tout ce qui peut rendre beau l'agent administratif	**Pourboire sollicité**
3	*E /ɖùnǔ / ɖò / agbǎn/ ɖé mɛ́ ɔ́/ è /nɔ klɔ́ wɛ̀* *//Si/ manger/ dans / assiette/ une/ on / la /lave//* *Signification : Quand on mange dans une assiette, il faut la laver*	Exhortation à entretenir l'assiette ayant servi à manger	*Assiette = agent administratif à entretenir* *« Tu ne pourras pas chaque fois bénéficier gratuitement de mes services sans entretenir mon corps[98] »*	Le bon sens recommande que tu m'entretiennes en me donnant de l'argent ou en m'offrant divers cadeaux
4	*È /ma / dó nǔ/ tɔ / ǎ / è/ nɔ / wlí / hwè / ǎ* //Si / on/ NEG. /mettre dans / l'eau/ pas/ on / HAB./ attrape/ poisson/ NEG.//	Exhortation à mettre l'appât dans l'eau pour attraper le poisson	L'appât représente ici le pourboire et le poisson l'agent administratif. Il faut pouvoir le	Donner pour recevoir

[98] L'agent devant fouiller les archives de l'état civil estime par exemple qu'il a avalé assez de poussière avant de retrouver le dossier de l'usager dans un lot de dossier et souhaite avoir du lait Pik pour un toilettage de ses poumons

	Signification : Si l'on ne met pas l'appât dans l'eau, on n'attrape pas le poisson		manager, le dompter pour obtenir de lui ce qu'on désire	
5	Mɛ̀ e sè yiyi é wɛ́ nɔ́ sè wìwá // Celui/ pronom/ Savoir-aller/ savoir-retour// Signification : C'est celui qui est au courant de l'aller qui est informé du retour	S'imprégner du mouvement de l'aller et celui du retour	S'imprégner de l'aller, c'est savoir le service sollicité mais en revenant pour obtenir satisfaction, il ne faut pas venir les mains vides. Il faut prévoir un cadeau en numéraire ou en nature pour l'agent administratif	Pourboire sollicité de l'usager
6	Nùdònúvìtɔ́ nɔ́ súnsún alɔ̀ dó nu wú ǎ //personne donnant à manger/ NEG./ Essuyer/ doigts/ sur/ le mur// *Signification : Celui qui donne à manger à l'enfant n'essuie pas ses doigts contre le mur*	*En alimentant un enfant, on goûtte au repas ou à défaut on profite de sa saveur*	Tirer profit de sa position dans la sphère administrative	Il faut que je tire profit du poste que j'occupe. Or tirer profit, c'est se laisser corrompre.
Sens CC1 et CC2 du langage de la corruption chez les yoruba				
		Sens CC1	Sens CC2	Intention réelle
7	Shɔwɔ́ kúńdú » // Faire- mains/ Arrondir// *Signification : Graisser la patte pour accélérer un processus*	Graisser la patte	Motiver l'agent administratif	Exhortation à donner un pourboire
	Fi ǹkan sílɛ̀ //Mettre/ Quelque chose/ par terre// : *Signification : Déposer quelque*	Acte de déposer quelque chose par	Motiver l'agent administratif	Exhortation à donner un pourboire

8	*chose pour nous distraire*	terre		
9	Tami sílɛ̀ //Verser-eau/ par terre// *Signification :* *verser de l'eau par terre*	Verser de l'eau	Verser de l'argent ou donner tout autre cadeau	Exhortation à donner un pourboire pour procurer de l'énergie vitale
10	Fi ǹkan dí ni lɛ́nu //mettre/ quelque chose/ fermer/ pronom/ dans la bouche// *Signification : Graisser la bouche ; fais quelque chose pour que je puisse me taire*	Graisser la bouche	Verser de l'argent ou donner tout autre cadeau	Exhortation à donner un pourboire pour procurer de l'énergie vitale
11	Ó mɔ ènìyàn kpúkpɔ̀ tí ó lè ràn án lɔ́wɔ́ //pronom/ connaître/ personne/ plusieurs/ qui/ pronom/ Marq. Potentiel/ aider/ aider- pronom Référent- aider// *Signification : Avoir de long bras. Autrement dit que ce dernier a plusieurs connaissances.*	Avoir de longs bras	Avoir des connaissances dans la sphère administrative	Profiter du trafic d'influence de proches parents et ami (es).
12	Ó ní aláfɛ̀yìntì ou Ó ní àwɔn ɔ̀nà àbáyɔ //pronom/ avoir/ soutien// // pronom/ avoir/ PL/ issus// Signification : Il a une ceinture de sécurité, ou il a des entrées, des connaissances.	Avoir une ceinture de sécurité	Avoir des connaissances influentes dans la sphère administrative	Profiter du trafic d'influence de proches parents et ami (es).

CC1 et CC2 du langage des loccuteurs Nago sur la corruption				
		Sens CC1	Sens CC2	Intention réelle
13	owó ɛnyì *Signification : Argent de derrière*	Relation argent fesses (on a du mal à voir distinctement ses proprs fesses sans l'aide d'un miroir	Relation argent discrétion	Transmission discrète de la prébende
14	gbà owó ɔtín ɛ *Signification : Prends ton argent de bière*	Relation argent – liquide (bière)	Relation argent-énergie vitale	Motiver l'agent administratif corrompu
15	fokùtà tɛ̀ o *Signification : Dépose une pierre sur ton dossier*	Action de déposer la pierre	Action de déposer de l'argent ou tout autre cadeau	Exhortation à offrir un pot-de vin
16	cɔ̀wɔ́ kúdú Signification : Fais-moi un geste	Mouvement du corps	Verser de l'argent ou offrir tout autre cadeau	Exhortation à offrir un pot-de vin
CC1 et CC2 du langage des loccuteurs baatonu sur la corruption				
		Sens CC1	Sens CC2	Intention réelle
17	*A nɔ* gun tínni (cette expression se dit tout bas) *// pronom lui / bouche/ huile/ passer//* Signification: Passer de l'huile ou lubrifier quelque chose**.**	Huiler / lubrifier établissant ainsi un rapport entre la bouche et l'huile	*Rapport argent et bouche*	Offrir à manger, à bouffer
	*a g*ánu ko nɔ́n bíra sɔ́	Relation	*Relation entre l'argent*	Exhortation à

18	*// Pronom lui/ quelque chose / fait/ derrière/ main //* *Signification : Fais-moi quelque chose derrière la main.*	entre le geste et la main	*et la main*	offrir le pot-de vin en toute discrétion
19	nɔ́ǹ bírá, nɔ́ǹ kurerú // main / derrière/ colis// Signification : La main de derrière pour sous-entendre le petit colis que tient la main de derrière.	Relation entre la main et le derrière	Relation entre le pot-de vin et le derrière	Exhortation à offrir le pot-de vin en toute discrétion
20	*a tɔnú gánukin* ú *kànrú dera* // pronom/ Quelqu'un/ quelque chose/ donner/ pouvoir /aider// Signification : *Donner quelque chose à quelqu'un pour qu'il t'aide.*	Relation entre le don et l'aide	Relation entre le don et le service à rendre	Exhortation à offrir un pot-de vin
21	nɔ́ǹ bírá ǹ dím //main/ derrière/ lui/ manger// Signification : La nourriture qui vient du revers de la main.	Relation entre la nourriture et le revers de la main	Relation entre le pot-de vin et la discrétion.	Exhortation à offrir le pot-de vin en toute discrétion.
22[99]	a dɔn góò mɛ // pronom / feu/ éteindre// Signification : Eteindre le feu en soudoyant	Feu à éteindre	Situations explosives ou très délicate à apaiser à coup d'argent ou tout autre cadeau en nature	Mettre la main à la poche pour se tirer d'affaires

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Il ressort à la lecture de ce tableau une similitude entre les pratiques langagières des locuteurs des langues du Nord et ceux des langues du sud Bénin. Certianes expressions sont presque identiques. Néanmoins la notion de discrétion apparâit plus fréquemment chez le locuteur baatonu et dans une moindre mesure chez les Nago et les Yoruba. Ce qui n'est pas le cas chez

[99] Nous nous limitons à ces pratiques langagières car le sens CC1 et le sens CC2 sont parfois identiques chez les locuteurs des ères socio-culturelles visitées. Les cas étudiés ici donnent un aperçu du processus métaphorique des pratiques langagières dans les langues du sud et du Nord Bénin.

le locuteur Fon qui n'insite pas assez par la parole sur le volet discrétion en s'adressant à l'usager.

Le Baatonu se veut être discret car en sondant sa psychologie, l'on se rend compte qu'il préfère mourir que de supporter la honte. Il évolue dans une ère géographique où l'indignité n'est pas de mise. Dans un tel environnement, toute pratique immorale se fait en toute discrétion et en cas de révélation à la communauté, l'homme baatonu préfère se suicider plutôt que de rester en vie. « *Il faut mourir digne* », tel et le crédo de la communauté baatonu. C'est dire donc que l'existence d'un langage de la corruption chez les membres de cette communauté paraît paradoxale, car la sauvegarde de la dignité devrait conduire ses membres à être exemplaires.

La discrétion qui caractérise les faits de corruption relève, à nos yeux, du régistre du secret. Que doit-on entendre par régistre du secret et quels sont les autres locuteurs dont la pratique langagière s'inscrit dans ce régistre ?

- **le régistre du secret**

C'est le régistre par excellence de la discrétion en matière des cas de corruption. Il est propre aux baatonu, aux dendi et dans une moindre mesure aux nago. Les acteurs de ce régistre ont conscience de l'illégalité de l'acte qu'ils posent et agissent avec toute la discrétion requise ; en témoignent les expressions baatonu comme :

- *« a gánu ko nɔ́n bíra sɔ́ »* (***Fais-moi quelque chose derrière la main)***
- *« nɔ́ǹ bírá, nɔ́ǹ kurerú »* (**La main de derrière pour sous-entendre le petit colis que tient la main de derrière)**
- *« nɔ́ǹ bírá ǹ dím »* (La nourriture qui vient du revers de la main).

Pendant ce temps, les corrupteurs en milieu dendi utilisent comme pratiques langagières :

- *« gɔ́rɔ̀ ŋgobí wé »* **(Voici l'argent de la cola (somme enveloppée dans le poignet de la main tendue discrètement)**
- *« a gánu ko nɔ́n bíra sɔ́ »* **(Fais-moi quelque chose derrière la main)**

Dans les aires culturelles nago, la tournure la plus courante relevant de ce régistre est :

« owó ɛnyì » pour désigner **l'a*rgent de derrière.***

Outre le régistre du secret, nous avons identifié à travers les pratiques langagières collecvtées quatre autres régistres à savoir :

- **Le registre de l'extorsion**

Il se caractérise par la force, la violence, la ruse en ce sens que l'on dépossède quelqu'un d'un bien sans son consentement. Peu de pratiques langagières l'attestent dans les milieux socio-culturels de l'étude. Le terme le plus utilisé renvoie à l'idée de vol comme c'est le cas en dendi : « Zètɛrɛ » ; ce qui signifie vol. En fon, nous avons la tournure : « Nùsísɔ́ gănnú gănnu » pour sous-entendre un vol dont les auteurs ont fait usage de la force, de la violence.

- **Le registre de la sociabilité**

Le régistre de la sociabilité est axé sur les termes de parenté, de cousinage à plaisanterie. Les pratiques langagières utilisées renvoient à la solidarité comme c'est le cas chez les locuteurs fon à travers des expressions comme : *E tùn mɛ ; E ɖó alɔ̀ ; E ɖó mɛ* pour signifier « **Il a des connaissances pouvant l'aider ».** Cette idée de solidarité transparaît à travers des expressions proverbiales tirées respectivement du baatonu et du fon : « Dè n gonna bɔrɔ tuuri bɔn, n su hini ka tuurinze gani nwaa », Mɛ̀ e ɖó mɛ̀ ɖò aslɔ́ jí ɔ́ nɔ́ɖù xɛ́lú ă pour signifier dans chacun de ces cas « **Quand on a un parent sur un pommier, l'on ne saurait manger de pommes vertes ».** Des tournures spécifiques sont utilisées par les yorubas pour désigner la négociation corruptive : *« Ó ní aláfèyìntì ou Ó ní àwɔn ɔ̀nà àbáyɔ »* **(Il a une ceinture de sécurité, ou il a des entrées, des connaissances)** et « *Ó mɔ ènìyàn kpúkpɔ̀ tí ó lè ràn án lɔ́wɔ́ »* pour signifier « ***Avoir de long bras, avoir plusieurs connaissances »***

- **Le registre du quémandage**

Ce régistre est axé sur la requête corruptive formulée par le corrompu en référence à l'évangile selon Mathieu 7 verset 7 qui précise : ***« Demandez et on vous donnera ».*** Presque tous les locuteurs enquêtés ont dans leur répertoire linguistique des pratiques langagières relevant du régistre du quémandage. Deux expressions nago méritent d'être citées en exemples : **«** fokùtà tè o » (***Dépose une pierre sur ton dossier) et «*** cɔ̀wɔ́ kúdú » (**Fais-moi un geste).** Pendant ce temps, le yoruba utilise l'expression : « Fi ǹkan sílè » pour exhorter son interlocuteur à « d***époser quelque chose pour le distraire ».*** En milieux fon, nous avons des expressions comme :

- *Blò mí ɖó (Rends-moi beau) et le proverbe « È ma dó nǔ tɔ̀ ă è nɔ wlí hwè ă (Si l'on ne met pas l'appât dans l'eau, on n'attrape pas le poisson). En dehors des proverbes, le fon a recours aussi à l'interrogation comme c'est le cas à travers la phrase :* Mi zɔ̀n gànjí dó wá à (Etes-vous venu avec des mains

chargées de cadeaux ? Quant au locuteur dendi, il exhorte l'usager à faire quelque chose comme l'illustre la pratique langagière : « ǹ'mà hɛ̀ (i) fɔ tɛ » (Fais quelque chose)

- **Le registre de la manducation**

Le dernier régistre est celui de la manducation axé sur les verbes manger et bouffer (eating chez les Anglais). Une série d'expression permettent aux locuteurs ciblés de rendre compte de ce régistre. Chez les fon par exemple, nous avons des expressions proverbiales comme :

- Gbě é mɛ̀ xɔ̀ dè ɔ́ é mè wɛ̀ é nɔ́ ɖùnŭ ɖè
  (L'agouti mange dans son milieu de vie)
- *« E ɖùnŭ ɖò agbăn ɖé mé ɔ́ è nɔ klɔ́ wè »* ***(Quand on mange dans une assiette, il faut la laver)***
- « Nùdònúvìtɔ́ nɔ́ súnsún alɔ̀ dó nu wú ă » (***Celui qui donne à manger à l'enfant n'essuie pas ses doigts contre le mur)***
- Mè e hèn cíví ɔ́, é nɔ́ fyɔ̀ alɔ̀ ɖò myɔ̀ mè ă (Celui qui a la cuillère ne se brûle pas au feu.)
- « Nùɖúɖú cè nɛ́ »; « E nɛ́ ɔ́ wɛ̀ un nɔ ɖù » (C'est cela que je mange).

Chez les baatonu, les nagos et les yoruba, les pratiques langagières relevant de ce régistre ont pour élément pivot le verbe graisser et huiler ; en témoignent les expressions :

- *A nɔ* gun tínni (cette expression se dit tout bas) pour signifier « **Passer de l'huile ou lubrifier quelque chose »**
- gbà owó ɔtín ɛ (***Prends ton argent de bière)***
- Shɔwɔ́ kúńdú » (***Graisser la patte pour accélérer un processus) ou***
- Fi ǹkan dí ni lɛ́nu (***Graisser la bouche ; fais quelque chose pour que je puisse me taire).*** Les pratiques langagières auxquelles le dendi a recours sont :
- sáǹ dí mɔ́ à ? (Nous n'allons pas manger ?)
- gɔ́rɔ̀ ŋgobí wé (Voici l'argent du cola (somme enveloppée dans le poignet de la main tendue discrètement).

La plupart des expressions relevant des différents régistres utilisés relèvent de la métaphore et sont ancrées dans la culture des loctuteurs du milieu d'étude.

Nous constatons ainsi avec (Nye, 1967) que les spécificités culturelles des sociétés expliquent la prévalence de la corruption confirmant ainsi les travaux de Chabal et Daloz (1999). Pour ces chercheurs l'intensité de la corruption en Afrique est liée aux spécificités culturelles de ce

continent. Les tenants de cette thèse postulent que les logiques patrimoniales et clientélistes, le flou de la frontière entre sphères publiques et privée (*straddling*), le primat des attaches communautaires et ethniques et les fonctions de redistribution informelle, conduiraient dans le cadre d'une « économie morale de la corruption » à faire de la corruption une pratique sociale naturelle acceptée de tous. Même s'ils se démarquent de cette version commune, les travaux anthropologiques rejoignent aussi finalement cette approche culturaliste. Ainsi, en mettant en avant les logiques socioculturelles favorisant le « complexe de la corruption » (logique de négociation, logique du cadeau, logique des réseaux de solidarité, logique de l'autorité prédatrice, logique de la redistribution), certains anthropologues confortent l'idée d'une forme de collusion à tous les échelons de l'échelle sociale (Blundo *et alii*, 2006). Ce genre d'argumentation pose néanmoins un problème majeur : elles peuvent devenir facilement tautologiques. Sans définition claire de ce qui constitue une norme ou sans aucun moyen de démontrer leur existence, il est possible de soutenir que puisqu'un pays connaît beaucoup de corruption, ses normes sociales ont dû être telles qu'elles favorisent un tel niveau de corruption (Bardhan, 1996).

Intéressons-nous à présent à l'analyse du langage métaphorique collecté lors de l'enquête de terrain.

3.3.3 Analyse du langage métaphorique de la corruption au Bénin

S'appuyant sur l'écart entre le sens premier d'un terme et le sens communiqué par ce terme, les métaphores discursives sont des formes d'expression qui laissent toute liberté à l'imagination, à l'invention et qui suscitent un certain vagabondage au plan sémantique. Justement, le corrupteur dont nous étudions le jargon s'en sert pour détourner son interlocuteur vers d'autres concepts que ceux dont il parle. Sachant pertinemment que ce qu'il fait est immoral et répréhensible, il accomplit des actes de langage connotés pour faire passer discrètement le message sans éveiller les soupçons. D'où son discours flou et incompris par le grand nombre. Prenons quelques exemples en fongbé :

''È /nɔ̀ / zɔ̀n / mɔ wa / a''

On / ne / vient/ comme cela / pas/

Ce qui signifie : *« on ne vient pas comme ça »* ou *« on ne vient pas les mains vides »*

Le profane peut se poser la question de savoir : *« Mais comment dois-je venir ? » ; « Veut-il que je m'annonce au préalable pour savoir si le dossier est prêt ? » « reproche-t-il quelque chose à mon habillement ? »*. Voilà autant de questions que soulève l'énoncé du corrompu qui

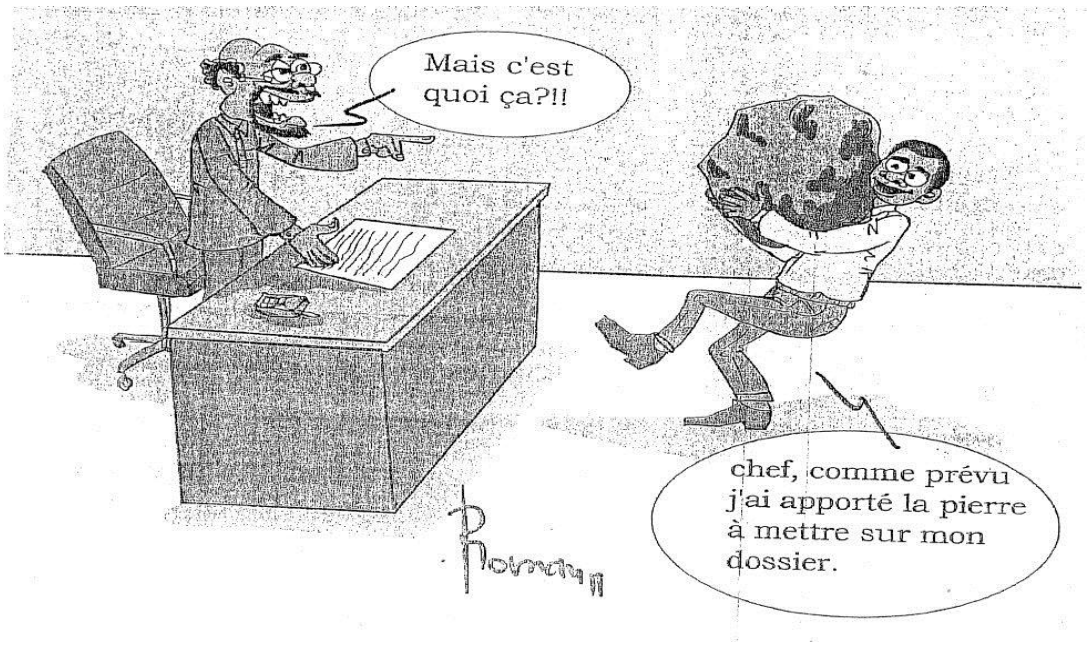
sait le signifié auquel renvoie son énoncé que seul le référent permet d'appréhender. Le référent est primordial pour saisir le sens métaphorique de l'énoncé du corrupteur car le même énoncé prononcé devant un Français, un Belge ou un Anglais dans sa langue n'aurait aucun sens à ses yeux puisqu'il ne s'inscrit pas dans le style administratif et la culture de ses ressortissants.

Les expressions proverbiales sont même plus complexes et suscitent un effort de réflexion chez l'usager. L'énoncé : « ***Alɔ̀ dò vɔ̌ nɔ́ dèn kpó ǎ*** » signifie littéralement, nous l'avons précisé plus haut : « La main vide ne masse pas le bossu ». A première vue, l'usager profane ne peut établir un lien avec la corruption. En approfondissant sa réflexion, et c'est ce que le corrompu attend de lui, l'usager se rend compte que pour masser le bossu, il faut avoir soit une lotion, une pommade ou une substance huileuse pour le faire. Et c'est justement cette substance, que l'agent attend de l'usager pour pouvoir traiter son dossier. « Comment veux-tu que je m'occupe de ton dossier les mains vides ? », « comment veux-tu que je te satisfasse alors que tu ne m'as pas encore motivé ? » tels sont les équivalents de l'énoncé de l'agent corrompu.

D'autres expressions existent en langue française. Les unes sont puisées dans le répertoire langagier local ; d'autres sont le résultat du brassage linguistique avec d'autres pays de la sous-région comme la Côte d'ivoire, le Cameroun ou le Sénégal. Il s'agit par exemple de l'expression « Mouille-moi la barbe », très courante au Cameroun, « Donne-moi le gombo », propre aux ivoiriens. Les béninois utilisent en milieu professionnel ces pratiques langagières auxquelles s'ajoutent bien d'autres. Il s'agit par exemple de : « Apporte ma bière.» ; « Fais le geste qui sauve.» ; « Donne-moi la cola.» ;

« Donne-moi le carburant.» ; « offre moi la bière » ; « Arrose ton dossier.» ; « Pose le caillou sur ton dossier. » ; « Parle bien.». « Huile-moi les lèvres », « lave moi les poumons ». Lave-moi les mains. Devant l'agent public qui tient ces propos, l'usager ordinaire et profane qui attend qu'un service lui soit rendu, l'agent administratif fait preuve d'imagination féconde en déformant le français standard. Toute compréhension littérale conduira l'usager à agir contrairement à la volonté du corrompu. « Comment peut-il mouiller la barbe de l'agent administratif? ». Le ridicule s'installe lorsque l'énoncé provient d'un agent imberbe. « Comment poser le caillou sur un dossier ? Comment faire pour bien parler, pour faire un geste qui sauve ou pour arroser le dossier »? Comment lui huiler les lèvres ? et « Comment lui laver ses poumons alors que l'usager ne maîtrise pas les techniques de désintoxication dans le domaine médical ?

L'usager peut-il se conformer au sens premier du terme et apporter par exemple une grosse pierre à déposer sur le dossier transmis ?



Source : Caricature de Romain extrait du journal Le progrès

Ne peut-il pas asperger d'eau la barbe de son interlocuteur ou passer réellement de l'huile sur ses lèvres conformément à la requête formulée ? Ne peut-il pas faire sortir un couteau dans le but d'ouvrir sa poitrine pour lui laver les poumons comme lui-même le demande ? Qu'est-ce qui dans le contexte qui est le nôtre empêche l'usager de recourir au sens premier du discours servi par le corrompu ?

C'est sans doute le refus de faire preuve d'idiotie. La conscience collective considère les expressions : « Arrose ton dossier »; « Fais le geste qui sauve »; « Parle bien »; « Bouge tes poches » ; « Huile le terrain » ; « Lave- moi les poumons» comme des métaphores verbales. Verbales parce que l'élément pivot de la phrase est le verbe et c'est autour de lui que gravitent tous les autres éléments.

Djob-Li-Kana (2013) a, à travers un article intitulé « Langage métaphorique et corruption de la pensée dans le discours social Camerounais », expliqué la compréhension que l'usager doit avoir face aux expressions métaphoriques utilisées par le corrompu. « Arroser le dossier » par exemple employée par l'agent administratif ne consiste nullement à humecter, à mouiller, à asperger le dossier déposé par l'usager en versant de l'eau dessus ou quelque autre liquide. Ce serait idiot d'agir de la sorte. Le bon sens conduit ainsi l'usager à rechercher

un sens second. L'acte d'« arroser le dossier » consiste plutôt à « donner de l'argent ». Or ce faisant, c'est que l'interprétation donne lieu à une certaine redistribution sémantique.

En effet, le verbe « arroser » est métaphorique dans l'expression « arroser le dossier ». Ainsi nous avons un cadre conceptuel CC2 désignant une activité relative à l'argent. Ce cadre conceptuel est vu à travers un autre cadre conceptuel CC1 qui renvoie à une activité qui n'est plus en rapport avec l'argent mais plutôt avec l'eau. Il y a donc une asymétrie entre les deux cadres conceptuels puisque l'activité relative à l'argent est vue à travers l'activité relative à l'eau à travers le verbe arroser. L'agent corrompu transfert le sens du domaine CC2 au domaine CC1. Il reformate le cadre d'expérience de la transaction financière en l'habillant autrement à l'image d'un industriel qui soigne le design de la carrosserie d'une voiture.

Cette habileté langagière de l'agent corrompu est aussi remarquable dans les expressions verbales « fais un geste », « bouge les poches », « parle bien ». La métaphore est présente car les deux cadres conceptuels CC2 et CC1 sont utilisés. Ici le cadre conceptuel CC2 évoquant l'argent est vu à travers le cadre conceptuel CC1 renvoyant au mouvement du corps puis au mouvement des poches et à celui de la parole. Une relation asymétrique s'établit entre l'argent le mouvement de corps, le mouvement des poches et l'action de parler. C'est ce qui fait dire à Djob-Li-Kana : *« le fonctionnaire recrée le cadre d'expérience de la transaction financière en lui donnant d'autres apparences »*.

Une redistribution de sens s'impose puisque le fonctionnaire ne demande pas à l'usager de bouger. Il ne sollicite point une aide ou une quelconque faveur. Il définit plutôt les clauses du contrat pour traiter son dossier, pour le satisfaire. Une satisfaction qui passe par une somme d'argent à verser ou tout autre cadeau à offrir qu'il soit matériel ou immatériel[100].

Quant à la métaphore nominale, « la cola » dont il est question ici n'est plus le fruit du colatier. « La bière » ne désigne plus ce liquide alcoolisé dont l'excès rend ivre. « Le carburant » n'est plus ce corps liquide utilisé pour faire fonctionner un moteur à explosion. Et « le gombo » n'est plus, la plante potagère tropicale dont on consomme les feuilles et les

[100] Lorsque l'usager est une jeune fille ou une jeune dame, l'agent administratif exige un ''droit de cuissage'', terme renvoyant au désir du corrompu de coucher la femme.

fruits riches en mucilage. Chacun de ces mots renvoie à l'argent ou à toute autre forme de motivation. Le registre de l'agent corrompu est à la fois complexe et ludique. Complexe parce qu'il n'est pas accessible à tous et ludique parce que la dénotation du vrai sens fait sourire les uns et fait rire d'autres. Son registre comporte assez de non-dits et est imagé. Pour percevoir ces images et l'humour qu'elles renferment, nous allons faire ressortir l'ordre de ressemblance contextuelle.

3.3.4 La notion d'équilibre et d'énergie : une constance dans les pratiques langagières des Corruptophones et des corruptophiles[101]

L'analyse du jargon auquel les corruptophones et corruptophiles ont recours montre une constance : l'argent est au cœur de leur système. Ils ne pensent et ne vivent que par rapport à lui. Sans lui, ils n'existent pas puisque c'est lui qui règle les problèmes d'ordre existentiel. Il est perçu comme signe de gloire, de respect soudain et de domination. A travers les pratiques langagières, l'argent est considéré comme le pourvoyeur de nourriture, de vêtement, de logement, de déplacement, de loisir. C'est lui, le stimulateur du travail au sein des administrations. Il est considéré comme le carburant et l'énergie de la vie. Les notions d'équilibre et d'énergie se dégagent donc de l'analyse des tournures utilisées par les agents corrompus. Tout porte à croire que sans l'argent, ils sont déboussolés, déséquilibrés et désorientés. Ils n'ont plus l'énergie vitale pour se tenir sainement debout et agiraient comme un homme ivre qui se cherche sur ses pas et qui ne fait que des cochonneries.

La même constance se dégage lorsqu'on analyse les expressions nominales renvoyant à la corruption. Dans ce cas, nous avons la notion d'alimentation qui est omniprésente : « donner la bière », «donner la cola », « donner le gombo », « donner à bouffer », « donner à manger ». Cette constance est présente dans toutes les langues des communautés linguistiques où nous avons mené les enquêtes terrain. Or nous savons qu'en nous alimentant, l'organisme acquiert de l'énergie. Que ce soit donc la consommation de la bière, de la cola, du gombo, chacun de ces éléments est dispensateur d'énergie. Les verbes « Bouffer » et « manger » traduisent eux aussi l'action de consommer de la nourriture. « La bière » et « la cola » quant à elles, sans être des aliments au sens premier du terme, approvisionnent tout de même en énergie de par leur composition chimique ou leur vertu thérapeutique. La cola évite par exemple de somnoler et pourrait permettre à l'agent corrompu d'avoir l'énergie nécessaire de

[101] Nous entendons par corruptophones, les corrompus qui opèrent sur un territoire géographique bien défini et par corruptophiles, ceux qui les envient et se font former à leur école et qui apprennent à utiliser leur jargon.

fouiller dans une pile de dossiers pour extraire celui de l'usager. La même énergie lui permettra de traiter une quantité importante de dossier tout au long de la journée sans pour autant s'ennuyer ou somnoler.

Outre les expressions dont le sens renvoie plus ou moins à l'alimentation, il en existe d'autres qui traduisent des mouvements mécaniques – mouvements du corps - synonymes de vie et d'énergie.

Dans cette catégorie on retrouve les figures telles que « mouille ma barbe », « fais un geste qui sauve», « donne mon carburant », « arrose ton dossier », « pose le caillou sur ton dossier », « parle bien », « bouscule ton dossier », « pistonne ton dossier ». *« Huile le terrain »*, «passer de l'huile ou lubrifier quelque chose » : *''Akuinougountin kin'' comme le disent les baatonus »* ; *« dépoussière le dossier », «* éteindre le feu » ou ''Adongoo mè'' en baatonu ;

En somme, la pléthore de figures mécaniques et surtout alimentaires dans ce jargon laisse sous-entendre que les corrupteurs auxquels nous faisons allusion revendiquent une certaine énergie vitale pour travailler, pour faire transiter un dossier d'un service à un autre ou pour l'évaluer. Ils réclament une certaine émulation et un certain enthousiasme – le fait de pouvoir manger après une journée de travail accomplie et de pouvoir se distraire après des mois de travail– que seul l'argent peut procurer.

Cet argent est transmis discrètement au corrompu selon une tactique que les corruptophones et les corruptophiles maîtrisent.

3.4 Analyse sémiotique du comportement non-verbal des corrompus dans l'administration publique béninoise

La communication n'est pas que verbale. Elle est et surtout non verbale. Dans l'administration publique béninoise, les corrompus ont tout un code pour véhiculer des messgaes à l'endroit des usagers. Les moyens non verbaux utilisés sont le regard, le silence, le sourire, et la gestuelle. Cette section fait ressortir cette forme de communication des corrompus exerçant dans l'administration publique béninoise.

3.4.1 Le regard

Le regard est l'une des composantes de la communication non verbale. Le corrompu peut regarder dans les yeux l'usager du dossier et jeter ensuite un regard inquisiteur sur son

dossier. Un tel regard vise à lui signifier que le traitement de son dossier paraît complexe et il est indispensable qu'il veuille motiver l'agent.

3.4.2 Le silence

Le silence de l'agent administratif face à des explications fournies par l'usager ou son insistance est révélateur d'un message : celui de mettre la main à la poche pour le faire parler. Parfois, il répond à l'usager en toussant simplement sans avoir été au préalable pris par la toux. *« C'est un code »,* confie un agent administratif en service à Za-Kpota.

3.4.3 Le sourire

Le sourire est l'une des composantes essentielles de la vie sociale et des relations humaines. C'est l'expression faciale d'une personne. Il est un signal de bien-être, de satisfaction, voire de sérénité, en même temps qu'un signal de bienvenue. Il est parfois utilisé par les corrompus comme une technique visant à rassurer l'usager, à lui montrer qu'il peut et doit avoir solution à son problème. « *Je souris dès le premier contact pour mettre en confiance l'usager avant de lui montrer dès les rendez-vous qui suivent la complexité de l'aboutissement de son dossier »,* révèle un agent administratif en service à Savalou.

3.4.4 La tactique de transmission des pots-de-vin

La transmission des pots-de vin est tout un art. Elle répond à tout un langage codé compris du corrupteur et du corrompu. Ce code favorise la transmission du pot-de vin parfois à l'insu du novice. Les zones proxémiques les plus privilégiées sont la zone intime et la zone personnelle. La science proxémique nous enseigne que la zone intime est caractérisée par la longueur de notre coude touchant le corps. Elle se veut être une zone de convivialité, une zone fraternelle, une zone pacifique. Le corrupteur, tout en serrant la main du corrompu glisse habillement dans la poche du costume du corrompu des liasses de billets de banque. Ce code s'applique dans des endroits dans lesquelles le corrupteur et le corrompu s'assurent d'être à l'abri des regards indiscrets venant surtout du côté où la prébende est visible comme l'illustre la photo ci-contre :

Photo 2 : Transmission de la prébende en zone intime



Source : Site www.corruption –code/photos

Mais parfois, le corrupteur et le corrompu privilégient la zone personnelle qui équivaut à la longueur de notre bras tendu. Dans ce cas, les billets de banque sont pliés en deux et sont dissimulées dans la pomme de la main et sont transmis au corrompu lors de la salutation.

Photos 3, 4 et 5 : Transmission de la prébende en zone personnelle







Source : Site www.corruption –code/photos

Une troisième méthode jugée complexe consiste pour le corrupteur à glisser dans la manche de sa chemise manche longue au niveau du poignet les liasses de billets. Dans ce cas le corrompu doit faire preuve d'habileté pour les soutirer de la manche au cours de l'acte de salutation.

Si dans chacun de ces cas, l'argent se transmet en toute discrétion, les acteurs politiques en période électorale le distribuent très souvent au vu et au su de tout le monde.Comment se présententent alors les rouages de la corruption électorale au Bénin ?

Chapitre 4: Décryptage du discours politique béninois sur la corruption : plaisanterie ou ruse des dirigeants ?

Dans ce chapitre, nous avons analysé les discours politiques des présidents Kérékou et Boni Yayi sur la corruption à la lumière de la grille d'analyse des discours politiques élaborée par Gilles Gauthier de l'Université Laval du Québec. Nous avons retenu deux discours politiques qui marquent la remontée politique de Mathieu Kérékou après son départ du pouvoir en 1991. Il s'agit du discours de rupture de silence au cours duquel il a présenté son ouvrage Préparer le Bénin du Futur suivi quelques semaines plus tard de sa déclaration de candidature. Quant au président Boni Yayi, il a pris des engagements dans son discours d'investiture du 06 avril 2006.Lesquels engagements n'ont pu être tenus puisque la corruption a toujours le vent en poupe. Un échec reconnu par le président qui en fin de mandat a organisé une tournée nationale pour lancer des appels pour la mise en place d'une feuille de route pour en finir avec l'impunité et la corruption.

4.1 Analyse de deux discours du président Mathieu Kérékou

Le président Mathieu Kérékou a prononcé des milliuers de discours. Mais dans le cadre de ce travail de recherche, nous nous limitons à deux de ses discours. Il s'agit de l'allocution prononcée pour présenter son ouvrage Préparer le Bénin du Futur et sa déclaration de candidature ; deux moments qui consacrent le point de départ pour la reconquête du pouvoir après sa traversée de désert entre 1991 et 1995. Nous choisissons ces deux discours car ils dénoncent l'échec de la lutte contre la corruption enclenchée par son prédécésseur Nicéphore Soglo qui a dû réculer, selon certains de nos enquêtés, en raison des réprésailles sur le plan occulte dont il traîne encore jusqu'à de ce jour des séquelles[102].

4.1.1 Analyse du discours de Mathieu Kérékou lors de la présentation de l'ouvrage Préparer le Bénin du Futur

Préparer le Bénin du Futur est le titre d'un ouvrage d'une centaine de pages que le Général Mathieu Kérékou a présenté au peuple en rompant le silence observé après sa défaite aux élections présidentielles de 1991. L'homme politique dit avoir changé et fustige la gestion politique de son prédécesseur. Il exhorte à une reconversion, à la nécessité pour les Béninois

[102] Il a failli être amputé à l'hôpital Val de Grace par le Docteur Grosseau qui a l'issue de plusiers examens cliniques a conclu qu'il a été empoissonné ; un poison capable de foudroyé un éléphan. Sa femme s'étant

d'avoir la crainte de Dieu ; condition nécessaire à ses yeux pour le retour de la vertu dans la cité.

Appliquons les composantes de la grille proposée par Gilles Gauthier pour découvrir l'intention de communication de l'orateur.

- **Au Plan lexicographique et rhétorique**

Tableau 22: La structure d'adresse à partir des pronoms personnels et des adjectifs possessifs

	Structure d'implication							**Structure d'association**			**Structure d'interpellation**		
Pronoms	Je	Me	Mon	Ma	Mes	Mienne	Moi	Nous	Notre	Nos	Vous	Votre	Vos
Nombre	22	09	07	09	03	00	04	50	08	08	16	03	00
Total	54							66			19		
Pourcentage	38,84 %							47,48 %			13,66 %		

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

Ce tableau montre la dominance de la structure d'association avec 66 séquences au sein de laquelle l'orateur a accordé la primauté au pronom inclusif ''Nous'' (50 séquences). Cette structure sera suivie de la structure d'implication (54 séquences) avec une large prédominance du pronom ''Je'' utilisé à vingt-deux (22) reprises par le personnage. La structure d'interpellation arrive en dernière position avec 19 séquences au nombre desquelles, on note une nette dominance du pronom ''Vous'' (16 séquences).

Comment interpréter ces résultats ?

L'analyse de ce discours au plan lexicographique révèle que Kérékou, s'est non seulement associé au peuple en communiant avec lui à travers la forte fréquence du pronom ''nous'' mais aussi, il a parlé de sa personne à travers l'usage des pronoms ''je'', ''me'',''ma'',''mes'' et ''moi''. Or dans les précédents discours, il avait mis en veilleuse sa personnalité. La fréquence d'interpellation est aussi assez élevée.

En effet, l'orateur s'associe au peuple au moyen du ''nous'' et de ses dérivés pour expliquer, pour convaincre, pour insister sur la nécessité de mettre Dieu au cœur de l'action politique :

« *Parmi nous, les autres ont triché. Même les hommes de Dieu (*allusion au clergé) *disent : '' mais les mentalités n'ont pas changé''. C'est la béninoiserie*[103]*. Il faut réinventer l'excellence. Nous ne changerons pas nos mentalités si nous ne craignons pas quelqu'un que nous ne voyons pas et que nous savons, quelles que soient nos prétentions, nos connaissances philosophiques, l'orgueil du ''petit moi'' qui nous habite, nous ne voulons pas reconnaître l'existence de Dieu et de son fils. Alors que si nous mourons, nos parents se pressent d'aller dans les églises, dans les temples, dans les couvents pour retrouver Dieu. Mais vivants, nous avons notre orgueil qui nous empêche de l'adorer* ».

La crainte de Dieu qu'évoque le président Kérékou dans son discours est primordiale pour le retour à la vertu. C'est ce que confirme un magistrat de cotonou : *« Résister à la corruption relève d'une guérilla spirituelle et solitaire » et à un greffier en chef de renchérir : «C'est celui qui a peur de Dieu qui peut respecter ce que dit l'Etat. Seuls ceux qui croient peuvent résister à la corruption dans le monde judiciaire »*

Restant dans le mode d'énonciation du récit, le personnage s'implique en rappelant des faits du passé liés directement à sa personne. Ainsi, il parle de lui-même à travers une forte fréquence d'usage des pronoms ''je'', ''me'', ''mes'' et ''mon'' :

Intéressons-nous à l'analyse de ce discours au plan rhétorique

Tableau 23 : Les figures de style contenues dans le discours du 12 février 1996

Les catégories de figures	**Les différentes figures**	**Nombre de séquences**
Les figures du lexique	Répétition	29
	Gradation	02
	Assonance	02
Les figures de construction	Enumération	04
	Pléonasme	01
Les figures de raisonnement	Allusion	01
Les figures de contenu sémantique	Humour	04
Catégorie des autres figures	Apostrophe	02

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

[103] Ce concept a été utilisé pour la première fois par l'homme politique Béninois Bruno AMOUSSOU pour désigner l'ensemble des pratiques propres aux Béninois de nature à freiner le développement.

Le tableau montre que ce discours de Kérékou est assez riche en figures de style. Les plus dominantes sont les figures du lexique (33 séquences). Au sein des figures du lexique, la répétition est en nette hausse (29 séquences).

Qu'apportent alors ces diverses figures de style au discours de l'orateur ?

En effet, par la répétition, l'orateur a insisté à plusieurs reprises (16 fois) sur le nom Dieu. Preuve que le Créateur constitue chez le personnage, une obsession, une idée difficile à chasser de la tête :

« (...) nous nous sommes rendus compte (parlant des révolutionnaires) que l'homme en tant qu'être, ne peut rien faire sans la protection de Dieu. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire : ''Comptons sur nos propres forces''. Nous avons fait la révolution en mettant Dieu de côté, il nous a sanctionnés. Nous lui rendons grâce » ; *« Nous ne changerons pas nos mentalités si nous ne craignons pas quelqu'un que nous ne voyons pas … »*

Au moyen de la gradation de type ascendant, Kérékou situe la valeur du silence qu'il a observé après son retrait du pouvoir en 1991:

« Ce fut une longue et profonde réflexion sereine et féconde, à la fois rétrospective et prospective dont l'objet unique mais combien riche est notre cher et beau pays : le Bénin »,

« Du fond de ma tanière, j'ai continué d'enregistrer au fil des jours, des mois et des années, les échos plus ou moins déformés de la vie quotidienne des Béninoises et des Béninois ».

L'orateur a également utilisé l'énumération par rapport à son ouvrage Préparer le Bénin du Futur pour montrer qu'il est une inspiration de Dieu dont la finalité est à buts multiples. Il révèle à cet effet :

« Toute l'écriture a été inspirée de Dieu, et est utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger et pour instruire utilement afin que l'ordre de Dieu soit accompli. Ce n'est pas la bible (en brandissant son livre). Mais celui qui a consigné ces réflexions est une créature de Dieu ».

Dans cette phrase, les verbes enseigner, convaincre, corriger et instruire expriment des objectifs que poursuit l'orateur en écrivant cette œuvre. Son intention est d 'agir sur les imaginaires de l'électorat en vue de mieux positionner son image et convaincre. D'où la nécessité de secouer l'esprit de l'auditoire pour maintenir le contact avec lui. C'est ce à quoi répondent deux cas d'apostrophe qui remplissent ici la fonction phatique de la communication :

« Mesdames et Messieurs ; chers invités ».

Examinons à présent l'argumentaire de ce discours.

- **Au plan argumentatif et stratégique**

Tableau 24 : Structure argumentative du discours du 12 janvier 1996

	Les Arguments de cadrage								Les arguments de lien			
	Autorité			Recadrage					Déductif		Analogique	
	Compétence	Innocence	témoignage	Qualification	Nomination	Amplification	Description	Définition	Causale	Attribution causale	Comparaison	Argument par l'exemple
Nombre	00	00	07	01	01	01	01	01	02	01	00	07
Total	07			05					03		07	
Total cumulé	12								10			
Pourcentage	54,54 %								45,45 %			

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

Ce tableau montre la dominance des arguments de cadrage sur les arguments de lien.

Au sein des arguments de cadrage, les arguments de l'affirmation par l'autorité (7 séquences) priment sur les arguments de recadrage (5 séquences). Au niveau des arguments de l'affirmation par l'autorité, la fréquence de la justification est nettement supérieure aux arguments de compétences et d'innocence tandis qu'au niveau des arguments de recadrage, la fréquence est la même.

En ce qui concerne les arguments de lien, les arguments analogiques (07 séquences) sont dominants par rapport aux arguments déductifs (03 séquences). Au sein des arguments de lien, Kérékou a donné la primauté aux arguments par l'exemple.

Qu'est-ce qui motivent ces choix du personnage ?

Au plan stratégique, l'analyse de ce discours révèle la supériorité des arguments de l'affirmation par l'autorité et des arguments par l'exemple sur les autres types d'arguments. Une telle supériorité montre la volonté de l'orateur d'affirmer non seulement son autorité mais aussi et surtout établir un lien entre des faits passés et présents en vue de convaincre l'auditoire.

En effet, à travers les arguments de témoignage, Kérékou revient sur des erreurs du passé et se proclame comme un homme de type nouveau :

« Nous n'avions pas, nous révolutionnaires d'hier nier l'existence de Dieu. Au contraire, nous avons voulu faire un camouflage grossier. Mais nous nous sommes rendus compte que l'homme, en tant qu'être, ne peut rien faire sans la protection de Dieu. […] Mais aujourd'hui, je vous parle en tant qu'homme nouveau. […] L'homme a changé… »

L'usage des arguments déductifs de type causal permet au personnage de souligner les trois causes de l'échec de la révolution marxiste. La première cause découle de l'ignorance de Dieu :

« J'ai trouvé que mon échec dans la voix du socialisme découlait du fait que j'ignorais Dieu, que je pensais que, nous Béninois, pouvions compter sur nos propres forces pour réussir à libérer notre pays de la pauvreté et de la misère »[104]*,« Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire : ''Comptons sur nos propres forces*[105]*''. Nous avons fait la révolution en mettant Dieu de côté et il nous a sanctionnés. Nous lui rendons grâce ».*

Animé de la ferme détermination d'accéder au pouvoir, Kérékou analyse et interprète la situation socio-politique du pays en imputant la responsabilité de ce qui ne va pas au pouvoir en place au moyen d'un argument d'attribution causale :

« Parmi nous, les autres ont triché. Même les hommes de Dieu disent : ''mais les mentalités n'ont pas changé''. C'est la béninoiserie. Il faut réinventer l'excellence». Cette attribution causale est le signe d'une amertume et dénonce implicitement la gestion solitaire du pouvoir d'Etat, l'intolérance, le tribalisme, le régionalisme. Le ''mais'', conjonction de coordination marque une opposition ; opposition par rapport aux espoirs suscités par la démocratie qui s'estomperaient sous le régime Soglo. L'orateur renforce son idée par : *« Nombreux …s'interrogent sur le devenir du pays ».*

L'analyse et l'interprétation de la situation socio-politique ont conduit l'orateur à utiliser des arguments de recadrage pour donner un nouveau regard.

Ainsi, il nomme le monde actuel dans lequel nous vivons. Pour lui, c'est *« un monde satanique et le prince de ce monde est le démon ».*

[104] Interview de Mathieu KEREKOU en février 1999 lors d'une visite privée à Washington aux U.S.A où il racontait sa conversion.

[105] Il s'agit d'un des slogans révolutionnaires utilisés sous le Marxisme-Léninisme.

Cet extrait du discours constitue un argument de nomination pour amener l'auditoire à croire en Dieu. L'orateur construit ainsi un langage religieux sur le politique en se référant à un thème spécifiquement évangélique.

Au moyen d'un argument de qualification, il repositionne son image : *« Aujourd'hui, je vous parle en tant qu'homme nouveau »*. A travers cet argument de qualification, Kérékou veut effacer l'image du Marxiste tout puissant, très craint qu'on avait de lui durant la période révolutionnaire. Il donne l'image d'un démocrate craignant Dieu qui désire se présenter aux élections présidentielles décrites comme une : *« échéance fatidique, très prochaine, redoutée par les uns et ardemment souhaitée par les autres »*.

Au total, l'argumentation de son discours repose sur deux types d'arguments clés à savoir : les arguments de témoignage et les arguments par l'exemple.

Une argumentation qui sera sans doute axée sur une stratégie de communication.

Tableau 25: Les stratégies oratoires

	Stratégie relationnelle			Stratégie substantielle
	Attaque	Défense	Justification	Mise en valeur de la personnalité
Nombre	09	01	05	11
Total	15			11
Pourcentage	57,69 %			42,30 %

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

A la lecture de ce tableau, on se rend compte que l'usage des arguments de la stratégie relationnelle est supérieur à ceux de la stratégie substantielle. Mais la mise en valeur de la personnalité, argument de la stratégie substantielle, domine chacun des arguments de la stratégie relationnelle.

Quelle valeur l'usage de ces stratégies oratoires revêt-il pour Kérékou ?

La forte fréquence de la mise en valeur de la personnalité montre combien de fois Kérékou valorise sa personne. L'intention est de positionner son image comme étant la meilleure :

« J'ai entendu les conseils des plus hautes autorités de ce monde »,

« L'homme a changé…Croyez-moi, nous avons appris et nous entendons le

mettre en application. Nous étions en haut, nous sommes venus en bas, nous remonterons en haut ».

Pour vaincre l'adversaire politique, il faut dénoncer ses mauvais choix politiques, s'attaquer à lui et ce parfois de façon virulente. Se situant dans ce schéma, Kérékou s'insurge contre l'effritement des acquis de la Conférence nationale de février 90.

L'ancien chef d'Etat ne fait pas qu'attaquer le pouvoir en place. Il justifie les raisons qui l'ont poussé à sortir de sa réserve : *« Si j'ai choisi de rompre le silence, c'est bien évidemment, comme vous vous en doutez, parce que j'ai saisi, à travers la forte intensité des échos qui me parviennent quotidiennement ces derniers mois, le message d'appel et d'attente d'un grand nombre de Béninoises et de Béninois ».*Cette justification n'est que la conséquence de l'attaque précédente. L'orateur veut faire signifier qu'une grande partie de la population est désolée de la gestion des affaires étatiques et souhaite qu'il reprenne le fauteuil présidentiel.

Quelles sont les tactiques utilisées ?

- **Au plan tactique, relationnel et thématique**

Tableau 26 : Les tactiques

	Tactiques oratoires		**Tactiques Substantielles**
	Forensic	Shotgunblast	Questions rhétoriques
Nombre	02	03	01
Total	05		01
Pourcentage	83,33 %		16,66 %

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

L'analyse tactique montre que l'orateur affectionne ici, beaucoup plus les tactiques oratoires que les tactiques substantielles. En témoigne la dominance des tactiques oratoires (83,33 %) sur les tactiques substantielles (16,66 %).

Au niveau des tactiques oratoires, le personnage, par le ‘’shotgunblast ‘’, a plus acculé l'adversaire politique qu'il n'a pris les devants d'un sujet pour en désamorcer l'effet (Forensic).

Que déduire à la lumière de cette analyse ?

L'homme politique allant à la conquête du pouvoir critique l'adversaire sous de multiples aspects de sorte à ne pas permettre à celui-ci de répondre aussitôt. Cette tactique, appelée le shotgunblast est prioritaire chez Kérékou car il a l'intention de plonger l'adversaire, de l'acculer. L'extrait que voici l'illustre si bien :

« Parmi nous, les autres ont triché. Même les hommes de Dieu disent :''les mentalités n'ont pas changé''. C'est la béninoiserie. Il faut réinventer l'excellence. Ce n'est pas en inventant l'excellence à travers ***le verbe des mortels et des corruptibles*** *que nous pouvons changer nos mentalités* ». Dès lors, on s'aperçoit que Kérékou accule le pouvoir en place.

Intéressons-nous à présent à l'aspect relationnel du personnage dans ce discours.

Le Général Kérékou a su émouvoir cinq fois l'auditoire. Son discours a suscité par endroits des applaudissements du public présent dans la salle. Ce feed-back émotionnel du public fait suite par exemple à un aveu du personnage : « *Nous avons fait la révolution en mettant Dieu de côté et il nous a sanctionnés* ». Il s'ensuit un tonnerre d'ovations. De la sorte, Kérékou est dans une situation de communication symétrique.

Outre la communication symétrique, Kérékou a eu également recours à la communication complémentaire en apportant au public des informations qu'il ignorait. Revêtant le manteau d'un démocrate qui a viré du marxisme au christianisme, il annonce au peuple : « *L'homme a changé et il souhaite qu'il s'instaure entre vous et nous un dialogue franc et sincère* ».

Au total, Kérékou a utilisé à la fois la communication symétrique et la communication complémentaire. Mais il a privilégié la communication complémentaire dont il a fait usage huit fois. Cela se comprend d'autant plus qu'il s'agissait pour lui de s'expliquer et d'expliquer sa vision du pays en vue de phagocyter le maximum de potentiels électeurs.

Mais qu'en est-il de la thématique du discours ?

Tableau 27 : Les thèmes du discours du 12 janvier 1996

N°	**Thèmes principaux**
1	La conversion de Kérékou
2	Le changement de mentalité : une nécessité pour venir à bout de la corruption

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

Ce tableau montre l'existence de six thèmes dominants dans le discours auxquels se rattache un thème secondaire qui soulève la question de la déontologie en matière de presse.
Dans ce discours, Kérékou part de son retrait du pouvoir en avril 1991 pour montrer le bénéfice tiré de sa vie de solitude, entièrement consacrée à la réflexion. Une réflexion à la fois rétrospective et prospective, matérialisée par son ouvrage Préparer le Bénin du futur, un livre d'une centaine de pages essentiellement consacré à l'analyse de la situation économique et politique du Bénin, paru à trois mois des présidentielles de 1996.

Se conformant à la pensée du philosophe J. P. Sartre : « *L'homme assume son passé par un choix nouveau* », Kérékou met désormais sa foi en Dieu. Car reconnaît-il, l'échec de la révolution avait pour cause primordiale la mise à l'écart de Dieu. Kérékou va donc virer du marxisme au christianisme et tel un pasteur, présente ses vœux au peuple béninois en appelant à Dieu :
« De par sa surabondante grâce, que cette nouvelle année 96 voit la nation béninoise toute entière faire l'expérience de son amour infini, de sa puissante protection, de sa paix qui surpasse toute intelligence, de sa prospérité dans les secteurs d'activités de la vie nationale. Il n'y a pas de vœu qui appartienne à l'être humain sans être béni par Dieu ».
De la sorte, Kérékou construira tout un langage religieux sur le politique qui transparaît aussi à travers l'analyse de la situation contemporaine : *« Nous vivons dans un monde satanique, de princes et de démons ».*

En guise de conclusion partielle, il ressort de l'analyse de ce discours que Kérékou nourrit l'ambition de reconquérir le pouvoir avec la ferme volonté de réussir. Et pour gagner, il tente d'agir sur l'imaginaire des Béninoises et des Béninois en se présentant comme un chrétien converti, comme un homme de type nouveau. Inversement, les partisans de Soglo - son adversaire politique- ont réagi :

« Séparé de son marabout, il proclame qu'il est devenu chrétien. ''Le tigre ne proclame pas sa tigritude''. Il existe bien une différence entre la foi et la profession de foi. Suffit-il de brandir la Bible pour que Jésus nous habite »[106] *?*

[106] Propos du Front Uni des Elèves et Etudiants pour la Réélection du Président Soglo (FUEERPS) véhiculés à travers des tracts au cours de la campagne électorale de 96.

4.1.2 Analyse du discours de déclaration de candidature de Kérékou à l'élection présidentielle de mars 1996

Le président Kérékou dit entendre le cri de cœur de ses concitoyens en décidant de se présenter à la magistrature suprême face à la dégénérescence des valeurs morales reconnue par le clergé. Occasion pour lui de prendre des engagements en matière de lutte contre la corruption. A travers un discours politico-évangélique, il se positionne comme le messie et exhorte une fois encore ses concitoyens à un changement de comportement.

Déconstruisons ce discours pour faire ressortir les dits et non-dits.

- **<u>Au plan lexicographique et rhétorique</u>**

Tableau 28 : La structure d'adresse à partir des pronoms personnels et des adjectifs possessifs

	Structure d'implication							Structure d'association			Structure d'interpellation		
Pronoms	Je	Me	Mon	Ma	Mes	Mienne	Moi	Nous	Notre	Nos	Vous	Votre	Vos
Nombre	23	11	03	00	02	00	01	10	16	17	04	01	00
Total	40							43			05		
Pourcentage	45,45%							48,86%			05,68%		

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

Ce tableau montre que Kérékou, en déclarant sa candidature, s'est beaucoup impliqué en parlant de lui-même à travers une forte fréquence d'usage du pronom ''je'' (23 séquences) et des autres pronoms de la structure d'implication. Tout en parlant abondamment de sa personne, comme l'illustre les 45,45 % de la structure d'implication, Kérékou fait corps avec le peuple et communie avec celui-ci à travers l'usage du pronom ''nous'' et ses dérivés qui représente 48,86 %.

Le tableau révèle également que Kérékou interpelle moins le peuple; au regard des 05,68 % qui caractérisent la structure d'interpellation.

Intéressons-nous maintenant aux figures de style utilisées par l'orateur.

Tableau 29 : Les figures de style contenues dans le discours de la déclaration de candidature à l'élection présidentielle de mars 1996

Les catégories de figures	**Les différentes figures**	**Nombre de séquences**
Les figures du lexique	Répétition	16
	Gradation	05
	assonance	01
	homéotéleute	04
Les figures de construction	énumération	13
Les figures d'organisation du discours	Citation	01
Catégorie des autres figures	apostrophe	02

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

A la lecture de ce tableau, on constate que quatre catégories de figures ont été utilisées par Kérékou dans ce discours. Les figures les plus dominantes sont celles du lexique avec vingt-six séquences réparties entre la répétition, la gradation, l'assonance et l'homéotéleute. La plus représentative est la répétition (16 séquences). Les autres catégories de figures ont une seule composante et sont faiblement représentées, excepté les figures de construction utilisées par le personnage à travers l'énumération (13 séquences).

Au moyen de la gradation , l'orateur *prend l'engagement solennel de : « faire en sorte qu'ensemble, nous mettions tout en œuvre pour que jamais, plus jamais, le Bénin ne revienne à des régimes civils ou militaires qui* ***ignorent la loi****, qui* ***trichent avec la loi*** *et qui violent la constitution »*. Par la gradation, Kérékou valorise également l'équipe qu'il entend former en cas de victoire et requalifie les résultats attendus au plan économique :

« Oui, j 'accepte d'être candidat pour former, animer une équipe d'hommes et de femmes compétents, patriotes et **intègres***, dans l'œuvre de redressement national et d'édification d'une économie prospère, harmonieuse et équilibrée ».*

Pour aboutir à un tel résultat, Kérékou s'engage personnellement à lutter contre certains maux de la société béninoise. Il les fait ressortir au moyen de l'énumération :

*« **Oui, je m'engage à mener une lutte soutenue et sans merci contre la corruption, la concussion, la gabegie, les dépenses somptuaires, le régionalisme, le favoritisme, la marginalisation et l'exclusion** ».* Cette énumération a une valeur de dénonciation et d'attaque du pouvoir en place.

Que retenir au plan argumentatif ?

- **Au plan argumentatif et stratégique**

Tableau 30 : Structure argumentative du discours de déclaration de Candidature à l'élection présidentielle de mars 1996

	Les Arguments de cadrage								**Les arguments de lien**			
	Autorité			Recadrage					Déductif		Analogique	
	Compétence	Innocence	Témoignage	Qualification	Nomination	Amplification	Description	Définition	causale	Attribution causale	Comparaison	Argument par l'exemple
Nombre	00	00	02	02	03	01	01	00	11	01	00	04
Total	02			07					12		04	
Total cumulé	09								16			
Pourcentage	36 %								64 %			

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

Le tableau 30 montre la supériorité des arguments de lien (64 %) sur les arguments de cadrage (36 %). Lorsqu'on considère les arguments de cadrage, on remarque la prédominance des arguments de recadrage (07 séquences) par rapport aux arguments de l'affirmation par l'autorité (02 séquences). Or au niveau des arguments de lien, ce sont les arguments déductifs qui sont nettement supérieurs (12 séquences) aux arguments analogiques (04 séquences).

Quelle interprétation faire à l'issue de cette analyse ?

Mettant en avant son autorité, il témoigne :

« En février 1990, à la Conférence nationale, nous avons fait le serment politique et historique d'édifier chez nous au Bénin, un Etat de droit… » Partant de ce témoignage, Kérékou recadre le réel au moyen de la description :

« Dès lors, notre constitution du 11 décembre 1990, doit revêtir aux yeux de toutes les Béninoises et de tous les Béninois, le caractère d'un texte sacré qui exige de chacun et de tous une soumission totale et un respect strict dans toutes ses dispositions et dans tous ses détails ». Or, dès le préambule, il est mentionné dans la constitution béninoise *: « Nous, peuple béninois, réaffirmons notre opposition fondamentale à tout régime politique fondé sur l'arbitraire, la dictature, l'injustice, la corruption, la concussion, le régionalisme, le népotisme, la confiscation du pouvoir et le pouvoir personnel ».* Au titre II, l'article 37 dispose *: « Les biens publics sont sacrés et inviolables. Tout citoyen béninois doit les respecter scrupuleusement et les protéger. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation ou d'enrichissement illicite est réprimé dans les conditions prévues par la loi. »*

On remarque ainsi que l'orateur insiste à travers son témoignage et la description sur la nécessité de respecter la loi. Son intention est de crédibiliser l'image de démocrate qu'il présente.

A travers un argument de nomination, Kérékou dénonce en nommant les maux qui freinent le développement du pays et s'engage à les combattre :

*« Je m'engage à mener une lutte soutenue et sans merci contre la corruption, la concussion, la gabegie, les dépenses somptuaires, le régionalisme, le favoritisme, la marginalisation et l'exclusion ». Et pour les combattre efficacement, dira l'orateur, il faut à la tête du pays une équipe d'hommes et de femmes « compétents, patriotes et intègres » en vue d'édifier « une économie prospère, harmonieuse et équilibrée ». De la sorte, l'orateur qu*alifie non seulement l'équipe qu'il formera mais aussi le résultat attendu au plan économique.

Il ressort de l'étude argumentative que l'intention de l'orateur est de convaincre et de séduire.

Mais avec quelles stratégies ?

Tableau 31 : Les stratégies oratoires

	Stratégie relationnelle			**Stratégie substantielle**
	Attaque	Défense	Justification	Mise en valeur de la personnalité
Nombre	06	00	06	02
Total	12			02
Pourcentage	85,71 %			14,28 %

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

L'analyse de ce discours au plan stratégique montre, à partir du tableau, que la stratégie relationnelle est nettement en hausse (85,74 %) par rapport à la stratégie substantielle (14,28 %).

Comment peut-on alors interpréter ces diverses stratégies oratoires ?

Kérékou, a axé son discours au plan oratoire sur la stratégie ''attaque -justification''. Dans la plupart des cas, l'attaque est subtile ; donc implicite. C'est le cas par exemple lorsqu'il révèle :

« (...) un grand nombre de Béninoises et de Béninois m'interpellent, en me faisant connaître et partager leurs appréhensions, leurs déceptions et leurs amertumes ». Il n'y a point de doute, si les Béninois sont déçus, c'est assurément par rapport à la gestion des affaires courantes de la cité ; notamment la corruption.

Examinons à présent les tactiques utilisées dans ce discours.

- **Au plan tactique, relationnel et thématique**

Tableau 32 : Les tactiques

	Tactiques oratoires		**Tactiques Substantielles**
	Forensic	Shotgunblast	Questions rhétoriques
Nombre	00	02	00
Total	02		00
Pourcentage	100 %		00 %

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

On s'aperçoit à la lecture de ce tableau que l'orateur a exclusivement axé sa stratégie tactique sur le ''Shotgunblast''.

Kérékou, en préférant assommer l'adversaire politique de critiques de sorte à ne pas lui laisser le temps de répondre immédiatement, vise à ternir l'image de l'équipe au pouvoir pour mieux positionner la sienne. Il l'accule non seulement dans la durée mais aussi dans la méthode de gestion :

« (…) depuis bientôt cinq ans, un grand nombre de Béninoises et de Béninois m'interpellent en me faisant connaître et partager leurs appréhensions, leurs déceptions et leurs amertumes… » L'orateur accuse ainsi de façon subtile le gouvernement d'avoir laissé perdurer un malaise qui s'est généralisé. Les mots appréhensions, déceptions et amertumes laissent présager que les gouvernés n'ont plus confiance aux dirigeants d'alors et d'ores et déjà s'en remettent à Kérékou pour leur redonner confiance et espoir. Espoir que tente de donner Kérékou à travers la phrase :

« Je fais (…) le serment de procéder, dès mon entrée en fonction, à la déclaration publique de mes biens et d'exiger des membres du gouvernement d'agir de même conformément à la lettre et à l'esprit des dispositions constitutionnelles ».

Lorsqu'on se réfère au référant contextuel, à l'époque la corruption et les enrichissements illicites sont des thèmes en vogue dans le pays. Dès lors on comprend que Kérékou, par ces propos, critique de façon implicite les dirigeants au pouvoir. Il leur reproche de s'être écartés des dispositions constitutionnelles en la matière.

Tableau 33: Les thèmes du discours

N°	**Thèmes principaux**
1	Le désenchantement des citoyens Béninois au lendemain de la conférence nationale
2	Le serment en politique : sincérité ou plaisanterie ?

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

Deux thèmes principaux se dégagent de ce discours à savoir : le désenchantement des citoyens béninois au lendemain de la conférence nationale et le serment en politique : Mythe ou réalité ?

Dans ce discours, Kérékou a commencé par montrer que l'enthousiasme et la ferveur populaire qui ont salué l'avènement de la démocratie au Bénin, suite à la Conférence nationale, sont en train de s'estomper. Après près de cinq ans de renouveau démocratique, le constat, à en croire l'orateur est amer, très amer. L'espoir des citoyens a fait place à une désolation, à des amertumes qui ont pour corollaires la méfiance et un désir plus ardent de procéder à une alternance démocratique. Mais en politique où les promesses n'engagent que ceux qui y croient, une interrogation s'impose : le serment en politique est-il un mythe ou une réalité ? De toute évidence, cette interrogation pose le problème non seulement du rapport entre le langage et l'action, et, conséquemment du mensonge en politique mais aussi celui du rapport entre l'image que se construit l'acteur politique et les propos qu'il tient concernant l'idéalité du projet politique qu'il prétend défendre.

Kérékou, tiendra-t-il parole lorsqu'il sera au pouvoir ?

Malgré les engagements pris, les scandales se sont accrus ; en témoigne l'état des lieux de la corruption sous son régime présenté au chapitre 1 de ce travail de recherche. Lui-même l'a reconnu dans son discours sur l'état de a Nation le 1er août 2005. Mais il incrimine les dénonciateurs des scandales politico-financiers et en imputant la responsabilité aux cadres :

« En vertu de quelles prérogatives et de quel statut politique, certains Béninois se permettent de proférer des admonestations et des sentences aussi péremptoires à l'adresse de toutes les Institutions, de tous les responsables et de tous les dirigeants[50] » ?

« En réalité, à qui la faute, si la conduite des projets de développement et la gestion des entreprises dans notre pays accusent tant d'incompétence, de ***laxisme et de déviances éthiques, de la part de cadres nationaux*** *ayant bénéficié des fruits de labeur et des sacrifices de nos populations pour leur formation »* ?

« A quel niveau réel les responsabilités se situent-elles, lorsque des bandits de grands chemins, après avoir commis des crimes, se volatilisent dans la nature avec la complicité coupable de bon nombre de cadres de nos administrations et services publics[51] » ?

[50] Kérékou semble faire allusion aux chroniques du professeur de Lettres Roger Gbégnonvi, aux publications: Les Vraies Couleurs du Caméléon et Crépuscule d'un Dictateur de Janvier Yahouédéhou. Deux livres qui retracent les malversations, les scandales financiers sous le règne du président Kérékou.
Ces ouvrages peuvent être consultés sur le site www.planètefm.com A cela faudra-t-il ajouter les interventions des auditeurs qui ne sont pas du tout tendres envers les dirigeants sur la grogne matinale de la Radio Golfe FM.

[51] Kérékou fait ici allusion au receleur international de véhicules hautes gammes, le sieur Hamani Tidjani. Arrêté puis relâché le jeudi 14 juillet 2003 par le procureur de la République puis conduit sous escorte policière à

Face à cette situation où les acteurs s'imputent des responsabilités, l'homme de la rue se demande pourquoi le chef de l'Etat ne prend pas les sanctions qui s'imposent. Au moyen d'un argument par l'exemple, le président Kérékou révèle en s'interrogeant :

« Pourquoi certains de nos concitoyens intellectuels « de haut niveau », se refusent-ils à admettre les exigences incontournables de procédure que prescrit la loi, en matière de sanction, et se complaisent de façon hypocrite et malsaine à stigmatiser ''l'impunité au sommet de l'Etat'' » ?

Se prononçant sur le phénomène de la corruption tant décrié et les détournements tous azimuts, le président Kérékou fait savoir que le ver est dans le fruit. Par conséquent, il fustige le comportement de ceux qu'ils appellent ''les apprentis politiciens'' :

« Dans quel pays sommes-nous où le corrupteur condamne le corrompu, où le voleur crie à tue- tête au voleur, et où des apprentis politiciens, qui ne sont responsables de rien, s'arrogent le droit d'administrer des leçons de bonne gouvernance aux élus de la Nation » ?

Point n'est besoin d'être encore plus explicite pour dénoncer l'hypocrisie de ceux-là mêmes qui ont trempé dans des dossiers de malversations et qui crient au voleur. L'irresponsabilité des cadres Béninois venait d'être mise à nu. Kérékou a été même plus explicite lorsqu'il répondait aux vœux de ses ministres en janvier 2005 :

« Vous devez comprendre que les comportements et les actes de chacun de nous décriés par l'opinion publique nationale devraient nous amener à une analyse de conscience approfondie face aux responsabilités qui sont les nôtres »,

« Pouvons-nous légitimement être fiers, à ce tournant historique, de la manière dont nous gérons les projets, les ressources humaines et financières ou les entités économiques dont nous avons la tutelle ? Je n'en veux pour preuves non exhaustives que les nombreux crédits de développement non consommés par mesquineries, des projets détournés de leur orientation ou destinations initiales. Pouvons-nous occulter les nombreux projets démarrés et non achevés, d'autres mal exécutés du fait de nos ingérences malsaines et implications intempestives intéressées ? En tout cas, je vous convie à agir dans la crainte de Dieu, seul juge incontournable qui nous demandera des comptes ».

Kérékou dénonce l'hypocrisie des cadres en la matière :

---

son domicile alors qu'il était activement recherché par le Nigeria, le président Obasanjo, très fâché ordonne la fermeture de la frontière bénino-nigeriane. La police et la gendarmerie des deux pays se mettent aux trousses du receleur mais celui-ci sera aidé par de hauts responsables administratifs Béninois pour quitter discrètement le Bénin en vue de se réfugier au Mali.

« Dans quel pays sommes-nous où le corrupteur condamne le corrompu, où le voleur crie à tue-tête au voleur… » ?

Epinglés, les corrompus s'arrangent pour se soustraire à la loi et fustigent paradoxalement l'impunité au sommet de l'Etat : *« Pourquoi certains de nos concitoyens, intellectuels de « haut niveau », se refusent-ils à admettre les exigences incontournables de procédures que prescrit la loi, en matière de sanction et se complaisent de façon hypocrite et malsaine à stigmatiser ''l'impunité au sommet de l'Etat'' » ?*

A l'issue de l'analyse de ces deux discours du président Mathieu Kérékou, nous pourrons dire qu'il y a un écart entre les engagements pris devant les électeurs, devant le peuple et les actes. La thématique de la bonne gouvernance revient sans cesse dans le discours sans effet visible sur la conduite des affaires de la cité. Le président Kérékou a été même demandé aux cadres de conclure les correspondances administratives par la formule ''bonne gouvernance m'obligerait''. Malheureusement au regard des scandales financiers qui ont cours dans le pays depuis 1996 jusqu'à nos jours, la bonne gouvernance semble être prononcée du bout des lèvres car la gestion des fonds publics est toujours restée peu transparente. Une notion qui désigne d'après les études de l'Institut Africain pour la démocratie (1991) évoque *« une question de gestion écoomiquement performante »*. Pour ce faire, il faut, dira Goran (1992), règlémenter le domaine public, c'est-à-dire le terrain où l'Etat et les acteurs de la société opèrent et agissent les uns sur les autres afin de prendre les décisions qui s'imposent ».

Au terme de l'analyse de ces deux discours du président Mathieu Kérékou, il ressort qu'en lançant le mot d'ordre, ***« Si vous êtes prêts, moi aussi, je suis prêt »,*** Kérékou responsabilise le peuple et conditionne son engagement à lui à la volonté des citoyens à mener la bataille de la corruption. Cette attitude porte en elle les gemes d'un échec car ce sont les dirigeants qui doivent œuvrer à faire adhérer le peuple à leur vision. Mais attendre que le peuple soit d'abord prêt montre que le candidat qui va à la conquête du pouvoir manque de vision et de déterminantion.Il insinue par son attitude que le peuple n'est pas prêt pour la bonne gouvernance. Au lieu du Bénin du futur, écrit Justice Amour Mawuton (2010), on a assisté à un Bénin Foutu parce que le pays a été géré selon une devise bancale : « Voir et laisser le voleur poursuivre sa sale besogne ». Edgar Okiki Zinsou (2006) parle, lui, en terme de « Mieux se taire que parler ». C'est la devise des cadres qui sympathisent avec la médiocrité flateuse qui assassinent l'intelligence et la compétence, révèle cet auteur. Pour des

raisons de ploutocrasie, les cadres refusent obstinément de dire la vérité au chef de l'Etat. Un comportement que souligne Abdoulaye Wade en ces termes :

« *Vous êtes entouré de gens qui cherchent à obtenir des avantages ; ils vous flattent et vous disent que tout ce que vous faites est merveilleux. Vous dites quelque chose d'inepte et ils rient. Le pouvoir est très dangereux*[107] ».

L'analyse a montré que sur le plan économique, Kérékou a manqué de fermeté. Il finit par injurier publiquement les cadres qui l'entouraient les qulifiant d'intellectuels tarés.

Quelle place occupe la corruption dans le discours du président Boni Yayi lorqu'il accédait au pouvoir en 2006 ?

4.1.3 Analyse du discours d'investiture du 06 Avril 2006 de Boni Yayi

Le 06 avril 2006 s'est opérée au Bénin une nouvelle alternance au pouvoir. Le peuple a massivement accordé sa confiance au président Boni Yayi qui a battu campagne sur la thématique du changement : changement dans la gestion des affaires publiques, changement de mentalité pour le respect du bien commun et la promotion de la vertu. Pour nous, cette adhésion est la résultante des engagements pris : *« L'éradication de la délinquance économique sera un objectif à court terme. Les mesures en matière de bonne gouvernance seront immédiates et s'attaqueront à la corruption dans tous les secteurs d'activités, en partenariat avec la société civile. (...) Ce qui va également changer, c'est la méthode de travail. Tout en s'appuyant sur des valeurs que sont la rigueur, le civisme, le bon comportement citoyen, la discipline, l'éthique, le respect de la chose publique, le travail bien fait, l'obligation de rendre compte et l'obligation de résultat, notre méthode de travail ne laissera pas de place à l'impunité ».*

Le discours d'investiture reprécise l'engagement du nouveau dirigeant à freiner la corruption à condition que le peuple change : *« Si vous voulez le changement, changez vous-même »*. Une interpellation proche de celle du président Kérékou lors de sa déclaration de candidature à l'élection présidentielle de 1996 : *« Si vous êtes prêt, moi aussi, je suis prêt »*.

Qu'adviendrait-il au cas où le peuple ne serait pas prêt ? La condition que pose chacun de ses dirigeants politiques ne porte- t-elle pas déjà les prémices d'un échec sur de la lutte contre la corruption sans laquelle aucun développement n'est possible ?

Appliquons la grille d'analyse au discours d'investiture du président Boni Yayi.

[107] In Groupe Dialogue – Action pour l'avenir et la paix au Bénin (2006), Quel avenir politique pour le Bénin, Cotonou, éd. Bersheba Inter, p.2

- **L'analyse lexicographique et rhétorique**

Tableau 34 : Structure d'adresse à partir des pronoms personnels, pronoms et des adjectifs possessifs

	Structure d'implication							Structure d'association			Structure d'interpellation		
Pronoms et adjectifs	Je	Me	Mon	Ma	Mes	Mien (en)	Moi	Nous	Notre	Nos	Vous	Votre	Vos
Nombre	28	01	01	00	02	00	00	09	06	03	13	00	00
Total	32							18			13		
Pourcentage	50,79%							28,58%			20,65%		

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

L'analyse de ce discours d'investiture révèle au plan lexicographique, une prédominance de la structure d'implication (50,79%) par rapport à la structure d'association (28,58%) et à la structure d'interpellation (20,65 %). Dans ce discours, on relève dix-huit (18) indices textuels de la structure d'association. Cela témoigne d'une volonté du président de faire équipe avec son peuple pour relever les grands défis. Il veut signifier que c'est ensemble avec le peuple que le combat pour le développement sera gagné : ***« c'est ensemble, partis politiques, syndicats et sociétés civile que nous devons engager résolument une lutte implacable contre la corruption et l'impunité, (…) ».***

Pour l'orateur, le président seul ne change pas un pays ; le changement dépend de la conduite des citoyens. C'est pourquoi, il les interpelle : *« si vous voulez changer l'avenir, changez vous-mêmes »*.

Examinons à présent les figures de style de ce discours.

Tableau 35 : Les figures de style contenues dans le discours

Les catégories de figures	**Les différentes figures**	**Nombre de séquences**
Les figures d'organisation du discours	Citation	01
Les figures d'insistance	Répétition	13
	Gradation	05
Les figures de substitution	Périphrase	03
Les figures de construction	Enumération	13
Les figures de ressemblance	Comparaison	03
	Personnification	05
Catégorie des autres figures	Apostrophe	19
	Apposition	07

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

L'analyse de ce discours sous l'angle rhétorique montre la prédominance de l'apostrophe et de l'énumération (figure de construction). La répétition et la gradation (figure d'insistance) viennent en tête. L'énumération compte 13 séquences alors que l'apposition, la personnification et la comparaison (figures de ressemblance) de même que la périphrase (figure de substitution) comptent respectivement sept (07), cinq (05) et trois (03) séquences. Les figures d'organisation du discours (citation) ne font qu'une séquence.

A la lumière de cette analyse, nous comprenons la primauté accordée à l'apostrophe, à l'énumération et à la répétition. Elles témoignent de la volonté de l'orateur d'apporter une lueur sur ses priorités : la responsabiliser le peuple par rapport au développement national.

Que retenir au plan argumentatif ?

- **Au plan argumentatif et stratégique**

Tableau 36 : Structure argumentative du discours d'investiture prononcé le 06 Avril 2006

	Les arguments de cadrage								**Les arguments de lien**			
	Autorité			**Recadrage**					**Déductif**		**Analogique**	
	Compétence	Innocence	témoignage	Qualification	Nomination	Amplification	Description	Définition	Causal	Attribution Causale	Comparaison	Argument par exemple
Nombre	19	01	03	01	00	00	00	00	00	09	00	00
Total	23			01					09		00	
Total cumulé	24								09			
Pourcentage	72,72%								27,27%			

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

Lorsqu'on analyse ce tableau, on remarque la supériorité des arguments de cadrage du réel (24 séquences) sur les arguments de lien (09 séquences).

Au sein des arguments de cadrage du réel, les arguments de l'affirmation par l'autorité (23 séquences) priment excessivement sur les arguments de recadrage (01 séquence). Dans la catégorie des arguments de lien, les arguments déductifs (09 séquences) sont tous des arguments de l'attribution causale. Aucun argument causal n'existe dans cette allocution. On note également une absence totale d'arguments analogiques : il n'y a aucun argument par comparaison et par exemple. Le type d'argument dominant du discours est l'argument par compétence.

Qu'en est-il des différentes stratégies oratoires ?

Tableau 37 : Les stratégies oratoires

	Stratégie relationnelle			**Stratégie substantielle**
	Attaque	**Défense**	**Justification**	**Mise en valeur de la personnalité**
Nombre	00	00	00	13
Total	00			13
Pourcentage	00%			100%

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

Au plan stratégique, on note que la stratégie substantielle est la seule utilisée par le président T. B. Yayi. Alors devant le tout puissant qui a manifesté durant ces longs mois d'incertitude [...] devant vous tous Béninoises et Béninois, je prends l'engagement, en accueillant toutes les initiatives, en ouvrant toutes les portes à l'imagination créatrice, en saisissant les multiples opportunités pour un authentique développement qui exige de chacun de nous effort et discipline ».

Voyons à présent si le personnage a fait usage des tactiques oratoires.

- **Au plan tactique, relationnel et thématique**

Tableau 38 : Les tactiques

	Tactiques oratoires		**Tactiques substantielles**
	Forensic	**Shotgunblast**	**Questions rhétoriques**
Nombre	02	00	00
Total	02		00
Pourcentage	100%		00%

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

L'orateur a eu recours à une seule catégorie de tactiques sur les deux existantes qui sont les tactiques oratoires et les tactiques substantielles. Les tactiques oratoires font 100% des stratégies utilisées et précisément le Forensic. Il n'a utilisé aucune stratégie de shotgunblast, car il n'attaque aucun opposant politique. De même, il n'a fait usage d'aucune tactique substantielle.

Au plan relationnel, l'orateur a eu recours surtout à la communication complémentaire. En effet, l'usage prépondérant du pronom personnel ''je'' et de ses dérivés est l'indice qui confirme qu'il s'agit bel et bien d'une communication complémentaire. Le pronom ''je'' exprime que c'est le chef de l'Etat béninois qui pose ou doit poser les actes. Il se met donc en position d'enseignant apportant des informations au peuple.

L'engagement du chef de l'Etat à promouvoir une bonne qualité des ressources humaines, la gouvernance concertée, le développement de l'esprit d'entreprise, l'élargissement des opportunités de création de richesses et d'emplois, la construction de nouvelles infrastructures dans tous les domaines du développement fait de lui, l'auteur de nouveaux concepts qui donnent espoir aux Béninois.

Relevons les différents thèmes développés dans ce discours.

Tableau 39 : Les thèmes contenus dans le discours d'investiture du 06 Avril 2006

N°	**Thèmes principaux**
1	Valorisation des ressources humaines : gage d'un développement intégral
2	Symbiose entre politiques, syndicats et société civile : préalable pour la réussite de la lutte contre la corruption
3	Le changement : comment et pourquoi l'engager ?

Source : Travaux de l'auteur, janvier 2016

Le discours de Boni Yayi que nous venons d'analyser redonne espoir au peuple après deux déceptions connues avec des slogans très évocateurs : révolution en 1972 et renouveau démocratique en 1991. Cette fois-ci, Boni Yayi scande le slogan du changement : « ça peut changer, ça va changer, ça doit changer ». Dans cette ferveur, l'extrait du discours *« Si vous*

voulez changer l'avenir, changez vous-mêmes » mérite qu'on s'y attarde en raison de sa similitude avec le slogan de Kérékou : *« Si vous êtes prêt, moi aussi je suis prêt »*. Kérékou attendait que le peuple soit prêt. Quant à Boni Yayi, les Béninois doivent s'imposer d'abord un certains nombre de principes. Une attitude qui soulève comme question essentielle : l'autorité qui doit apprendre ces principes d'assainissement au peuple pour la bonne gouvernance en vue d'une démocratie réussie doit-elle venir d'un autre pays, d'un autre continent ou d'une autre planète ? *« Si vous voulez changer l'avenir, changez vous-mêmes »* ne contraste-il pas avec les engagements pris dans le discours et les actes posés lors de l'exercice du pouvoir d'Etat que nous avons soulignés en faisant l'état des lieux de la corruption sous son mandat ? Il promettait entre autres : « *L'éradication de la délinquance économique sera un objectif à court terme. Les mesures en matière de bonne gouvernance seront immédiates et s'attaqueront à la corruption dans tous les secteurs d'activités, en partenariat avec la société civile. (...) Ce qui va également changer, c'est la méthode de travail. Tout en s'appuyant sur des valeurs que sont la rigueur, le civisme, le bon comportement citoyen, la discipline, l'éthique, le respect de la chose publique, le travail bien fait, l'obligation de rendre compte et l'obligation de résultat, notre méthode de travail ne laissera pas de place à l'impunité ».*

Après dix ans de gestion du pouvoir, Boni Yayi reconnait lui –même son échec en matière de lutte contre la corruption. D'abord devant la représentation nationale à l'occasion de son dernier discours sur l'état de la Nation : «*Malgré le dispositif institutionnel de lutte contre la corruption, les progrès n'ont pas été à la hauteur des attentes. S'agit-il alors d'un manque d'efficacité de nos institutions ?, d'une insuffisance de moyens ou d'une démission collective*[108] *? » ;* ensuite devant les populations au cours d'une vaste tournée qui a conduit le chef de l'Etat dans presque tout le pays pour une série de lancements d'infrastructures routières , d'assainissement et d'adduction d'eau : *« La corruption est un cancer. Quand je prenais le pouvoir, je ne savais pas que la tomate était déjà pourrie. Malgré mes efforts, je n'ai pas pu. Il nous faut absolument organiser une conférence nationale pour arrêter une feuille de route pour en finir avec l'impunité et la corruption*[109]*. »*. En afficahant ainsi son

[108] Extrait du discours sur l'état de la Nation devant la représentation nationale le 28 décembre 2015 in le journal La Nation, n°6394 du mardi 29 décembre 2015, p.8

[109] Propos du chef de l'Etat lors des travaux de modernisation des infrastructures routières dans le département du Zou le 09 février 2016 retransmis par la télévision nationale.

échec, il n'a pas manqué d'imputer la responsabilité de la situation à la classe politique, à la société civile et à l'appareil judiciaire :

- *« La classe politique a failli. Nous élisons au Bénin le président de la République à coup de milliards. Si celui qui vient est contraint de dépenser cette somme d'argent, il cherchera naturellement à récupérer ses sous. C'est ce peuple qu'on trompe. Cessons de tromper le peuple. C'est pourquoi, pour la prochaine élection, je vous exhorte à ne pas suivre les vendeurs d'illusion. Suivez le chemin[110] que je vous indique sinon vous n'aurez que vos yeux pour pleurer[111] » ;*

- *« Il nous faut avoir une société civile plus forte. Pas celle que nous avons actuellement où les acteurs se retrouvent la nuit avec les corrompus et viennent les dénoncer dans la journée sur les radios et les chaînes de télévision » ;*

- *« Certains de mes compatriotes magistrats m'ont lâché ; ils m'ont lâché. Qu'est-ce que je pouvais faire. Ils m'ont lâché. Plus de quatre cent dossiers bloqués dans nos tribunaux. Plus de quatre cent dossiers sans suite, bloqués et certains auteurs[112] qu'on aurait pu punir nous narguent aujourd'hui au point de vouloir être président de notre pays. L'heure est grave[113]… »*

Le chef de l'Etat se met dans une posture d'éveilleur de conscience en fin de mandat après dix ans d'exercice de pouvoir. Période durant laquelle il n'a pas pu rompre avec l'impunité qui prévalait avant son accession au pouvoir. Une situation qui a fait dire à l'ex Ministre

---

[110] Le président fait ainsi allusion au premier Ministre Lionnel Zinsou, le candidat porté par la coalition FCBE, RB et PRD ainsi que certaines petites formations politiques. Nicéphore Soglo, le président d'honneur de la RB et son épouse sans oublier Albert Tévoédjrè ont dénoncé lors de plusieurs sorties médiatiques cette coalition. Ils refusent eux, de soutenir Lionnel Zinsou voyant derrière ce choix la main de la France qui chercherait à reconquérir ses anciennes colonies. Ils promettent de mouiller le maillot lors de la campagne électorale pour sensibiliser les électeurs sur les dessous de la candidature du Franco-béninois Lionnel Zinsou qui incarne la continuté du système Yayi.

[111] Propos du chef de l'Etat lors du lancement de la route Fô- Bouré- Sinendé- Béroubouay le 18 février 2016 et retransmis par la télévision nationale.

[112] Allusion faites à Patrice Talon et Sébastien Adjavon ; deux opérateurs économiques béninois intervenant respectivement dans la filière coton et l'importation de la volaille.

[113] Propos diffusés sur la télévision nationale le 03février 2016 après le journal télévisé de 20h.

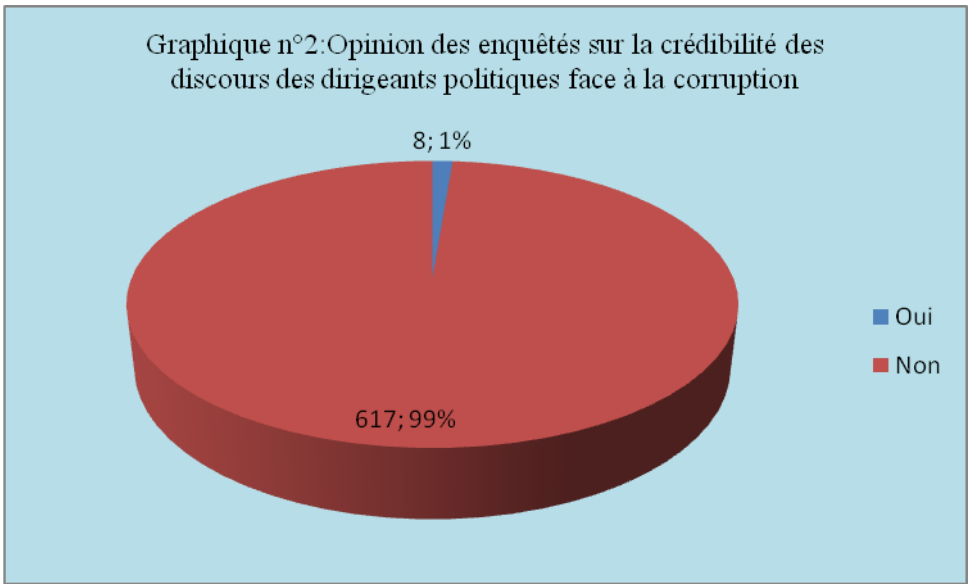
Bruno Amoussou, président du Parti Social Démocrate : « Si sous Kérékou, les corrompus de servaient d'une cuillère, je constate que sous Boni Yayi, ils se servent d'une louche[114] ».

4.1.4 Discours politiques sur la corruption : déception des citoyens et volonté manifeste de retourner aux valeurs endogènes

Les résultats du questionnaire d'enquête *se présentent comme suit :*

A la question « Les discours des dirigeants politiques sur la coruption vous paraissent-ils crédibles ? », voici ce que répond un échantillon de 625 enquêtés.

Variable : Opinion des enquêtés sur la crédibilité des discours des dirigeants politiques face à la corruption



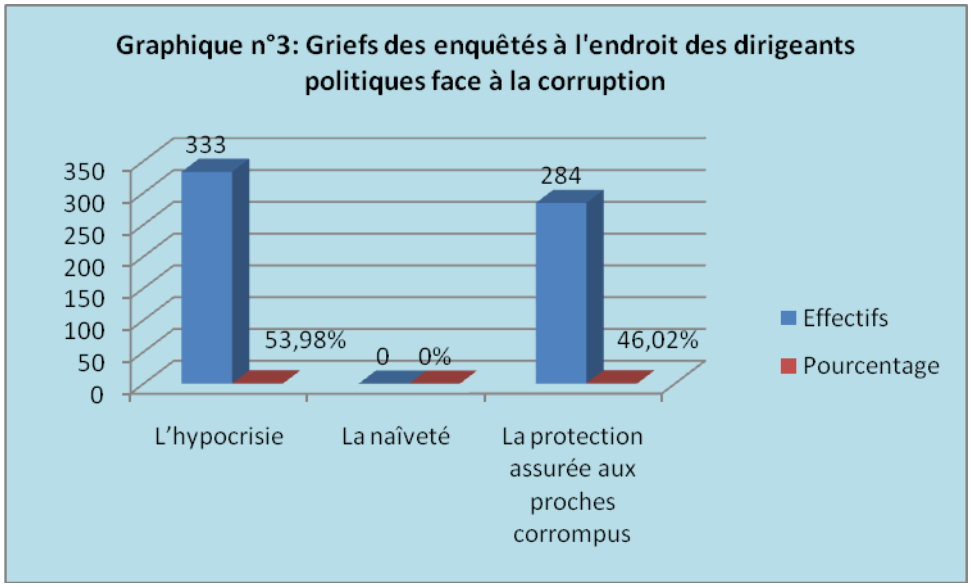
Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

A la lecture de graphique, nous constatons qu'un grand nombre de citoyens (99 %) ne croient plus les dirigeants politiques lorsque ceux-ci s'adressent à eux par rapport à la thématique de la corruption. Seule une infine proportion (01%) continue encore de croire en eux. Preuve que la déception est à son paroxysme.

[114] Déclaration faite sur l'émission ''Carte sur table'' sur la chaîne de télévision privée Canal 3 Bénin le 23 août 2009.

Si non, que leur reprochez-vous ?

Variable : Reproches des enquêtés aux hommes politiques

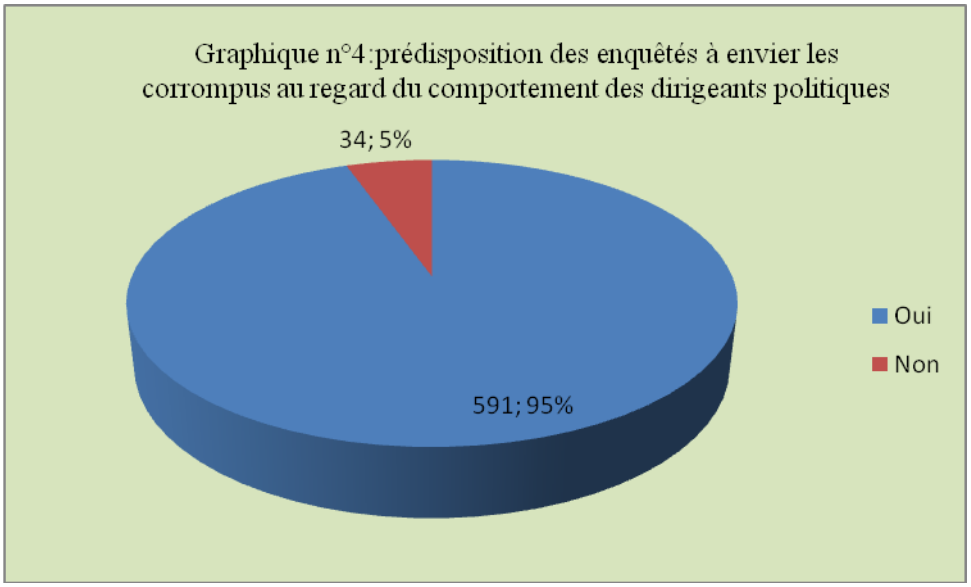


Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Il ressort à la lecture de ce graphique que les enquêtés reprochent essentiellement deux choses aux dirigeants politiques en matière de lutte contre la corruption. Il y a d'abord l'hypocrisie (53,98%) puis la protection qu'ils assurent à leurs proches qui sont corrompus (46,02%). Pour les enquêtés, les dirigeants ne sont pas naïfs en matière de lutte contre la corruption ; ils savent très bien ce qu'ils font.

Un tel comportement des dirigeants politiques ne vous prédispose-il pas à envier les corrompus ?

- **Variable prédisposition des enquêtés à envier les corrompus au regard du comportement des dirigeants politiques**

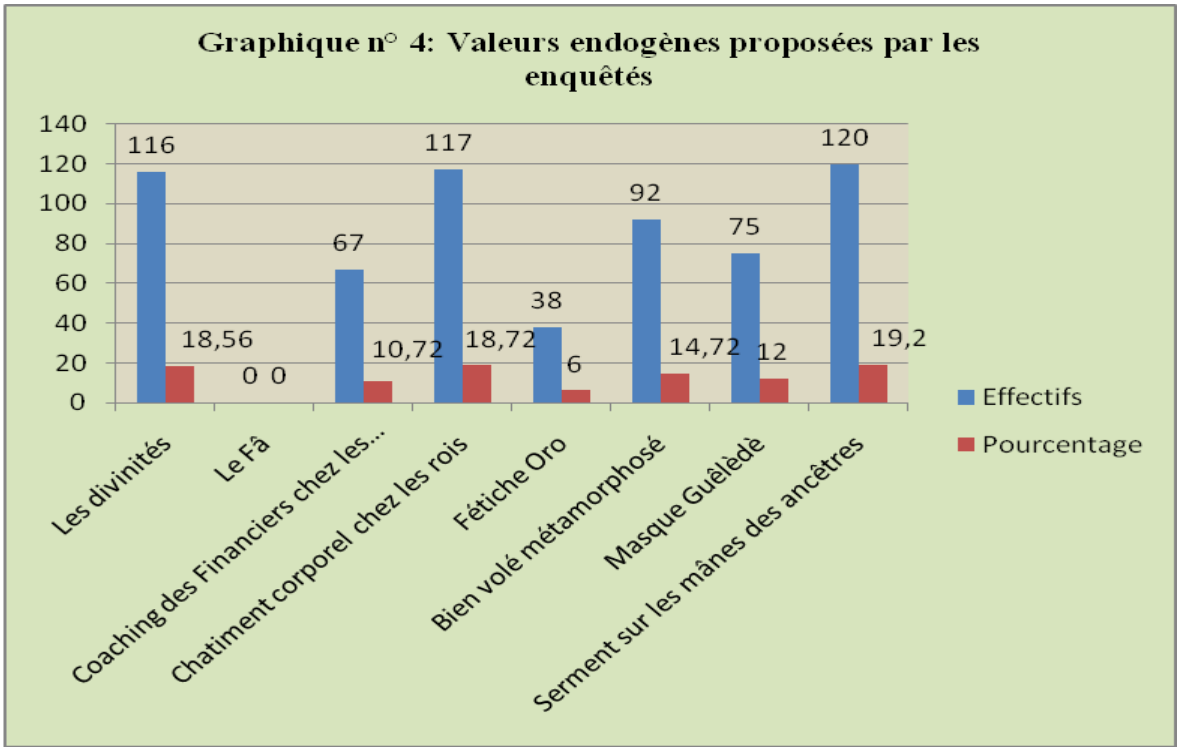


Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Nous constatons à la lecture de ce graphique que le comportement hypocrite des dirigeants politiques face à la corruption au Bénin influe négativement sur l'attitude de nombreux citoyens (95 %) à envier les corrompus. Ceux qui résistent sont très insignifiants (05%).

A la question : Dans votre culture, quelles sont les valeurs endogènes exploitables pour freiner l'ampleur du fléau de la corruption ?, les enquêtés répondent :

- **Variable des valeurs endogènes exploitables**



Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Ce graphique révèle l'existence dans la culture béninoise de valeurs pouvant aider à freiner le fléau de la corruption. Au titre de ces valeurs, aucun enquêté n'a suggéré le fâ. Selon des têtes couronnées que nous avons interrogées, le fâ ne s'occupe pas des questions de vol. C'est un système divinatoire qui prédit l'avenir, qui aide à connaître sa destinée et à conjurer le mauvais sort.

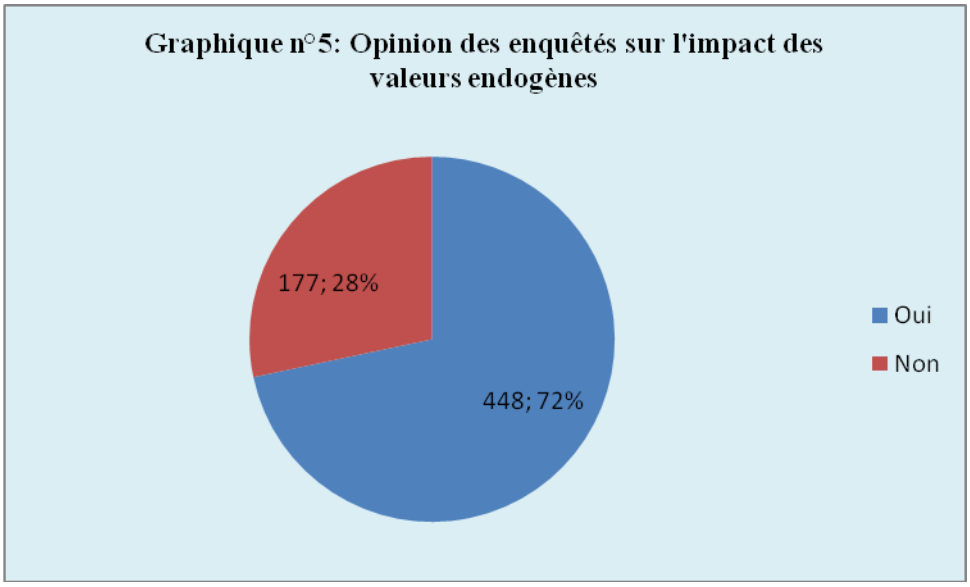
Au nombre des valeurs endogènes proposées, le serment sur les mânes de nos ancêtres arrivent en tête (19,2%) suivi du châtiment corporel chez le roi (18,72%) et des divinités (18,56%). Pendant ce temps certains enquêtés optent pour la pratique du bien métamorphosé (14,72%). C'est une pratique endogène qui consiste à transformé le bien volé (argent ou tout autre bien en nature en serpentin) créant ainsi la panique chez l'immoral qui est contraint de passer aux aveux. Cette pratique crée un déhonneur car le caractère insolite du fait fait que les proches accourrent aux nouvelles. D'autres enquêtés ont suggéré le masque Guêlèdè[115] pour

[115]Les porteurs de masques s'habillent en femmes. Les femmes du village leur prêtent généralement accessoires et pagnes. Mis à part le masque et les deux queux de cheval que le porteur tient dans sa main, il porte huit bracelets à chaque pied ; soit seize au total qui correspondent aux seize signes du Fâ ainsi que les cousinets noirs aux chevilles.

renforcer la sensibilisation des populations (12%). En effet, selon la définition étymologique, le mot est composé de ''Guê'' qui veut dire « apaiser », ''Elé'', qui veut dire « femme » et ''dè'' qui signifie « chérir ». Le mot signifie donc « apaiser la femme en la chérissant[116] ». Le masque guêlèdè est et demeure un puissant moyen de communication, de sensibisation au Bénin. Il fait partie du patrimoine immatériel de l'UNESCO car il est l'exemple idéal du fonctionnement de la tradition orale au Bénin : à travers les proverbes, les symboles, les chansons, les masques, on transmet l'ensemble du patrimoine culturel, les valeurs éthiques et morales d'une génération à une autre.

A la question, « Avez-vous le sentiment que l'identification et la mise en œuvre de nos valeurs endogènes contribuera à endiguer la corruption au Bénin » ?, voici ce que répondent les enquêtés ?

Variable : Influence des valeurs endogènes



Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Il ressort à la lecture de ce graphique que 72% des personnes interrogées ont le sentiment que la mise en œuvre de nos valeurs endogènes peut contribuer à freiner la corruption au Bénin contre 28 % qui sont sceptiques.

L'ensemble des résultats du questionnaire révèle que le comportement hypocrite des hommes politiques face à la corruption entraine une crise de confiance entre les gouvernés et

[116] In Bénin Couleurs, n°72 du mois d'avril 2014, P.15

les gouvernants. Les enquêtés avouent que les dirigeants ne font pas preuve de naîveté face à la problématique de la corruption. Pour eux, ceux-ci ne font pas suffisamment preuve de fermeté pour sanctionner leurs proches. Or ce qui crée l'impunité, c'est le souci d'entretenir un réseau clientéliste pour bénéficier du soutien des proches pour pouvoir avoir un autre mandat. Limiter le mandat à un, donnera plus de marge de manœuvre au dirigeant au pouvoir. Cela conntribuera à saper les fondements du réseau clientéliste qui prend en otage les dirigeants. « *L'environnement corrompt* » dit-on. Au regard du train de vie des proches du pouvoir, les enquêtés dans leur grande majorité, avouent envier les corrompus puisqu'ils aspirent eux aussi à un mieux-être. Ils prient pour se retrouver dns la sphère politique pour pouvoir prendre eux-aussi leur part du gâteau national. Une telle mentalité explique la généralisation du phénomène qui se retrouve disséminé à travers tout le corps social.

Mais ils ont conscience que la pratique est suicidaire pour l'ensemble de la société. C'est pourquoi, ils proposent que la société béninoise retourne aux valeurs endogènes.

4.2 Le procès des solutions déjà préconisées et identification des valeurs endogènes novatrices

Les dirigeants béninois se sont contentés depuis la période de balbutiement révolutionnaire jusqu'à ce jour de combattre la corruption dans l'ordre du discours. Or les mots n'ont aucun pouvoir magique dans un pays où la vertu passe pour quelque chose d'anormal et où ceux qui s'enrichissent impunément par la corruption ont plus de considération. Cette affirmation de l'ancien ministre béninois Ganiou Soglo mise à la Une du journal Matin Libre[117] : *« Au Bénin, les hommes vertueux, on ne les aime pas »* en est une illustration. La société béninoise sombre de plus en plus dans le chaos puisque les normes qui la constituent sont cyniquement et impunément transgressées par des corrompus et des corrupteurs qui ne privilégient que leurs intérêts personnels. Une confusion s'installe dans l'échelle des valeurs entre le blâmable et le louable, le malsain et le sain. Dans un tel environnement, une rigueur s'impose. Platon en avait donné le ton dans *Les lois* lorsqu'il affirme : *« Les serviteurs publics qui ne prêtent pas l'oreille à la parole de la loi et qui cessent de lui obéir, en exigeant des présents pour l'accomplissement de leurs services,*

[117] Voir le n°0109 du mardi 13 janvier 2015

doivent être, s'ils sont jugés coupables de leurs actes en justice, simplement punis de mort[118] *»*

Avant d'exposer les approches de solutions pour venir à bout de la corruption au Bénin, nous avons fait le procès des solutions préconisées par les chercheurs Daniel Kaufmann et de Robert Klingaad.

4.2.1 Le procès des solutions des chercheurs Daniel Kaufmann et Robert Klingaad

A la suite d'une enquête auprès des fonctionnaires et des membres de la société civile des pays émergents en 1997, Daniel Kaufmann montre que les stratégies de lutte contre la corruption sont de quatre ordres à savoir :

1- **Les stratégies préventives** : elles consistent à mettre en place des organes nationaux de surveillance de la corruption. Pour lui, prévenir la corruption revient à revaloriser les salaires du secteur public qui à ses yeux sont très dérisoires.

2- **Les stratégies politiques** : elles consistent, pour les dirigeants, à être des modèles de rectitude morale dans la gestion des affaires publiques. Elles consistent également à opérer des réformes politiques en vue de promouvoir la démocratie.

3- **Les stratégies économiques** : elles consistent à opérer des réformes économiques relatives à l'abaissement de droits de douane, à la réduction de l'inflation, à l'accélération des privatisations et à la libéralisation de l'économie pour combattre les collusions.

4- **Les stratégies répressives** : elles consistent en la criminalisation de la corruption publique et en l'amélioration de l'application de la législation anti-corruption pour une meilleure efficacité des institutions chargés de protéger la déontologie de la fonction publique.

Il y a une similitude entre la proposition de Kaufmann et celle de Robert Klitgaard. Ce dernier a préconisé les quatre stratégies[119] de lutte que voici :

[118] Platon, Les lois, 995d

[119] Nous tirons ces quatre stratégies de l'ouvrage de Robert Klitgaard intitulé Combattre la corruption, traduit de l'américain par Bernard Vincent, Nouveaux Horizon, 1988

1- Faire un exemple en réussissant à capturer quelques « gros gibiers » ; cela crédibiliserait l'opération anti-corruption et serait le meilleur gage politique que l'Etat n'assure l'impunité à aucun citoyen, fût-il l'un des requins qui nage dans « les eaux du pouvoir ».

2- Faire participer les populations à la détection de la corruption en l'incitant à fournir dans l'anonymat des renseignements précieux sur les sources, les foyers et les modalités de la corruption en rapport avec la passation des marchés publics ou l'adjudication des contrats.

3- Donner la priorité à la prévention en assainissant les systèmes. Pour cela il faut réduire le monopole et le pouvoir discrétionnaire, en accroissant la responsabilité des fonctionnaires dans le traitement des procédures administratives. Cela exige aussi qu'on reconçoive la relation entre les agents et les usagers et qu'on alourdisse les sanctions anti-corruption

4- Réformer les incitations en revalorisant le salaire des fonctionnaires

Dans l'un ou l'autre cas, ces quatre stratégies s'apparentent au traitement médical prescrit à tout patient souffrant des mêmes maux. Un tel traitement présente des limites.

D'abord ces stratégies ne tiennent pas compte de la pression que le dehors exerce sur le dedans. En d'autres termes, les réseaux d'hommes d'affaires, les milieux mafieux, les multinationales qui ont porté le dirigeant au pouvoir s'attendent à avoir leur rétribution ; soit en occupant des postes de responsabilité ou en gagnant des marchés en vue d'entrer en possession de leurs fonds et en gagner davantage. Dans un tel contexte, comment peut-on avoir des marchés publics non tronqués en Afrique ? Comment promouvoir la transparence lors de l'attribution des marchés publics alors que les hommes d'affaires identifiés proches de l'opposition sont systématiquement écartés ? Appliquer le remède de Kaufmann et de Klitgaard, c'est creuser sa tombe avec ses propres dents ou scier soi-même la branche sur laquelle on est assis. Ne peuvent l'appliquer que les hommes politiques moralement forts et capables d'en payer le prix. Or les dirigeants que le Bénin a connus jusque-là, aucun d'entre eux n'est encore prêt à payer le prix de la lutte contre la corruption. Au Bénin, dit le général Kérékou, il faut faire l'âne pour avoir le foin. Le Bénin est géographiquement petit, historiquement grand et sociologiquement complexe. Les pesanteurs sociologiques font reculer bon nombre de dirigeants.

Ensuite, faire participer dans l'anonymat la population à la dénonciation de la corruption peut donner lieu à de la manipulation. Les plus corrompus auront tendance à dénoncer les plus intègres qui font obstacle à la prédation du bien public. Dans une telle société, le risque des

procès en diffamation et en dénonciations calomnieuses est grand. Ce rôle plutôt que d'être confié à la population toute entière pourrait être confié aux journalistes qui ne doivent point informer sur la base de rumeur publique.

C'est vrai que les stratégies répressives sont dissuasives mais il faudrait que les sanctions s'appliquent sans parti pris. Le dirigeant doit surtout accepter qu'elles s'appliquent aussi à lui-même au cas où il serait entaché. Ce qui amène surtout les dirigeants africains en général et béninois en particulier à ne pas transmettre bon nombre de dossiers de malversations à la justice, c'est la crainte des déballages lors des procès et la peur de se voir eux-mêmes incriminés. Prenons par exemple le scandale des groupes électrogènes ayant conduit le chef de l'Etat à traduire Kamarou Fassassi devant la Haute cour de justice. Dans son mémorandum, le ministre se dit serein et révèle qu'il est en possession des documents qui attestent que celui qui l'a traduit devant la haute cour de justice percevait régulièrement les 10% sur l'achat des groupes en sa qualité de président de la BOAD au moment des faits. Ces révélations sont assez troublantes et font dire aux plus sceptiques que le dossier sera enterré sans suite. Pour que la stratégie répressive soit efficace, il faut que le dirigeant soit exemplaire et ne soit mêlé à aucune malversation. Il ne doit protéger aucun collaborateur pour quelque raison que ce soit. Sinon, la stratégie répressive sera vouée à l'échec. Le Matinal titrait à juste titre à la Une de sa parution n°3938 du 14 septembre 2012 : **Dans son entourage soupçonné de corruption, Yayi protège certains et sanctionne d'autres.** Le cas servant de source d'inspiration au journal est le scandale du Port Sec de Tori Bossito révélé au grand jour par le promoteur Eric Hounguê. D'un coup global de 100 millions dès le départ, le budget du projet a été ensuite recadré à 70 milliards avec deux volets essentiels : le premier de 50 milliards qui regroupent les travaux de construction du port sec de Tori Bossito et des travaux y afférents et le second de 20 milliards de francs cfa destiné à la construction d'infrastructures sociocommunautaires dont deux hôpitaux et des logements sociaux. Dans le cadre de l'exécution des travaux qui devrait échoir au groupe Hermos- Ciat dont Eric Hounguê est le promoteur, le Directeur du Port autonome de Cotonou, Joseph Ahanhanzo Glèlè, aurait perçu du promoteur 31millions mais le mis en cause ne reconnait que 5 millions. Quant au secrétaire général de la présidence de la République, Edouard Ouin Ouro, lui, aurait pris beaucoup d'argent mais ne reconnait que 15millions. Quant au directeur de cabinet du Ministère en charge des transports maritimes, Ichola Bio Sawé, il aurait reçu du promoteur 3.500.000f et aurait réclamé une voiture. Ayant fait enregistrer les mis en cause à leur insu, le promoteur fait écouter les bandes au chef de l'Etat. Celui-ci décide de limoger le Directeur Général du

Port Autonome de Cotonou, le Directeur de Cabinet et le secrétaire général de la Présidence de la République. Pendant ce temps, le Secrétaire général du gouvernement et le majordome du chef de l'Etat impliqués eux aussi écope d'une mise à pieds et de la privation d'un mois de salaire. Pourquoi ? s'interroge le journal qui constate une politique de deux poids deux mesures. Les solutions que proposent ces deux chercheurs sont certes salutaires mais ne tiennent pas compte du contexte africain et des réalités observées sous les tropiques. Il est alors nécessaire que les propositions formulées soient réadaptées au continent en général et au Bénin en particulier.

4.2.2 La nécessité de régler quelques préalables

L'étude a révélé *une série de dysfonctionnement au sein du corps social. Il est impérieux que ces dysfonctionnements que nous avons ici des préalables soient corrigés. Il s'agit essentiellent de :*

- ***Cesser de considérer la République comme un gâteau à partager aux militants et aux opérateurs économiques ayant porté au pouvoir***

L'Etat béninois à l'heure actuelle est, à nos yeux, irréformable, puisque les acteurs politiques considèrent la République comme leur patrimoine et la gèrent comme si elle était une propriété individuelle. Ils n'ont aucune crainte du bien commun et leur comportement fait qu'il n'y a plus d'écart entre la politique et la religion d'une part et entre la politique et les affaires d'autre part. L'homme politique n'a pas un comportement vertueux : achat de conscience en période électorale, transhumance politique au gré des intérêts du moment, intervention et pression exercée pour tirer d'affaires des proches indélicats devant subir une sanction administrative ou pénale. Dans un tel environnement, aucune réforme, aucune lutte contre la corruption ne peut aboutir. Il faut d'abord que l'homme politique comprenne que la République n'est pas un gâteau à partager car en accédant au pouvoir, ils donnent l'impression de créer des postes juste pour satisfaire les appétits de ceux qui ont milité à leurs côtés : trop de ministères, de directeurs centraux, de conseillers techniques et même d'organes jugés budgétivores sans utilité réelle pour les populations.

Les dirigeants politiques laissent se répandre une certaine corruption au sein du corps social pour sanctionner les chefs d'entreprises qui ne soutiennent pas le pouvoir.

Parfois, la corruption permet aux gouvernants de limiter les ennuis pouvant résulter de leur fuite de responsabilité : salaires bas payés à certains corps compensés par des pratiques

corruptrices connues des dirigeants qui laissent faire. Cela leur permet de contrôler certains corps constitués en tolérant certaines pratiques corruptrices : cas des gendarmes et des policiers qui parfois achètent leurs treillis et rangers eux- mêmes sur le marché noir alors que l'acquisition des équipements militaires relève des dépenses de souveraineté. Le Directeur Général des eaux et forêts déclarait en juin dernier au lendemain du remaniement lors de la visite de prise de contact de leur ministre de tutelle : *« Monsieur le ministre, nous ne sommes pas nombreux et pourtant nous déplacer et nous habiller dans le cadre de la mission qui est la nôtre est un problème. Nous espérons que vous servirez d'interlocuteur auprès du gouvernement pour que nos conditions soient améliorées. »*

- ***Revoir les textes de loi en vue d'intégrer au sein des commissions de marché public des dignitaires religieux intègres (clergé, têtes couronnées, imams)***

En effet, un marché public peut être défini comme un engagement de fonds publics pour demander à un privé ou à une personne morale d'exécuter des travaux, de livrer des fournitures ou de réaliser des prestations de service au profit d'une structure publique : Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les sociétés ou offices. L'objectif visé est double :

- Permettre à tous ceux qui participent à la vie économique une chance égale de s'enrichir,
- permettre à l'Etat d'obtenir le meilleur prix et la meilleure prestation.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'est doté d'une ordonnance qui date de 1996 mais les cadres de l'administration publique béninoise profitent des faiblesses de l'ordonnance pour s'adonner à des pratiques corruptrices. Certes, l'ordonnance précise que pour des raisons de sécurité, d'urgence, l'administration peut recourir à une consultation restreinte en choisissant dans un groupe restreint celui à qui le marché sera attribué. Pour les mêmes raisons, l'administration peut négocier directement avec un entrepreneur, un fournisseur ou un prestataire de services de son choix à qui il passe commande. C'est ce qu'on appelle marché de gré à gré. Emmanuel Adjovi (1999) constate que des cadres béninois donnent une interprétation extensive à la notion d'urgence ou celle de la sécurité. En quoi, par exemple, acheter des treillis ou des chaussures « Rangers » aux militaires procède de la sécurité ou de la défense nationale ? Pour provoquer le gré à gré, certains fonctionnaires provoquent l'urgence. Ils retardent le déclanchement des procédures et attendent le dernier moment pour prétexter de l'urgence à conclure le marché à leurs amis ou à des entrepreneurs généreux

contre le versement de 10%[120] du montant total du marché conclu.

La corruption est également possible dans les appels d'offres publics, fait remarquer Emmanuel Adjovi. Aucun cahier de charges n'est en effet neutre. Les clauses du cahier de charges sont rédigées de façon à favoriser telle ou telle entreprise. De leur côté, les entrepreneurs minimisent considérablement les coûts des travaux ou des prestations, objet du marché. Un dumping s'établit entre l'entrepreneur et les membres de la cellule de passation des marchés publics. Résultat : ils gagnent facilement les appels d'offres mais une fois le marché gagné et les 10% distribués, ils effectuent quelques travaux et n'ont plus les moyens de continuer. Se retrouvant dans l'incapacité de justifier l'utilisation des sommes déjà perçues, ils sont privés des autres tranches et n'hésitent pas à abandonner les chantiers. Les nombreux éléphants blancs qui s'observent au Bénin en sont une illustration.

Pour bloquer ce dumping entre entrepreneur et membres de la cellule de passation de marchés publics, nous préconisons que les textes soient revus de façon à permettre l'entrée des du clergé, des têtes couronnées et des responsables du monde islamique dans les cellules de passation des marchés publics. Leur présence garantira la transparence et donnera plus de crédibilités aux délibérations.

- **Briser le lien entre entreprises et pouvoir**

La mission essentielle des chefs d'entreprise, des opérateurs économique est de réaliser le profit. Cette mission est connue de tous les économistes du monde. Un chef d'entreprise, un opérateur économique peut ne pas viser l'intérêt général. Ses activités l'amènent à privilégier l'intérêt personnel. Lorsque l'homme politique sympathise avec un opérateur économique en lui confiant les secteurs les plus vitaux de l'économie, il ne peut y avoir que des dérapages. Chacun doit rester dans son domaine de définition.

- **Freiner l'achat de conscience en période électorale**

Pour y parvenir, nous proposons que les textes de lois soient revisités pour que la campagne électorale soit limitée à 72 heures déclarées chômées et payées sur toute l'étendue du territoire afin de permettre aux populations d'être exposées aux messages que délivreront les candidats en lice. Elle doit démarrer un vendredi et s'achever un dimanche de façon à

[120] Pour certains entrepreneurs, les cadres béninois n'exigent plus 10% mais 25 % du montant total du marché de nos jours.

permettre à l'Etat de ne perdre qu'une seule journée. Tout contact de l'homme politique avec les populations (meeting, porte à porte, caravane) sera ainsi limité et la priorité sera accordée aux messages qui seront relayés par les organes de presse en direction des populations. L'objectif visé étant de limiter le besoin de financement de la campagne par les acteurs politiques et les achats de consciences des électeurs. Une durée d'une heure sera accordée aux candidats pour exposer leurs projets de société aux électeurs par le canal de la radio et celui de la télévision[121].

- **Corriger les injustices sociales**

Lutter contre la corruption, c'est corriger les injustices sociales. Les largesses du pouvoir à l'égard des douaniers béninois contrairement à d'autres pays de la sous-région comme le Togo, la Côte d'Ivoire est inacceptable. Comment comprendre que le cadre supérieur ayant un niveau BAC + 8 engagé dans la fonction publique a un revenu annuel ne pouvant pas lui permettre de construire un rez-de chassé ; encore moins rêver acheter un véhicule neuf alors que le jeune douanier de niveau BEPC ou BAC en un an de fonction se construit deux ou trois belles villas, sort avec les plus charmantes femmes et roule les plus belles voitures sans que personne n'en parle dans les arènes du pouvoir. Cet état de chose est gênant, gênant surtout lorsqu'on sait la grille salariale du douanier. Cet excédent qui lui a permis de faire ces réalisations doit faire l'objet d'une interpellation et au besoin faire l'objet d'une saisie. Si nous voulons freiner la corruption, nous devons créer une société vertueuse dans laquelle, les discriminations salariales entre secteurs d'activités seront réduites. Cela ne veut nullement dire par exemple que les policiers et gendarmes, les militaires qui risquent leur vie en assurant la sécurité au sein de la cité ne puissent pas bénéficier de primes de risques plus consistantes que les enseignants par exemple. Mais Laisser certains corps s'enrichir illicitement sans être inquiétés est dangereux pour la survie de la cité et pour la démocratie. Ce laisser-aller présente un danger : ces corps qui s'enrichissent au vu et au su de tout le monde sont convoités et de nombreux jeunes ne rêvent que d'y accéder pour pouvoir eux aussi prendre leur part. La pléthore de candidatures enregistrées lors des concours du Trésor et de la douane ces dernières années le confirme si bien.

[121] La HAAC vient de prendre une initiative similaire à la nôtre en autorisant les candidats à exposer leur projet de société en 52 minutes sur les antennes de la radio et de la télévision nationales

- **Dépersonnaliser l'administration publique et forger une nouvelle conscience**

La dépersonnalisation de l'administration publique suppose un investissement conséquent dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de limiter au strict minimum l'intervention de l'Homme, son contact avec les usagers dans l'administration publique. L'obtention des cartes d'identité nationales par exemple exigera de l'usager qu'il scanne les pièces indispensables et les envoie par courrier électronique pour traitement. Le délai de la réponse devra être fixé et le lieu de retrait de la pièce sera notifié à l'usager par sms. La création du guichet unique est à ce titre salutaire et les réformes initiées dans ce domaine méritent d'être revisitées pour leur perfectionnement.

L'initiative Zéro dossier dans les tiroirs que pilote le Ministère en charge des réformes administratives est à encourager.

Que faire par la suite pour forger une nouvelle conscience ?

Chaque Béninois doit opérer une rupture comportementale et se réarmer au plan moral, mentale et spirituelle. La cellule familiale, les leaders religieux et l'école ont un rôle primordial à jouer. Sans la transformation de l'individu en citoyen, l'Etat Nation que nous appelons de tous nos vœux ne saurait être une réalité. C'est pourquoi, nous préconisons que le cours de corruptologie soit enseigné dans nos universités en vue de cultiver les comportements vertueux dans la conscience des cadres de demain. Etty Hillesum disaità juste titre : *« Je ne crois pas que nous puissions corriger quoique ce soit dans le monde extérieur que nous n'ayons d'abord corrigé en nous ».*

- **Resoudre le probleme de la justice**

L'Etat est confronté à de véritables organisations mafieuses et occulte liées à des élus, des responsables politiques, des magistrats et des éléments du secteur privé... regroupés en associations de malfaiteurs. Justice ne sera vraiment rendue si le juge est lui-même trempé dans des combines. Il y a une carence dans les enquêtes sur la corruption et cela a un rapport de cause à effet sur l'état de déliquescence des institutions béninoises. C'est pourquoi nous plaidons toujours pour la spécialisation des magistrats. Il faut des juges « anti-corruption» dans le système judiciaire qui s'occuperaient de détournements de fonds publics, de blanchiment d'argent, et autres crimes organisés... et non des commissions montées de toutes pièces, créées un bon matin et constituées de proches du pouvoir. Il faudrait mettre en place dans chaque département une brigade spéciale "anti-corruption''. Malgré la création de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption, les réseaux continuent leurs extorsions

tranquillement, sans être inquiétés. On assiste à une destruction systématique de notre société. Une grande majorité de l'élite se livre à la corruption de fonctionnaires et ne respecte pas les lois, et certains les violent allègrement à des fins d'enrichissement personnel ou de copinage. Des jugements de complaisance sont rendus en faveur d'escrocs, voleurs et assassins. Les magistrats complices ne sont ni sanctionnés ni mis hors circuit. En outre, le succès de poursuites judiciaires intentées à de hauts fonctionnaires accusés de corruption contribuera grandement à changer la perception du public selon laquelle les cadres ou gros bonnets ne sont pas inquiétés et seulement les pauvres types sont cuits. Par-dessus tout, la prétention plutôt que la détection est le moyen le plus efficace pour combattre la corruption.

- **Education Civique**

Par l'expression Education Civique, il y est l'obligation pour l'Etat de contribuer à la formation de son peuple. D'où l'on comprend que la réforme du système judiciaire béninois ne peut porter ses fruits sans la promotion de la loi qui est diamétralement inconcevable sans la sensibilisation de tout un chacun sur son devoir et son droit en tant que citoyen.

Par ailleurs, la politique de l'Education dans le cadre de la protection du système judiciaire contre les incidences de la corruption suscitera chez chaque citoyen la volonté d'exercer avec le maximum de clairvoyance, son rôle de citoyen responsable ; conscient de la tâche à accomplir et du civisme au progrès social.

En effet, au nom de l'Education Civique, les citoyens et citoyennes comprendront qu'il ne s'agit pas seulement d'un droit mais aussi du devoir, de faire ce que la loi permet. Le nouveau pacte social sera la résultante d'un colloque devant réunir l'élite et les dignitaires religieux toutes tendance confondues pour discuter des solutions tirées de nos valeurs endogènes.

4.2.3 Cadre opératoire de l'étude et validation des hypothèses de recherche

Pour que l'hypothèse n°1 : « *Les références à la manducation dans les pratiques langagières pour désigner les faits de corruption dans nos langues illustrent la déchéance qui s'observe dans le domaine politique* » soit validée, il faut que 50 % des enquêtés reconnaissent la déchéance au niveau de la classe politique et que nous ayons au moins cinq expressions renvoyant à l'idée de manducation dans au moins au moins deux langues des locuteurs ciblés. Quand à l'hypothèse n°2 qui stipule que l'écart **«** *L'écart entre ce que disent les chefs d'Etat béninois face à la corruption en campagne électorale et ce qu'ils font au cours de leur mandat prédisposent les agents de l'Etat à des actes de corruption* », elle ne sera validée que si au moins 50% des personnes interrogées ne font plus confiance aux

dirigeants politiques lorsqu'ils abordent la thématique de la corruption et avouent par ricochet envier les corrompus.

Enfin, l'hypothèse n°3 qui est intitulée : « *L'identification et la mise en œuvre des potentialités qu'offrent les valeurs endogènes béninoises constituent une piste de solution pour freiner l'ampleur du fléau au Bénin* » sera validée si et seulement si les gardiens de la tradition que sont les rois confirment la portée de ces valeurs en dépit de la modernité.

Le cadre opératoire de l'étude ayant été défini, passons à présent à la validation des hypothèses de recherche.

La première hypothèse est intitulée : « ***Les références à la manducation dans les pratiques langagières pour désigner les faits de corruption dans nos langues illustrent la déchéance qui s'observe dans le domaine politique ».*** L'étude a en effet révélé qu'il existe dans les langues des locuteurs enquêtés qu'ils soient fon, yoruba, dendi, baatonu, nago et idaasha une série de pratiques langagières renvoyant au régistre de la manducation, de la bouffe. Or la mentalité dominante en Afrique et plus particulièrement au Bénin est que l'Etat est perçu comme une vache à lait De nombreux citoyens ont un engouement pour la chose politique pour deux raisons essentielles. D'abord, ils savents que l'Etat dispose d'énormes moyens : financiers (le trésor en devices), ensuite les ressources humaines et matérielles. Assumer une responsabilité politique, c'est gérer à un niveau de la hiérarchie ces ressources. Ils ont le sentiment que la gestion de ces ressources ; surtout financières ne suit aucune vérification rigoureuse au point où la politique est perçue comme un moyen pour vite s'enrichir.

Du coup, sans avoir jamais milité dans une formation politique, certains citoyens béninois créent leur parti politique au point où pour une population de dix millions d'habitants, il y a 258 partis politiques[122]. La mentalité étant d'être à l'avant-garde d'un parti politique pour prendre part au partage du gâteau. Dans un tel environnement, les acteurs n'ont pas de conviction et peuvent retourner leurs vestes en fonction de la direction du vent. Un phénomène récurrent connu sous le nom transhumance politique. Autre exemple patent, c'est la multiplicité des candidatures aux élections présidentielles de 2016 dans le pays : trois trois (33) candidats en lice après le désistement d'une quinzaine. Ont-ils trois trois visions différentes pour la conduite des affaires du pays ? La déchéance s'est donc emparée de la classe politique au point où des formations politiques sont dans l'incapacité de présenter elles-mêmes des candidats et se rangent derrière des candidats puissants sur le plan financier afin

[122] Service enrégistrement des formations politiques au Ministère de l'intérieur.

de conclure des alliances de soutien à coup de milliards[123]. A quoi servira cet argent ? A assurer ses arrières, à satisfaire ses besoins suivant un train de vie. Dès lors la première hypothèse selon laquelle « ***Les références à la manducation dans les pratiques langagières pour désigner les faits de corruption dans nos langues illustrent la déchéance qui s'observe dans le domaine politique »*** est validée.

Quant à la deuxième hypothèse, elle stipule : ***« L'écart entre ce que disent les chefs d'Etat béninois face à la corruption en campagne électorale et ce qu'ils font au cours de leur mandat prédisposent les agents de l'Etat à des actes de corruption ».***

En effet, l'étude a montré que le discours sur la corruption manque de crédibilité aux yeux des citoyens. 99 % des personnes interrogées ne croient plus les dirigeants politiques lorsque ceux-ci s'adressent à eux par rapport à la thématique de la corruption. Ils leur reprochent essentiellement deux choses en matière de lutte contre la corruption : l'hypocisie (53,98%) et la protection qu'ils assurent à leurs proches qui sont corrompus (46,02%). Pour les enquêtés, les dirigeants savent très bien ce qu'ils doivent faire pour freiner l'ampleur du fléau mais aucun d'eux n'est encore prêt à payer le prix. Ce comportement hypocrite des dirigeants politiques face à la corruption au Bénin influe négativement sur l'attitude de nombreux citoyens puisqu'ils sont 95 % à envier les corrompu. Le discours constraste avec les actes des dirigeants. Pour preuve, lors d'une causerie[124] avec des femmes, l'honorable Candide Azanaï a révélé les dessous du gel des relations diplomatiques avec le Bénin. En effet, un appel d'offre international a été lancé par le Port Autonome de Cotonou puis dépouillé en présence des soumissionnaires parmi lesquels figurait le groupe Bolloré et Maersk Land des Danois. La meilleure offre répondant aux critères recherchés venait du groupe Maersk Land. Mais contre toute attente, des instructions auraient été données par la présidence de la république pour que le marché soit attribué au groupe Bolloré. Pour avoir perdu le marché et su que des gens ont été intéressés à la présidence de la République, les Danois à travers un communiqué de presse ont fermé leur ambassade près le Bénin rompant ainsi toute relation diplomatique avec les autorités béninoises. Le député révèle publiquement que sachant qu'il connaissait bien les Danois, il a été prié de peser de tout son poids par le président de la République pour que les Danois reviennent sur leurs décisions. Il n'y a donc

[123] Au cours d'un colloque sur la corruption électorale, l'archevêque de Cotonou, Mgr Antoine Ganyé a révélé que si les informations qui lui parviennent sont vraies, des acteurs politiques ont conclu des alliances avec des candidats à coup de milliards ; ce qui est contraire au principe d'éthique en politique.

[124] Ladite causerie animée en langue fon existe en version sonore.

pas l'exemplarité au sommet de l'Etat. A la lumière des résultats présentés ci-dessus, nous pourrons dire que l'hypothèse n°2 selon laquelle *« L'écart entre ce que disent les chefs d'Etat béninois face à la corruption en campagne électorale et ce qu'ils font au cours de leur mandat prédisposent les agents de l'Etat à des actes de corruption* » est également validée.

Enfin, la troisième hypothèse est intitulée : « ***L'identification et la mise en œuvre des potentialités qu'offrent les valeurs endogènes béninoises constituent une piste de solution pour freiner l'ampleur du fléau au Bénin ».*** Cette hypothèse est également validée car l'entretien avec Dah Aligbonon a révélé l'existence de divinités pouvant châtier les corrompus et assurer une protection à ceux qui mènent la lutte. Aussi, a-t-il déclaré : « *Les solutions ne sont pas ailleurs ; elles sont à côté de nous ».* Une déclaration qui sous-entend qu'il suffit de faire confiance aux têtes courronnées, de les associer pour que nos valeurs endogènes soient mises au service de la lutte contre la corruption. Dès lors, la dernière hypothèse selon laquelle : « « *L'identification et la mise en œuvre des potentialités qu'offrent les valeurs endogènes béninoises constituent une piste de solution pour freiner l'ampleur du fléau au Bénin »* est aussi validée.

4.2.4 Les soltions endogènes novatrices

L'un des objectifs de cette étude est de répertorier les valeurs endogènes susceptibles de contribuer à freiner le phénomène de la corruption au Bénin. Nous avons à cet effet échangé avec divers rois notamment Dah Aligbonon Akpochihala qui a contribué à répertorier toutes les divinités et leurs champs d'inetrvention. Le répertoire de ces divinités se présente comme suit :

- **La divinité Tolègba**

  C'est une divinité bienfaitrice. Elle est bâtie avec le concours de toute la population de la localité où elle veut siéger. Elle n'appartient à personne mais à toute la communauté. Elle se veut universelle puisque même les étrangers peuvent bénéficier de ses faveurs. Symbole de l'homme, elle est le chef de toutes les divinités. Sa mission principale est de trancher les conflits. Elle est à l'image du procureur général et joue un rôle de régulation et d'arbitre.

- **La divinité Toïzan**

Elle représente la première femme de la communauté. C'est elle qui exécute le verdict rendu par le tolègba. Elle détient la liste de tous ceux qui vivent dans la communauté puisque c'est elle qui enregistre les naissances et les décès.

- **La divinité Tohigno**

C'est la divinité suprême dans la tradition. **Elle incarne la bonne conduite**, la pérennité du groupe auquel il est lié, la solidarité entre ceux qui se réclament de lui. **Son statut éthique est à nul autre pareil**. Cette divinité dans la litanie des hauts faits **indique à ses descendants la voie à suivre, les lois à respecter, les interdits à ne pas enfreindre**. Elle ne cesse de diriger la communauté familiale des vivants car **elle surveille la conduite équitable et peut en cas de déviances condamner le fautif à mort**. **Elle est le modèle des idéaux sociaux et moraux**. **Les personnes non véridiques et corrompus n'ont pas leur place chez la divinité Tohigno**. Une cérémonie annuelle est organisée à son endroit par chaque lignée familiale. Chaque communauté familiale possède un seul Tohigno (ancêtre éponyme » qui rend possible l'organisation des différentes composantes familiales en un ensemble cohérent. Avoir en partage le même Tohignon signifie clairement qu'on aspire aux mêmes idéaux, aux principes de vie et détenir en commun un patrimoine de connaissances précises par lesquelles l'ancêtre éponyme a su maîtriser le monde.

C'est une divinité qui veille sur la bonne conduite des femmes. Elle punit l'adultère et facilite les naissances, réprimande toute attente à la vie humaine y compris les interruptions volontaires de grosse. Les cérémonies funéraires ne s'organisent jamais devant son temple puisqu'elle est une divinité de vie et de bénédiction.

- **Divinité Sègbolissa**

C'est cette divinité qui représente l'être suprême dans l'imaginaire collectif au sud Bénin. Elle est la mère de toutes les autres divinités. Elle n'est pas violente et agit calmement. Elle se manifeste à travers la naissance des albinos issus de couples noirs. Cet enfant ne supporte pas le soleil et ne mange pas du sel. C'est une divinité qui porte en elle de grande chance et ne l'offre pas à tout venant. Lorsqu'elle étudie une personne et la lui offre, c'est pour la vie.

- **La divinité Sakpata**

En Afrique, la terre est vénérée sous le nom sakpata. Cette divinité garantit la protection de la population innocente Elle est responsable de toutes les maladies. Elle se manifeste par une épidémie de variole à la suite d'une série de mauvais actes au sein d'une famille, d'une collectivité : inceste, adultère, envoûtement. Dans cette épidémie les innocents sont épargnés. Sa colère ne s'atténue que lorsque le chef de village convoque la population pour conjurer le drame. Le malfaiteur quelque soit son pouvoir et sa puissance ne peut échapper à cette épidémie. Cette divinité agit aussi sur les prêtres voduns qui commettent les crimes en se croyant au-dessus de toute attaque. Lorsque la divinité punit un malfaiteur, les membres de la famille ne doivent pas manifester ouvertement leur tristesse. Un lieu est réservé pour inhumer ces catégories de personnes décédées. Tout se passe dans la plus grande simplicité. Aucun hommage n'est rendu au défunt afin de décourager les potentiels malfaiteurs. De nos jours, la divinité peut se manifester à travers la diarrhée, la rougeole, les maux de tête et les abcès.

- **La divinité Hèbiosso**

C'est le roi du ciel. C'est cette divinité qui procure de l'eau à boire puisque c'est elle qui ordonne la pluie. Elle intervient lorsqu'un individu commet un crime susceptible de coûter la vie à un groupe de personnes. Au titre des crimes, on peut avoir :

- L'empoisonnement de l'eau qui est une denrée d'utilité publique ;
- L'envoûtement des jeunes filles par leurs parents sous prétexte de mieux les surveiller ; lequel envoûtement pourrait entraîner la mort de toute personne ayant eu avec elles des relatons intimes.
- Le fait de garder sur soi un pouvoir dangereux, nuisible dont l'utilisation pourrait amener une épidémie dans une communauté. D'autres enterrent aussi ces pouvoirs sous des baobabs. Cette divinité ne s'occupe pas du vol, de l'adultère et d'autres crimes moins importants. Elle réagit pour des crimes de grande envergure pouvant mettre en péril la vie d'un groupe de personnes ou d'une communauté.

Mais comment agit-elle ?

La puissance de la divinité Hèbiosso est incommensurable. Elle est très forte, plus forte que les autres divinités. La particularité, elle ne laisse pas le malfaiteur commettre son forfait avant d'intervenir. L'auteur est foudroyé lorsqu'il s'apprête à poser l'acte. Dans certains cas, elle prévient le malfaiteur avant de le punir. Elle prend une forme humaine et demande au

malfaiteur de renoncer à son acte et de lui rendre son pouvoir destructeur. Si le malfaiteur s'obstine, elle le laisse et au moment de l'accomplissement du crime, elle intervient. Si le talisman est enterré sous un baobab, la divinité le déterre après avoir foudroyé l'arbre. Elle revient tuer l'auteur du crime et dépose le talisman sur sa poitrine. Et pour justifier la légalité de son action, elle demande à ses adeptes d'intervenir sur les lieux. Ceux-ci se mettent en grand nombre en route pour rechercher le cadavre. Une fois trouvé, les adeptes le réveillent et l'interpellent sur les mobiles de son acte. Le coupable relate alors exactement les faits et meurt après le récit. Son inhumation se fait de façon exceptionnelle. Le cadavre est exposé pendant sept, seize ou quarante un jours selon la volonté de la divinité et ceci sur une planche appelée ''agba'' afin de permettre à la population de venir s'imprégner du miracle.

Il faut dire que l'intervention de la divinité est très prompte et rapide. Toutes les opérations sont menées en une fraction de seconde. Elle ne fait jamais d'erreur dans ces actions. Elle est trop juste pour admettre l'injustice sociale. Du fait qu'elle soit l'ordonnateur de la pluie, il est interdit à son prêtre d'empêcher la tombée de la pluie même pendant les cérémonies rituelles.

- **La divinité Dan**

C'est le roi de l'espace. Cette divinité existe sous plusieurs formes. Elle habite l'espace, l'eau, les forêts, les montagnes, les termitières, les grands arbres. A cela s'ajoute les divinités dan de chaque maison. Parmi celles qui restent dans l'eau, nous avons par exemple la divinité mamiwata qui procure la prospérité.

Elle se manifeste à travers les rêves dans lesquels la personne a des relations intimes avec des inconnus. Elle ordonne à la personne de faire des cérémonies dans le rêve. Si la personne n'obéît pas, elle constate automatiquement un blocage de ses activités. Mais si les cérémonies sont faites, la personne constate une prospérité dans ses affaires. **C'est une divinité qui est très rigoureuse sur les lois éthiques**. Ses adeptes ne doivent faire du mal à aucun être humain. La divinité accorde le pouvoir de devenir riche à toute personne susceptible de respecter les conditions suivantes :

- Ne pas avoir d'enfant ou de femme ;
- Accepter de réduire sa durée de vie.

Le mystère de cette divinité est que n'importe qui peut entrer en transe avec l'esprit de la divinité sans pour autant être son adepte. Une fois en transe, le concerné peut avoir une double vision. Il peut parler plusieurs langues : yoruba, fon, dendi, allemand, hébreux,

espagnole sans en être locuteur. La personne peut rester à jeun durant plusieurs jours et peut prophétiser et même indiquer des plantes devant servir à guérir des malades. Une fois en transe, seuls les prêtres initiés peuvent venir libérer la personne de cet esprit. Une fois libéré, la personne s'endort et se réveille en ignorant totalement les actes posés. Il est déconseillé de lui conter les actes posés.

- **La divinité Tohossou**

Etymologiquement, c'est le roi des eaux. Selon l'histoire, le premier Tohossou au sud bénin s'est incarné dans le fils du roi Dako- donou. En effet le roi a donné naissance à un enfant mal formé décédé quelques jours après. Quelques années après, le roi Akaba, le fils de Houégbadja, fondateur du royaume d'Abomey a donné naissance à un mythe : il s'agit d'un enfant né avec toutes ses dents et qui était capable de parler dès la naissance. Il faisait comprendre que le fils du roi Dakoè- Donou est un tohossou dont le nom est Hounsou-Hounsou et qu'il est envoyé par ce dernier sous le nom Zomadonou. C'est à partir de cet instant que les rituels en faveur des tohossous auraient commencé. Cette divinité punit toute atteinte à la vie humaine notamment les interruptions volontaires de grossesse. L'enfant avorté devient le plus souvent Tohossou. La loi traditionnelle, contrairement à d'autres religions qui accordent le pardon une fois la faute avouée, est incorruptible car la tradition considère la grossesse comme un courrier qui a un destinataire. Le créateur est l'expéditeur et le destinataire le monde terrestre. En chemin, le transmetteur du courrier qu'est la mère le jette quelque part. Or ce courrier est déjà enregistré dès son départ. Un jour l'expéditeur demandera la suite de la correspondance au transmetteur qui aura à répondre de ses actes selon l'importance du courrier ; qu'il s'agisse d'un chèque, d'un décret ou d'une lettre ordinaire ; ce qui sous-entend que l'enfant peut être un haut fonctionnaire de l'Etat, un chef d'Etat ou un simple crieur public. La sanction est proportionnelle au destin de l'enfant avorté. Le culte Tohossou punit les auteurs et leurs complices.

Pour racheter les fautifs, la tradition prévoit une cérémonie au cours de laquelle l'enfant avorté est considéré comme un être jeté dans l'eau. Les dignitaires construisent un autel en sa mémoire et à travers des rituels, ils appellent l'esprit de l'enfant qui vient habiter l'autel. Mais si la grossesse est involontaire, les risques de représailles sont moindres.

Le tableau ci-dessous recense les divinités Tohossou engendrées par les rois d'Abomey :

Tableau 40 : Les rois d'Abomey et les divinités engendrés

Noms des rois	**Divinités engendrés**
Dako-Donou	Honsou-Hounsou
Akaba	Zomadonou
Agadja	Kpélou
Tégbéssou	Adomou
Kpingla	Donouvo
Agonglo	Houému
Guézo	Zéwa
Guèlèlè	Sèmassu
Bèhanzin	Totohinnou
Agoli- Agbo	Wanmassè

Source : Données collectées lors de l'entretien avec Dah Aligbonon, décembre 2015

- **Divinité Ogoun**

C'est le dieu du fer, très craint par tous ceux qui travaillent les métaux : les chasseurs, les forerons. C'est une divinité dont la mission est d'instaurer la paix la tranquillité, le bonheur. Pour preuve, lorsque l'activité d'une personne est bloquée et celui-ci se confie au dieu Ogoun, il connaît la prospérité puisque c'est lui qui trace la voie sur laquelle passe tout être humain, il ne saurait donc le priver de bonheur. C'est une divinité qui punit les malfaiteurs, les criminels, les **voleurs et les corrompus.** Pour ce faire, **il suffit que la victime aille se confier au dieu ogoun qui recherche et punit le coupable. Le coupable et compris ses complices subissent un accident mortel. Les conséquences peuvent rejaillir sur la progéniture même après la mort du coupable**.

- **Divinité Minonnan**

Elle incarne la première damùe d'une maison traditionnelle. La fondation d'une maison est l'œuvre d'une femme et d'un homme. La femme est la gardienne de la maison. Elle s'occupe du ménage, de la propreté de la maison et éduque les enfants.

Minnonan veut dire Notre mère. A ce titre, cette divinité assure la protection de la famille. Elle ne permet pas aux sorciers d'attaquer la maison.si elle est vénérée, elle détruit les capacités nuisibles des mauvais esprits et les repousse loin. Chaque année, elle a droit à une

offrande de cabri qui reste sa nourriture préférée. C'est un homme qui doit lui préparer sa nourriture et non une femme.

- **Divinité jumeaux**

Certaines personnes s'étonnent du fait qu'en Afrique et précisément au Bénin, les êtres humains soient perçus comme des divinités.

Mais vers l'an 1600, le roi Houégbadja a donné naissance à Akaba et Hangbé qui sont deux frères jumeaux. Des années après, Akaba a succédé à son père. Un jour, il confia à son père qu'il ne mourra pas comme tout le monde, qu'il disparaitra et qu'on ne le verra plus jamais. Ensuite, il lui remit une statuette en lui faisant les recommandations suivantes : *« Tiens ma sœur, c'est mon remplaçant. Considère-le comme moi-même. Prends bien soin d'elle et sache que notre symbole est le singe »*. Un jour Akaba disparut effectivement à la grande surprise de tout le monde. Sa sœur suivit les recommandations ; c'est pourquoi au sud Bénin, un jumeau décédé est représenté par une statuette. C'est par leurs grâces que les autres divinités rendent services. Leur rôle est de dénouer les complots. **Une autorité qui s'adonne aux rituels de jumeaux est préservé de tout complot préjudiciable**.

- **Divinité Houéli**

C'est devant Houéli que la future épouse révèle les hommes avec qui elle avait eu des relations intimes. Après l'aveu, elle bénéficie d'une bénédiction des dignitaires réunis. Dès lors, elle a la protection de tous les esprits maléfiques à condition qu'elle soit fidèle à son époux. Ainsi la divinité Houéli favorise la procréation. A chaque naissance, on doit faire asseoir l'enfant devant l'autel de la divinité avant que sa mère ne lui apprenne à s'asseoir. C'est la deuxième divinité qui garde la maison au Sud Bénin. Son symbole est la houe puisqu'il faut sarcler avant de balayer.

Tableau 41 : Les principales divinités au Bénin

Désignations	**Responsabilité**	**Rôles**
Tohigno	Représente les mannes des ancêtres	Dirige les autres divinités
Sègbo Lissa	Mère de toutes les divinités	Procure la richesse
Lègba	Chef de fil de toutes les divinités	Joue le rôle de régulateur
Sakpata	Dieu de la terre	Lutte contre les malfaiteurs et les **corrompus**
Hèbiosso	Dieu du ciel	Procure l'eau
Tohossou	Dieu des eaux	Interdit l'avortement et provoque la grossesse

Dan	Dieu de l'espace	Donne la chance
Ogoun	Dieu des métaux	Donne la chance et lutte contre les criminels, les **voleurs t les corrompus**
Toïzan	Représente la première dame de la communauté	Protège la maison contre les mauvais esprits
Minonnan	Représente la première dame d'une maison	Protège la maison contre les sorciers
Houéli	Divinité qui reçoit l'épouse et le nouveau-né	Protège le couple
Hoho	Représente les jumeaux	Déjoue les complots

Source : Données collectées lors de l'entretien avec Dah Aligbonon, décembre 2015

Ce répertoire des divinités est riche en enseignements. Il montre qu'il existe dans notre culture des divinités qui peuvent aider à solutionner l'épineux problème qu'est la corruption. La redéfinition du nouveau pacte social en collaboration avec les gardiens de la tradition peut conduire le pouvoir politique, les organisations de la société civile, les instances en charge de la lutte contre la corruption à recourir à cinq divinités. Il s'agit de la divinité Ogoun, de la divinité Dan, de la divinité Tohigno dont le champ d'intervention direct est l'éthique et la morale. Les deux autres divinités auxquels l'on peut recourir sont les jumeaux et la divinité Hèbiosso qui vont assurer une protection aux meneurs de la lutte sur le plan occulte.

En effet, Dah Aligbonon révèle que « *la divinité Ogoun punit les voleurs et les corrompus. Pour ce faire, il suffit que la victime aille se confier au dieu ogoun qui recherche et punit le coupable. Le coupable et compris ses complices subissent un accident mortel. Les conséquences peuvent rejaillir sur la progéniture même après la mort du coupable*. » Le recours à cette divinité sera très dissuasif au regard de son mode opératoire. La peur de mourir et celle d'attirer le malheur sur sa propre descendance conduiront les corrompus à se ranger, à s'auto-discipliner de peur de subir les réprésailles de la divinité.

La divinité Tohigno étant la divinité suprême dans la tradition, à en croire Dah Aligbonon **«** *incarne la bonne conduite (…) Son statut éthique est à nul autre pareil. Elle indique à ses descendants la voie à suivre, les lois à respecter, les interdits à ne pas enfreindre. (…) Elle surveille la conduite équitable et peut en cas de déviances condamner le fautif à mort. Elle est le modèle des idéaux sociaux et moraux. Les personnes non véridiques et corrompus n'ont*

pas leur place chez la divinité Tohigno. » Cette divinité apparaît dès lors comme une arme redoutable en matière de lutte contre la corruption.

Enfin, la divinité Dan peut aussi être utile à la communauté béninoise en matière de lutte contre la corruption car précise Dah Aligbonon, elle est très rigoureuse sur les lois éthiques.

L'étude a révélé que la corruption a une dimension spirituelle qui parfois fait réculer les dirigeants qui ont peur de subir des réprésailles sur le plan occulte. Deux divinités sont identifiées pour leutr assurer la protection. Il s'agit des jumeaux qui préservent de tout complot préjudiciable et de la divinité sakpata dont la colère est redoutable à l'endroit des malfaiteurs.

Mais comment mettre ces divinités au service de la lutte contre la corruption ? Dah Aligbonon répond que les rois une fois sollicités mettront leur savoir-faire, à travers les divers rituels, au service de la communauté. Mais il se désole de l'inertie des différents Ministres en charge de la culture. « *Nous avons prédi l'incendie de Dantokpa en consultant le Fâ et l'avons dit publiquement. Nous avons cité les ingrédiens dont nous avons besoin pour conjurer le danger qui pointe à l'horizon. Aucune autorité ne nous a écoutés. L'incendie s'est produit et aussitôt un téléthon a été organisé pour venir en aide aux victimes et reconstruire l'aile détruite du marché en un mois. Or nous, nous avons exhorté les commerçantes et commerçantes du marché à côtiser ne serait-ce que 25f ou 50f cfa ; nous avons été traités de tous les noms. Nous sommes responsables du malheur qui nous arrive. Les solutions ne sont pas ailleurs. Elles sont à côté de nous.* »

Les recherches nous ont permis de découvrir à Abomey la statuette ''nukuwé''dont le féticheur détenteur pour des raisons de convenance a requis l'anonymat. Il a foi en ce fétiche qui envoie systématiquement dans l'au-delà toute personne s'engageant devant lui à être vertueux et qui n'honore pas son engagement.

Le caractère redoutable du féticheur a été reconnu par de nombreuses personnes de la localité qui ont donné des témoignages en sa faveur :

« *Quand les gens ont volé ma moto au garde vélo du CNHU de Cotonou, je suis venu le voir. Il m'a demandé de me déchausser de m'agenouiller et d'imposer les mains à la statuette en l'exhortant à aller aux trousses du voleur. Le troisième jour, pris de violents maux de ventre, le voleur a ramené sur les lieux la moto volée en faisant savoir au garde vélo qu'il l'a prise mais qu'il se rend compte qu'il ne peut la gardée. Puisque le garde vélo me connaissait, il m'a appelé et je suis allé chercher ma moto. Heureux, je suis allé rendre compte au féticheur*

et il m'a fait savoir que le voleur passera de vie à trépas dans les trois mois qui vont suivre », me confiait un enquêté. As-tu vérifié s'il est mort ? Face à la question, l'enquêté répondit : « *Je n'ai pas vu le voleur et ayant retrouvé moi ma moto, je n'ai plus vérifié mais je fais confiance à la puissance de cette statuette qui parle elle-même*[125] *».* Une telle statuette peut être mise au service de la lutte contre la corruption. Son détenteur n'attend que d'être sollicité et rend service déjà à ceux qui le connaissent et s'en remettent à lui pour des cas de vol.

Photo 6 : Photo de la statuette nukuwé dotée de langage, de pouvoirs surnaturels et identifiant tout voleur.



Source : Photographie prise à Abomey lors de l'enquête de terrain, novembre 2015

[125] Nous avons pu constater nous-même que la statuette parle. Elle converse avec le visiteur qui peut le tenir en main pour se convaincre qu'il ne s'agit ni d'une personne cachée quelque part, ni d'un enrégistrement. D'ailleurs l'enrégistrement ne peut pas toujours correspondre au sujet débattu et au problème ayant amené le visiteur.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, « *Les actes langagiers et socio- communicatifs des chefs d'Etat face à la corruption au Bénin de 1990 à 2015», nous sommes tentés de savoir dans quel registre il faudrait classer ce travail de recherche. S'agit-il d'une nouvelle approche de résolution du mal le plus récurrent dont souffre l'Afrique en général et le Bénin en particulier ? Nous nous posons cette question car au cours de cette recherche que nous avons entreprise depuis trois ans, nous nous sommes rendus à l'évidence que de nombreuses théories ont été savamment élaborées au lendemain des indépendances pour sortir l'Afrique de la précarité. Peine perdue. Le continent n'a cessé de s'enfoncer dans l'abîme au point de conduire certaines personnes à l'Afro pessimisme comme semblent le suggérer ces titres d'ouvrages d'auteurs célèbres : « L'Afrique mourra-t-elle du sida ? » de René Guyonnet, « L'Afrique malade d'elle-même » de Tidiane Diakité , « L'Afrique, la descente aux enfers » de Moussa Konath et « L'Afrique noire est mal partie », « Elle n'est même pas partie « du visionnaire Français René Dumond.*

Face à la dégénérescence des valeurs morales caractérisée par un mépris notoire du bien commun et la course effrénée à l'accumulation de biens matériels, nous avons compris que nous, Africains n'avons pas assez pris au sérieux les théoriciens du développement de l'Afrique qui ont tiré sur la sonnette d'alarme depuis bien des décennies. La situation est désolante au plan continental et affligeante au Bénin où s'observe une déchéance institutionnelle et sociale. L'argent permet de tout avoir et conditionne même l'assistance aux personnes en danger : face à un jeune qui se noie en présence de ses parents ayant garé un véhicule 4x4 à la plage de Fidjrossè, des pêcheurs ont exigé de l'argent avant de voler à son secours. Ils ne font que reproduire le modèle politique qu'ils ont en face d'eux puisque les acteurs politiques prennent la République comme une marchandise politique vendable aux acheteurs de conscience qui se retrouvent dans le rang des opérateurs économiques et des confessions religieuses. Dans l'administration publique, le moindre service rendu est monnayé aux usagers avec instauration de tarifs VIP pour les plus aisés. Tout un langage se construit sur de telles pratiques dans presque toutes les régions du Bénin. C'est face à ce constat que nous avons décidé de réfléchir sur le thème : *«Les actes langagiers et socio-communicatifs des chefs d'Etat face à la corruption au Bénin de 1990 à 2015 ».*

Le choix de ce sujet soulève en définitive quatre questions de fond :

- Le politique s'efforce-t-il de bien comprendre la corruption dans toutes ses dimensions avant d'engager la lutte ?
- La corruption n'a-t-elle pas ses racines dans nos langues et dans ce cas quels sont les termes seconds auxquels renvoient les expressions métaphoriques utilisées par les populations pour désigner les actes de corruption ?
- La déchéance observée au plan comportemental dans le domaine politique ne prédispose-t-elle pas les agents de l'Etat à s'adonner à des actes de corruption ?
- Face à cette déchéance et au regard des limites des mesures anti corruption prises jusque là, ne faut-il pas retourner à nos valeurs endogènes pour espérer freiner la corruption au Bénin ?

Notre objectif, en choisissant le thème est de Comprendre la pratique de la corruption au Bénin qui est un acte psychologique dont la manducation est le référent selon les pratiques langagières.

. De façon spécifique, nous nous sommes fixés comme objectifs de :

- Identifier les termes seconds auxquels renvoient les expressions utilisées par les populations pour désigner les faits de corruption

- Appréhender les facteurs prédisposant les agents de l'Etat à des actes de corruption

- Répertorier les potentialités qu'offrent les valeurs endogènes en matière de lutte contre la corruption galopante.

Conformément à ces objectifs, nous avons posé quatre hypothèses à savoir :

- Les références à la manducation dans les pratiques langagières pour désigner les faits de corruption dans nos langues illustrent la déchéance qui s'observe dans le domaine politique

- L'écart entre ce que disent les chefs d'Etat béninois face à la corruption en campagne électorale et ce qu'ils font au cours de leur mandat prédisposent les agents de l'Etat à des actes de corruption.

- L'identification et la mise en œuvre des potentialités qu'offrent les valeurs endogènes béninoises constituent une piste de solution pour freiner l'ampleur du fléau au Bénin.

Pour valider les différentes hypothèses, nous avons sillonné plus d'une douzaine de

localités du Bénin et avons eu des entretiens avec des rois, des agents offrant des prestations aux usagers dans les mairies. Aussi avons-nous échangé avec les usagers eux-mêmes et avec des électeurs et hommes politiques en période de campagne électorale. Ces entretiens nous ont permis de collecter les mots, les expressions servant à désigner les faits de corruption au niveau des groupes socio- linguistique visités. Ces expressions ayant constitué le matériel d'analyse a été décrypté sous l'angle lexico-sémantique et métaphorique.

L'enquête a permis de comprendre que la société béninoise connaissait dans les temps anciens le cadeau désigné sous l'appellation ''colas'' au Sud Bénin et '' gɔrɔ'' en milieu baatonu. *« Prends ta cola » ou « gɔrɔ nuŋgobi we »*, telle est la phrase qui accompagne le geste après service rendu. Dans toutes les aires culturelles visitées, le terme ''cola'' ou ''gɔrɔ'' est synonyme de motivation et non de corruption selon les locuteurs. Vue sous cet angle, l'on ne nier son existence au sein des royautés puisque les habitants rendaient visite au Roi en prévoyant toujours un cadeau : sac de maïs, sac d'ignames, poulets et parfois des bœufs sans rien attendre en retour. Mais le contact avec le Colonisateur a mis fin au système de troc qui existait puisque la monnaie a été introduite et c'est à ce moment précis que la motivation a pris un sens nouveau : amener le bénéficiaire du cadeau a mal faire ce qu'il devrait bien faire ou à ne pas faire du tout ce qu'il est censé faire. Au cours de cette période, la mentalité dominante de l'Homme noir est de voler le Blanc. Voler le blanc pour lui, c'est voler l'Etat. Puisque l'habitude est une seconde nature, cette pratique s'est perpétuée de génération en génération au point où l'Africain n'a pas su opérer une rupture après le départ du colonisateur. Mais l'ampleur du phénomène n'était pas si criard, à en croire des historiens béninois puisque rares sont les cadres des années 60 et 70 qui se sont enrichis du jour au lendemain en volant l'Etat.

Le phénomène a pris une ampleur alarmante vers la fin des années 70 et est devenu un sport national vers la fin des années 80 avec la mise à sac des banques. Circonscrite d'abord à l'élite politique et aux acteurs des réseaux mafieux, elle s'est étendue de nos jours au citoyen ordinaire qui souhaite se retrouver à l'endroit convenable de l'échelle administrative pour voir rejaillir sur lui les effets manifestement heureux de la corruption. Il envie les corrompus qui n'hésitent pas à se rendre à la messe le dimanche pour remercier le bon Dieu de leur avoir ouvert les portes de la fortune. Pendant ce temps, « *la population dans sa majorité ne mange plus à sa faim, elle vit dans un environnement et dans des conditions hygiéniques déplorables. Il s'ensuit un état de santé très précaire et une aggravation*

évidente du taux de mortalité. N'échappent à cette situation qu'une minorité de nantis qui se sont créés des conditions de vie accessibles à eux seuls », précise Tchoungui (2011 : 105).

L'analyse des expressions métaphoriques liées à la corruption montrent une constance en dépit de la diversité des langues. Elles renvoient à la notion de manducation, d'énergie et d'entretien. Les expressions fon telles que « ***Blò mí ɖó »*** (rends-moi beau) évoque la nécessité d'entretenir l'agent rendant le service. Idem pour *« E ɖùnŭ ɖò agbăn ɖé mé ɔ́ è nɔ klɔ́ wɛ̀ »* (Quand on mange dans une assiette, on la lave). Enfin, l'expression « Hù tí dó hɔ̀n bá ɖó nùkún nŭ » (Tue, ne serait-ce qu'un moineau pour espérer un service rendu) renvoie quant à elle à la manducation puisque c'est l'oiseau tué qui permettra de se régaler.

Nous nous sommes efforcés non seulement d'analyser quelques discours des hommes politiques mais aussi et surtout replacer les divers actes qu'ils ont posés face à la corruption en vue de vérifier s'il y a concordance entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font. Il en ressort qu'allant à la conquête du pouvoir, ils agissent sur l'imaginaire des électeurs en prenant des engagements sur les faits constituant un malaise social et la corruption en est un. Mais une fois au pouvoir, ils ont du mal à honorer les engagements pris en matière de lutte contre le fléau. Mais ce comportement des dirigeants politiques montre toute la complexité de la lutte. L'homme politique qui s'engage à lutter contre la corruption a été porté au pouvoir par des hommes d'affaires qui ont financé à coût de milliards sa campagne électorale. Ils s'attendent à une juste rétribution ; eux qui ne pensent qu'au profit et non à l'intérêt général. Dans une telle situation, les marges de manœuvre de l'homme politique sont très réduites. Il semble embrigadés et ne peut servir qu'un discours empreinte d'hypocrisie puis que s'attaquer aux corrupteurs en ce moment, ce serait scier lui-même la branche sur laquelle il est assis. Dès lors, les acteurs du jeu corruptible se retrouvent dans un cercle vicieux qui s'étend parfois aux supérieurs hiérarchiques comme c'est le cas des agents servant aux postes de contrôles sur nos axes routiers.

Face aux méfaits, nous avons exploré des approches de solutions en focalisant notre attention sur les valeurs endogènes. Mais ces solutions relèvent de l'irrationnel qui apparaît comme une lueur d'espoir pour décourager à jamais les corrompus.

Mais l'expérimentation d'une telle valeur endogène ne manquera pas de faire réagir les défenseurs des droits de l'Homme et de certains croyants qui pourraient estimer qu'il faut donner une chance aux fautifs de se repentir pour sa reconversion.

Références bibliographiques

1 ACHARD (P.), *La sociologie du langage*, Paris, Puf, 1993

2 ADJOVI, (E V.), « *Marchés publics, nids de corruption* », Visages de la corruption au Bénin, Cotonou, Agence de presse Proximité, Août 1999, PP 49-51

3 ADJOVI (E.V.), *Une élection libre en Afrique. La présidentielle du Bénin* (1996), Paris, Ed. Karthala, 1998

4 ADOUN, (W.) & AWOUDO, (F.), (2008) Bénin, une démocratie prisonnière de corruption, Cotonou, éd. CO PEF, 386 pages

5 AFANGBEDJI, (G.), *Lutte contre la corruption au Bénin, faut-il s'en remettre à Dieu* ?, in La Nation, n°4886 du 9décembre 2009, p.3

6 AGBANGLANON (F.), « *Préparer le Bénin du Futur : le programme politique de Mathieu Kérékou* » in Le Forum de la Semaine, n° 293, du 17au 21 janvier 1996, P.62

7 Agence de Presse Proximité (1999) – *Visages de la corruption au Bénin*, Cotonou, éd. Copef

8 AHOUNOU (B.), « *Kérékou II. La victoire de l'humilité* » in Africa Internationational, n° 293, avril 1996, P.5

9 AKA (R.), *Eléments de permanence et de changement dans la communication Présidentielle d'Henri Konan BEDIE (Analyse technique des discours de 1993 à 1999), mémoire de DESS journalisme, Abidjan,* ISTC

10 ALLEN (C.), « *Restructuring an authoritarian state, Democratic renewal in Benin* » , Review African Political Economy, 54, 1992, p.47

11 ANSART (P.), (1983), *La gestion des passions politiques*, Lausanne, L'âge d'homme

12 AUSTIN (J. L.), (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil

13 AROU ZIME (O.) (2012), *La lutte contre la corruption au Bénin : pour une action collective*, Mémoire de Master en Science de gestion, Cotonou, Isor, 76p.

14 AYISSI, (L.) (2007), *Corruption et pauvreté*, Paris, éd. L'Harmattan, 178p

15 AYISSI, (L.) (2008), *Corruption et gouvernance*, Paris, éd. L'Harmattan, 210p

16 BAECKMAN, collette (1992), *Le dinosaure, le Zaire de Mobutu*, éd. Fayard

17 BEAUD (M.), (2003), *L'Art de la thèse*, Paris, éd. La découverte

18 BAKO, Arifari, « *Lutte contre la corruption au Bénin* », conférence tenue le 15 octobre 2008 au LASDEL Niger dans le cadre de la 3ème session de l'Université d'Eté « Espaces

publics, services publics, biens publics »

19 BANEGAS (R.), (2003), *La démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires Politiques au Bénin*, Paris, éd. CERI / Karthala

20 BANEGAS (R.), (1995), « *Action collective et transition politique en Afrique : la conférence nationale du Bénin* », cultures et conflits, n°17, printemps, pp137-175

21 BANEGAS (R.), (1997), « *Retour sur une transition modèle. Les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise* » in J. P. Dalloz et P. Quantin dir. Transitions démocratiques africaines, Paris, Karthala, pp 23-94

22 BANEGAS (R.), (1998), « *Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin* », Politique africaine, n°69

23 BANEGAS (R), (1988), *La démocratie "à pas de caméléon", Transition et consolidation démocratique au Bénin*, Thèse : Sciences Politiques, Paris, Ed. Institut d'Etudes Politiques

24 BAUDOIN (J.), (1992), *Introduction à la science politique*, Paris, éd. Dalloz, 1992

25 Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1990. La pauvreté, Washington D.C., 1990

26 BARDHAN, P. (1997). "Corruption and development: a review of issues." *Journal of Economic Literature* 35 : 1320-1346

27 BAYART (J.P.), (1993), *Religion et modernité politique en Afrique noire. Dieu pour tous et Chacun pour soi*. , Paris, Karthala

28 BAYART (J.P), (1996), *L'illusion identitaire*, Paris, éd. Fayar

29 BAYARD, Jean-François (1989) *L'Etat en Afrique, La politique du ventre*, Paris, éd. Fayard

30 BAYLON, Christian et FABRE, Paul (1990) –Initiation à la Linguistique, Paris, édition Nathan

31 BIERSCHENK, (T) et OLIVIER de SARDAN (J-P), « *A Socio-Anthropolo;y of corruption in Africa comparative Perspectives*».

32 BILOA (M. R.), « *Le retour de Kérékou »* in Africa International, n° 293 avril 1996, P.3,

33 BIO TCHANE, Abdoulaye (2000), *Lutter contre la corruption, un impératif pour le développement du Bénin dans l'économie internationale*, Paris, éd. L'Harmattan, 321P

34 BLUNDO, G. et OLIVIER De SARDAN J.-P. (with N. B. Arifari and M. Tidjani Alou). (2006). *Everyday Corruption and the State. Citizens and Public Officials in Africa*, London, Zed Books.

35 BLUNDO, G. &de SARDAN, Olivier (sous la direction de), (2007), *Etat et corruption en Afrique : une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, éd. Khartala, 374p

36 BLUNDO, G. (2000), *Monnayer le pouvoir*, Paris, éd. PUF

37 BRETON (P.), (1999), *L'argumentation dans la communication*, Paris, éd. La découverte

38 BOBIN (J.P.), (1988), *Le marketing politique (Vendre l'homme et l'idée)*, Cahors, éd. Milan Midia, 1988

39 BOURMAUD (D.), (1997), *La politique en Afrique*, Paris, éd. Montchestien

40 BRAUD (P.), (1991), *Le jardin des délices démocratiques. Pour une lecture psychoaffective des Régimes pluralistes*, Paris, Presses de la FNSP

41 BRAUD (P.), (1994), *La science politique*, Paris, Puf, Coll. Que sais-je?

42 CALVEZ, Jean-Yves (1970), *Comprendre la pensée de Karl Marx*, Paris, éd. Du Seuil, 374p

43 CARDIOT, Leland Tracy (1997), « *On n'a pas toujours sa tête sur les épaules* », in Sémiotiques, n°13,121p

44 CASSAMAYOR, « *La corruption* », in Esprit, n°420, janvier 1973

45 CASTORIADIS (C.), (1996), « *La démocratie comme procédure et comme régime in Les carrefours du labyrinthe*, Tome 4, La montée de » l'insignifiance, Paris, Seuil

46 CHABAL, P. et DALOZ, J.-P. (1999). *Africa Works! Disorder as Political Instrument*. Oxford: J. Currey.

47 CHEIKH Anta Diop, (1979), *Nations Nègres et Culture, de l'Antiquité égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, éditions présence Africaine

48 CESAIRE, A. (1971), *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, éd. Présence Africaine

49 CHARAUDEAU (P.), *Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique* (Théories + pratique), Paris, éd. Hachette

50 COLAS (D.), (1987), *Lénine et le léninisme*, Paris, Puf, 1987

51 COTTERET (J.M.), AYACHE (G.), « *Des mots en quête de voix* » in Les cahiers de la communication cathodique, l 'élection présidentielle de 1981 et la télévision, Paris, éd.

Dunod, Vol.1, n° 4, mai 1981

52 COTTERET (J.M.) et al., (1976), *Giscard d'Estaing / Mitterrand 54774 mots pour Convaincre*, Paris, Puf

53 COTTERET (J.M.), (1997) *Gouverner, c'est paraître. Réflexion sur la communication Politique*, Paris, Puf

54 COTTERET (J.M.), (1994), *Les systèmes électoraux*, Paris, Puf, coll. Que sais-je?,

55 DANSOU (A.), (1992), *Le discours politique béninois de 1972-1990*, Thèse d'Etat, Montpellier, Université de Montpellier I, 1992

56 DIABI (Y.), « *Multipartisme, marketing et communication politique* » in Revue Tunisienne de la communication, Tunis, IPSI, n° 24, juillet- décembre 1993

57 DOKPO, Alain Junior (2015) - « Visage de la corruption électorale au Bénin », Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université d'Abomey- Calavi (Bénin) Vol 1, n°21, PP 304-316

58 DOKPO, Alain Junior (2016) - « Langage métaphorique de la corruption dans l'administration publique béninoise », revue des Sciences du Langage et de la Communication, Université d'Abomey- Calavi (Bénin), N° spécial n°1, PP 5-26

59 DOKPO, Alain Junior (2005)- « La communication politique du Président Mathieu Kérékou de 1990 à 2005 », mémoire de fin de formation pour l'obtention du diplôme de cycle III DESS Journalisme, Institut des Sciences et techniques de la Communication (ISTC) – Abidjan

60 DOMINJON (J.F.), Méthodes de recherche en Sciences sociales, Montchrestien, 1997

61 DOSSOU, Eliane (2006), *Analyse prospective de la corruption en milieu scolaire à Cotonou*, mémoire de maîtrise en sociologie- Anthropologie, FLASH / UAC

62 DUMONT, René (1991), *Démocratie pour l'Afrique. La longe marche de l'Afrique noire vers sa liberté*, éd. Seuil.

63 DUMONT, René (1962), *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, éd Seuil

64 DUSSEY, Robert, (2008). *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, Paris, éd. Picollec.

65 DIJON Xavier & Ndongmo (Sous la direction de), (2011), *L'éthique du bien commun en Afrique : regards croisés*, Paris, éd. L'Harmattan, 212 p

66 DJIWAN (H.), « Marche des syndicalistes sur le palais de la République : Kérékou ridiculise les travailleurs » in Le Matinal, juillet 2000, P.5

67 DOSSOUMON, Angelo, « *Refus d'octroi du second compact de MCA, les Etats Unis tranchent : le Bénin est un Etat corrompu* » in quotidien béninois Fraternité, n°3503 du 12décembre 2013, pp2-5

68 DENQUIN (1997), *Vocabulaire politique*, Paris, Puf, Coll. Que sais-je ?

69 EBOUSSI, Boulaga, F (1993), *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Paris, éd. Khartala

70 ESTABLET (J.), (1997), *Mathieu Kérékou. L'inamovible président du Bénin*, Paris, éd. L'Harmattan, 1997

71 EYEBIYI E., 2012, *La réinvention de la lutte contre la corruption. Les mobilisations civiles de la lutte contre la corruption et la construction de l'Etat au Bénin (1990-2012)*, Thèse de Doctorat unique en Sociologie, Abomey-Calavi, UAC/FLASH, 315p.

72 FIDJRO (G.), «*Candidat ou non, Kérékou reste un label* » in La sirène, n° 005 du 19 septembre 1995, P.4

73 Fondation Friedrich Naumann, « *Les Actes de la conférence nationale* », Cotonou, éd. ONEPI, 1994, pp113-115

74 GAUTHIER (G.), (1992), *« Politique et communication politique (question de définition »in Les sciences de l'information et de la communication : approches, Acteurs, pratiques, depuis vingt ans*, actes du colloque de la SFSIC, Toulouse, PP 136-143

75 GAUTHIER (G.), (1995), *« L'analyse du contenu des débats politiques télévisés »*, in Hermès, n° 17-18

76 GAUTHIER (G.), (1995), *« L'analyse du contenu des débats politiques télévisés »*, Hermès, n° 17-18, 1995»,

77 GAZIBO (M.), (1998), *La problématique de la consolidation démocratique : les trajectoires comparées du Bénin et du Niger*, Thèse : Sciences Politiques, Bordeaux, Editions Université Montesquieu de Bordeaux IV

78 GERSTLE (J.), (1992), *La communication politique*, Paris, Puf, Coll.Que sais-je ?,

79 GBEGNONVI, Roger, « *La corruption en question* » in, la Nation du 17 septembre 1997

80 GBEGNONVI, Roger, « *Papa, ton honnêteté a servi à quoi* ? », chronique publiée dans le journal Le pays émergent, cotonou, 28 juillet 2010

81 GUILLIEN, Raymond et Vincent, Jean (1999) - *Lexiques de termes juridiques*, Paris, éd. Dalloz, 12ème édition

82 GRAWITZ (M.), (1974), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, éd. Dalloz, 1974

83 Groupe Dialogue-Action (2005), *Quel avenir politique pour le Bénin*?, Cotonou, éd. Bersheba Inter, 20 p

84 HIRSCHMANNA (A.), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, édition originale : the rhetorical of reaction perverty futility, jeoparty the president and fellows of Havard collège, 1999

85 HIBOU, B. & Bayard, J-F. (1997) *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Paris, éd. Complexe

86 HORS, I. « *Lutte contre la corruption : Aurions-nous tort* ? », in Le courrier, n°177, octobre-novembre1999

87 IROKO (F.) (2001), *Mathieu Kérékou. Un homme hors du commun*, Cotonou, Les Nouvelles éditions du Bénin, 2001

88 KAUFMANN, D & Cheryl, W. (1998) « *Corruption et développement* » in Finances é développement, mars 1998

89 KANGA (M.), (2003) *La structure argumentaire du discours politique : cas de la communication politique des leaders du FPI, du PDCI et du RDR*, mémoire de DESS journalisme, Abidjan, ISTC

90 KEKE C., « *Echec du deuxième compact du MCA, le règne de la corruption fait tomber le Bénin* », in quotidien béninois Adjinakou, p3

91 KLITGAARD, R. (1988), *Combattre la corruption*, traduit de l'américain par Bernard Vincent, Paris, éd. Nouveaux Horizon

92 K93LITGAARD, R. « *La coopération international contre la corruption* », in Finances & déve94loppement, mars1998

93 KLITG95AARD, R. et al (2002), *Villes corrompues. Du diagnostic aux remèdes* traduit de l'américain par Bernard Vincent, Paris, éd. Nouveaux horizons-ARS

94 KPATINDE (F.), (1991), « *Le marxiste sauvé des eaux troubles par l'occident* : Mathieu Kérékou, le survivant » in Jeune Afrique, P.23

95 KPATINDE, F. « *Le procès de Cissé à Cotonou : l'argent des autres* » Jeune Afrique, n°1649-1650, 13 au 26 août 1992, P.32

96 KOCHARE, P. (2013), *Dimension historique de la corruption dans le monde*

contemporain : cas des communes du département des collines au Bénin (2002 à 2013), mémoire de Maîtrise en Histoire, UAC/ Flash

97 KOUTOUAN (O.), (2001), *Permanence et changement dans le discours politique de Laurent GBAGBO, de 1990 à 2003*, mémoire de DEA, Abidjan, UFRICA / Université de cocody / Abidjan

98 LACHAUD, D. (1998), *La jouissance du pouvoir. De la mégalomanie*, Paris, éd. Hachette

99 LALOUKPO (F.), « *Mathieu Kérékou est-il un héros* ? » in Taxi ville, n° 2 du 30 décembre 1990, PP 11-13

100 LALOUPO (F.), (1992), « *La conférence nationale du Bénin: un concept nouveau de changement de régime politique* », Année africaine 1992- 1993, Bordeaux / CEAN 1992, pp 89-114

101 LATOUCHE, Serge, (1991), *La planète des naufragés, Essai sur l'après-développement*, Paris, éd. La découverte

102 LAZINET (B.), SILEN (A.), (1997), *Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'information et de la communication*, 1997

103 LORIOT (G.), (1992), *Pouvoir, idéologie et régimes politiques*, Laval, (Québec), éd. Etudes vivantes, 1992

104 MUCHIELLI (A.), (1996), « *Conseils pour des recherches en communication : introduction à la Méthodologie* », cours de DEA, Sciences de l'information et de la communication

105 NANSOUNON OROU Zimé Cather (2001) – *Problématique de la corruption entre agents de contrôle routier et conducteurs de Parakou*, mémoire de maîtrise en Sociologie-Antropologie, FLASH / UAC

106 N'DA (P.), (2000), *Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des Résultats*, Abidjan, EDUCI

107 MAINGUENEAU (D.), (1980), *Initiation aux méthodes de l'analyse de discours*, Paris, Hachette, 1980

108 MAINGUENEAU (D.), (1998), *Analyser les textes de communication*, Paris, éd. Dunod

109 MARIE, (A.), (1997), *L'Afrique des individus*, Paris, éd. Khartala, 438 p

110 MAYRARGUE (C.), « *Le religieux et les législatives de mars 1995 au Bénin* » in Politique africaine, n° 62, juin 1995, PP 157-162

111 MAYRARGUE (C.), « *Le caméléon est remonté en haut de l'arbre : le retour au*

pouvoir de M. Kérékou au Bénin, in Politique africaine, n°62, juin 1996, PP124-130

112 MAYRARGUE (C.), « *Démocratisation politique et revitalisation religieuse: l'exemple du culte vodun au Bénin* » in F.CONSTANTIN et C. COULON, dir. Religion et transition démocratique en Afrique, Paris, éd. Karthala, 1997, PP135-161

113 MAYRARGUE (C.), (1999) « *Le Bénin depuis le retour au pouvoir de M. Kérékou : démocratie apaisée ou paralysie politique* » in Politique africaine, Paris, CEAN / Karthala, PP 107-124

114 MAYRARGUE (C.), (1997), « *Les élites politiques béninoises au temps du Renouveau démocratique. Entre continuité et transformation* » in Jean-Pascal DALOZ, dir. , Politique africaine, Paris, CEAN / Karthala

115 MAYRARGUE (C.), (1997) « *Les langages politiques en campagne électorale. Représentations et comportements des candidats* in Politique africaine, Paris, CEAN / Karthala

116 MONTESQUIEUX (1979), *L'Esprit des lois*, Tome1, Paris, éd. Garnier-Flammarion

117 MVENG, Engelbert (1987), « *Spirutualité et libération en Afrique* » in Rencontre panafricaine de l'Association des Théologiens du Tiers- Monde, Paris, éd. L'Harmattan

118 MUCCHIELLI A. (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives*, Paris,

119 MORAZAIN (A.), PUCCELLA (A.), *Ethique et politique*, Montréal, éd. du Renouveau Pédagogique, INC, 1988

120 MPOYI (M), *La communication Politique. Une approche pragmatique*, Patrick QUANTIN, dir. Voter en Afrique, PP285-312

121 MONO NDJANA, H. « *L'Ethique dans les services publics : cas spécifique du monde de l'éducation* », Exposé fait au séminaire de formation en Management à l'intention des responsables des services centraux et extérieurs du MINEDUC, les 8 et 9 octobre 1998

122 NANGA, Fidèle, « *Lutte contre la corruption, Yayi doit reconsidérer ses déclarations* »in quotidien béninois Le Matinal, n°4377 du 25 juin 2014, p2

123 N'DA (P.), (1987), *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, éd. l'Harmattan 1987

124 N'GUESSAN (Y.G.), (2003), *Etude de la communication politique de BEDIE et de GBAGBO : discours, scénographie et mise en images dans leurs interventions au forum pour la réconciliation nationale en Côte-d'Ivoire de novembre 2001*, mémoire de DESS journalisme, Abidjan, ISTC, 2003.

125 NYE, J.S. (1967), "Corruption and Political Development: A Cost-benefit

Analysis"*American Political Science Review* 61 (2): 417-427

126 OBSERVATOIRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (2009), Livre Blanc sur l'état de la corruption au Bénin, Cotonou, éd. Marcos- Tours, 140p

127 PNUD, (2008), *Corruption et développement. Intervention de lutte contre la corruption pour la réduction de la pauvreté, la réalisation des OMD et la promotion du développement durable*, New York, décembre 2008, 51p.

128 PROMPSY, Jean-Jacques (2007), *Traité des corruptions ou les pratiques incorrectes des entreprises*, Paris, éd. L'Harmattan, 206p

129 PEAN, P. (1988) *L'argent noir. Corruption et sous-développement*, Paris, éd. Fayard

130 RESEAU DES JOURNALISTES POUR DES ELECTIONS PACIFIQUES, LIBRES ET TRANSPARENTES (2006), *Annuaire des candidats à l'élection présidentielle de 2006*, Cotonou, éd.COPEF, 350p

131 RIVIERA (C.), (1988), *Les liturgies politiques*, Paris, Puf, 1988

132 SARASSORO, (H.), (1980), *La corruption des fonctionnaires en Afrique, Etude de droit pénal et comparé*, Paris, Economica, 1980

133 SEHOUETO (L.), (1997), *La démocratie commence à la maison…*La question de la démocratie au sein des partis et des associations au Bénin Cotonou, Fondation F.Ebert

134 SOUDAN, François, « *Corruption au Bénin : le mal court* », in Jeune Afrique l'Intelligent, n°2135 du 11 au 17 décembre 2001

135 SENNET (R.), (1974), *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1974

136 SFEZ L. (dir.), (1993), *Dictionnaire critique de la communication*, Paris, Puf, 1993

137 STEPHEN, Smith (2003), *Pourquoi l'Afrique meur*t ?, Paris, éd Calman-Levy

138 TOPANOU, (P.V.) (2012), *Boni Yayi ou le grand malentendu*, Paris, éd. L'Harmattan, 172p

139 TOURAINE (A.), (1994), *Qu'est-ce que la démocratie ?* , Paris, éd.Fayart, 1994

140 TRANSPARENCY INTERNATIONAL, (1996), Rapport annuel, Berlin

141 VALERY Giscard d'Estaing (1988), *Le pouvoir et la vie*, Paris, éd. Herissey

142 VERSCHAVE, François-Xavier (2002), *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, éd. Stock.

143 WAQUET, J.C, (1984), *De la corruption, morale et pouvoir à Florence aux XVII*^{ème} *et XVIII*^{ème} *siècle*, Paris, éd. Fayard

144 WEISMANN (F.), (1993), *Election présidentielle de 1992 au Congo. Entreprise politique et mobilisation électorale*, Bordeaux, CEAN, 1993

145 WILLET (G.), (1992), *La communication modélisée. Une introduction aux concepts, aux modèles et aux théories*, Ottawa, Ed., du Renouveau Pédagogique

146 WOLTON (D.), (1998), *Penser la communication*, Paris, éd.Flammarion, 1998

147 WOLTON (D.), (1995), *« Les contradictions de la communication politique »* in Hermès, n° 17-18

148 ZOUMENOU, Marcel, « *Lutte contre la corruption au Bénin, les six dossiers qui attendent Yayi »*, in quotidien béninois La nouvelle Tribune, n°2504 du 01 mars 2013, p3

149 ZIEGLER, Jean (1976)- *Une suisse au-dessus de tout soupçon*, Paris, éd. Collection « Combats »,

Vidéo documentaire *: La corruption que faut-il en penser, Canal + juin 2015*

La loi portant lutte contre la corruption en République du Bénin

Webographie

- www.Unmondelibre.org. « la corruption au cameroun », article en ligne de « Sali Bouba Oumarou consulté le 03 janvier 2016 à 18h

- URL: www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2010-3-page-5.htm. « Ce qui engendre la corruption : une analyse microéconomique sur données africaines. », de Lavallée Emmanuelle, Razafindrakoto Mireille et Roubaud François consulté le 18 novembre 2015 à 21h

- URL:www.cairn.info/revue-politique-africaine-2001-3-page-98.htm., « Sémiologie populaire de la corruption. », de Blundo Giorgio, Olivier de Sardan Jean-Pierre *consulté le 16 janvier 2016 à 15h*

- http://www.eveques.qc.ca *« Une réflexion sur la corruption » de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec consulté le 02 février 2016 à 22h*

- http://asie-info.fr/2012/06/08/des-faveurs-sexuelles-en-echange-de-contrats-gouvernementaux-54916.html, « *Singapour : des faveurs sexuelles en échange de*

contrats gouvernementaux » de Ervan Malo consulté le 02 février 2016 à 22h 10

- http://www.unafei.or.jp/english/pdf/RS_No83/No83_17VE_Koh1.pdf, « *Corruption control in Singapore* " de Koh Teck Hin consulté le 03 février 2016 à 15h

ANNEXES

Questionnaire d'enquête

Madame, Monsieur, Bonjour

Dans le cadre d'un travail de recherche universitaire portant sur le thème : « *Les comportements langagiers des Béninois et les actes des chefs d'Etat face à la corruption au Bénin de 1990 à 2015 »*, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous. Merci de votre collaboration.

Fiche signalétique

Sexe : Masculin ☐ Féminin ☐

Age : 18 à 25 ans ☐ 26 à 35 ans ☐ 36 à 45 ans ☐ 46ans et + ☐

Profession ☐

Résidence ☐

Questions

1) Quelles sont dans votre langue les expressions qui servent à désigner les faits de corruption ?

……

2) A quel régistre renvoie le terme corruption dans votre langue ?

La manducation ☐ le secret ☐ L'extorsion ☐

Le quémandage ☐ la sociabilité ☐

Autres (à préciser)…….....

3) Ce régistre, à vos yeux prédispose t-il les acteurs politiques à la prédation des revenus nationaux sur une grande échelle ?

Oui ☐ Non ☐

4) Les discours des dirigeants politiques sur la coruption vous paraissent-ils crédibles ? »

Oui ☐ Non ☐

5) Si non, que leur reprochez-vous ?

L'hypocrisie ☐ La naïveté ☐ La protection assurée aux proches corrompus ☐

6) Un tel comportement des dirigeants politiques ne prédisposent-ils pas les citoyens

à envier les corrompus ?

Oui ☐ Non ☐

7) Avez-vous le sentiment que l'identification et la mise en œuvre de nos valeurs endogènes contribuera à endiguer la corruption au Bénin » ?

Oui ☐ Non ☐

8) Dans notre culture, quelles sont à vos yeux les valeurs endogènes exploitables pour freiner l'ampleur du fléau de la corruption ?

Les divinités ☐ Le fâ ☐ Le châtiment corporel chez le Roi ☐ Les masques Guêlèdè pour la sensibilisation ☐ le coaching des financiers dans l'antichambre du Roi avant leur prise de service ☐ La pratique du bien volé métaphormosé ☐

Autres (à préciser)……

Guide d'entretien pour les Rois

Thèmes abordés

1- Les pratiques langagières véhiculant les faits de corruption en langues nationnales
2- Historique du phénomène de la corruption
3- Les formes de corruption au sein des royautés béninoises
4- Les valeurs endogènes pouvant contribuer à freiner la corruption au Bénin

Guide d'entretien pour les acteurs politiques

Thèmes abordés

1- La corruption électorale
2- Historique de la corruption électorale
3- Influence des dons et libéralités sur le vote des électeurs
4- Solutions politiques pour freiner la corruption au Bénin

Tableaux ayant servi à réaliser les graphiques

Variable : les déterminants du vote au Bénin

Les déterminants du vote	Effectifs	Pourcentage
Don	145	34,11
Fils du terroir	198	46,58
Pertinence du programme de société	23	05,41
Leadership du candidat	59	13,88
Total	425	100

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Variable : Opinion des enquêtés sur la crédibilité des discours des dirigeants politiques face à la corruption

Réponse	***Effectifs***	***Pourcentage***
Oui	***08***	***01,28%***
Non	***617***	***98,72%***
Total	***625***	***100%***

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Variable : Reproches des enquêtés aux hommes politiques

Griefs	**Effectifs**	**Pourcentage**
L'hypocrisie	333	53,98%
La naîveté	00	00%
La protection assurée aux proches corrompus	284	46,02%
Total	**617**	**100%**

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2015

- **Variable prédisposition des enquêtés à envier les corrompus au regard du comportement des dirigeants politiques**

Réponse	**Effectifs**	**Pourcentage**
Oui	591	94,56%
Non	34	05,44%
Total	**625**	**100%**

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

- **Variable des valeurs endogènes exploitables**

Valeurs endogènes	**Effectifs**	**Pourcentage**
Les divinités	116	18,56
Le Fâ	00	00
Coaching des Financiers chez les Rois	67	10,72
Chatiment corporel chez les rois	117	18,72
Fétiche Oro	38	06
Bien volé métamorphosé	92	14,72
Masque Guêlèdè	75	12
Serment sur les mânes des ancêtres	120	19,2
Total	625	100

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

Variable : Influence des valeurs endogènes

Réponses	Effectifs	Pourcentage
Oui	448	71,68
Non	177	18,72
Total	625	100

Source : Données de l'enquête de terrain, février 2016

- **Liste des personnes rencontrées**

N°	Nom et Prénoms	Age	Ethnie	Profession	Adresse
KETOU					
1.	Sa Majesté OLA ALADE Ifè		Nagot	Roi de Kétou	
ABOMEY					
2.	Sa Majesté Dèlagni AGOLI-AGBO		Fon	Roi d'Abomey	
DASSA-ZOUME					
3.	AKPO Codjo Léon		Idaasha	Enseignant d'hist-Géo, directeur du CEG1 de Dassa, ex DAM de Dassa et actuellement CA Dassa1	96694029 / 95932716
4.	OBALE Salomon		Idaasha	CST Dassa	
5.	AVODAGBE Dèwanou		Fon	PAM Dassa	97778112
6.	GBADI André	52 ans	Idaasha	Administrateur Civil	95866654
7.	ALAGBE Antoine		Idaasha	Agent de la SBEE en retraite	
8.	JABU EGBAKOTAN II		Idaasha	26è roi des 41 Collines	
9.	FAGNON Comlan Paul	48 ans	Idaasha	Acteur de la Société Civile	
GLAZOUE					
10.	OLABODE John	39 ans	Idaasha	CSPD/ Mairie de Glazoué	
11.	GBEGNON OTCHOUN	45 ans	Idaasha	CST/ Mairie de Glazoué	
12.	DOSSA Guillaume	40 ans	Idaasha	SDLP/ Mairie de Glazoué	
SAVALOU					
13.	Sa Majesté TOSSOH		Mahi	Roi de Savalou	

	GBAGUIDI XIII				
14.	GBAGUIDI ALIA Ernest	53 ans	Mahi	Instituteur, Chargé de mission du Maire de Savalou	97456510 / 64025655
15.	GBAGUIDI A. SEDO Léon	81ans	Mahi	Agent du MAEP en retraite	97620035 90033176
16.	GBAGUIDI Hilaire	59 ans	Mahi	Président ADEPCS/ Savalou	95 57 06 41
17.	GBAGUIDI Pierre		Mahi	Sociologue	97198988
18.	FATIOU Boris	39 ans	Mahi	Agent RFU / Mairie de Savalou	
BANTE					
19.	ONI GNANKOTAN Félicien		Itcha	CS Etat civil / Mairie de Banté	
20.	BALLEY Appolinaire		Itcha	CDPSE/ Mairie de Banté	
21.	EDENAKPO Serge		Itcha	CSPDL/ Mairie de Banté	
SAVE					
22.	ADAM Ibraïm		Tchabè		95352285
23.	BIAOU Abel		Tchabè	ADT Mairie de Savè	95394350
24.	OFFIN C. Nicolas		Tchabè	C/SECD	95366472
25.	OKOUNYODE O. A. Joseph		Tchabè	SGA Mairie de Savè	95666842
26.	TCONIBARE Gafarou		Tchabè	SG Mairie de Savè	95350705
27.	BIAOU Modjibatou		Tchabè	Stagiaire Mairie de Savè	95176968
28.	AWO A. Joseph		Tchabè	C/SEA	95401479
29.	KOUBA André		Tchabè	PAM Mairie de Savè	95341990
OUESSE					
30.	ANATOHON Euloge		Mahi	SG Mairie Ouessè	95498817
31.	AHOSSI AKPOVI Christophe		Mahi	C/SECPAS Mairie Ouessè	64729273
32.	GLAWOU Jules		Mahi	C/SAD Mairie Ouessè	95382298
33.	BANKOLE Justin		Tchabè	C/STA Mairie Ouessè	95080872
34.	SOSSOU Gaston		Mahi	C/SC-SE Mairie Ouessè	95710429

35.	KOUDAMILORO Laurent		Tchabè	C/SAGPIC	95876614/ 96576080
36.	CHABI Daniel		Tchabè	C/SAF Mairie Ouessè	95366226
37.	ADEGOKE Latifatou		Tchabè	C/SADE Mairie Ouessè	95382391
PARAKOU					
38.	ISSIFOU Badarou Moubarak	34 ans	Dendi	chef service informatique de la mairie	97 69 19 07
39.	AIHONNOU Aurore	31 ans	Fon	chef secrétariat administratif de la mairie	97 43 74 97
40.	MARYSE Agona	53	Dendi	chef service état civil	95 85 41 77 96941725
41.	LAFIA Yarou Philippe	36 ans	Baatonu	Chef Service d'Appui aux Initiatives Communautaires (C/SAIC Mairie de Parakou)	94198585 97024116
42.	ARAYE Pierre K.	65 ans	Idaatcha	2e adjoint au maire, vétérinaire à la retraite	
43.	AKPAKI Boukou Kinnè			Sa majesté, Roi de Parakou	
44.	TOKO CHABI Aliou	60 ans	Baatonu	Agent du CARDER en retraite	97115002
45.	BOUROU Gounou	73 ans	Baatonu	Tailleur	
46.	BABA N'GOBI Karim	37 ans	Baatonu	Mécanicien	
47.	BABA n'GOBI Séko	55 ans	Baatonu	Conducteur	
48.	SANNI Adamou	51 ans	Baatonu	Secrétaire du roi de Parakou	67423761
49.	BOUROU Bakounouré	58 ans	Baatonu	Maçon	

50.	OROU-FIGO Marcel Bio Yarou	47 ans	Baatonu	Artiste culturel	97138603 95408772
NIKKI					
51.	MABOUDOU K. Bilia		Baatonu	C/S/C Mairie de Nikki	95256193
52.	ABDOULAYE Salamatou		Baatonu	C/DECP Mairie de Nikki	95757171
53.	BIO MAMADOU YAROU Saka		Baatonu	SG Mairie de Nikki	97603376
54.	SANNI Adamou		Baatonu	C/SPP Mairie de Nikki	97163615
55.	GOUNOU Naguiba		Baatonu	SP Mairie de Nikki	95479548
56.	BOUCO Adama		Baatonu	STC Mairie de Nikki	94309050
57.	ADAMOU Sylla		Baatonu	DAM Mairie de Nikki	97137293

NB : Certains enquêtés ont émis le vœu que leurs contacts ne soient pas mentionnés. En nous conformant à leurs doléances, nous avons pris soin de ne pas mentionner leur (s) numéro (s) de téléphone.

Photos de quelques rois rencontrés dans le cadre de la recherche des solutions endogènes de lutte contre la corruption au Bénin






Sa majesté Roi de	Sa majesté Roi de	Sa majesté Roi de	Sa majesté Roi
Kétou	**Dassa**	**de Parakou**	**d'Abomey**






Sa majesté Roi de	Sa majesté Roi de	Sa majesté Roi de	Sa majesté Roi de
Lokossa	**Azovè**	**Djougou**	**Kouandé**



Palais royal de Kétou



Palais royal d'Abomey



Palais royal d'Azovè



Palais royal de Parakou

Photos prises lors des échanges avec des personnes ressources lors des enquêtes terrain











-
-



La grille d'analyse du discours politique proposé par le professeur Gilles gauthier de l'Université Laval du Québec

- **L'analyse lexicographique**

L'analyse lexicographique fait partie de l'aspect linguistique du discours. Elle consiste en un traitement statistique du vocabulaire employé. Elle permet donc de cerner le vocabulaire du discours, l'ordre des mots, leurs récurrences. Elle prend en compte non seulement le volume d'émission lexicale mais également la vitesse d'élocution et la richesse du vocabulaire. Elle s'intéresse aussi à la structure d'adresse de l'orateur.

Selon le type de pronoms personnels utilisés, l'on saura si l'orateur s'implique, s'associe ou interpelle. C'est ainsi que les pronoms personnels et adjectifs possessifs de la première personne du singulier tels que : « je, me, moi, ma, mon, mes » constituent des indices textuels de la structure d'implication. La structure d'association est caractérisée par les pronoms personnels et adjectifs possessifs de la première personne du pluriel : « *nous, notre, nos et ses dérivés* ».

Quant à la structure d'interpellation, elle se caractérise essentiellement par l'usage du « vous » et ses dérivés. C'est sur ces structures d'adresse que nous focaliserons notre attention en raison de notre support de travail qui est essentiellement écrit.

- **L'analyse rhétorique**

La rhétorique est l'art de bien dire, de bien parler. Analyser le discours du point de vue rhétorique revient à faire ressortir les figures de style employées par l'auteur. La finalité est de montrer la façon dont il s'exprime, la façon dont il conçoit, présente et livre ses messages. Puisque les figures de style constituent des outils pour analyser le discours sous l'angle rhétorique, nous mettons en annexes, dans le cadre de ce travail, quelques-unes.

- **L'analyse argumentative**

L'analyse argumentative est caractérisée par l'examen à un niveau microscopique des unités de discours que sont les énoncés. Elle analyse les arguments que l'orateur utilise pour convaincre l'auditoire. L'analyse argumentative s'appuie sur des preuves telles que les statistiques, les illustrations, les comparaisons et les références à une autorité.

Breton (1996) distingue au sein de l'analyse argumentative deux grands types d'arguments qu'il nomme : les arguments de cadrage du réel et les arguments de lien.

Les arguments de cadrage du réel sont les arguments avancés par l'orateur pour mieux situer, pour mieux borner ce dont il parle. Ils se subdivisent en arguments de l'affirmation par l'autorité et en arguments de recadrage du réel.

Par arguments de l'affirmation par l'autorité, il faut entendre les arguments utilisés par l'orateur, soit parce qu'il a vécu les faits dont il parle (arguments par l'expérience), soit parce qu'il a été le témoin de l'évènement (argument par témoignage), soit parce qu'il a la compétence scientifique, morale, professionnelle ou technique de l'affirmer (arguments par compétence). Lorsqu'il ignore le fait, lorsqu'il ne s'y est pas mêlé, il a recours à l'argument par l'innocence.

Quant aux arguments de recadrage du réel, ce sont les arguments qui permettent à l'homme politique de définir un fait, de le qualifier, de le nommer, de l'amplifier, voire de le décrire. Ainsi, selon le cas, on peut avoir des arguments de définition, des arguments de qualification, des arguments de nomination, des arguments d'amplification et des arguments de description.

Enfin, les arguments de lien qui constituent la deuxième grande famille d'arguments servent à établir un lien entre les arguments de cadrage ci-dessus détaillés et l'opinion proposée. Ces arguments se subdivisent eux aussi en deux catégories à savoir : les arguments déductifs et les arguments analogiques.

Les arguments déductifs comportent deux sous-genres. : L'argument causal et l'argument de l'attribution causale.

L'argument causal sert à transformer l'opinion, la thèse que l'on défend ou que l'on soutient en une cause sur laquelle existe un accord. Or l 'argument de l'attribution causale consiste essentiellement à s'attribuer tout ce qui est positif (réalisation de projets, réussite de telles actions…) et à rejeter les échecs sur l'agitation de l'opposition ou à les justifier par des causes externes.

Quant aux arguments analogiques, ils comportent l'argument par comparaison qui consiste à établir un lien entre deux réalités et l'argument par l'exemple pour justifier, pour étayer le fait.

Pour ce faire, l'acteur politique adopte plusieurs stratégies discursives.

- **L'analyse stratégique**

Toute communication politique a pour but de conquérir l'adhésion de l'auditoire, et c'est en fonction de l'auditoire que la stratégie est définie. Ainsi l'analyse stratégique s'intéresse aux techniques et tactiques de type discursif dont fait usage l'orateur pour rallier à sa cause un plus grand nombre.

En ce qui concerne les techniques oratoires, l'homme politique peut recourir à la stratégie relationnelle ou à la stratégie substantielle.

Dans le premier cas, il s'agit pour l'acteur politique d'attaquer verbalement l'adversaire, de se défendre, de se justifier, d'ignorer l'attaque de l'adversaire, ou de s'associer à sa ligne d'attaque pour la dépasser.

Dans le second cas, celui de la stratégie substantielle, l'homme politique cherche à se vendre, à se positionner, par le biais de la mise en valeur de sa personnalité ; ceci à travers sa compétence scientifique, technique, relationnelle ou diplomatique.

Quant aux tactiques oratoires, l'homme politique peut aborder un sujet anticipé par l'adversaire afin d'en désamorcer l'effet. Ce type de tactique oratoire porte le nom « *fore warning* » (Martel (1983)).

Il peut également faire usage des tactiques substantielles qui consistent à faire ressortir les vrais enjeux du jeu politique du moment.

Toutes ces stratégies et tactiques oratoires requièrent une certaine attitude relationnelle avec l'auditoire.

- **L'analyse relationnelle**

L'analyse relationnelle s'intéresse à la nature de la relation qui lie l'acteur politique avec son auditoire. La relation peut être symétrique ou complémentaire.

Elle est dite symétrique lorsque l'orateur et le public sont sur le même pied d'égalité.

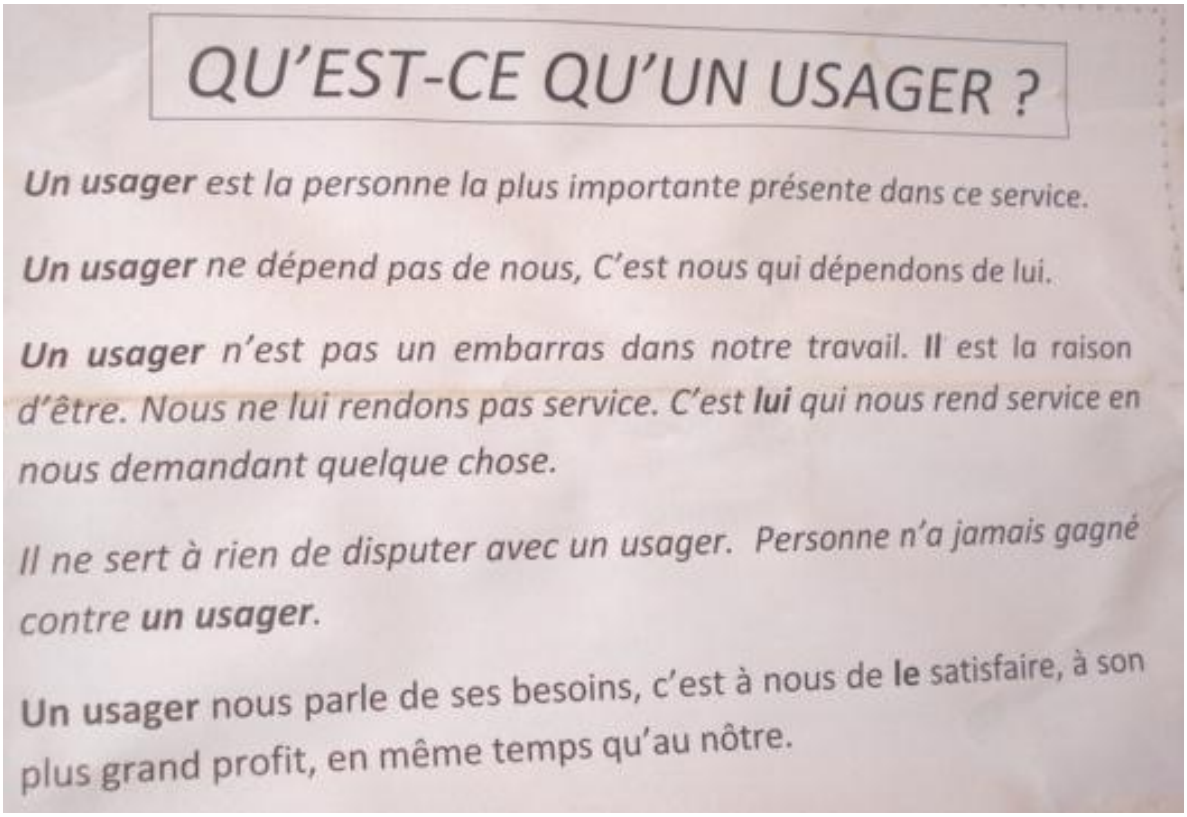
En revanche, la relation devient complémentaire lorsque l'acteur politique se met dans la position de l'enseignant en apportant au public des éléments d'informations qu'il ignore. L'objectif est de mieux éclairer l'auditoire, de le tirer de l'ignorance et de l'amener à adhérer à une idée, à une cause, à un choix politique.

- **L'analyse thématique**

L'analyse thématique consiste à faire ressortir les enjeux, les thèmes débattus qui sont les centres d'intérêt du discours. On distingue les thèmes généraux et les thèmes spécifiques.

Une fois le cadre théorique et méthodologique spécifié, nous allons à présent faire un état des lieux de la corruption au Bénin qui permettra de savoir d'une part les diverses initiatives prises par les dirigeants politiques en matière de lutte contre le fléau et d'autre part les actions menées par les organes et commissions mises en place par les acteurs politiques dans le but de freiner l'ampleur du phénomène.

- **Conscientisation des agents à la Mairie de Nikki sur ce qu'est un usager.**



QU'EST-CE QU'UN USAGER ?

Un usager est la personne la plus importante présente dans ce service.

Un usager ne dépend pas de nous, C'est nous qui dépendons de lui.

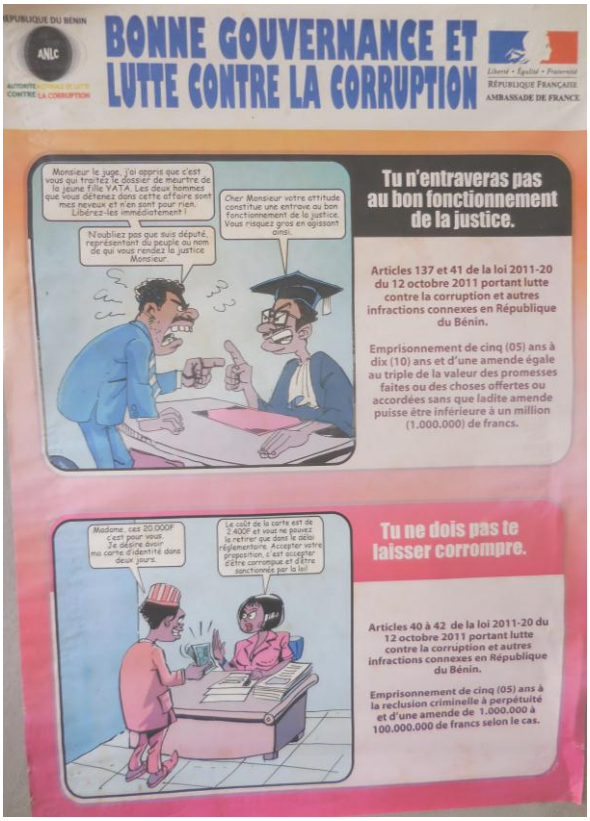
Un usager n'est pas un embarras dans notre travail. Il est la raison d'être. Nous ne lui rendons pas service. C'est lui qui nous rend service en nous demandant quelque chose.

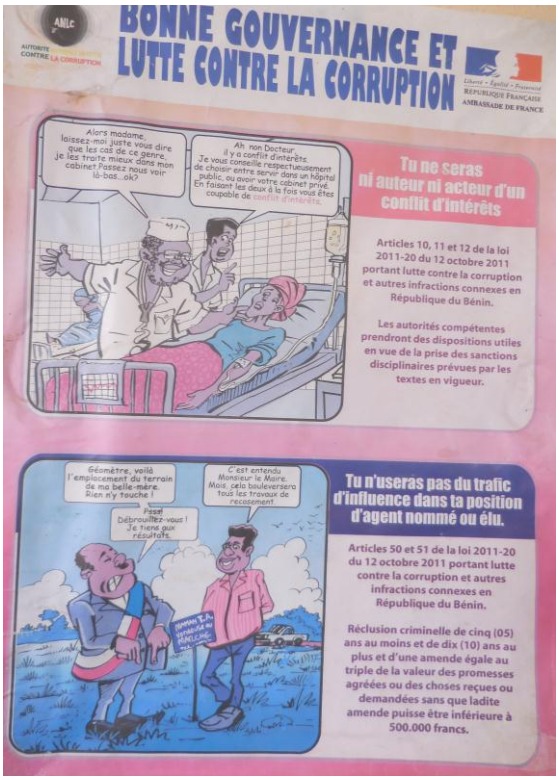
Il ne sert à rien de disputer avec un usager. Personne n'a jamais gagné contre un usager.

Un usager nous parle de ses besoins, c'est à nous de le satisfaire, à son plus grand profit, en même temps qu'au nôtre.

Quelques visuels de la campagne de sensibilisation menée par l'Autorité nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) dans les administrations publiques décentralisées





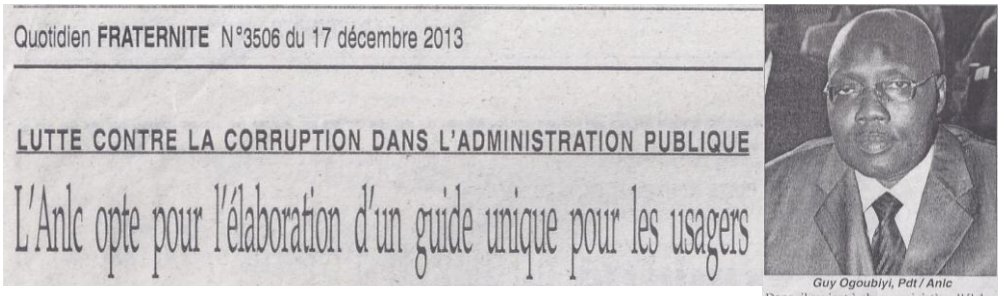




Coût de prestations rendues publics au sein des administrations publiques



Les journaux béninois face à la corruption au Bénin : morceaux choisis



Quotidien **FRATERNITE** N°3506 du 17 décembre 2013

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

L'Anlc opte pour l'élaboration d'un guide unique pour les usagers

Guy Ogoublyi, Pdt / Anlc



Mercredi 13 Mai 2015 **POLITIQUE** LE DEFI D'UNE GENERATION 7

Communiqué du gouvernement sur la démission de Kassa

De la comédie au sommet de l'Etat

Le secrétaire général du gouvernement, Alassani Tigri, a rendu public, hier, un communiqué de la présidence de la République relatif à la démission du ministre Barthélémy Kassa. Elu député à l'Assemblée nationale, le ministre Kassa aurait déposé le tablier pour se prêter, sans influence, aux questions d'un audit international. C'est une véritable comédie orchestrée par Yayi.

Yayi et Kassa se moquent des Béninois



300F CFA

le Kpakpato

N°035 du Jeudi 02 Avril 2015

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES, D'ANALYSES DES FAITS DE SOCIÉTÉS, ET DE PUBLICITES

Pré-campagne électorale

Page 4

Les Fcbe distribuent du riz et de l'argent à Cotonou


... Ni neutre... Ni partisan.

ADJINAKOU

Prix:300 F CFA

Quotidien d'informations générales et d'annonces paraissant à Porto-Novo - 10ème Année - N°2353 du Jeudi 12 Décembre 2013

ECHEC AU DEUXIÈME COMPACT DU MCA

Le règne de la corruption fait tomber le Bénin


QUOTIDIEN BENINOIS

Le Matinal

Le défi d'une génération

N°4377 du Mercredi 25 Juin 2014 | 17ème Année | 300F CFA

Lutte contre la corruption P.02

Yayi doit reconsidérer ses déclarations

Malgré les déclarations du chef de l'Etat de demander des comptes à ses ministres et collaborateurs à qui on reproche des méfaits portant sur des actes de corruption dans l'exercice de leurs fonctions, tous sont toujours laissés tranquilles. La réalité est là et Yayi Boni devrait reconsidérer ses déclarations faites lundi dernier sur Rfi.

Décryptage d'un post du nouveau Président de la Haac sur internet P.04


Désignation de l'épouse de Théodore Holo à la Haac P.02

Un jeu de copinage et de connivence au sommet de l'Etat


La Nouvelle Tribune

QUOTIDIEN BENINOIS INDEPENDANT N° 2504 Vendredi 01 Mars 2013 12ème Année 300 FCfa

Politique

Lutte contre la corruption au Bénin

Les six dossiers pressants qui attendent Boni Yayi

Machines agricoles, Sonacop, Sonapra, concours frauduleux au Ministère des Finances... et même l'affaire des 70 milliards - du temps du Président Kérékou - les dossiers de prévarication et de magouille qui attendent d'être dépoussiérés par Boni Yayi sont bien nombreux. Et le Chef de l'Etat doit aller vite maintenant qu'il existe une loi sur la corruption et qu'il dispose d'une majorité requise à l'Assemblée Nationale pour l'accompagner. Sauf si...

(Suite en page : 03)


FRATERNITE

REFUS D'OCTROI DU SECOND COMPACT DU MCA P. 2-5

Les Etats-Unis tranchent : le Bénin est un Etat corrompu


ABONNE A NE PAS VENDRE

Le Matinal

Le défi d'une génération

Dans son entourage soupçonné de corruption

Yayi protège certains et sanctionne d'autres

- Après Ouin Ouro, le Dg Port et le Dc/Economie maritime limogés
- Mise à pied au majordome de Yayi et au Secrétaire général du gouvernement
- Les implications, selon le ministre Valentin Djènontin

P.P. 02 à 03


Visitez notre site web : www.lanouvelletribune.info

La Nouvelle Tribune

QUOTIDIEN BENINOIS INDEPENDANT N° 3075 du Mardi 28 Juillet 2015 14ème Année 300 FCfa

Actualité

Lutte contre la corruption au Bénin

La pression néerlandaise met à nu un régime corrompu

La preuve que Boni Yayi a échoué

Nécessité d'une justice impartiale

Depuis 2006, le gouvernement Yayi a pris de fermes engagements pour lutter contre la corruption. Une marche verte, le vote de quelques lois contre le Racu, quelques actions musclées en début de mandat et puis le silence. La lutte annoncée implacable contre les prévaricateurs n'a guère dépassée les bonnes intentions des discours officiels. Neuf ans après, il a fallu la pression des Hollandais et le



La lumière est ma loi

DJAKPATA

LE QUOTIDIEN BENINOIS D'INFORMATIONS, D'ANALYSES ET DE PUBLICITES-ISSN 1840-5290 10ème ANNEE N° 1321 DU MERCREDI 07 MAI 2014

NON PUBLICATION DES AUDITS DES SOCIÉTÉS ET OFFICES D'ETAT P03

Boni Yayi a-t-il peur d'être emporté par la vague ?

(Il a, à l'évidence jeté les armes devant la corruption)



L'ambassadeur des Etats-Unis près le Bénin dans les locaux de l'ONIP

Page 9

LA NATION

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

REPUBLIQUE DU BENIN

ISSN La Nation 1564-0159 18e année N°4886 Mercredi 9 Décembre 2009 Prix : 200 FCFA

8e émission de la Poule aux Oeufs d'Or Plus

1er gagnant: 6.000.000FCFA+ congélateur et cuisinière

2e gagnant : 1.400.000FCFA

Lutte contre la corruption au Bénin

Faut-il s'en remettre à Dieu ?

Nos compatriotes se souviennent encore de la "marche verte" contre la corruption initiée par le chef de l'Etat, Boni Yayi, il y a deux ans. Que retenir à l'heure du bilan ?
En tout cas, le débat ouvert hier, mardi 8 décembre, lors de la célébration, de la 4e journée nationale de lutte contre la corruption, n'affiche aucune lueur d'espoir. Et les Béninois se demandent à quel saint se vouer.

"Nous sommes tous corrompus", une Interview du député Adolphe Biaou

Réalisée par Arouna SEYDOU

Rencontré au siège de l'Assemblée nationale à Porto-Novo, L'honorable député Biaou Adolphe a bien voulu répondre à certaines de nos préoccupation relatives à la corruption, à la mauvaise utilisation des moyens de l'Etat, et à la cacophonie qui s'observe au sein de la coalition ...

Le matin : Est-ce la lutte contre la corruption peut aboutir?

M. Adolphe Biaou : C'est possible de lutter contre la corruption. Elle ne peut réussir qu'à condition qu'on analyse d'abord le phénomène pour cerner les vraies causes, en identifier les effets et partant, montrer du doigt ceux qu'on peut objectivement qualifier de corrompus ou de corrupteurs. C'est seulement à ces conditions qu'on peut trouver des remèdes efficaces pour détruire le phénomène, et appliquer une sanction juste Ceux intéressés. La corruption est devenue un refrain et chacun pense que c'est l'autre qui est corrompu. Je voudrais affirmer que nous sommes tous corrompus car personne - sauf Dieu - ne peut croire qu'il est blanc comme neige. C'est alors à ce moment que nous serons éclairés pour voir réellement ceux qui sont corrompus. Car, la corruption est subtile. Au Bénin, quand on en parle, les gens ont l'impression que c'est seulement les ministres, les directeurs de société et autres cadres de l'administration qui sont corrompus. De mon point de vue. Il y a parmi ceux-là des corrompus mais il y a aussi des opérateurs économiques, de simples agents, même dans l'informel, il y a des corrompus. Mais il est aussi vrai que pour donner l'exemple, il faut commencer par le haut.

Mais ce qui me gêne, il y a des gens qui deviennent des opérateurs économiques dans un laps de temps, Ils brassent des centaines de millions de francs et personne ne sait quand et comment ils en sont arrivés là. Par ailleurs, il y a des fonctionnaires qui sont à 100.000 F, mais qui arrivent à construire des maisons

dont la valeur leur dépasse 50 millions de francs et ceux-là, ils ont bonne conscience. La lutte contre la corruption est l'affaire de tout le monde. On doit interroger ceux qui ont pu réaliser des choses qui n'ont pas de commune mesure avec leur avoir légal. Ainsi après détection, il faut récupérer les biens qu'on ne peut pas justifier.

Le Matin : Quelle solution préconisez-vous pour une utilisation rationnelle des moyens de l'Etat?

M. Adolphe Biaou : Je dirai d'abord qu'il faut l'utilisation des moyens de l'Etat. L'Etat doit mieux éduquer ceux qui utilisent ces moyens. J'ai utilisé les moyens de l'Etat et je continue d'en utiliser. Cela me gêne quelque part parce que cela revient très cher à l'Etat. C'est gênant parce que c'est d'abord mal vu par la population, Il y a une sorte de jalousie sournoise d'utiliser les moyens de l'Etat, notamment les véhicules, le téléphone, l'électricité et l'attribution des logements.

Le Matin : Quelle solution préconisez-vous?

M. Adolphe Biaou : Ma solution : la politique de l'Etat devait consister à permettre à ceux qui ont droit à tout cela de disposer d'une indemnité qu'ils vont gérer et connaissant le Béninois, il gérerait mieux ces biens. L'Etat gagnerait et le bénéficiaire aussi. Je souhaite vivement que les véhicules soient attribués aux présidents et vice-présidents de nos institutions, ainsi qu'aux ministres. Tous les autres y compris le président de Commission que je suis, ne pourront que se contenter des indemnités. On réduirait ainsi, le train de vie de l'Etat. Si je prends l'exemple d'une 505, cela fait près de 21 millions de francs. Le traitement du chauffeur et autre utilisation s'élèvent à près de 6 millions de francs par an. Alors, qu'il suffit de verser 200.000 F à l'utilisateur, cela coûterait moins de 3 millions de francs.

Pour le téléphone, il faut plafonner nécessairement à l00.000 ou 200.000 francs par bimestre selon les responsabilités. Si quelqu'un dépasse son taux, il

rembourse le surplus.

Pour le logement, il faut en faire autant. C'est une piste de recherches pour réduire le gaspillage de l'Etat ainsi actuellement, il y a trop de véhicules de fonction et partant, trop d'argent de gaspillé.

Le Matin : On observe aujourd'hui une cacophonie au sein de la coalition. Quelles sont vos impressions?

M. Adolphe Biaou : La coalition est à l'honneur depuis quelques jours. Elle s'est réunie à l'hôtel du Port. On sait ce qui en est sorti. Mais il est tout à fait normal qu'elle ait de tels problèmes.

Plus on s'approche des échéances électorales, plus il y aura de remous. Cela est dû au fait que la coalition ressemble plus à un rassemblement qu'à une coalition. Il est difficile de savoir ce qui est commun à la coalition primaire à plus forte raison à celle élargie. Chaque partie apparaît comme un élément accroché seulement au président Kérékou mais qui en fait, n'a rien de commun avec les autres partis. Chaque partie lutte pour décrocher quelque chose oubliant l'intérêt général, Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'on parle de cacophonie. Cependant, le déballage que les uns et les autres ont servi au peuple béninois est gênant et honteux.

Je souhaite que la coalition vive, mais connaissant le Béninois, les organisations du genre éclatent toujours à cause des intérêts égoïstes. Il y a tellement de calculs politiciens.

Le Matin : Pourquoi avoir voté contre les propositions du gouvernement à l'assemblée nationale ?

M. Adolphe Biaou : Je dois dire qu'il manque une certaine cohésion au niveau des députés de la mouvance présidentielle. La coalition primaire apparaît plus soudée. Mais pour en revenir à votre question, je dois dire que les députés de la

coalition toute analyse faite, ont estimé que la proposition faite par le gouvernement n'a pas pris en compte, le caractère viabilité économique des départements. C'est ce qu'il justifie le choix contraire des députés de la mouvance. A cette raison, les députés ont pensé aussi que selon les expériences, les plus grandes villes sont toujours traitées autrement. Il en est ainsi de Paris, d'Abidjan, etc. donc de Cotonou.

Le Matin : Comment meublez-vous votre temps après les activités parlementaires?

M. Adolphe Biaou : Je m'occupe de l'Education. Je suis promoteur d'internats villageois dans la Circonscription urbaine de Natittingou. C'est une expérience que je conduis et que je souhaite partager dès que je sentirai qu'elle est concluante. J'en suis arrivé à cela parce que j'ai constaté qu'au Nord, surtout dans l'Atacora-Ouest les habitations sont dispersées et qu'il est difficile de ce fait de demander aux enfants de parcourir 4 à 10 km pour aller à l'école. J'ai Imaginé créer des internats où il y a une école. Et ces internats ont été construits par la population locale qui participe par des cotisations de toutes sortes à la restauration des écoliers. Nous avons eu la chance de bénéficier du concours du PAM mais après des mois d'efforts propres. Au total, 7 internats villageois regroupant plus de 600 écoliers avec plus de 200 filles sont fonctionnels Je suis aussi exploitant agricole. Je m'investis dans les plantations de manguiers, de tecks, d'anacardiers et d'eucalyptus, Seulement, la pratique des feux de brousse n'arrange pas les choses. Ainsi, J'ai perdu 7 ha d'anacardiers en 1996 et 5 ha en 1997. Il y a environ deux semaines, J'ai perdu 4 ha de manguiers.

Par ailleurs, j'anime une Ong dénommée 'Tensèèri' qui veut dire "Compter d'abord sur ses propres forces".

Le Matin : Comment se porte votre parti?

M. Adolphe Biaou : L'Union nationale pour la Solidarité et le Développement (UNSD) se porte bien. Il est né le 19 novembre 1974, il fait partie de ceux qu'on appelle 'petit parti''. A l'UNSD, nous luttons pour la régionalisation du développement.

Le Matin : Que pensez-vous des autres partis?

M. Adolphe Biaou : En réalité, il n'y a pas de véritables partis politiques au Bénin car, un parti est composé de militants. Et on est militant parce qu'on partage les mêmes idéaux. Par conséquent, les militants font vivre le parti. Malheureusement, les partis chez nous sont comme des entreprises. Parfois, comme des associations de bienfaisances qui doivent résoudre les problèmes quotidiens des militants. On recrute les militants à coup d'argent ou de nomination. Des militants sont dans plusieurs partis à la fois. Ils en changent comme des habits. Face à ces réalités, parfois on est déçu et on a honte d'être homme politique.

In le quotidien LE MATIN du mercredi 11 février 1998, page 5

Les Chroniques de Monsieur Sulpice Oscar GBAGUIDI du quotidien Fraternité faisant le traitement du dossier CEN-SAD

Chronique N°1 : La leçon du scandale de la CEN-SAD

Le conseil des ministres a enfin décidé de faire éclater le scandale de la Communauté des Etats Sahélo Sahariens (CEN-SAD). Dans la lutte contre la corruption, l'initiative gouvernementale de secouer le nid pourri des fossoyeurs, marque un évident progrès. Les révélations effrayantes sur l'exécution des commandes publiques d'équipement et de réalisation d'infrastructures passées dans le cadre de l'organisation du 10ème sommet de la CEN-SAD mettent à nu les graves dysfonctionnements dans la gestion de l'Etat. Le scandale des milliards de la CEN-SAD édicte en effet une remise en cause du mode de fonctionnement de l'administration. Comment le ministre des finances et de l'économie peut, selon son bon vouloir, engager l'Etat dans des dépenses faramineuses ?

A en croire le conseil des ministres, "Le dossier a été conduit de façon unilatérale, et une nouvelle évaluation des travaux a été faite pour un montant de cinq milliards cent millions (5.100.000.000) de FCFA, non compris la sonorisation et la sécurité" On retiendra que le conseil des ministres n'a pas eu vent de tout le reste du processus relatif à l'évaluation des travaux et au choix de l'entreprise adjudicataire. Finalement, les six milliards (6) milliards de coût fallacieux de réhabilitation du CIC et du palais des congrès, œuvre du ministre incriminé, ont bien sonné l'apothéose de la magouille. Le gala des milliards a eu lieu sur la courbe d'un milliard prévu à six milliards, par la seule volonté d'un ministre. La nation sous le choc, attend plus que le discours pédagogique sur les milliards disparus.

Si un membre du gouvernement peut agir, sans aviser le conseil des ministres il y a péril en la demeure. Le pays, sur l'escalier de la corruption, semble à la merci de nos ministres. On a encore les échos d'un arrêté interministériel octroyant des primes exceptionnelles de motivation mensuelles aux agents de santé sans avis du conseil des ministres. Les brumes de cette annonce ont aveuglé l'esprit sans malmener l'opinion.

L'urgence s'invite dans la gouvernance et revêt l'aspect d'une nécessité des réformes. Il faut trouver des garde-fous à des dérives et autres agissements financiers conduisant à une saignée de l'Etat. On n'est pas à l'abri de nouveaux décaissements scandaleux de milliards au ministère des finances et de l'économie, malgré les lamentations du conseil des ministres. Ce qui est impossible sous LAWANI, l'est également sous Idriss

DAOUDA. Les mêmes failles pourraient favoriser les mêmes inspirations. Les réformes demeurent la seule solution au règne sans partage du ministre des finances et de l'économie. C'est par la faute du gouvernement que le ministre fautif a réussi l'exercice du gonflement des milliards. L'urgence se greffe sur le scandale et propose le remède à cette spoliation des contribuables. Boni Yayi, le Chef de l'Etat et Chef du gouvernement est face à ses responsabilités. La vaste corruption développée sur l'exécution des commandes publiques d'équipement et de réalisation d'infrastructures dans l'organisation de la CEN-SAD, est une menace à la crédibilité de la profession de foi sur la bonne gouvernance. A moins de deux ans de la fin de mandat, le régime du changement est appelé à ne plus surfer sur du dilatoire. Il faut cadenasser les robinets financiers, dérouiller la république du changement et répondre aux suggestions de l'éthique. L'accumulation de scandale de type CEN-SAD ne contribuera qu'à enfoncer le régime dans la fange. Les partenaires au développement ont déjà prévenu. La lutte contre la corruption balbutie. Yayi doit ramener la volonté politique au début de mandat.

Extrait du quotidien n°2376 du 07 juillet2009

Chronique N°3 : Dossier CEN-SAD, prévenir ou attendre un autre scandale ?

Le scabreux et scandaleux dossier relatif à la gestion des fonds alloués pour l'organisation du sommet de la CEN-SAD a déclenché une avalanche de réactions au sein de l'opinion publique béninoise. Lorsque survint ce qu'il est désormais convenu d'appeler le scandale de la CEN-SAD, tout un pays a réagi avec émotion. Mais après l'émotion, les populations doivent faire l'effort d'associer la raison aux différentes réflexions. Ceci car, il est vrai que les raisons qui expliquent la situation actuelle ne saurait nous autoriser à cautionner un silence honteux et un immobilisme coupable. L'absence d'un nouveau scandale ne nous dispensant d'aucune prévention, il serait sans doute utile voir obligatoire que des mesures soient prises afin d'éviter une récidive qui ne serait que préjudiciable à la république. Si l'objectif des citoyens béninois est bel et bien de servir la nation, une occasion en or leur est donnée de s'imprégner des réalités qui sous-tendent l'octroi des marchés publics. Et à ce niveau les principaux concernés sont sans aucun doute les premiers responsables que sont naturellement l'Etat et la cellule de passation des marchés publics.

Il revient alors à l'Etat qui devrait être un acteur concret dans un monde à enjeux concrets de prendre ses responsabilités et de voit clair dans ce système d'octroi au sein duquel le clientélisme, l'affairisme, le copinage et le laxisme sont les bienvenus. Cette remise en cause d'un système jugé véreux va sans doute entrainer des révisions déchirantes qui ne manqueront pas d'affecter de vieilles et de vilaines habitudes bien ancrées et même des privilèges préétablis. Le Bénin émergent reste à bâtir et il ne le sera certainement pas lorsque les décideurs vont répartir de rien. Le proverbe l'a dit je cite "On ne fait pas d'omelette sans casser les œufs". Pour éviter que les frères jumeaux et autres cousins germains du dossier CEN-SAD ne fassent irruption dans la famille du changement, le devoir de punir et l'obligation de compte rendu doivent inéluctablement retrouver leurs lettres de noblesse. Si Boni Yayi veut véritablement lutter contre la corruption, il doit inévitablement adopter une attitude non partisane pour contrôler la gestion des marchés publics même si l'on dit que Rome ne s'est pas bâti en un jour. Tenez par exemple ! et si le syndicat le plus représentatif du ministère de l'économie et des finances avait son représentant au sein de la cellule de passation des marchés publics, et si l'opposition parlementaire figurait également au sein de le même équipe ? Ce ne sont que des propositions certes, mais des propositions qui pourraient peut être évitées au Bénin de cultiver la passion de la mauvaise gestion ou d'être classé parmi les leaders du championnat d'Afrique des malversations. Seulement, avant la mise en œuvre

des différentes réformes le pays doit se doter d'un arsenal législatif suffisant en matière d'octroi des marchés publics. Aussi, faut-il former un réseau d'experts ayant les compétences techniques, les aptitudes requises et les qualités intellectuelles données, capables de freiner la corruption dans le domaine des marchés publics. Peut-être qu'avec un peu plus d'effort et de persévérance, la vertu va gagner ses galons dans ce secteur. Refuser d'agir n'ayant jamais servi aucune cause noble, il serait bien entendu suicidaire d'attendre le prochain scandale pour réagir. Il faut purement et simplement bouter hors du circuit les éternels récidivistes et ne pas oublier qu'il vaut mieux prévenir qu'essayer de guérir. Boni Yayi doit donc tirer les leçons de l'affaire CEN-SAD, médité sur les faiblesses de son camp, découvrir ce qui peut le renforcer et sortir de cette épreuve plus averti et plus endurci.

Extrait du quotidien n°2392 du 29 juillet 2009

Table des matières

Avant- propos……. I
Dédicace…… iii
Remerciements……..…… iv
Liste des sigles et abréviations…….. vi
Résumé……..… viii
Abstract…… x
Sommaire……..…… xii
Introduction……..…… 13
Chapitre 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude…….……. 18
1.1 Spécification de la problématique……... 18
1.1.1 Motivation et intérêt pour le sujet…… 18
1.1.2 Pertinence scientifique et sociale du sujet…… 19
1.1.3 Problématique et questions de la recherche……. 21
1.1.4 Objectifs et hypothèses de recherche……... 27
1.2 Clarification conceptuelle…… 32
1.2.1 La corruption et ses implications…….. 32
1.2.2 La corruption vue par les institutions internationales……... 37
1.2.3 Regards croisés des auteurs sur la thématique de la corruption et perception des enquêtés sur le fléau dans les aires culturelles visitées…… 38
1.2.4 Causes de la corruption en Afrique vues à travers des lunettes occidentales…….. 43
1.3 Modèles d'analyse utilisés……..... 53
1.3.1 Langue et parole : objet de la linguistique…… 53
1.3.2 Le modèle Saussurien et le modèle de Roman Jakobson……. 55
1.3.3 L'apport de Hjelmslev et du collège invisible……..... 58
1.3.4 Les relations sémantiques à travers le triangle sémiotique de Ogden et Richards……... 60
1.4 Considérations d'ordre méthodologique…… 63
1.4.1 Données collectées……... 64
1.4.2 Outils de collecte des données…….. 65
1.4.3 Milieux d'enquête et échantillonnage…….. 67
1.4.4 Traitement et plan d'analyse des données……..…… 69

1.5 Constitution du corpus des pratiques langagières et grille d'analyse des discours politiques…….. 71
1.5.1 Corpus des pratiques langagières des usagers des services administratifs du centre et du sud Bénin…….. 71
1.5.2 Corpus des pratiques langagières des services administratifs du Nord Bénin……. 74
1.5.3 Corpus des discours politiques…… 75
1.5.4 Grille d'analyse des discours politiques……... 76
Chapitre 2 : Etat des lieux de la corruption au Bénin…….. 77
2.1 Etat des lieux de la corruption au Bénin depuis la période révolutionnaire jusqu'au régime de Boni Yayi…….. 77
2.1.1 Etat des lieux de la corruption durant la période révolutionnaire…… 78
2.1.2 La corruption durant la transition démocratique (1990-1991) et sous le régime Soglo (1991- 1996)……. 82
2.1.3 Les mœurs politiques au Bénin et le scandale des banques……. 84
2.1.4 Les faits de corruption sous les deux mandats de Kérékou et de Boni Yayi…… 86
2.2 Analyse diagonstic des organes et commissions d'enquête de lutte contre la corruption au Bénin…….. 93
2.2.1 Identification des forces et faiblesses des organes et commissions de lutte contre la Corruption……. 93
2.2.2 L'impunité comme certitude issue du diagnostic……. 102
2.2.3 Les vrais destinataires des messages de Boni yayi sur la corruption……... 103
2.2.4 Lutte contre la corruption sous Boni yayi : théâtralisation au sommet de l'Etat et aveu d'échec……. 105
2.3 Comprendre les rouages de la corruption électorale au Bénin……... 111
2.3.1 Approche définitionnelle du don…….. 112
2.3.2 Historique de la corruption électorale au Bénin…….. 113
2.3.3 Le symbolisme des boissons offertes aux rois……... 115
2.3.4 Perception et impact du don et des libéralités sur les intentions de vote……. 115
2.4 Analyse du processus électoral au Bénin…… 119
2.4.1 Les pratiques corruptrices lors de la conception du fichier électoral……... 119
2.4.2 L'interdiction de certaines pratiques prévues par la loi bafouées par les acteurs politiques…….. 120
2.4.3 Le silence coupable des partis politiques et la clochardisation des institutions de la

? République…… 121
2.4.4 La part de responsabilité des populations dans les pratiques corruptrices en période électorale……. 124
Chapitre 3 : Le discours politique et la notion de métaphore…… 125
3.1 Le discours politique et son analyse à travers ses formes, ses régistres et son vocabulaire 126
3.1.1 Les différentes formes et régistres du discours politique…… 126
3.1.2 La notion de vocabulaire en matière de discours politique et son analyse…….. 128
3.1.3 La métaphore dans le discours……... 133
3.1.4 La théorie dynamique des formes sémantiques de Cardio Visseti……... 135
3.2 Quelques modèles d'analyse de la métaphore…… 137
3.2.1 La métaphore comme sens littéral et sens figuré…… 137
3.2.2 Métaphore et communication…….. 138
3.2.3 Métaphores et cognition incarnée……. 139
3.2.4 Les métaphores de ''spatialisation'' ou métaphores du temps……. 140
3.3 L'univers des pratiques langagières métaphoriques de la corruption au Bénin……. 141
3.3.1 Le langage de la corruption au Bénin et son contenu sémantique…….. 142
3.3.2 Identification du sens premier CC1 et du sens second CC2 à travers les phores…… 151
3.3.3 Analyse du langage métaphorique de la corruption au Bénin…….. 159
3.3.4 La notion d'équilibre et d'énergie : une constance dans les pratiques langagières des corruptophones et des corruptophiles…….. 163
3.4 Analyse sémiotique du comportement non-verbal des corrompus dans l'administration publique béninoise……. 164
3.4.1 Le regard…….. 164
3.4.2 Le silence…….. 165
3.4.3 Le sourire…….. 165
3.4.4 La tactique de transmission des pots-de-vin…… 165
Chapitre 4 : Décryptage du discours politique béninois sur la corruption : plaisanterie ou ruse des dirigeants ?…… 167
4.1 Analyse de deux discours du président Mathieu Kérékou…….. 167
4.1.1 Analyse du discours de Mathieu kérékou lors de la présentation de l'ouvrage Préparer le Bénin du futur……... 167
4.1.2 Analyse du discours de déclaration de candidature du Kérékou à l'élection présidentielle de mars 1996……... 177

4.1.3 Analyse du discours d'investiture du 06 avril 2016 de Boni Yayi…….. 186
4.1.4 Discours politiques sur la corruption au Bénin : déception des citoyens et volonté manifeste de retourner aux valeurs endogènes…… 194
4.2 Le procès des solutions déjà préconisées et identification des valeurs endogènes novatrices……. 199
4.2.1 Le procès des solutions des chercheurs Daniel Kaufmann et Robert Klingaad…….. 200
4.2.2 La nécessité de régler quelques préalables……... 203
4.2.3 Cadre opératoire de l'étude et validation des hypothèses de recherche……..... 208
4.2.4 Les solutions endogènes novatrices……. 211
Conclusion……. 221
Références bibliographiques……. 225
Annexes